
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

E.

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE.

IMPRIMERIE DE LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI,
rue d'Erfurth, n. 1.

L'ESPRIT

DE

L'HISTOIRE,

OU

LETTRES POLITIQUES ET MORALES

D'un Père à son Fils,

SUR LA MANIÈRE D'ÉTUDIER L'HISTOIRE EN GÉNÉRAL, ET PARTICULIÈREMENT L'HISTOIRE DE FRANCE.

PAR ANTOINE FERRAND,

PAIR DE FRANCE.

SIXIÈME ÉDITION,

Revue, corrigée, précédée d'une Notice biographique, et augmentée d'une Table analytique et raisonnée des matières.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

VERNAREL ET TENON, LIBRAIRES,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 30.

1826.


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



L'ESPRIT

DE L'HISTOIRE.

le peuple d'Israël les promesses ou les menaces des prophètes. Saint Bernard, qui vint ensuite, était un homme vraiment éloquent; ses sermons sont remplis de cette onction qui ne peut venir que du cœur, de ces traits hardis qui n'appartiennent qu'au génie. Mais Pierre n'eut d'abord d'autre éloquence que celle qu'inspire à l'humanité la peinture de ses malheurs. Il y joignit ensuite celle que donnent les premiers succès; mais ces premiers succès étaient déjà étonnans, et les autres le furent bien davantage.

Pierre arriva dans un moment où la guerre était un exercice presque habituel, où la chevalerie s'était déjà emparée de tous les esprits, où les conquêtes miraculeuses des Normands en Sicile présentaient à l'audace et à l'intrépidité la même perspective. Tant il est vrai qu'en politique, comme en chimie, le plus petit ingrédient suffit pour mettre en fermentation des corps entiers, lorsque cet ingrédient est jeté au moment où ces corps, agissant déjà l'un vers l'autre, n'attendent plus que le dernier grain qui doit déterminer leur explosion.

De cet esprit des croisades, de cet esprit de chevalerie allié à la religion, se formèrent deux

ordres célèbres, l'un par sa longue durée, l'autre par ses malheurs. Au commencement du douzième siècle, on vit paraître l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et celui des Templiers.

Le premier, chassé de Jérusalem par Saladin, de Rhodes par Soliman, s'établit dans l'île de Malte que lui donna Charles-Quint, et dont il porte aujourd'hui le nom. Les longs et nombreux services qu'il a rendus à la religion et à la chrétienté, la terreur qu'il a toujours inspirée aux Musulmans, la constance avec laquelle il a soutenu plusieurs fois tout l'effort de leurs armes sous trois grands-maîtres français, pendant les deux siéges de Rhodes et celui de Malte; la foule de grands hommes qu'il a produits, et enfin les biens prodigieux dont l'ont enrichi la piété des fidèles, la munificence de plusieurs souverains et l'admirable sagesse de son administration, en ont fait l'ordre le plus célèbre qui jamais ait existé. Les grandes époques de son histoire sont celles où il est forcé d'abandonner Jérusalem, d'abandonner l'île de Rhodes, et où il se défend dans l'île de Malte contre toute la puissance ottomane. Cette histoire a été écrite par l'auteur des

Révolutions romaines, mais il ne l'a conduite que jusqu'au siége de Malte. Quoique cet ouvrage de l'abbé de Vertot ne contienne pas autant de grands événemens que ses autres histoires, l'ensemble est digne de son auteur.

Les Templiers eurent un sort bien différent; ils ne subsistèrent pas tout-à-fait deux siècles; leur condamnation fut l'ouvrage de Philippe le Bel et de Clément V. Elle a fait et fait encore aujourd'hui un grand problème historique. S'il était vrai, comme différens écrits l'ont affirmé de nos jours, que cet ordre aboli depuis long-temps s'est toujours perpétué dans le secret, et que ses statuts et ses maximes se retrouvent dans une secte qui fait gloire de lui devoir naissance, et dont les crimes ne sont que trop multipliés et trop connus, il faudrait alors rendre hommage à la justice prévoyante de Philippe le Bel. Mais on aurait toujours à regretter qu'en donnant une grande publicité à tout ce dont les Templiers étaient accusés, leurs accusateurs n'aient pas mis la postérité en garde contre le renouvellement des affreux principes qui leur auraient justement attiré leur sort. La publicité légale de ce grand procès, de tous les chefs d'accusation, de tous

les aveux des coupables, de toutes les pièces de conviction, eût été plus utile à l'humanité, que le mystère dans lequel on s'enveloppa. Ce mystère a depuis été un des grands argumens que l'on a fait valoir en leur faveur. Mais le plus fort a été la nouveauté, la cruelle recherche des supplices qu'on leur a fait subir. Leurs juges avaient oublié, ou ne connaissaient pas cette grande maxime de la justice criminelle, qu'un législateur, et à plus forte raison un juge, ne doit jamais perdre de vue : *La loi punit, et ne se venge pas.*

Les infidèles de l'Afrique ou de l'Asie ne furent pas les seuls contre lesquels s'arma la chrétienté. L'Espagne eut aussi sa croisade ; celle-là eut un succès plus soutenu. Lisbonne fut enlevée aux Sarrasins ; et le nouveau roi de Portugal en fit la capitale de ses États. Ce nouveau roi était Alphonse Henriquez, fils et successeur de cet Henri de Bourgogne, en faveur de qui avait été érigée la première souveraineté de Portugal.

Cette croisade était déjà une extension du principe dans lequel avaient été entreprises celles de la Terre-Sainte. Mais l'ancienne irruption des Sarrasins en Espagne, leur haine invétérée con-

tre tout ce qui portait le nom de chrétien, et les fréquentes tentatives qu'ils faisaient pour étendre leur domination, fournissaient à la politique assez de motifs pour les attaquer. Innocent III fut le premier qui abusa des croisades, en les dirigeant contre des hérétiques. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour que Rome les dirigeât contre ceux qu'elle aurait excommuniés, et c'est ce que l'on vit. La croisade du fameux Montfort contre les Albigeois, au commencement du treizième siècle, est, dans l'histoire moderne de l'Europe, le premier exemple d'une guerre de religion. Cet exemple ne fut que trop suivi. C'est à lui qu'on doit attribuer toutes les guerres tant civiles qu'extérieures, qui pendant si long-temps ont désolé l'Europe, et qui ont armé contre eux-mêmes ses principaux États. Cette frénésie religieuse fut poussée au point que, quelques années après, Louis VIII, ayant enlevé aux Anglais ce qu'ils possédaient en France, et étant sur le point de les en chasser entièrement, abandonna une entreprise dont le succès assurait la tranquillité de son royaume, pour recommencer la guerre contre les Albigeois.

Cette guerre, si célèbre dans notre histoire, a

donné une grande illustration à la maison de Levi-Mirepoix, dont un *Gui de Levi* y a acquis le titre de *maréchal de la foi*.



LETTRE XLIX.

Affranchissemens et anoblissemens.

D'AUTRES effets, suites des croisades, se firent bientôt sentir en France. Des familles entières se transplantaient en Palestine. Pères, femmes, enfans, tout s'empressait d'aller chercher ou des indulgences, ou la gloire, ou des objets de curiosité. Les fatigues du voyage, la nouveauté du climat, les hasards de la guerre, les excès de la débauche, enlevaient souvent l'espoir de plusieurs générations. Il fallait remédier à cette diminution de la noblesse. Beaucoup de guerriers qui n'appartenaient point à cet ordre se distinguaient dans ces guerres par leur courage, par leurs actions héroïques; c'était des droits pour entrer dans un ordre dont ils se montraient dignes. Cela donna naissance aux anoblissemens; et cette matière, ayant quelque importance, mérite d'être examinée avec plus d'étendue.

Le commerce et les affranchissemens élevaient plusieurs familles, tandis que les croisades et les guerres particulières en avaient éteint d'autres. Celles qui voulurent illustrer leur nouvelle élévation achetèrent tous ces fiefs devenus vacans par la mort de leurs propriétaires. Ces fiefs, d'après les lois féodales, obligeaient leurs possesseurs à faire auprès du suzerain le service d'hommes d'armes; et il est certain que ce fut ainsi que s'établit la plus grande partie des anoblissemens. Ceux par lettres du roi étaient alors très-rares. Le premier exemple qu'on en trouve est en 1270, sous Philippe le Hardi. Mais ces lettres ne furent point données pour faits d'armes ou expéditions militaires; elles furent données à un artiste attaché au service du roi. Cependant les roturiers, dont la fortune augmentait chaque jour à mesure que la grande vassalité perdait de ses droits, continuaient d'acheter des fiefs, et par là se trouvaient tout-à-coup placés au rang des nobles. Ce fut alors que pour arrêter des changemens que leur multiplicité rendait abusifs, on fit en 1275, puis en 1328, une ordonnance qui imposait le droit de franc-fief aux roturiers acquéreurs des terres nobles. Il y en eut une

autre en 1336, sous Charles le Bel, et elle en rappelle une antérieure du roi saint Louis. C'est donc à ce grand prince qu'il faut remonter pour trouver l'origine du droit de franc-fief. C'est lui qui le premier a pensé que l'État devait profiter de la juste ambition des sujets de la troisième classe.

Je présume qu'il fut amené à prendre ce parti, parce que les grandes dépenses de la noblesse l'ayant mise dans la dépendance de ceux qui lui avaient prêté, ceux-ci se trouvèrent en possession des terres qui leur avaient été engagées. Ces terres n'avaient jamais appartenu qu'à des hommes d'une origine libre et militaire. C'était une suite des anciens usages, qui attachaient le droit et le devoir de porter les armes, et de conduire ses vassaux sous sa bannière, à une ancienne noblesse ou liberté d'origine, combinée avec la propriété foncière. Ce droit ne pouvait être exercé, ce devoir ne pouvait être rempli par des hommes nouveaux qui ne tenaient leur liberté récente que de l'affranchissement accordé par nos rois. Comme c'étaient des hommes à argent, on imagina de leur faire payer en argent un service qu'ils ne pouvaient acquitter en nature:

sans quoi la cessation de ce service, qui n'eût pas été remplacé, eût été une perte pour l'État. Mais je ne sais si cette loi, bonne aujourd'hui que le service militaire est sur un pied différent, était conciliable avec les lois militaires qui subsistaient alors. Il semble d'abord qu'elle faisait avec ces lois une disparate trop sensible, et qui ne pouvait échapper aux yeux les moins attentifs. Cependant quand je la vois établie par un prince aussi sage que saint Louis, et renouvelée par trois de ses successeurs, je suis tenté de lui supposer un grand motif d'utilité. Et peut-être dans un temps où la hiérarchie féodale n'offrait au souverain qu'une force militaire toujours difficile, et quelquefois dangereuse à rassembler, était-il d'une bonne politique de laisser s'établir la possibilité de la remplacer par des moyens qui étaient plus dans la main du souverain. Cette loi s'est soutenue sans interruption jusqu'à nos jours; et elle s'applique parfaitement aux principes d'une monarchie absolue, militaire et commerçante.

Au reste, à l'époque à laquelle elle fut établie, elle empêchait qu'à la faveur des terres nobles il ne s'élevât quelques familles, sans aucune ac-

tion qui eût mérité la noblesse. Les lettres d'anoblissement ouvraient une voie facile à ceux qui désiraient d'entrer dans cet ordre : elles leur en donnaient les priviléges. Il convenait à un État bien réglé, dont la division des classes était une des plus antiques et des plus sages lois, que personne ne pût s'élever du troisième ordre au second par des arrangemens pécuniaires qui pouvaient se passer entre particuliers, donner lieu à beaucoup d'actes faux et supposés, et dont l'État n'aurait eu aucune connaissance.

Il eût été même à désirer qu'il ne s'introduisît point d'autres moyens que les lettres pour parvenir à la noblesse, ou du moins que les charges qui la donnèrent par la suite ne fussent pas aussi multipliées, et que cet honneur ne fût réservé qu'à celle dont les fonctions importantes méritaient cette distinction. L'ordonnance de Blois, et un édit de Henri IV, de 1600, prouvent que l'intention du gouvernement était toujours de ramener les anoblissemens aux seuls moyens des lettres et des charges.

Et en effet, il suffit de les examiner, de les comparer avec le principe le plus actif de la monarchie, pour voir qu'elles se rapportent au vrai but

de tout gouvernement monarchique. L'ordre de la noblesse, bien moins nombreux que le tiers-état, bien plus exposé à tous les hasards de la guerre, doit pouvoir se renouveler sans cesse, afin que dans cet ordre même il y ait des gradations qui ne tiennent plus qu'à l'opinion, et qui ne touchent point à l'identité des priviléges: afin qu'il n'y ait plus, comme autrefois, un intervalle immense entre le noble et le roturier, mais que la loi descende de l'un à l'autre par une pente presque insensible, par une échelle de proportion, par une chaîne dont le dernier anneau, plus petit que le premier, lui est cependant continuellement attaché. Il faut qu'il se renouvelle, parce que dans une monarchie qui a l'honneur pour principe, dans une nation chez laquelle l'honneur est devenu vertu, il faut présenter à tous les sujets sans exception la possibilité de parvenir dans l'ordre dont cet honneur est l'attribut le plus distinctif. Il faut offrir à tous les hommes cette perspective ambitionnée de tous les temps; il faut en faire l'émulation publique. Quand la dispensation de ce fonds se fait avec une sage économie, c'est un trésor inépuisable. Plus le souverain en tire, plus il se

remplit, plus il se trouve d'occasions d'en tirer encore. Le roturier qui a vu son frère, son ami, son camarade s'anoblir par les services qu'il a rendus à l'État, sent bientôt que la même carrière est ouverte pour lui. Il est dans le cœur de l'homme de se dire, à la vue de quelque action qui l'a frappé : *Ce qu'un autre homme a fait, je puis le faire aussi.* Et quand l'État sait profiter de ce sentiment universel, l'État est toujours sûr d'être bien servi.

Ainsi se sont anéanties en France les barrières que la féodalité avait élevées entre les deux ordres. Ainsi n'est plus resté que la séparation juste, nécessaire, qui, dans tout État bien policé, doit se trouver entre les classes qui le composent. Ainsi les législateurs, d'accord avec le principe monarchique, avec l'esprit national, ont offert pour récompense à tous ceux qui voudraient être utiles à l'État, l'honneur d'être placés au rang de ceux dont les ancêtres ont bien mérité de lui. Ainsi nulle classe de sujets n'a été exclue des places où leurs talens pouvaient les appeler. Episcopat, commandement des armées, ministère (1), administration, magistrature, tout ce

(1) Il y en avait deux exemples dans le ministère au moment de la révolution.

qui peut flatter l'ambition d'un citoyen capable de servir sa patrie, a été ouvert à tout le monde. Ceux dont les aïeux avaient déjà occupé ces places, qui en étaient rapprochés par leurs habitudes, leur éducation, leurs familles, avaient moins de chemin à faire pour y parvenir. Ceux qui partaient de plus loin, n'ayant point à présenter à l'État le souvenir de leurs aïeux pour garans de leurs principes et de leur éducation, avaient plus de terrain à parcourir. C'était un gain pour l'État, c'en était un pour leur postérité; ils lui laissaient leur exemple à suivre; et cette substitution était encore au profit du bien public. Depuis que les anoblissemens eurent commencé, jusqu'au temps où je conduis cet essai historique, il n'y a point eu de règne sous lequel plusieurs sujets du tiers-état ne se soient élevés par leurs talens; il n'y en a point eu sous lequel ces utiles citoyens n'aient reçu la juste récompense de leurs services. Cette échelle de communication, établie entre les deux ordres, fut toujours remplie; et lorsqu'enfin le régime féodal ne fut plus que ce qu'il devait être pour maintenir des distinctions et une hiérarchie nécessaires, lorsque Richelieu eut soumis tous les grands

vassaux à une entière obéissance; lorsqu'il eut anéanti cet esprit d'insubordination qui avait fait tant de maux, l'accord le plus parfait s'introduisit alors dans toutes les parties de la monarchie : et les deux règnes qui suivirent son ministère achevèrent de consolider toutes les relations de la noblesse et du tiers-état. Si même il y eut un reproche à faire sur ce point à ces deux règnes, c'est que les charges qui faisaient passer du troisième ordre dans le second, se multiplièrent trop. Ce vice tenait à l'esprit fiscal, que dans un grand État le luxe amène toujours avec lui.

Je sais que dans un État tel que la France, avec une aussi grande population, avec tant de facilité de fortune que donnent le commerce et l'industrie, il fallait peut-être sortir des proportions ordinaires, et ouvrir à plus de monde l'entrée de l'ordre de la noblesse. Mais un sage législateur, en tenant cette entrée toujours ouverte, doit avoir pour principe de n'y pas laisser entrer indistinctement. Ce n'est pas le grand nombre de ceux qui y entrent dont l'État profite, c'est le grand nombre de ceux qui y aspirent, de ceux qui méritent d'y entrer : *probis*

et paucis. Ce mot profond d'une ancienne loi des Visigoths, s'applique parfaitement ici, et c'est d'après lui que l'on peut examiner et réformer un abus, qui est né du bien même qu'on a voulu faire.

Le premier moment où l'histoire de France parle des anoblissemens et des circonstances qui les ont fait naître, me semble être celui où il faut envisager ce qu'ils étaient dans leur origine, ce qu'ils sont devenus par la suite, comment ils tenaient aux principes de la monarchie, quand et comment ils s'en sont écartés, et comment on peut les y ramener.

En général, je crois qu'on doit suivre cette marche toutes les fois que, dans l'étude de l'histoire de France, on aperçoit quelque changement marquant. Il faut alors examiner l'objet tel qu'il est au moment où on le rencontre, puis tel qu'il a été de nos jours. Quand on tient les deux extrêmes, il faut alors redescendre du premier au second, pour en étudier les intermédiaires; et remontant ensuite du second au premier, on se fait sur cet objet des idées nettes et sûres : on en voit le principe, on en suit la filiation, on en tire les conséquences.

LETTRE L.

Belles-Lettres, Instruction publique, Justice.

L'effet des croisades fut prodigieux. Plus on les examine, plus on y découvre les plus importantes variations de la monarchie. Cela s'explique aisément. Le chaos féodal avait tout absorbé; ce régime avait tout isolé. A mesure que l'ordre pénètre dans ce chaos, peu à peu la nature remet les choses à leur place; il ne faut que la laisser faire. A mesure que ce régime s'affaiblit, tout ce qu'il avait séparé se rapproche, tout ce qu'il avait abattu se relève, tout ce qu'il avait comprimé se déploie.

Pendant cette confusion, à la faveur de laquelle cette féodalité s'était établie, les sciences avaient disparu, l'instruction était devenue une honte, et l'ignorance une mode. L'étude se réfugia dans les cloîtres; et c'est aux ordres religieux qu'on

doit d'avoir défriché le champ des connaissances humaines, en même temps qu'ils défrichaient une grande partie du sol de la France. Ces deux faits, attestés par mille monumens historiques, et que personne ne peut révoquer en doute, montrent que dans un État il faut de ces corps indestructibles, dont l'esprit restant toujours le même quand tout se métamorphose autour d'eux, entreprend ces grands et utiles ouvrages dont le premier auteur ne peut ajourner la fin qu'après plusieurs générations. Quel est le particulier qui se condamnera à entreprendre ce que ses petits-fils pourraient à peine finir? Quel est celui qui oserait s'assurer de substituer à ses enfans les connaissances qu'il n'a acquises que par son travail? Cette longue hérédité ne se trouve que dans des congrégations. Là, rien ne meurt, ni l'homme, ni ses travaux, ni ses découvertes; les individus changent, l'établissement reste; mais les individus mêmes n'y changent que successivement, ne s'y renouvellent que peu à peu : c'est là qu'à l'exemple de la nature tout se conserve sans vieillir, tout se reproduit sans être jeune.

Ceux qui voulaient se livrer au commerce, ceux que leur vocation appelait au ministère de

l'Église, ceux qui projetaient de remplacer dans les justices seigneuriales les seigneurs dont les croisades et les guerres demandaient ailleurs la présence, devaient travailler à sortir des ténèbres dans lesquelles ils étaient nés, à acquérir les notions qui leur devenaient indispensables. Ce fut donc l'ordre même des choses qui, en amenant la nécessité de l'instruction, en fit naître les moyens. On vit s'établir d'abord quelques écoles dans les chapitres, puis quelques colléges, puis enfin les universités. Celle de Paris fut la plus célèbre; ses premiers statuts sont du commencement du douzième siècle. Elle prit un accroissement rapide, et elle devint en peu de temps ce qu'elle ne devait pas être, *un État dans l'État.* Comme on ne commençait guère alors à étudier que dans la force de la jeunesse, ses nombreux écoliers formèrent un corps redoutable et peu discipliné. On la vit prendre une part trop active aux troubles publics, et élever les prétentions les plus extraordinaires jusqu'au règne de Charles VII. A cette époque, elle commença à ne tenir dans l'État que le rang qui lui appartenait. Les disputes de religion lui redonnèrent pendant quelque temps son ancien crédit; elle en abusa

pendant les guerres civiles, et notamment pendant la Ligue. Mais au milieu de ces écarts, elle n'a cessé d'être un oracle que l'on venait consulter de toutes les parties de l'Europe. Les privilèges qui lui avaient été accordés lors de sa naissance, font assez voir combien l'instruction était rare dans ce temps, et quels encouragemens on croyait devoir offrir à ceux qui s'y consacraient.

Cette ignorance, qui tenait aux idées et aux mœurs de ce temps, avait déjà dégoûté les grands vassaux de rendre eux-mêmes la justice. Après s'être emparés sur la fin de la seconde race de ce droit de souveraineté, l'exercice leur en parut fatigant et ennuyeux, surtout depuis que les rois eurent établi des baillis royaux, qui, dans de certains cas, jugeaient l'appel des sentences des vassaux. C'était alors le juge lui-même qui venait défendre sa sentence. Cet usage, qui a été aboli depuis, fut alors très-utile. Les vassaux ne voulurent plus s'exposer à venir soutenir eux-mêmes le bien jugé de leurs sentences; ils commirent des lieutenans ou baillis pour juger à leur place. C'était déjà beaucoup pour les rois d'avoir établi que, dans certains cas, l'appel serait dévolu à leurs officiers. C'était un premier pas de fait vers

le retour à l'ordre monarchique. Ils en firent un second. Ils parvinrent à ordonner que dans de certains cas, qui étaient appelés *royaux*, les affaires seraient portées en première instance devant les officiers royaux. Cette heureuse nouveauté, susceptible, ainsi que l'autre, d'être perpétuellement étendue, porta un coup décisif à l'usurpation de la justice. *Ce grand retenail de l'obéissance des peuples* (1) se trouva alors plus fréquemment dans la main des rois ; et il fut plus facile de l'y assurer pour toujours.

On commença dès lors à sentir que le grand avantage de l'autorité royale est de faire d'un mot, par les voies de la justice, ce qui sans elle ne peut se faire que par la force. On commença à regarder et à punir comme un crime capital la résistance à la justice. En 1322, un seigneur fut condamné à mort, et exécuté, pour avoir tué un huissier qui le citait à comparaître au parlement. Cet arrêt était conforme à tous les principes constitutifs de la tranquillité de l'Etat, parce que, dans une société bien ordonnée, il ne doit y avoir personne qui puisse se soustraire à l'autorité de la justice.

(1) Pasquier.

Dans les lieux où cette justice n'était point encore rentrée dans la main du roi, il exigeait que celui qui en retenait l'usurpation, l'exerçât conformément aux réglemens. Ainsi les seigneurs percevaient un droit de péage pour les indemniser de la garde qu'ils étaient obligés de faire faire sur les chemins de leurs seigneuries, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil; mais ils étaient responsables des vols qui se faisaient sur les chemins. Deux arrêts rendus dans le treizième siècle, condamnèrent deux seigneurs à dédommager un marchand, qui en plein jour avait été volé sur leur territoire. Cette police était ancienne. On en retrouve le principe dans les capitulaires. Le bénéficier, le possesseur d'aleus, qui ne traduisait pas les voleurs au placité, perdait son bénéfice et sa dignité (1); et les capitulaires avaient, sur cet article, comme sur beaucoup d'autres, renouvelé la loi des Lombards.

Ces condamnations, dont la justice se référait aux plus anciennes lois, rappelaient le temps où l'autorité royale, entière et sans partage, mainte-

(1) Capitulaire de 779...., c. IX. — *Additi.* 4, c. 128. — Loi des Lombards, tit. 40, c. III.

nait les droits de chacun et la sûreté de tous : elles accoutumaient le peuple à se tourner vers cette autorité, qui est sa seule et véritable défense ; elles intervenaient contre les plus grands seigneurs. Le dernier des arrêts ci-dessus mentionnés fut rendu contre le comte d'Artois. Enfin ces condamnations étaient prononcées par le conseil du roi ou le parlement, dont le ressort s'étendait ainsi sur les plus grands vassaux.

La justice distributive marchait donc d'un pas égal avec la puissance législative, qui, à mesure qu'elle rentrait dans la main de nos rois, s'occupait de plus en plus à régler tout ce qui pouvait contribuer au soulagement des peuples et à la tranquillité publique. Un travail réellement satisfaisant pour quiconque aime à méditer sur les lois d'une grande nation, est de chercher dans les ordonnances de la troisième race tous les articles dont on retrouve ou l'esprit ou la lettre dans les capitulaires (1). Et ce rapprochement prouve en-

(1) Je pourrais faire ici une longue énumération de ces articles; mais je me contenterai d'indiquer quelques capitulaires, dont le rapprochement sera aisé à faire.

Il était défendu à toute personne, et à plus forte raison à tout homme en place, d'abuser ou de son pouvoir, ou du

core qu'à chaque entrave dont l'autorité royale se débarrassait, elle revenait aux vrais principes constitutifs d'une grande monarchie.

malheur des pauvres, pour acheter leurs propriétés. Il ne pouvait en faire l'acquisition que dans un placité public, en presence de témoins irréprochables, et à leur juste valeur (*Baluse*, p. 858). En cas de contravention, la vente était annulée par les lettres du roi, *per jussionem nostram*. Et encore de nos jours, on prenait en petite chancellerie des lettres de rescision, qui, en pareils cas, annulaient la vente.

En tolérant qu'il fût fait à l'Église des legs ou des donations, la loi ne voulait pas que les enfans, que même les collatéraux fussent dépouillés, et leur rendait ce qui devait leur appartenir (*idem*, p. 864). Et nos lois, en pareils cas, annulaient ou réduisaient ces donations.

Dans les temps de disette, il était défendu de profiter de ces circonstances, pour porter les denrées à un prix trop cher; et les exportations hors du royaume étaient prohibées (*idem*, p. 872). Et nous avons souvent renouvelé cette loi sage, mais mal exécutée.

A ces époques calamiteuses, la bonté du souverain faisait remise d'une partie de tributs (*idem*, p. 903). Et il n'y avait point d'année où, dans le compte des impôts, on ne portât en non-valeurs les remises accordées à quelques provinces.

Il était défendu à tous ceux qui, à quelque titre que ce fût, rendaient la justice, de différer de faire droit aux

Les premiers baillis que les rois avaient établis sous le nom de *baillis royaux*, n'avaient pas d'abord été des gens de loi ; c'étaient des sei-

parties, et d'accepter d'elles quelques présens (*idem* p. 883). Et la même disposition est écrite dans nos ordonnances.

Tout jugement injuste, rendu sur un ordre particulier du roi, ou par la crainte de lui déplaire, est annulé (*idem*, p. 910). Et nos lois sont remplies des injonctions les plus sévères aux magistrats, de n'avoir aucun égard aux lettres closes, soit pour le jugement des procès, soit pour la prononciation des arrêts.

Dans les jugemens criminels, un seul témoin ne suffisait pas ; et en cas de partage d'opinions, l'avis le plus doux l'emportait (*idem*, p. 888). Et nos lois n'admettaient en preuve que le témoignage de deux témoins, et, en donnant, à nombre égal, l'avantage à l'avis le plus doux, voulaient même que le plus sévère passât de deux voix.

Le calomniateur ou le faux témoin était non-seulement puni par l'infamie, mais encore sujet à la peine qu'aurait subie l'accusé (*idem*, p. 984, 989). Et dans notre code pénal, le juge pouvait prononcer contre le faux témoin, même la peine de mort.

Tout ce qui, dans les capitulaires, tient à la justice et à la liberté publique et individuelle, dérive plus ou moins directement des principes du droit naturel, et la surveillance paternelle s'y fait autant sentir que l'autorité souveraine. Il en est de même de nos ordonnances de la troi-

gneurs de leur cour. Les mêmes raisons que j'ai remarquées pour les grands vassaux, les éloignèrent bientôt d'une fonction qui ne convenait point à leurs habitudes, à leur genre de vie. Tant que la preuve par combats avait été une voie judiciaire, ces juges guerriers pouvaient aisément exercer cette justice; mais lorsque saint Louis, par son ordonnance de 1260, eut aboli la preuve par combats, pour y substituer la preuve par témoins; lorsque cette ordonnance, restreinte d'abord aux domaines du roi, se fut étendue avec eux, et eut été rendue universelle sous Philippe-le-Bel, les baillis royaux commirent des lieutenans pour juger à leur place. Ils voulurent ensuite reprendre ces fonctions, qui leur donnaient dans les provinces une grande autorité; mais cette raison même devait déterminer le roi à maintenir les lieutenans que ces baillis avaient nommés. On craignit avec raison que ces juges armés, établis d'abord pour retirer la justice des mains des grands vassaux, ne renouvelassent ce que ceux-ci

sième race. Pourquoi? C'est que le chef d'une monarchie absolue ne peut pas s'exprimer, ne peut pas gouverner autrement.

avaient faits plusieurs siècles auparavant, et n'usurpassent ce qui leur était confié. L'exemple du passé mit en garde contre l'avenir, et cette fois la leçon de l'expérience ne fut pas perdue. Les grands baillis conservèrent une dignité sans fonction; ou, s'ils l'exerçaient, ce ne pouvait être que concurremment avec leurs lieutenans, qui finirent par juger sans eux.



LETTRE LI.

Parlement.

Cette marche rétrograde vers la source des abus, que peu à peu l'on parvenait à corriger; cet établissement de cas d'appel et de cas royaux; cette nécessité d'inspecter la police des grands vassaux, dont l'autorité se maintenait encore; l'augmentation des immédiats du roi par les affranchissemens et par la création des communes; le grand nombre, et la nature des affaires qui se présentent sans cesse dans un grand État, dès que les communications y sont plus libres, dès que le commerce y prend naissance, tout cela multipliait journellement les occupations du conseil du roi, et indiquait qu'il faudrait lui donner une forme moins ambulante, et plus analogue à l'étendue de ses fonctions. C'est ici qu'il faut observer l'histoire avec soin, pour connaître le pouvoir qui fut délégué, et les fonctions qui furent

confiées au parlement. C'est un des points les plus intéressans de notre histoire. Il a souvent été traité par l'esprit de parti : cet esprit envenime tout, embrouille tout, et n'éclaircit rien.

Les ennemis du parlement voyant une ordonnance de Philippe-le-Bel, qui rendait le parlement sédentaire, en ont conclu, contre l'esprit et le texte de cette ordonnance, que c'était là l'époque de sa création. Le parti opposé a remonté bien plus haut pour en trouver l'origine, et n'a pas craint de la chercher au-delà du Rhin, parmi les Francs, avant la conquête. Les mœurs des Germains ont été citées comme registres du parlement, et Tacite, comme l'auteur qui pouvait juger cette question. Les gens sages et impartiaux ont cherché et ont trouvé la vérité entre ces deux extrêmes. Je vais essayer de vous mettre sur la voie, si vous voulez la trouver vous-même.

Il faut d'abord commencer par convenir que les noms ne font rien aux choses ; que ceux de *mallum*, *placita*, *parlamentum*, *conventus*, ne peuvent pas, au bout de tant de siècles, servir à marquer précisément ce qu'ils indiquaient alors. La question n'est point de savoir comment se

nommaient alors ces assemblées; cela ne nous apprendrait pas ce qui s'y faisait.

Ces grandes assemblées tenaient, comme je l'ai dit, aux premiers usages des peuples qui pénétrèrent d'abord en Germanie, puis dans les Gaules. Elles avaient eu lieu avant le passage du Rhin; elles eurent lieu après la conquête. Charlemagne eut l'adresse de les combiner avec le gouvernement d'un empire immense, dont le chef était toujours leur arbitre suprême (1). Dès qu'il ne le fut plus, ces assemblées, destinées à éclairer la religion des rois, et à maintenir le bonheur des peuples, opprimèrent les peuples et les rois; parce que toute autorité intermédiaire qui s'élève

(1) Seul il avait, seul il exerçait le droit de les convoquer et de les dissoudre. Si, après l'assemblée, quelques membres restaient auprès de lui, c'était en vertu d'un ordre spécial qu'il leur donnait. Il les conservait comme conseil particulier; et après avoir terminé les objets sur lesquels il voulait les consulter, il leur donnait la permission de retourner chez eux.

« Post hæc lecta Capitula, dedit omnibus licentiam, cum » Dei gratiâ et suâ, redeundi ad propria : exceptis his » quos specialiter, pro specialibus causis considerandis, » vel pro dona liberanda, secum aliquantis diebus manere » præcepit. » *Baluse.*

entre eux, ne peut s'élever et se maintenir qu'en les opprimant tous deux. Ce furent ces assemblées qui, après avoir reçu la loi de Charlemagne, la dictèrent à ses successeurs, et créèrent le gouvernement féodal. Les rois de la troisième race ne devaient pas chercher à les rétablir, puisqu'ils n'auraient pu y appeler que des sujets trop puissans, et qu'ils n'auraient pas eu le pouvoir de faire exécuter ce qui aurait été ordonné; aussi ne voit-on plus, sous cette race, aucun capitulaire, et doit-on dire, avec vérité, que ces assemblées ont fini avec la deuxième. Prétendre que le petit nombre d'assemblées dont il nous reste peu de monumens, et qui se tinrent pendant les trois premiers siècles de la troisième race, étaient ces assemblées des deux premières, c'est vouloir aller contre l'évidence, et même contre la possibilité, en donnant au gouvernement féodal des formes ou monarchiques ou populaires, ce qui est également inconciliable.

Il faut donc prendre pour constant que ces assemblées, telles qu'on les voit jusqu'au dixième siècle, ont cessé, ou, si l'on veut, ont pris une autre forme lors de l'établissement de la féodalité. Mais dans le temps que ces assemblées avaient

lieu, elles ne se tenaient qu'une fois l'année; et l'administration ne pouvant jamais être en souffrance, les rois avaient un conseil particulier qui réglait journellement tout ce qui tenait à la police du royaume. Ce conseil était aussi ancien que la monarchie. C'était la nature des choses qui l'avait créé; et tout établissement fait par la nature des choses est bon; car il est nécessaire.

De plus, en sa qualité de souverain, le roi était administrateur suprême de la justice : il fallait donc qu'il eût un conseil particulier où se portassent les affaires qu'il avait à juger, et où il pût consulter ceux qui devaient l'aider dans l'accomplissement d'un devoir aussi sacré.

Voilà donc l'établissement de ce conseil bien constaté, et ses doubles fonctions bien connues. Chef de l'État, le roi y porte tout ce qui regarde l'administration et le réglement du royaume; chef de la justice, le roi y porte les jugemens des affaires qui viennent jusqu'à lui : chef suprême de la justice et de l'État, il admet auprès de lui des conseillers, il les consulte; éclairé par leurs avis, il donne le sien, et le sien fait l'arrêt ou la loi.

Voilà ce que fut, sous les deux premières races, ce conseil particulier. Il ne changea point,

malgré les deux changemens de dynastie; il resta même après la révolution; parce qu'il était une partie nécessaire de la monarchie; parce qu'il était un rapport direct. Les grandes assemblées, au contraire, ne subsistèrent plus, parce qu'elles n'étaient point partie nécessaire de la monarchie; parce qu'elles n'y avaient point un rapport direct; parce qu'au contraire elles pouvaient presque toujours finir, et avaient fini par lui être nuisibles. Ce qui convenait aux Francs dans le temps qu'ils étaient une horde errante au milieu des forêts de la Germanie; ce qui leur convenait lorsqu'une assemblée guerrière et tumultueuse n'avait à décider qu'une expédition militaire, n'était plus nécessaire pour l'administration d'un grand État. Il fallait peut-être tout le génie de Charlemagne pour contenir ces assemblées et les contraindre à ne s'occuper que du bien qu'il leur désignait (1); mais tout moyen d'administration, qui, devant être employé à

(1) La première assemblée qui obligea un successeur de Charlemagne à signer ce qu'elle avait décrété, détruisit le principe de la monarchie. Aussi n'y a-t-il pas de gouvernement moins monarchique, que celui de la seconde race pendant les cent dernières années.

des époques, soit fréquentes, soit périodiques, ne peut l'être sans danger que par un chef d'un génie supérieur, est un vice dans un Etat; car ce même moyen, dirigé par un homme faible, ou même ordinaire, deviendra le germe de grands malheurs. Et toute constitution sage doit plutôt mettre des obstacles aux écarts d'un homme transcendant, et offrir au bon sens et à la probité des moyens faciles d'administration.

Mais quelque borné que fût le pouvoir du roi par le gouvernement féodal, il avait ses domaines, sur lesquels il régnait toujours immédiatement; il avait les lois féodales, qu'il fallait maintenir dans tout ce qui ne lui était pas absolument opposé, et, à plus forte raison, dans tout ce qui pouvait, avec le temps, servir à lui rendre son autorité.

Ce conseil resta donc tel qu'il était, parce qu'il était ce qu'il devait être : il resta avec les doubles fonctions d'administration et de justice. Toutes deux s'étendirent à mesure que l'autorité royale reprit ses droits; et alors il devint difficile de les cumuler. C'étaient les mêmes conseillers qui exerçaient les unes et les autres. L'administration exigeait qu'ils fussent toujours à la suite du roi; la

justice, devenue plus compliquée et d'un plus vaste ressort, aurait exigé qu'ils eussent une séance fixe et des dépôts certains. C'était donc un nouveau rapport qu'amenait la marche des choses. Il fallait séparer des fonctions qui ne pouvaient plus s'exercer ensemble qu'au détriment du bien public; il fallait rendre sédentaire un tribunal dont les séances devaient être fréquentes et suivies. Ce ne sera donc point un nouvel établissement que l'on fera; ce sera l'établissement ancien que l'on modifiera; parce que l'utilité et la nécessité veulent qu'il soit modifié. Ainsi le conseil qui restera ambulatoire auprès du roi, sera toujours l'ancien conseil chargé de l'administration; le conseil que l'on rendra sédentaire dans une grande ville, sera encore l'ancien conseil, chargé de la justice. Leurs fonctions seront distinctes; leur nature sera la même. L'autorité que le roi avait sur ce conseil unique, chargé d'une double fonction, il l'aura sur les deux conseils entre lesquels cette fonction aura été répartie. Il décidait dans le conseil unique : il décidera donc dans tous les deux; et le partage qu'il aura fait de leurs séances, ne sera point le partage de son autorité. Mais il faudra qu'il assiste journellement au pre-

mier, parce que l'administration ne doit jamais échapper un moment à ses regards; il n'assistera que rarement au second, parce que rarement sa présence y sera nécessaire, et qu'il ne doit pas reprendre le pouvoir, une fois délégué, de rendre la justice, à moins qu'il n'y soit forcé par de hautes et importantes considérations.

Voilà ce que prescrivait la position dans laquelle la monarchie se trouvait alors. Voilà ce qui avait commencé à se faire dès le treizième siècle. L'ordonnance de 1302 ne fit que le continuer. Avant que le parlement fût rendu sédentaire, il était déjà distinct du conseil du roi : celui-ci se tenait journellement; celui-là ne se tenait que deux, trois ou quatre fois dans l'année. Lorsqu'il eut été fixé à Paris, il ne fut pas, dans les commencemens, toujours assemblé; sa réunion fut fixée à deux époques : ce qui faisait deux tenues différentes de parlement; et cet usage a toujours subsisté.

Mais comment sera composé ce parlement, quel sera son ressort, quelles seront ses fonctions? Tout cela va dériver encore de la position même des choses, combinées avec les anciens usages.

1° Quelle sera sa composition?

Comme conseil du roi, il était composé des princes, de ceux qui avaient la qualité de pairs, et de ceux qui possédaient les grandes charges de la couronne. Il était de plus composé des conseillers et des hommes instruits que le souverain voulait consulter. Ce même usage se retrouvera dans le conseil devenu parlement. Les princes du sang y auront séance par leur naissance, les pairs par leurs pairies, les grands officiers par leurs charges. Mais le roi pourra de plus, dans ce parlement comme dans son conseil, nommer ceux qu'il voudra consulter, et qu'il chargera de rendre la justice. Il faudra surtout y admettre des hommes instruits de ce que cette fonction exigera d'eux; d'autant plus que les princes et autres grands ne pourront pas y siéger habituellement; c'est encore ce que l'on voit dans l'histoire du parlement. Outre les grands qui y ont séance, le roi nomme des magistrats. Ces magistrats sont d'abord à son choix pour chaque parlement. Deux fois dans l'année on en fait un rôle, qui ne dépend que de la volonté du souverain. On s'aperçoit ensuite que cette variation, cette incertitude d'être continué dans ces fonctions, n'attache pas assez le magistrat à son état, qu'il en résulte

d'autres désavantages pour la justice; et peu à peu s'établit l'usage de continuer pendant leur vie ceux qui sont une fois inscrits sur ce rôle. On reconnaît que cette modification du premier usage a été utile; on sent que la multiplication des affaires exige que cette nouvelle forme soit conservée et même assurée, que le magistrat intègre qui se consacre à des fonctions pénibles ne doit pas être exposé à se voir dépossédé arbitrairement; que pour être tout entier à son état, il faut que son état soit entièrement à lui; et Louis XI fait la célèbre ordonnance qui rétablit l'inamovibilité des juges (1).

(1) Dès la première race, avant que les bénéfices fussent devenus à vie, ceux que le roi envoyait à temps dans les provinces pour exercer quelque partie de l'administration, notamment pour rendre la justice, ne pouvaient pendant ce temps être privés de leurs dignités que par un jugement. *Nemo suo honore privetur, nisi justitiæ judicio.* On en trouve plusieurs preuves réunies dans les Lois politiques de France, au sixième volume. Ce principe était sage; mais on en abusa dès que l'autorité royale fut affaiblie. Une magistrature armée invoqua, ou plutôt dénatura ce principe, pour se maintenir d'abord à vie, puis héréditairement, dans des bénéfices qui, après le terme fixé par leur concession, pouvaient être retirés et donnés à d'autres par la seule vo-

Voilà comme naissent les bonnes lois; voilà comme, en suivant la nature et la marche des

lonté du souverain. Lorsque, sous la troisième race, les rois commencèrent à appeler dans leur conseil, devenu parlement, d'autres personnes que celles qui jusque là y avaient siégé, ils les nommèrent de même pour un temps; et pendant ce temps, leur dignité ne pouvait leur être ôtée. Et enfin, lorsqu'on sentit que l'état des affaires exigeait que les nominations fusssent à vie, on appliqua aux magistrats à vie le principe qui avait été appliqué aux magistrats à temps. Voilà ce que fit l'ordonnance de Louis XI. Il renouvela une disposition sage, consacrée par les anciennes lois. La force d'une magistrature armée avait, d'une disposition sage, fait une chose funeste à la seconde race. Mais dès que cette magistrature ne fut que ce qu'elle devait être, cette même disposition n'eut plus aucun danger. S'il y en eût pu avoir un, c'était assurément celui de voir cette magistrature échapper à la main du roi, et devenir héréditaire, quand on lui attribua une finance qui ne pouvait pas ne point être héréditaire. C'est pourtant ce qui n'arriva pas. Par la force du principe monarchique constamment soutenu, on distingua toujours l'office et la finance. La finance est une propriété ordinaire qui passait aux héritiers; l'office, un usufruit assuré sur la tête du titulaire; et lorsque les héritiers d'un titulaire voulaient vendre ou laisser une charge à quelqu'un que le roi n'agréait pas, le roi lui refusait les provisions, et les donnait à un autre, qui déposait la finance, et signifiait le dépôt

choses, on est sûr de ne faire que des lois bonnes et utiles; parce que cette nature et cette marche n'indiquent, et à plus forte raison, n'exigent jamais rien qui ne soit nécessaire, et par conséquent qui ne soit bon.

2° Quel sera son ressort?

Comme conseil du roi, il jugeait tout ce qui lui était déféré de toutes les parties du royaume; comme parlement, il aura d'abord le même ressort. Mais dans le temps qu'il n'était que conseil, l'autorité directe du roi n'était pas, à beaucoup près, aussi universelle : sa justice ne pouvait pas également pénétrer partout. Cette autorité s'augmente, et enfin devient unique; cette justice s'étend, et enfin devient générale. Alors les justiciables, qui, sous le régime féodal, étaient rapprochés de leur justice, pourront, sous le régime monarchique, se trouver trop éloignés de la justice royale. Que fera-t-on? On rapprochera la justice

aux héritiers. Cette juste distinction s'est toujours maintenue. En la comparant à l'hérédité qui s'établit sous la seconde race, on voit bien évidemment que la faiblesse de l'autorité royale vicie les meilleurs établissemens, et que sa force perfectionne ceux mêmes qui pourraient devenir abusifs.

d'eux. Comment? en créant des tribunaux dans les différentes provinces : ces tribunaux jouiront, non pas des mêmes avantages, mais de la même inamovibilité que le parlement émané du conseil, parce qu'ils ne pourront pas faire remonter leur origine au conseil du roi, comme le parlement, mais qu'ils acquitteront, dans les provinces, la dette de justice que celui-ci acquitte dans la capitale.

3° Quelles seront ses fonctions?

Le conseil, avant d'être divisé, rendait la justice, inspectait la police et examinait les nouvelles lois. Le parlement, émané du conseil, rendra la justice, puisque c'est principalement pour cela qu'il en a été distrait : il inspectera la police, non-seulement parce qu'il faut que la police soit toujours juste, mais parce qu'il importe à la tranquillité de l'État que l'opinion publique ne sépare jamais ces deux idées de police et de justice; enfin, il examinera les nouvelles lois, parce qu'elles sont susceptibles d'observations qui peuvent n'avoir pas été faites dans le conseil; parce que le corps chargé de faire exécuter les anciennes lois, doit vérifier si les nouvelles ne sont pas en contradiction avec elles; parce que

la sagesse des rois sentira qu'un corps inamovible est plus propre que tout autre à rechercher et découvrir les inconvéniens ou les dangers des lois, dont on lui confie l'examen et le dépôt.

Cette mesure de prudence et de convenance adoptée par les rois, ne leur ôtera pas la qualité de législateur, qui leur appartient éminemment, et qui ne doit appartenir qu'à eux. Le corps à qui la loi sera adressée, en sera l'examinateur, et rien de plus. Si la loi paraît mériter quelques observations, il les fera au souverain, et ne les fera qu'à lui; parce que le public ne doit pas être mis dans cette confidence : elle pourrait diminuer le respect que la loi commande, dès qu'elle est rendue. Si, après avoir pesé les observations, le souverain juge que la loi doit être donnée, il sera obéi, parce qu'il ne doit y avoir qu'une autorité dans l'État, et parce qu'on doit supposer que le chef de l'État, plus instruit de ses besoins, a mieux connu ce qu'il fallait faire et ordonner. Si la loi attaque quelques fondemens de la monarchie, le corps dira qu'il ne peut, ni ne doit en vérifier l'utilité; et si le souverain insiste, ce corps ne lui opposera jamais qu'une résistance passive. Chacun de ses membres fera ce qu'il aurait fait dans le

temps que ce parlement était conseil du roi; comme conseil, ils n'auraient pas voté pour une loi qui leur semblait dangereuse : comme parlement, ils ne voteront pas davantage pour elle. Mais cette opposition passive sera la seule qu'ils se permettront. Ils n'élèveront jamais une autorité rivale de celle dont ils ne sont que dépositaires; ils ne placeront jamais le peuple dans l'alternative d'être puni par l'une ou par l'autre; ils ne cherheront point à établir entre eux et les autres corps une union, une fédération dont pourraient abuser les factieux et les ennemis du bien public; ils diront au roi que la loi est mauvaise; et ils attendront du temps et des circonstances le triomphe qui attend toujours la vérité.

Tous ces principes, tous ces corollaires se déduisent naturellement de l'unité de l'autorité royale, de la nécessité de l'éclairer, du danger d'arrêter son action. Quiconque voudra, à la lueur de ces maximes, étudier dans l'histoire de France tout ce qui tient au parlement, verra comment toutes les parties de la législation, relatives à ce corps, ont toujours été amenées par l'état des choses, comme elles en ont toujours été une suite, et comme elles ont toujours descendu

du même principe, sans jamais s'en écarter. Le chancelier de l'Hôpital avait ces principes devant les yeux, ainsi que le chancelier d'Aguesseau. Quand le ministère les a heurtés, ce n'a jamais été que pour peu de temps, et il a été forcé d'y revenir : quand le parlement a voulu les enfreindre ou les outrer, il est devenu le jouet des séditieux, et a travaillé pour les factions; et toutes les fois que la tranquillité de l'Etat a été troublée, l'ordre ne s'est rétabli et maintenu que par le retour à ces principes.

Je place ici ces observations, parce que c'est pendant l'époque dont je parle à présent que le parlement et le conseil du roi ont été séparés, et qu'il faut remonter antérieurement à cette séparation, si l'on veut savoir à quoi s'en tenir sur cet article de notre droit public. Je les ai présentées sous la forme de ce qu'il fallait faire, parce que l'étude de l'histoire vous apprendra si c'est ce qu'on a toujours fait. Il n'est pas de mon plan d'entrer dans ce détail; mais j'ai dû établir la cause, pour mettre à portée de juger l'effet.

J'ajouterai ici quelques réflexions sur une observation que vous ferez en lisant la suite de l'histoire des parlemens.

D'après les principes et les faits qui viennent d'être exposés, le parlement, détaché du conseil du roi, aurait bien pu, par la suite, être réparti dans plusieurs provinces pour rendre la justice plus prompte et moins coûteuse : mais pour tout ce qui tenait aux lois et à l'administration, il devait rester le parlement unique, vérifiant les volontés légales du souverain, et les envoyant dans tout le royaume pour être exécutées. Ainsi était le parlement du temps de saint Louis; ainsi fut-il encore après lui, ainsi eût-il dû toujours être.

Voilà l'observation que vous pourrez faire : elle est vraie dans tout son contenu, et quant aux principes, et quant aux faits; et par les éclaircissemens que je vais vous donner, vous verrez qu'elle appuie ce que j'ai déjà dit, au lieu de le détruire.

La multiplication des intérêts particuliers, des contestations, des justiciables, avait nécessité la loi qui rendit sédentaire le parlement, jusqu'alors à la suite du roi. Les mêmes raisons devenant de jour en jour plus fortes, à mesure que l'Etat devenait plus riche et plus peuplé, indiquèrent les avantages d'une loi qui, dans les provinces éloignées de Paris, établirait une cour de

judicature plus rapprochée des justiciables. La première ainsi établie fut celle de Toulouse : et loin d'avoir alors le ressort de la législation, elle n'eut pas même, dans les premiers temps, le dernier ressort de juridiction (1). Il y eut, pendant

(1) Le sort du Languedoc ne fut, quant à la justice, fixé qu'après beaucoup de variations. Dès 1279, Philippe le Hardi, succédant au comte de Toulouse, comme héritier d'Alphonse, frère de saint Louis, établit en Languedoc un conseil souverain. Ce conseil devint parlement par un édit de 1303, qui détaille toutes les charges, et règle la juridiction. En 1361, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne; mais il paraît que dès 1312 le parlement avait été supprimé. Le 20 mars 1419, il fut établi de nouveau par un édit à peu près semblable au premier, enregistré à Toulouse le 20 mai 1420. Dans l'année 1421, il y eut quelques déclarations pour la discipline intérieure du parlement, qui, en 1425, le 23 septembre, fut tranféré à Béziers. En 1437, le 18 avril, Charles VII, étant maître de presque tout le royaume, rétablit le parlement à Toulouse. Cet établissement ayant encore éprouvé des difficultés, fut renouvelé par un édit donné à Saumur, le 11 octobre 1443, enregistré à Toulouse le 6 juin 1444. Enfin, pour consolider cet établissement, il y eut, le 17 mars 1444, de nouvelles lettres-patentes, qui se trouvent aussi dans le XIIIe tome des ordonnances du Louvre, mais simplement dans la préface, parce que MM. de Villevaut et de Bréquigny

quelque temps, appel des sentences de Toulouse à Paris. Mais l'inconvénient de l'éloignement était toujours le même pour les justiciables; on régla qu'il n'y aurait plus d'appel, et Toulouse jugea au souverain. Cet état de choses était sage, et conforme à la progression des biens et du commerce.

Le même motif amena successivement le même établissement dans d'autres provinces. Leurs habitans avaient un grand intérêt à n'être pas distraits de leurs pays pour aller plaider loin de chez eux. Mais en établissant ces différentes cours, il aurait fallu que le gouvernement ne leur adressât les lois, qu'après qu'elles auraient été vérifiées au parlement séant à Paris. L'unité de la monarchie le demandait, autant que le maintien des anciens principes. Mais dans tous les États, les abus s'introduisent à la faveur de la jalousie ou de l'ignorance de quelques ministres, et surtout à la faveur des dissensions civiles. Cette dernière maladie travailla souvent et

n'en avaient pas connaissance au moment où le XIII[e] tome fut imprimé. Elles furent retrouvées par le P. de Fleury, qui les leur communiqua, et ils s'empressèrent de les insérer dans la préface à laquelle ils travaillaient encore.

fortement la France; et en sortant d'une époque fâcheuse, on croyait gagner beaucoup en accordant quelque chose aux circonstances. Le parlement de Paris avait souvent occasion de lutter contre l'autorité; et sans doute, au lieu d'opposer à cette lutte de bonnes raisons et de bonnes lois, quelques ministres à petits moyens préférèrent de détacher les autres parlemens de celui de Paris, et de faire faire par eux ce que celui de Paris ne voulait pas faire. Mais il est dans l'essence de tous les corps de chercher toujours à augmenter leur puissance, et de profiter de tout pour y parvenir. Ils tournèrent contre le gouvernement le secours inconsidéré que le gouvernement leur avait demandé; et sur le besoin momentané qu'on avait de leur adhésion, ils établirent le droit de refus.

C'était par le parlement de Paris même qu'il fallait travailler à arrêter cette extension d'une autorité qui devait être unique et centrale; mais ce parlement lui-même, au milieu de tous les troubles, oublia quelquefois qu'il n'avait d'autre autorité que celle du roi; et il aima mieux voir, aux dépens de celle-ci, diminuer celle qu'il appelait la sienne. D'un autre côté, les ministres,

qui craignaient la réaction de ce parlement, n'étaient pas fâchés de lui susciter des rivaux, qu'ils espérèrent toujours maîtriser. De ce machiavélisme mal entendu et mal appliqué de tous les côtés, résulta pour le gouvernement l'extrême embarras de faire passer toutes les lois par la filière de tous les parlemens; de les voir adoptées par les uns, rejetées par les autres, et souvent enregistrées dans quatre ou cinq provinces avec quatre ou cinq clauses différentes (1).

Une autre considération venait encore appuyer l'usage de cette division de ressort dans la législation. C'était le régime des provinces réunies par capitulation. La conservation de leurs parlemens leur avait été assurée par les traités : et les provinces royales, auxquelles aucun titre ne donnait le même avantage, étaient bien aises que le temps, l'usurpation, l'usage les missent sur la même ligne.

Tous les grands magistrats ont senti combien on avait dérivé du principe. Celui qui eût été le

(1) Il ne faut pas négliger d'observer que cette différence était raisonnable, juste et légitime, quand elle tenait à la différence des localités ou des capitulations.

plus capable d'en rappeler la rigueur, était le chancelier de l'Hôpital. Mais ce n'était pas sous les règnes de Charles IX et de Henri III qu'on pouvait entreprendre un aussi grand ouvrage. D'ailleurs, comme on ne pouvait le faire qu'à moitié, puisqu'on était obligé de suivre les capitulations des provinces, l'homme d'État le plus capable devait hésiter sur un changement qui, par cela même qu'il ne pouvait être total, pouvait n'être pas durable. Pendant ce temps, l'abus s'établissait de plus en plus, et devenait un droit, qu'on appuyait sur la reconnaissance même du souverain.

Mais vous ne trouverez aucun titre légal qui détruise ce que j'ai avancé, pas même dans l'édit de création de chaque parlement nouveau.

Cet objet est si intéressant pour quelqu'un qui veut réellement étudier et connaître ce point de notre constitution, que je serais moi-même en garde contre les idées que je viens de vous exposer, si elles n'étaient que les miennes; mais ce sont celles d'un magistrat célèbre, M. de Harlay, procureur-général du parlement de Paris.

Il avait fait sur cet objet un mémoire très-

lumineux, fondé en raison comme en autorité. Il considérait la cour des pairs, qu'il appelait parlement de la couronne, sous deux rapports qui lui donnent deux ressorts très-distincts: ressort de législation, ressort de juridiction.

Il posait d'abord en principe que ce parlement seul devait avoir un ressort de législation; et il prouvait qu'il l'avait eu pendant long-temps dans les provinces de l'ancien domaine de la couronne. Il se bornait à parler de celles-ci, parce que les capitulations des autres les mettaient dans une classe séparée. Il établissait ensuite que jamais ce parlement n'avait perdu légalement ce ressort de législation, et démontrait combien il était essentiel de lui rendre l'exercice d'un droit aussi nécessaire au bien et à la tranquillité de l'Etat.

Passant ensuite au ressort de juridiction, il faisait voir que dans l'origine ce ressort était, ainsi que je vous l'ai dit, universel comme l'autre, mais que la sagesse des rois l'avait successivement diminué et restreint pour le bien des peuples. *En effet*, dit-il, *il importe aux peuples que la juridiction soit divisée; mais il importe à l'Etat que la législation soit une.* Il revient

perpétuellement sur ce principe : il en montre la justice et la nécessité.

Il n'y a pas de doute que ce mémoire, dont le gouvernement avait senti tout le mérite, n'eût été accueilli, si on n'eût été arrêté par l'impossibilité de faire, dans les provinces réunies, ce qu'il était si facile de faire dans les provinces de l'ancien domaine.

Le moment où l'on eût pu se saisir avec avantage de ses idées, était au mois de novembre 1774 (1), lors du retour des parlemens. Mais on manqua cette époque. On voulut maladroitement revenir à la même idée en 1788. Le moment n'était rien moins que favorable. Ceux qui

(1) Le plan en fut donné à M. de Maurepas, qui en conféra avec deux magistrats du parlement de Paris et un conseiller-d'État. Celui-ci devait être nommé garde-des-sceaux. Mais la légèreté de M. de Maurepas fut effrayée de la discussion d'un plan qui demandait beaucoup de travail et d'examen avant d'être mis à exécution. Il trouva plus commode de reprendre l'ancienne routine, et de donner, en 1774, un édit semblable à ceux qu'on n'avait jamais exécutés, et qui lui-même ne fut pas plus exécuté que les autres. Ce ministre perdit ainsi une occasion unique de faire une grande opération, qui aurait changé les destinées du dernier règne.

dirigeaient l'entreprise ne l'étaient pas davantage; et, de plus, l'entreprise en elle-même était mal conçue, mal dirigée. En fait d'administration, il est un principe certain : c'est que la manière et le moment d'opérer le plus grand bien, peuvent le faire manquer ou réussir. Faute d'avoir réfléchi sur cette vérité, plus d'un ministre a souvent été étonné d'être obligé de céder à l'opposition qu'excitait une chose bonne en elle-même.

Si donc il se présentait jamais une occasion où ce que je viens de vous indiquer sur le parlement de la couronne, pût s'exécuter, il serait du devoir d'un ministre d'en faire sentir au roi et la justice et les avantages.

Telle serait l'époque d'un retour à l'ordre après un bouleversement qui aurait détruit et les capitulations, et les distinctions de provinces. On commettrait alors une grande faute, si, entouré de tant de ruines, on les relevait indistinctement, sans faire entre elles aucun choix, et uniquement parce qu'elles avaient existé. Ce serait là que le génie d'un homme d'État, en relevant avec sagesse et discernement tout ce qui serait bon et utile, se garderait bien de rétablir, dans la machine remise à neuf, tous les rouages superflus

qui nuisent à l'unité de l'action et consomment des forces mal employées.

Je ne puis quitter cette matière, une des plus intéressantes de notre droit public, sans vous présenter encore quelques réflexions qui pourront vous conduire à l'étudier avec plus de fruit.

J'ai toujours observé avec étonnement que parmi le grand nombre de bons écrivains qui ont travaillé sur quelque point de notre histoire, il ne s'en était trouvé aucun qui eût écrit l'histoire politique du parlement, ou du moins qui eût présenté quelques idées premières sur la manière dont on pouvait l'écrire. Il était difficile, je l'avoue, de traiter cette matière délicate avec impartialité, de tenir toujours une route sûre entre les écarts des ministres et ceux des magistrats; de montrer toujours ceux qui les premiers s'étaient éloignés du but, par quel chemin, après quelles erreurs ils y étaient revenus; quelle influence ces premières fautes des uns et des autres avaient eue sur les affaires qui avaient succédé; quelle avait été souvent l'origine secrète d'un refus injuste ou d'une prétention déplacée. Mais toutes ces difficultés pouvaient être surmontées par quelqu'un qui, après avoir long-temps recueilli

de bons mémoires et des notes exactes, se serait consacré dans la retraite à faire un ouvrage également utile au gouvernement et à la magistrature. Cet ouvrage, fait avec soin, sans aucun esprit de parti, mais toujours avec un grand amour de la vérité, aurait évité bien des fautes, aurait redressé bien des idées fausses, dont les suites ont été funestes.

Au défaut de cet ouvrage, j'ai souvent cherché moi-même à suivre la politique du parlement à travers quelques-uns des monumens historiques où on peut en découvrir les traces.

Il est bien vrai qu'en général les corps ont un esprit qui se perpétue; mais ils peuvent avoir cet esprit, et même se laisser dominer par lui, sans avoir pour cela une politique sage et suivie. Et c'est cette politique qui peut difficilement être le régulateur perpétuel d'un corps délibérant.

Elle est presque toujours celui des congrégations religieuses; parce que dans ces congrégations il y a différens degrés où l'on ne parvient qu'en avançant en âge, parce qu'on n'y délibère point, ou qu'au moins ce qui est porté dans leurs assemblées y est à peu près décidé d'avance par

les chefs. Mais dans un corps délibérant, il y a toujours le foyer de toutes les passions; il y a des têtes vives qui s'exaltent sur un objet qu'elles ne se donnent pas le temps d'approfondir; il y a des âmes jalouses qui cherchent à nuire au talent qu'elles ne peuvent égaler; il y a des esprits ambitieux qui ne cherchent que l'occasion de paraître, et qui s'embarrassent peu des suites fâcheuses d'une affaire, si elle leur donne le moyen de se montrer avec avantage; il y a des âmes exaltées, qui, dans toutes les affaires, ne connaissent, ne saisissent, n'aiment que les extrêmes; il y a le danger des longues délibérations à la fin desquelles la lassitude fait souvent triompher une opinion, qui, en commençant, n'aurait eu aucun succès; il y a enfin l'impétuosité d'une jeunesse effervescente, qui, ne connaissant encore ni la marche des affaires, ni les sinuosités du cœur humain, se laisse séduire même par le désir du bien, parce qu'à cet âge le désir est presque toujours action; et qui, lorsqu'elle est admise trop tôt dans les délibérations, en trouble le calme, en compromet la dignité, en arrache violemment des résultats irréfléchis, incohérens ou dangereux. Au milieu de tous ces

écueils, il est presque impossible que la saine partie de ces corps soit toujours parfaitement en ligne avec les circonstances, les convenances, les personnes; qu'elle observe, qu'elle fasse entendre et observer les changemens graduels que dans un grand Etat amène l'ordre successif des choses; que dans des affaires en apparence semblables, qui se présentent à de longs intervalles l'une de l'autre, elle parvienne à faire remarquer les différences presque insensibles, qui exigent des mesures différentes pour opérer le même bien; enfin, qu'en tenant toujours aux mêmes principes, et n'en abusant jamais, elle en modifie l'application, et d'après les anciennes maximes maintienne ce qui est ancien, et dirige ce qui est nouveau.

Il me semble que d'après ces idées on pourrait se faire un plan pour examiner la conduite du parlement vis-à-vis de l'autorité royale, vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, vis-à-vis de lui-même.

Ainsi, vis-à-vis de l'autorité royale, dans les deux premiers siècles qu'il fut fixé à Paris, le parlement ne voyait point encore une forte ligne de démarcation entre lui et le conseil, dont il était émané. Chacun de ses membres se regardait

comme étant soumis au choix personnel du roi, qui, deux fois par an, faisait une liste à sa volonté. Il avait dû être et avait été frappé de l'insubordination des grands vassaux, de leurs éternelles négociations avec les ennemis de l'État, de l'état de guerre habituel dans lequel ils entretenaient le royaume, des obstacles par lesquels ils empêchaient la justice de rentrer dans la main du roi. Tout cela joint à ce que le parlement ne pouvait avoir d'autorité qu'autant que le roi augmenterait la sienne, arma avec raison le parlement contre les atteintes que les grands vassaux portaient à la royauté. Il fit corps avec elle pour parvenir à la rétablir dans tous ses droits; et tant qu'elle ne fut pas entière, il ne songea point, ou il songea peu à lutter contre elle. Ce n'est pas que par une résistance passive, mais raisonnée, il ne cherchât et ne parvînt souvent à l'éclairer. Quelquefois, par sa respectueuse fermeté, il obtenait un triomphe complet, comme fut celui du premier président de la Vacquerie auprès de Louis XI. Quelquefois, quand on lui demandait des choses contraires aux lois fondamentales de l'État, il déclarait qu'il *n'avait puissance d'y consentir*; et ce refus avait une grande force négative. Quel-

quefois enfin, en cédant pour le moment, il faisait des protestations, et reprenait dans des temps plus favorables la vérité qu'il avait ajournée, mais qu'il n'abandonnait jamais. S'il se permettait quelque acte d'autorité directement opposé à la volonté du roi, c'était lorsque les intrigues de quelques grands voulaient soustraire des justiciables au cours ordinaire de la justice : ce qui attaquait une des premières bases de la liberté civile; lorsque la cupidité de quelques courtisans arrachait au souverain l'aliénation d'une portion du domaine de la couronne : ce qui diminuait une source immuable des richesses de l'État; lorsque les intrigues de la cour de Rome parvenaient à faire approuver ses entreprises, ses prétentions : ce qui attentait à l'autorité royale et aux libertés de l'église gallicane. Mais dans toutes les dissensions intestines, le parlement restait attaché à la cause de la royauté. Pendant les malheurs de Charles VI et ceux de la Ligue, une partie des magistrats se rendit auprès du monarque fugitif. Ceux même qui restaient sous la main des rebelles, cherchaient encore à empêcher l'excès du mal, en ramenant toujours à cette royauté qui seule pouvait réunir tous les intérêts.

Jusque là il y avait eu peu d'occasions d'une opposition très-prononcée entre le Roi et le parlement. Mais les querelles de religion devaient diviser toutes les parties de l'État, comme elles divisaient toutes les familles. L'hérésie pénétra jusque dans le sanctuaire des lois; et dès lors les mesures violentes que l'on voulait prendre contre elle, y trouvèrent et des censeurs et des obstacles. D'ailleurs, l'esprit d'indépendance est plus particulièrement celui de la religion réformée, qui, après s'être soustraite au chef de l'Église, ne croyait pas impossible de se soustraire au chef de l'État. L'autorité royale, qui jusque là s'était toujours servi du parlement pour poursuivre légalement les séditieux et les rebelles, fut quelquefois contrainte, non-seulement de ne pas se servir de lui, mais même de sévir contre lui : elle éluda les formes judiciaires; elle y suppléa par des actes d'autorité, dans des momens où en effet le salut de l'État demandait des mesures promptes et vigoureuses. Cet exemple une fois donné, l'intrigue en profita pour obtenir souvent ce qui avait été accordé quelquefois à la nécessité. Le ministère défendit souvent par humeur ce qu'il avait fait sans raison; et alors commença à s'établir une

espèce de rivalité entre le conseil et le parlement. Le chancelier de l'Hôpital chercha à rappeler les vrais principes; mais il parlait au milieu des orages. Les fureurs de la ligue firent plus que les efforts du chancelier. Elles firent connaître au parlement qu'en éclairant l'autorité il ne fallait jamais rien faire qui la compromît aux yeux des peuples. Il remplit glorieusement ses pénibles devoirs sous le couteau même des ligueurs; et l'administration ferme et paternelle de Henri rétablit une harmonie qui assurait la tranquillité de l'État.

La minorité de Louis XIII ramena les troubles, les cabales, les prétentions. Richelieu, ennemi né de tout ce qui pouvait présenter des obstacles à son génie, qui semblait n'en point reconnaître, fit toujours par des voies d'autorité, les choses mêmes qu'il aurait pu faire par le parlement. Il le tint dans la plus entière dépendance, et fit périr sur l'échafaud un de ses principaux membres. La terreur était extrême : la soumission fut entière; mais elle n'était qu'apparente; elle cachait un violent désir de revenir aux formes anciennes: et le moment parut favorable pour les reprendre à la mort de Richelieu et de Louis XIII.

Le parlement, qui pendant deux siècles avait miné l'excessif pouvoir des grands vassaux, les voyait tous abattus; mais ce n'était pas lui qui leur avait porté les derniers coups, ils avaient été portés par les commissions de Richelieu, commissions irrégulières par elles-mêmes, et qui étaient devenues odieuses par la rigueur de leurs jugemens. L'autorité, débarrassée de ses rivaux, avait paru arbitraire entre les mains d'un ministre inflexible. Au fond, elle n'était qu'absolue, c'est-à-dire, ce qu'elle devait être. Mais le parlement ne voyant plus qu'elle seule dans l'arène où il avait toujours combattu pour elle contre des sujets trop puissans, fut d'autant plus effrayé de son accroissement, qu'elle était moins disposée à le ménager, parce qu'elle n'avait plus besoin de lui. Malheureusement cette autorité reposait alors sur la tête d'un enfant, et s'y trouvait en butte à toutes les factions des princes et de la cour. Tous les partis recouraient au parlement, qui, par des moyens sages et tempérés, pouvait assurer son crédit, en se rendant médiateur; il le perdit, en voulant être acteur, et acteur ridicule dans ce qui s'annonçait comme devant être une tragédie sanglante. Et il suffit

de lire les mémoires du cardinal de Retz, pour voir que toutes les fautes du parlement, tous ces arrêts contre le cardinal Mazarin, étaient l'ouvrage de la *cohue des enquêtes.* Déjà le conseil était devenu plus nombreux; l'établissement des intendans avait pris une forme ministérielle. Colbert, élève de Mazarin, avait reçu de lui une forte prévention contre la magistrature [1] : les lenteurs, les objections, les formes de cette magistrature irritaient l'orgueil et l'inflexibilité de Louvois; et Louis XIV, d'autant plus jaloux de son autorité, qu'il savait combien elle avait été insultée dans ses premières années, n'avait pas besoin d'être excité par ses ministres, pour interdire au parlement toute espèce de résistance à ses volontés. Il est cependant à remarquer que c'est sous le règne de ce prince qu'ont été données d'excellentes et de sages ordonnances. C'est que ce prince, qui ne voulait point rencontrer

[1] M. Colbert a laissé des mémoires manuscrits, dans lesquels, au milieu des grandes idées dont sa tête était remplie, on trouve trop fréquemment qu'il avait plus que de la prévention contre les magistrats. Le titre seul indique l'esprit qui les a dictés; ils sont intitulés : *Sévices contre les Parlemens.*

d'opposition dans le parlement en corps, cherchait toujours des conseils dans ses membres les plus éclairés. Toutes les nouvelles lois étaient, avant d'être rédigées, soumises à l'examen : la discussion était toujours libre et profonde ; et les réflexions de magistrats instruits et respectables étaient toujours écoutées, et souvent accueillies.

Louis XIV avait été trop loin, en exigeant du parlement qu'il ne fît aucune remontrance avant l'enregistrement. Cette défense, qui n'était ni nécessaire ni utile, qui n'avait été prescrite que par l'humeur ou l'orgueil, eut le sort de toutes les mesures extrêmes, elle ne dura qu'autant que celui qui l'avait imposée ; et le moment même de l'ouverture du testament de ce puissant monarque fut l'époque où le parlement reprit un droit qui lui avait été injustement ôté.

Son propre intérêt, le bien public, une sage politique semblaient lui prescrire de n'user de son opposition qu'avec une grande retenue. Mais il fut tout-à-coup entraîné par de nouvelles circonstances.

Les funestes disputes du jansénisme et du molinisme avaient pris, sur la fin du règne de Louis XIV, un caractère très-grave. Madame de

Maintenon, à qui on avait persuadé qu'elle était théologienne, se croyait réellement appelée à discuter les matières de la grâce, et s'en était fait un département dont elle était le premier ministre. On lui imputait les moyens violens (1) par lesquels l'autorité avait soutenu ce sur quoi il aurait mieux valu ordonner le silence le plus absolu. Les opinions contraires avaient prévalu dans le parlement; et l'esprit de secte se joignant à celui de corps, appela fortement le parlement à user sans ménagement de l'autorité qu'il venait de reprendre.

Il y fut encore appelé par le bouleversement total dont l'État se vit menacé. En peu de temps le système de Law, accueilli avec enthousiasme, fut poursuivi avec acharnement.

Il était bien difficile qu'au milieu de ce délire

(1) Car il est à remarquer que Louis XIV, tout puissant, n'a cependant fait un usage arbitraire de son autorité, que dans deux occasions, et pour des affaires ecclésiastiques. Ce fut contre les protestans et les jansénistes que l'on prodigua ces lettres de cachet, dont l'abus est assurément condamnable; dont la nécessité est aujourd'hui bien démontrée, et dont la sage dispensation avait été si admirablement réglée par M. de Malesherbes.

religieux et politique le parlement ne se laissât atteindre par aucune des passions qui l'environnaient, et qu'il éclairât toujours l'autorité, sans jamais lutter contre elle. De là les translations, les exils, l'extension indéfinie du pouvoir du conseil, et enfin cet état habituel de méfiance, d'opposition, de rivalité, qui dura pendant tout le règne de Louis XV, qui fut encore augmenté par le désordre des finances, et qui, en établissant une lutte perpétuelle entre le conseil et le parlement, donna lieu à des recherches dangereuses, et fit naître et résoudre des questions dont l'examen seul est un trouble dans l'État.

Vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, le parlement releva et défendit avec constance les libertés de l'église gallicane. Il opposa aux prétentions ultramontaines une digue insurmontable. Il arrêta cette excroissance ridicule du pouvoir papal, qui menaçait de tout engloutir : et en observant comment la France, sans jamais se détacher de l'église romaine, a combattu et repoussé ses longs et continuels efforts, tandis que les autres États européens (1) ou ont été contraints de

(1) Excepté Venise.

lui céder, ou n'ont pu résister qu'en abjurant la communion apostolique, vous vous convaincrez que cette marche sage et soutenue de la France fut l'ouvrage du parlement [1], qui, également éloigné de la faiblesse et du schisme, ne s'écarta jamais des principes avoués par la raison autant que par la religion, et que le fameux Pierre Cugnières mit au rang des lois de l'État.

Mais ce n'était pas seulement au-delà des monts que se trouvaient les prétentions contre lesquelles le parlement devait défendre la couronne de France. Elle se voyait encore arracher, par l'extrême extension de la juridiction du clergé, le peu de justiciables que lui laissait la féodalité. Mille prétextes, que vous aurez peine à croire aujourd'hui, avaient été inventés pour soumettre à la juridiction ecclésiastique les causes qui

(1) Je ne prétends assurément pas ôter à Bossuet la gloire d'avoir fait la déclaration de 1682, et de l'avoir si fortement défendue; mais d'après l'acharnement avec lequel elle fut attaquée, on peut aisément juger que Bossuet ne l'eût jamais fait adopter, si les principes qu'elle contenait n'avaient été, plusieurs siècles auparavant, constamment soutenus par la magistrature.

auraient dû être portées aux tribunaux séculiers. Et, sans entrer dans le détail de la nomenclature de ces prétextes, il y en avait deux qui, à eux seuls, devaient attirer une multitude d'affaires : tout testament où il y avait un legs pieux; toute cause où il y avait lieu au serment. Or, depuis l'abolition de la preuve par le duel, presque toutes les causes se décidaient par le serment d'une des parties, ou par les enquêtes dont les témoins prêtaient aussi serment. Depuis que l'on courait risque de n'être pas enterré en terre sainte, quand on ne faisait pas dans son testament un legs ecclésiastique, il y avait peu de successions qui ne se trouvassent soumises à cet étrange abus de juridiction. Il fallut, de la part du parlement, une longue suite d'efforts pour restituer à la couronne ce que les officialités avaient usurpé sur elle; et vous sentirez aisément que les tentatives sans cesse renaissantes d'un corps puissant, religieux et permanent, ne pouvaient être contenues et repoussées que par l'indéfectible opposition d'un corps politique également permanent. C'est dans cette lutte que vous verrez naître les appels comme d'abus. A mesure que les vrais principes furent connus et fixés, le clergé eut la sagesse d'y

revenir; et ce fut lui-même qui, dans l'assemblée de 1682, posa les quatre fameux articles qui font partie de notre droit public.

Mais ces mêmes querelles de jansénisme, dont je parlais tout-à-l'heure, vinrent encore troubler une union que la raison avait établie, et que le temps aurait cimentée. Les appels comme d'abus, auxquels on avait eu recours pour empêcher la justice ecclésiastique d'empiéter sur la justice séculière, furent ensuite employés par celle-ci pour empiéter sur l'autre. Tel est le sort de tout ce qui se trouve entre les mains des hommes. Ce sont ces variations qu'il faut suivre pour apprendre à éviter un double écueil. Il faut les suivre, surtout sous le ministère du chancelier d'Aguesseau, qui, malgré son grand savoir, et sa haute réputation, eut tant de peine à tenir la balance entre deux partis qui semblaient ne connaître et ne goûter que des moyens extrêmes.

Enfin, pour observer la conduite du parlement vis-à-vis de lui-même, il faut voir quelle a été autrefois sa composition, comment elle a successivement changé, et quels obstacles il a opposés à ce changement. Ainsi, composé originairement d'officiers au choix du roi, qui les

nommait deux fois l'année, il vit peu à peu ses membres devenir stables, jusqu'à ce que la loi de Louis XI assurât leur inamovibilité.

Il faut voir à quel nombre il fut d'abord fixé, par quelles raisons ce nombre fut augmenté malgré lui, puis diminué aussi malgré lui; et si, après avoir fortement combattu dans un siècle l'augmentation de ses membres, il avait droit et motif de se plaindre, lorsque l'autorité royale les réduisait à ce qu'ils avaient été.

Il faut voir comme la vénalité des charges s'est introduite; et sans se laisser prévenir par la fausse idée que l'on attache aujourd'hui à ce mot, voir quels effets cette vénalité a produits sur la magistrature; si par la bonté même de la constitution de cette magistrature, une ressource purement fiscale dans l'origine, ne s'est pas perfectionnée avec le temps et n'a pas éloigné à jamais des inconvéniens bien plus grands que ceux qu'on lui reproche.

Il faut voir quelle était originairement la discipline intérieure du parlement; comme elle a dû peu à peu changer avec les mœurs; jusqu'à quel point ce changemement peut suivre celui des mœurs, sans nuire à la décence publique, à

la sévérité qui doit, sans rudesse, caractériser la vie du magistrat.

Enfin il faut voir comment ces changemens survenus dans sa discipline, ces mercuriales tombées en désuétude, ou dégénérées en cérémonial, ont influé sur ses délibérations; comment une jeunesse ardente, y prenant plus d'empire, a pu souvent emporter des décisions indiscrètes, téméraires, et peut-être même contraires aux devoirs et aux droits du parlement. C'est là que vous pourrez examiner ces appels séditieux, connus sous le nom d'*arrêts d'union*, et cette incroyable fédération imaginée de nos jours sous le nom de *classes*. Vous verrez surtout comment ce système des classes proposé à Paris et adopté en province avec un enthousiasme irréfléchi, a été, à Paris et en province, différemment entendu et soutenu; et dans quelles contradictions tombent les corps les plus respectables, quand, en s'écartant du titre de leur création, ils veulent se faire des principes nouveaux, et en outrer toutes les conséquences.

Voilà les trois divisions dans lesquelles on peut, ce me semble, classer toute l'histoire du parlement, et suivre la marche ou les écarts de

sa politique. Je crois qu'un ouvrage fait dans ce sens serait très-utile pour former la jeune magistrature, en lui prouvant par des exemples la vérité des principes, l'avantage de les suivre, et le danger de s'en éloigner.

LETTRE LII.

États-Généraux (1).

Il est un autre point dont, à cette époque, notre histoire parle pour la première fois : les

(1) Quelques personnes, dont l'opinion et surtout l'estime sont précieuses pour moi, en approuvant ce que je dis sur les états-généraux, ont cru se rappeler que j'en avais parlé bien différemment dans les remontrances du parlement de Paris, du 24 juillet 1787, et elles ont vu avec regret cette variation dans un magistrat qui, dès 1787, devait connaître les vrais principes de notre constitution monarchique. Je me dois de me justifier dans leur esprit; et je me flatte que ce que je vais dire portera cette justification jusqu'à l'évidence.

Il est très-vrai que je fus le rédacteur des remontrances de 1787; mais il est également vrai que le rédacteur était obligé de se conformer dans son travail aux articles préalablement arrêtés : or, le 16 du même mois, le parlement avait malheureusement arrêté la demande des états-généraux. Tous les magistrats aujourd'hui existans ne peuvent

états-généraux. L'étude des anciens monumens apprend ce qu'ils ont fait : ici je cherche plutôt à

avoir oublié que je m'y opposai fortement, que j'annonçai qu'on allait provoquer des calamités publiques. Je respecte trop ce corps antique, qui s'est abîmé sous les ruines de la monarchie, pour révéler, pour qualifier même tout ce qui se passa alors, tout ce que j'éprouvai personnellement. Ne pouvant me dissimuler qu'il fallait mettre cette fatale demande dans les remontrances, je ne voulais point me charger de leur rédaction. Je cédai aux sollicitations de gens sages, et qui me connaissaient bien. De ce nombre étaient MM. les présidens d'Ormesson et de Rosambo. Ce dernier, plein d'honneur et de loyauté, me pressa avec toute l'amitié qu'il avait pour moi, et me dit que c'était le vœu de son beau-père, qui désirait me voir à ce sujet. J'eus donc avec M. de Malesherbes une conversation qui me décida, et dans laquelle je lui exposai une idée qu'il approuva, et qui aurait sauvé l'État. C'était, puisque la demande des états-généraux était faite, de donner (au moment des vacances du parlement) un arrêt du conseil qui les aurait convoqués pour le mois de novembre suivant, et de les ouvrir avec un plan complet de finances et de grandes économies. J'osais assurer que par ce moyen on éviterait toutes les discussions dangereuses, et que la droiture et les bonnes intentions du roi triompheraient de toutes les intrigues.

Je présentai donc les remontrances : elles avaient trois parties ; la première, sur les économies ; elle fut adoptée

vous présenter quelques réflexions sur ce qu'ils devaient faire. Peu importe de savoir si Philippe

sans changement; la seconde, sur le timbre, dont on voulait exagérer les inconvéniens; la troisième, sur les états-généraux. Ces deux parties furent fortement attaquées, comme étant trop faibles. Un magistrat du plus grand talent, dont je ne veux point troubler la cendre en parlant de ses erreurs, qu'il a reconnues depuis, s'empara de ces deux dernières parties, les traita bien différemment, et, les joignant à la première, opposa ainsi mon ouvrage défiguré à celui que j'avais fait. Tous deux furent présentés à l'assemblée des chambres, les princes et pairs y séant. Le mien l'emportait de trente voix; on s'acharna à faire recompter jusqu'à trois fois; et à la dernière, il ne passa plus que de deux voix.

Ces remontrances trop célèbres sont donc bien constamment sorties de ma plume; mais la première partie seule est sortie de mon cœur, et il est aisé de s'en apercevoir en les lisant.

Lorsque l'archevêque de Sens me dit que le roi les avait ues avec satisfaction, et savait tout ce que j'avais eu à souffrir pour les faire adopter, je le sollicitai de faire la réponse conformément à ce que j'avais dit à M. de Malesherbes. Il me répondit : *Cela serait bon, si nous voulions des états-généraux, mais nous n'en voulons pas.* C'était au mois d'août; et le 19 novembre, il les promit dans la fameuse séance, et les indiqua pour quatre ans après. Il

le Bel fut le premier qui les assembla, ou s'ils furent antérieurement convoqués, comme on veut l'induire d'une ordonnance de saint Louis de 1264. La date d'un établissement est quelquefois incertaine, et n'est souvent qu'un objet de curiosité : son principe et ses conséquences sont toujours ce qui fixe l'attention du lecteur.

Un premier conseil qui rédige les lois, un second conseil plus nombreux qui les examine, un

est impossible de joindre plus de maladresse à plus de déraison.

Du reste, en m'élevant dans le parlement contre les états-généraux, je n'ai pas dit, à beaucoup près, tout ce que je craignais : à peine voulait-on écouter le peu que je me permettais. Mais il y a actuellement dans Paris plusieurs personnes qui savent que j'ai offert de leur remettre un écrit cacheté, contenant ce que je prévoyais, à condition qu'elles ne l'ouvriraient que de mon aveu.

Quant à celles qui ont fait l'observation à laquelle je viens de répondre, je les remercie de m'avoir fourni l'occasion de me laver d'un reproche qui aurait pu être fait à ma mémoire. Combien de fois j'aurais voulu effacer avec mes larmes cette phrase que je fus obligé d'insérer dans les remontrances ! *Il* (le roi au milieu de ses sujets) *n'a rien à redouter que l'excès de leur amour; il n'a de précaution à prendre, que pour se tenir en garde contre les offres qui seraient au-dessus des moyens.*

roi qui en ordonne et en maintient l'exécution : voilà ce qui constitue dans un accord parfait la législation de la monarchie : rien n'y est inutile, rien n'y est dangereux. Rédigée par quelques conseillers, examinée par d'autres, la loi subit les épreuves au travers desquelles elle doit passer. Ces épreuves se font dans le calme, et n'agitent point, n'éveillent point l'opinion du public. Le législateur doit imiter la nature; elle crée dans le silence. Si donc on admet dans cette législation quelque chose de plus, ce quelque chose sera au moins inutile; car déjà il y avait tout ce qu'il doit y avoir. Mais si ce quelque chose qui intervient comme inutile dans le gouvernement, y intervient avec une masse considérable, cette masse ne pourra être réduite long-temps à un rôle d'inutilité; elle comprimera ou forcera tous les ressorts, et elle embarrassera une action qui devait être unique. En vain voudra-t-on surveiller la composition de cette masse, et prendre des précautions pour que les ingrédiens n'en soient pas vicieux; ces précautions annonceront seulement que l'on s'avance vers un danger contre lequel on cherche à se prémunir. Chacun de ces ingrédiens fût-il bon

en particulier, le frottement et l'agitation le dénaturent; dès qu'il est mêlé dans la masse, il n'est plus le même. Il est d'expérience que l'homme, dans une assemblée nombreuse, est rarement le maître de ses actions; souvent même il ne l'est pas de ses pensées. Le plus imprudent, le plus hardi, le plus fougueux, est presque toujours celui qui domine. Il n'y a point de père de famille qui osât, pour son intérêt, consulter le chef d'aucune assemblée populaire. Il y a plus; ce que ce chef dit ou fait dans cette assemblée, il ne le dirait, il ne le ferait presque jamais dans le silence du cabinet, dans le calme d'une consultation privée. La loi ne doit jamais être que le résultat du calcul et de la méditation. On ne calcule point dans une grande assemblée; on ne médite pas au milieu de toutes les passions réunies. Qu'y fera-t-on donc? on y perdra son temps en discussions tumultueuses, ou on décidera d'emblée les questions les plus difficiles. Ces assemblées seront donc inutiles ou dangereuses.

Il est, je crois, impossible de réfléchir attentivement sur cette vérité, sans en être fortement convaincu. Lorsqu'en lisant l'histoire, et l'expliquant par la raison, on les trouve toutes deux

d'accord sur un point politique, on peut dire que sur ce point, on atteint le dernier degré de la certitude humaine.

C'est ainsi qu'en physique le hasard fait souvent faire des découvertes; on remonte à la cause; et dès qu'on l'a trouvée, on est sûr des effets pour l'avenir.

Que l'on parcoure tous les états-généraux depuis 1304, on y verra que ceux qui ont fait quelque chose, ont fait du mal, et que les autres n'ont fait aucun bien (j'appelle *ne faire aucun bien*, lorsque leurs travaux se sont réduits à présenter sur les maux de l'État un tableau général dont les détails et les localités eussent bien mieux fait connaître la cause et le remède.) Le hasard seul ne peut pas produire cette uniformité de résultats dans des assemblées nécessairement composées d'hommes avides, instruits et intrigans, convoquées à des époques éloignées et dans des circonstances différentes. Il faut donc qu'il y ait une cause secrète. Je la cherche; j'appelle la raison à mon secours; et elle me dit que toutes les fois que des hommes réunis se trouvent, par l'ambition, la séduction ou l'intrigue, chargés de représenter un grand peuple, il doit arriver

de deux choses l'une : ou ils chercheront réciproquement à se nuire, alors ils ne pourront s'entendre, et seront inutiles; ou ils se réuniront contre la seule autorité qui puisse les contenir, alors ils l'écraseront et seront dangereux. Cette cause me paraît évidente; elle est dans le cœur humain; elle doit produire des effets certains. Pour les vérifier, je retourne à l'histoire; j'y consulte les faits, et je les trouve conformes à mon principe. Lorsque le souverain a su user d'adresse ou d'autorité, il a dominé les états-généraux, et ils n'ont rien fait. Lorsque le gouvernement a été faible ou maladroit, ils ont été les maîtres, et ils ont fait du mal. Cela est si vrai, que les puissances rivales de la France, voulant l'affaiblir à la paix d'Utrecht, ne crurent rien de plus propre à leur but, que de chercher à changer le gouvernement en rétablissant les états-généraux. Louis XIV éloigna tout ce qui tenait à cette idée; on tenta de la faire revivre sous le régent; et M. de Boulainvilliers, dans ses Mémoires, s'élève contre ce danger, qui montre bien que ces assemblées ont toujours été la ressource de nos ennemis.

On ne remédiera point à ces inconvéniens en assemblant les états-généraux à des époques

fixes ; car dès lors il est évident qu'on les assemblera souvent sans nécessité. Mais il est impossible qu'un grand corps ne fasse pas quelque chose : là où il n'y a rien à faire, il défait ; tous les hommes réunis ont un sentiment de leur force, qui leur fait éprouver le besoin d'agir. Ce sont des enfans qui, obligés de donner de l'expansion à l'activité qui les tourmente, cassent ce qu'ils ne peuvent reconstruire. Il en sera de même d'un corps d'états-généraux ; lorsqu'il n'y aura rien à faire, le besoin d'agir sera chez eux le besoin de détruire ce qui est fait. Une sage administration ne fait presque jamais ; mais elle conserve toujours.

En un mot, demander à des hommes rassemblés et munis d'un grand pouvoir, de ne pas vendre leur inaction, ou de ne pas abuser de leurs forces, c'est demander à la nature humaine un effort surnaturel.

L'introduction des états-généraux dans le gouvernement ne devait donc lui donner aucune force de plus, et pouvait souvent lui susciter de grands obstacles. Il est difficile de trouver dans l'histoire la véritable cause qui a déterminé à y avoir recours. Ce ne fut pas seulement la néces-

sité de substituer des impôts au service personnel que l'on devait à la guerre : ce service était dû ; et lorsqu'on le convertit en argent, il ne pouvait pas plus être refusé qu'auparavant. Mais auparavant, l'acquit même de ce service personnel formait une assemblée ; et c'est peut-être ce qui a porté à demander à cette même assemblée l'équivalent de ce qu'elle acquittait en personne. On remarquera cependant dans l'histoire, que, l'année qui précéda la première tenue que convoqua Philippe le Bel, il avait, après la funeste bataille de Courtray, imposé le cinquième du revenu ; et que l'objet de cette première tenue en 1303, fut de s'opposer aux entreprises de Boniface VIII, qui venait de mettre le royaume en interdit. Il y fut convenu de convoquer un concile, et arrêté qu'on appelait à ce concile de tout ce que le pape avait fait. Il semble donc que, dans cette assemblée, le roi avait voulu rallier ses sujets contre les entreprises de Rome ; entreprises d'autant plus dangereuses, qu'elles étaient presque toujours secondées par de grands vassaux, et qu'il avait devant les yeux plusieurs de ses ancêtres abandonnés en pareil cas par leurs plus fidèles sujets. Il fallait arrêter l'opinion pernicieuse qu'on ne

pouvait s'opposer à ces bulles d'excommunication; et en en faisant prononcer l'appel au futur concile par la nation réunie, on suspendait au moins l'effet de cette excommunication.

Sans doute le roi eût pu interjeter cet appel par la voie de son conseil, ou par celle du parlement; mais cette voie n'eût peut-être pas été assez efficace pour arrêter les mauvaises intentions des grands, à qui cet interdit fournissait un prétexte de révolte. On pouvait donc croire qu'il était plus prudent de les lier par leur propre consentement; et la crainte de trouver en eux des dispositions qui ne fussent pas favorables, a pu déterminer à appeler dans cette assemblée les députés des villes à qui on avait accordé des affranchissemens, et qui composaient le troisième ordre de l'État.

Si ce fut là le calcul de Philippe le Bel, l'événement sembla le justifier; et il en retira pour le moment le fruit qu'il avait désiré. Mais cinquante ans après, un de ses successeurs éprouva que tout ce qui s'introduit dans un État sans nécessité, y fait tôt ou tard les plus grands ravages. Le danger dont ces états pouvaient être pour la monarchie, se manifesta lors de la cap-

tivité du roi Jean, et il fallut toute la sagesse de Charles V pour réparer les maux que ces états avaient faits.

Le détail de tout ce qui se passa alors, fait naître une multitude de réflexions que je ne veux point prévenir.

La preuve que les états-généraux n'étaient point nécessaires dans le gouvernement, c'est que leur assemblée ne changeait rien à sa marche, ne dérangeait aucune des autorités déléguées par ce gouvernement. Le roi, le conseil, le parlement conservaient le même pouvoir sans aucune diminution. Or, si les états-généraux eussent été partie nécessaire de l'Etat, ils auraient remplacé quelques-uns des pouvoirs à qui au contraire ils étaient soumis. Lorsque leur décision pouvait nuire au bien de l'État, le parlement pouvait l'annuler, et défendre aux sujets du roi de lexécuter. Il y en a un exemple célèbre en 1593, dans l'arrêt rendu contre lès états qui voulaient changer l'ordre de la succession au trône. Il y en a un autre dans l'ordonnance de 1579, rédigée d'après les demandes des états de Blois : le parlement réclama contre plusieurs articles, qui furent changés.

Jamais les états-généraux, même les plus séditieux, n'ont prétendu participer à la législation. Ils exposaient, dans leurs doléances, ce qu'ils croyaient devoir demander pour le bien de l'État, ou ce que leur suggéraient les intrigues et les factions dont ils étaient toujours remplis. Jamais ils n'ont présenté ces doléances qu'à genoux; et cette attitude n'annonce aucune idée de souveraineté. Jamais on ne leur demanda leur avis que sur l'établissement des impôts, parce que l'exemple en avait été donné en 1355. Cet avis était une consultation. Il était donné tel que le roi le désirait, plus tôt ou plus tard, suivant que le gouvernement était plus ou moins adroit, plus ou moins puissant, et que les factions étaient plus ou moins fortes. Enfin les trois ordres de l'État conservaient leurs distinctions dans cette assemblée; et s'ils eussent empiété sur les droits ou les prérogatives les uns des autres, le roi, défenseur-né de tous les ordres et de tous les membres de l'État, eût maintenu chacun dans le droit qui lui appartenait, et dont le bien même de l'État exigeait la conservation.

Voilà ce qu'on trouvera dans l'histoire de France sur les états-généraux, quand on ne lira

point cette histoire au hasard et avec un esprit inquiet et avide de nouveautés. Cette étude a été plus curieuse qu'utile, tant que les états-généraux étaient heureusement restés dans l'oubli. Mais elle est aujourd'hui d'un plus grand intérêt, parce que si on la fait sans être conduit par des principes certains, on risque de s'égarer dans toutes les fausses spéculations de liberté, qui peuvent tromper les âmes les plus honnêtes.

Voilà ce qu'ont vu nos anciens auteurs. Loyseau, dans son *Traité des Seigneuries*, dit positivement : *La France est une souveraineté à laquelle les états n'ont aucune part;* et partant de ce principe, *il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'en France, notre roi n'ayant d'ailleurs presque plus d'autres fonds de finance, ne puisse faire des levées de deniers sans le consentement des états.*

Le Bret appuie cette opinion, en disant que *le roi n'est point astreint à suivre leurs avis.*

Et en effet, si quelquefois les rois ont consulté les assemblées, plus souvent pour régler les affaires publiques en vertu de leur autorité, ils n'ont consulté qu'un conseil moins nombreux. On ne voit point les états-généraux assemblés, lors-

que Philippe-Auguste est menacé d'une terrible invasion par l'Empire et l'Angleterre; lorsque saint Louis est prisonnier en Afrique, et François Ier à Madrid; et l'on ne dira sûrement pas que la captivité de ces princes ait été plus funeste à l'État que celle du roi Jean. Ces époques étaient cependant de grandes crises pour l'État, qui s'en tira sans risquer un remède plus dangereux que ces crises mêmes.

Lorsque Philippe le Hardi fixa la majorité des rois à quatorze ans accomplis, et Charles le Sage à quatorze ans commencés, ce ne fut point dans une assemblée d'états-généraux, mais par une ordonnance purement émanée de leur autorité.

Avant donc d'examiner, dans le détail de l'histoire ce qu'ont fait les États-Généraux, je vous recommande, si vous voulez lire avec fruit, d'examiner s'il était à propos de les introduire dans l'État, pourquoi et comment ils y ont été introduits.

Au reste, en lisant d'après ces maximes l'histoire des états-généraux jusqu'à 1614, je crois que vous ferez une réflexion dont j'ai été souvent frappé. Vous serez étonné qu'au milieu des factions qui couvent toujours dans un grand État,

au milieu de tous les germes de troubles qu'entraînait la puissance des grands vassaux, les états-généraux n'aient pas été plus souvent entraînés par les séditieux, n'aient pas plus souvent servi les ennemis du bien public. Cela s'explique et ne peut s'expliquer que par une raison honorable pour la nation, et par la forme même des états-généraux.

Ce peuple, qui portait partout son attachement à la royauté et à la maison régnante, était naturellement disposé à émettre, dès qu'on le rassemblait, le vœu unanime que cet attachement lui inspirait. Il fallait qu'il fût fortement travaillé ou épouvanté par les factieux, pour se prêter momentanément à devenir l'instrument de leurs projets. Ses écarts étaient l'ouvrage des séditieux; son repentir n'appartenait qu'à lui. L'ouvrage des états-généraux de 1355 fut aboli trois ans après par d'autres états-généraux; et Charles V rentra dans toute la plénitude de l'autorité, dont il fit un si grand et si bel usage. On ne peut, sans cet attachement, expliquer ce qui se passa, surtout dans le temps de la Ligue. Tout les ressorts de la politique étrangère étaient tendus pour dominer sur le peuple; tout le pouvoir de quelques maisons

puissantes était mis en œuvre pour le conduire et le tromper : la plus terrible passion de l'homme, le faux esprit de religion était propagé pour le séduire par l'enthousiasme et le fanatisme; et cependant ce peuple vit périr à Blois les deux chefs de la rébellion; et les états ne furent point électrisés par ce grand événement. Le peuple fut entraîné dans la ligue; et cependant les états tenus à Paris, sous l'influence de l'Espagne et de Mayenne, furent cassés par l'arrêt dont je viens de parler.

La forme des états donnait encore à cet attachement une force plus réelle. Ce n'était, à la vérité, qu'une force passive; mais ne perdons jamais de vue que c'est la seule conservatrice, et qu'une nombreuse assemblée ne doit jamais en avoir d'autre. Les trois ordres se maintenaient mutuellement : il était difficile que les factieux réussissent également dans tous les trois, et l'opposition d'un seul arrêtait l'impulsion des deux autres. Conception simple et sublime! née de l'idée que je viens d'exposer que la véritable force conservatrice est la force passive; née du sentiment de son bien-être, qu'on ne doit pas risquer de perdre par un changement subit, et par l'effervescence d'une déli-

bération tumultueuse ou forcée; née de la crainte que doivent inspirer les nouveautés politiques, qu'il ne faut jamais introduire que peu à peu, qu'il faut prendre long-temps à l'essai, et non adopter tout-à-coup; née enfin de la constitution même de l'État, qui avait toujours distingué trois ordres; de la nature même de la monarchie qui redoute surtout une surface unie, sur laquelle le moindre choc ne trouve point d'opposition, se communique partout en un instant, et embrasse tout, comme le fluide électrique. Il n'en faut point douter; c'est à cet usage immémorial, consacré par l'épreuve de tant de siècles, prescrit par la raison, par la connaissance du cœur humain, par les maximes les plus nécessaires au soutien d'une monarchie, usage qui reçut une nouvelle force de l'attachement du peuple français à son gouvernement; c'est, dis-je, à cet usage qu'il faut attribuer le maintien, l'accroissement, la splendeur d'un État dans lequel s'était introduit un pouvoir toujours inutile, et quelquefois dangereux.

Le clergé tenait à l'unité de la monarchie, par les principes mêmes de sa religion; par l'avantage de l'Église, à qui la monarchie était unie

dès sa naissance; par les grandes possessions que la monarchie lui garantissait. La noblesse y tenait, malgré tous les vices de la féodalité, malgré l'ambition de quelques grandes maisons : elle y tenait par cet esprit de loyauté, de chevalerie, de bravoure, de fidélité, dont elle était imprégnée; elle y tenait par cette heureuse habitude d'aimer ce qu'on respecte, par ce beau mot d'*honneur*, ce préjugé salutaire, le plus grand bienfait peut-être que la nation française ait reçu de la divinité : elle y tenait, parce que les fils de ceux qui avaient péri à Bovines, s'honoraient de mourir à Poitiers ou à Crécy; parce que les descendans de ceux-ci briguaient la même gloire à Marignan, à Pavie, à Saint-Quentin; parce que le même sort attendait leur postérité à Rocroy, à Fribourg et à Fontenoi; parce que ceux que des premiers services récemment rendus à l'État faisaient entrer dans cet ordre, voulaient se montrer dignes de leur nouvelle élévation, et créer des ancêtres à leurs descendans. Enfin, le tiers-état y tenait par ce sentiment d'affection dont je viens de parler, qui se conçoit bien, qui se sent encore mieux, qui naissait de la protection, de la surveillance infatigable, toujours exercée par l'auto-

rité royale sur cette troisième classe de sujets; qui se nourrissait des vertus de Louis le Gros, des victoires de Philippe-Auguste, de la piété de saint Louis, de la bonne foi de Jean, des malheurs même de Charles VI, des succès de son père et de son fils, de la popularité de Louis XII, de la loyauté de François Ier, de la paternelle bonté de Henri IV, de la grandeur de Louis XIV, du délire filial de toute la France, lors de la maladie de Louis XV.....

Mon sujet m'a entraîné au-delà de l'époque que je m'étais fixée; je reviens sur mes pas pour vous parler de quelques-uns des règnes qui l'ont précédée.



LETTRE LIII.

Union des Histoires d'Angleterre et de France. Différence de leurs gouvernemens.

C'est au règne de Louis le Gros que l'histoire d'Angleterre commence à être étroitement liée à celle de France. Cette histoire, jusqu'au règne de Henri VII, présente d'un côté de longues guerres avec la France, de l'autre les terribles divisions des maisons d'Yorck et de Lancastre, et enfin les changemens du gouvernement.

Les guerres avec la France ne finissent que sous le règne de Charles VII, et les Anglais ne conservent plus, dans le royaume, que la ville de Calais. Les guerres qui depuis ce temps sont survenues entre ces deux puissances, ont eu une autre cause, un autre objet, un autre caractère. L'Angleterre a cessé de prétendre à garder quelques domaines dans l'intérieur du royaume. Plus

éclairée sur ses intérêts, et sur la direction que le commerce et la découverte d'un nouveau monde donnaient à la politique, elle a fait consister sa grandeur dans sa marine. Alors le but de la guerre se trouvait changé; le théâtre a changé aussi. C'est presque toujours sur mer que se sont déployées les forces des deux royaumes rivaux; et les provinces ont presque toujours été tranquilles, tandis qu'on se battait sur les mers. Au contraire, jusqu'au règne de Philippe le Bel, les provinces de Guyenne, d'Anjou, du Maine, du Poitou, de Normandie, et sous le règne de Charles VI, la presque totalité de la France fut inondée par les armées anglaises. Un autre motif que celui qui armait les deux nations, arma encore les deux rois l'un contre l'autre. La mort de Louis X, sans enfans mâles, et celle de Charles le Bel, qui appelait au trône la branche de Valois, donna lieu aux rois d'Angleterre de réclamer la couronne de France, au nom des filles dont ils étaient issus. Ils furent exclus par l'usage, par l'interprétation de la loi salique, par l'arrêt de 1328. Aussi les guerres, qui jusque là n'avaient été que de peuple à peuple, devinrent personnelles de souverain à souverain. C'est surtout

avant de lire ces longues et sanglantes guerres, qu'il faut en considérer l'origine. On y verra que le peuple anglais, non-seulement n'avait aucun intérêt à ce que son roi fût roi de France, mais même qu'il en avait un grand à empêcher que ce roi ne devînt trop puissant. Je crois bien que les rois d'Angleterre sentaient combien il leur serait avantageux d'occuper habituellement, contre une nation rivale, celle qui, par de fréquentes et terribles insurrections, avait tant empiété sur leur autorité. Mais c'était par cela même, que la nation anglaise devait éviter ces guerres, où elle s'épuisait d'hommes et d'argent, et dont le moindre inconvénient pour elle était de l'éloigner du but qu'elle avait sans cesse devant les yeux : celui de suivre toujours les concessions qu'elle arrachait à l'autorité royale.

A voir avec quel acharnement ces guerres se prolongeaient, on serait porté à croire qu'il y allait du plus grand intérêt du peuple attaquant. C'était uniquement une rivalité qu'alimentait encore le caractère du peuple anglais, et qui s'est éteinte peu à peu, à mesure que le théâtre de la guerre s'est éloigné.

Les longues querelles des maisons d'Yorck et

de Lancastre ont exposé l'Angleterre aux plus grandes révolutions. Il y a peu de nations civilisées chez lesquelles la succession au trône ait été aussi alternativement rompue entre deux maisons rivales. Richard II est détrôné par Henri IV; Henri VI, par Édouard IV; Richard III par Henri VII : jamais la fortune ne s'est plus jouée et de la vie des rois et de la tranquillité des peuples, que sous ces deux maisons régnantes. Enfin, Henri VII éteignit les troubles en épousant l'héritière d'Yorck, et confondit ainsi tant de droits si long-temps disputés.

Parmi tant de prétentions au trône, la nation anglaise élevait les siennes, et les faisait valoir avec succès. Dès le règne de Jean-Sans-Terre, elle avait obtenu les deux célèbres chartes qui sont le fondement de son droit public : la première, nommée *la charte des libertés*, ou *la grande charte*; la seconde, *la charte des forêts*. Elles rappelaient les lois d'Edouard le Confesseur, réunies en un seul corps dans le onzième siècle, et apportées, dit-on, en Angleterre en 449, par les Anglo-Saxons.

Ces lois avaient disparu lors de la conquête de Guillaume. La faiblesse de ses successeurs, les

longues divisions de leurs familles les firent revivre. Depuis ce temps, c'est toujours à elles que les Anglais se sont reportés dans toutes leurs guerres civiles, dans toutes les entreprises qu'ils ont formées contre l'extension du pouvoir de leurs rois. Cette partie de l'histoire d'Angleterre a été récemment écrite avec force par M. de Lolme. Les premiers chapitres de son ouvrage sur la constitution d'Angleterre embrassent, dans un cadre très-resserré, tout ce qui s'est passé d'important à ce sujet. L'auteur a voulu tout ramener à une cause première. Si son système n'est pas absolument exact, il est au moins très-spécieux, et il sert de guide pour marcher avec ordre à travers tous les événemens qui ont fixé la constitution. C'est un ouvrage qui me paraît devoir être lu avant toutes les histoires générales d'Angleterre, dont la plus universellement estimée est celle de Hume. M. de Rosemond fait bien connaître les dissensions de Lancastre et d'Yorck; M. Gaillard, la rivalité de la France et de l'Angleterre. Ainsi on peut, avec ces auteurs, arriver jusqu'au règne de Henri VIII, et suivre alors tous les mouvemens rapides qui ébranlèrent cette île célèbre.

Si l'on veut porter un œil plus observateur sur les détails, tant militaires que politiques, de tout ce qui se passa en Angleterre et en France jusqu'à la fin du quinzième siècle, on y découvrira le génie différent des deux peuples ; génie qui, planant au-dessus de toutes les factions, de toutes les révolutions, souvent formées et soutenues au hasard, les empêchait l'un et l'autre de se perdre dans leurs écarts, les éclairait dans leur aveuglement le plus volontaire, et les conduisait, suivant l'ordre irrésistible du temps et des convenances, à la forme de gouvernement le mieux appliqué à leur localité, à leurs mœurs, à leurs sentimens.

On verra qu'un peuple séparé du continent, chez lequel il est plus difficile de pénétrer, qui a peu à craindre ces invasions subites qu'on n'arrête jamais quand on ne les a pas prévenues, n'a pas besoin de laisser entre les mains de son chef cette autorité unique, absolue, dont le grand avantage est de ne rendre compte qu'à elle et de n'agir que par elle ; et qu'au contraire, cette autorité absolue pouvant seule convenir à un grand État continental, et pouvant seule le défendre contre les ennemis, tant du dehors que du dedans,

a dû se naturaliser en France, et s'y maintenir avec avantage. On verra qu'une nation grave, peu communicative, qui met dans ses entreprises une longue suite de réflexions, peut prendre à son gouvernement une part quelconque, en n'acquérant cependant cette part que peu à peu, et finissant, après plusieurs siècles de débats, par devenir une partie nécessaire de la constitution : tandis qu'une nation vive et légère, chez laquelle tout est mode et enthousiasme, qui peut autant s'exalter à la voix de l'erreur qu'à celle de la vérité, et qui n'a jamais pris aucune part dans son gouvernement, ne pourrait s'y introduire tout-à-coup, et y prétendre user d'un droit de souveraineté, sans se donner à elle-même les plus terribles secousses, sans ébranler, sans renverser les énormes et antiques masses qui la soutiennent; enfin, on verra que le sentiment, qui est la raison et la science du peuple, a dû être et est très-différent chez les deux nations.

Guillaume, transplanté en Angleterre, y arrive avec de grandes forces, en fait la conquête, et n'y laisse, ou n'y établit d'autres droits que ceux de conquérant. Hugues Capet, né au milieu du royaume, dont deux de ses ancêtres avaient déjà

porté la couronne, dont ses aïeux avaient défendu plusieurs provinces, est appelé au trône sans guerre; il en recherche ou en reçoit l'offre, mais n'en fait pas la conquête : à son avénement il laisse subsister tout ce qu'il trouve établi. Le peuple anglais, à qui il n'était resté ni droits, ni priviléges, ni liberté, reprend tout ce que la conquête lui avait ôté, mais ne le reprend que par des soulèvemens, et par des commotions sujettes à tous les accidens de la violence populaire. Le peuple français, déchu de l'état dont il jouissait sous Charlemagne, recouvre peu à peu sa liberté; mais les premières concessions ne lui en sont faites que par ses rois; c'est encore par eux qu'il espère et qu'il obtient les autres; c'est sous leur autorité qu'il reprend toute son existence. En Angleterre, cet état habituel d'attaque ou de défense de la part du peuple, le maintient toujours, sinon dans un état de guerre, au moins dans un état de méfiance et de jalousie contre l'autorité royale; il ne voit que rivalité, là où il ne doit voir que surveillance et direction. En France, au contraire, le peuple ne s'étant jamais relevé qu'avec l'autorité royale, a pris en elle cette confiance nécessaire dans une monarchie, et qui en fait la principale

force. Le peuple n'a jamais pensé qu'il pût améliorer son sort qu'avec le secours de ses rois ; et ses rois n'ont jamais cru pouvoir mieux se défendre contre leurs ennemis que par son secours et son affection. C'est avec l'attachement de ce peuple que Charles V et Charles VII réparent glorieusement les calamités de deux règnes désastreux. C'est d'après son attachement pour ce peuple que François Ier se conduit dans ses triomphes comme dans ses malheurs. Vainqueur des Rochelois, qui avaient provoqué sa juste vengeance, il ne les punit qu'en leur disant : *Enfans plus imprudens que coupables, ne craignez rien pour vos vies ni pour vos biens ; je n'en veux qu'à votre cœur : le repentir est sincère ; le pardon sera entier et sans réserve.* Prisonnier à Madrid, il y rédige lui-même son acte d'abdication, et fait voir qu'il renoncera plutôt à la couronne, que d'acheter sa liberté par des sacrifices trop pénibles pour ses sujets. Lorsque les Guises veulent former la ligue, ils ne croient pas pouvoir y réussir, s'ils ne forcent le roi lui-même à se mettre à la tête. Il fallait ce nom pour tromper le peuple ; et lorsqu'ensuite le roi passera dans le parti opposé, ce changement, chargé des fausses couleurs de

la religion, sera présenté au peuple comme l'aveuglement ou le crime d'un monarque aussi ennemi de l'Église que de son propre intérêt.

Le triple lien de respect, d'amour et d'obéissance, sans lequel les sujets ne peuvent être solidement unis au souverain, ce lien, conservateur et sacré, ne se forme pas tout-à-coup. L'obéissance peut s'acquérir par la force; mais le respect et l'amour ne s'obtiennent que par le temps; ils augmentent de génération en génération; et plus la descendance des rois est ancienne, plus ces deux sentimens deviennent une habitude, qui se confond avec les premières sensations. Il est dans l'orgueil de l'homme de se demander souvent pourquoi son semblable lui commande; il est dans sa raison de se répondre que cela doit être : mais il n'est dans son cœur d'aimer que cela soit, que lorsque son père était gouverné par le père de celui auquel lui-même est soumis; lorsqu'en remontant à ses ancêtres, ils les trouvent toujours gouvernés, protégés, aimés par les ancêtres de ce même souverain. Cette paternité politique forme alors dans l'État une famille, à laquelle toutes les autres se rapportent et s'attachent. Il se fait, de siècle en siècle, entre le souverain et les sujets,

une nouvelle substitution réciproque de services et de bienfaits; et tandis que le souverain bénit la main de la Providence qui l'a placé sur un trône héréditaire, la nation rend grâces au temps qui, au milieu de tout ce qu'il détruit, a respecté la succession indéfinie de ceux à qui elle confie son gouvernement.

En Angleterre, ce sont d'abord des rois saxons, puis des danois; un étranger leur succède et détruit leur ouvrage; ensuite les *Plantagenets*, les *Yorcks*, les *Lancastres*. Le peuple avec lequel elle est en guerre de tout temps, lui envoie les *Stuarts*. Le même siècle qui les a vus monter sur le trône, les en voit descendre. Un autre Guillaume part encore du continent pour régner dans la Grande-Bretagne; il meurt, et l'Angleterre retourne à la fille du souverain qu'elle a proscrit; celle-ci meurt, et l'Angleterre vient encore redemander au continent une nouvelle race royale. Chacun de ces nouveaux souverains, en prenant la couronne, ne se montre pas aux yeux des peuples, environné de la gloire, des bienfaits, des vertus de ses prédécesseurs. C'est un plus grand triomphe pour lui, s'il gagne l'amour de ses nouveaux sujets; mais il ne peut attendre d'eux cet

amour de prévenance et d'habitude, qui ne peut être réservé qu'à ses descendans. En France, au contraire, la race régnante se confond, sinon avec les premiers temps de la monarchie, au moins avec les premiers temps où ont commencé tous les États de l'Europe. Parmi ces États, il n'y en a point où le pouvoir souverain ait été aussi long-temps, aussi régulièrement, aussi légalement conservé dans la même maison. L'extinction même des deux branches régnantes n'a point changé l'ordre de la succession. Les Valois, appelés au trône par leur naissance, ont, à force de malheurs, triomphé des prétentions de l'Angleterre; les Bourbons, dont la descendance royale était encore plus loin du trône, ont, à force de constance, triomphé des fureurs de la ligue et des efforts d'une maison puissante qui voulait les exclure.

Il n'en faut point douter : de tout ce que je viens de dire, il a dû naître chez les deux peuples un gouvernement différent, par la différence de leurs sentimens, de leurs mœurs, de leurs localités. Plus on examine l'histoire de ces gouvernemens, plus on est frappé des motifs de leurs diversités. En France, la religion de l'État est devenue la religion des rois dès l'origine même

de la monarchie. Depuis ce temps, elle n'a point changé ; et la perpétuité du trône semble être attachée à celle de la religion qui l'a fondé, et être indestructible comme elle. En Angleterre, le trône a été, depuis Henri VIII, occupé par plusieurs religions : leurs efforts pour se détruire mutuellement, ont eu sur le gouvernement la plus grande influence ; ils ont été la cause, le prétexte, le moyen de presque toutes les révolutions ; et enfin la proscription de la religion ancienne est devenue loi d'État, et peut d'un moment à l'autre interrompre l'ordre de la succession.

En France, la séparation des deux autorités, la distinction des trois ordres, le maintien de leurs priviléges honorifiques, l'ancienneté, les fonctions, les devoirs des corps intermédiaires, forment toutes les gradations qui doivent constituer une monarchie bien ordonnée. En Angleterre, toutes ces distinctions n'existent pas : le chef de l'État est encore celui de l'Église ; aussi Montesquieu, en parlant de la constitution sur laquelle l'Angleterre a établi sa liberté, dit qu'elle a bien raison de conserver soigneusement cette liberté ; *car si elle la perdait, elle serait le peuple le plus esclave de la terre.*

Enfin, ce qui prouve que leur gouvernement leur convient à toutes deux, et qu'il est parfaitement combiné avec ce qui l'a fait naître et ce qui doit le soutenir, c'est que les mêmes causes, ayant eu chez ces deux peuples des effets très-différens, ont toujours contribué à maintenir la différence de leur gouvernement. Tous deux ont eu des guerres civiles; en Angleterre, elles ne se terminaient jamais que par la perte de quelques prérogatives de la royauté; en France, elles se terminaient toujours par l'accroissement de l'autorité royale. Toutes deux, outre de longues guerres civiles, ont eu des guerres extérieures à soutenir, et de grands ennemis à combattre : toutes deux ont vu constamment augmenter leur puissance, leur commerce, leur population, leurs richesses. A quoi attribuer l'uniformité de cet accroissement chez des peuples qui ont des lois si différentes? A la différence même de ces lois, à leur bonté relative, et *non pas à la fortune, qui n'a pas ces sortes de constance.*

L'histoire d'Angleterre a une relation si perpétuelle avec celle de France; son gouvernement a été si souvent blâmé ou admiré sans réserve; et depuis quelque temps surtout, il y a eu tant de

tentatives en tout genre pour le montrer à la France comme le seul gouvernement qui lui convînt, qu'il m'a semblé nécessaire de vous prévenir, de vous arrêter préalablement sur les principes, puis sur les faits, sur les inductions, sur les convenances, qu'il est indispensable de consulter dans l'examen de leur gouvernement. Quand vous aurez fait sur ces principes, sur ces inductions, sur ces convenances, des réflexions bien combinées, non-seulement vous retiendrez mieux les faits, mais vous les verrez se placer eux-mêmes, s'appliquer aux principes, ou en dériver malgré tous les efforts contraires; parce que la loi de la convenance est la première loi constitutive de tout peuple, et celle à laquelle il obéit sans le savoir; vers laquelle il marche, lors même qu'il paraît prendre une direction toute opposée, et qui tôt ou tard le ramène invinciblement à elle, quelque effort qu'il ait fait pour s'en éloigner.

Quoiqu'il ne soit pas aussi nécessaire de suivre avec la même attention toutes les variations des gouvernemens des autres peuples, il est cependant toujours utile d'en connaître les principales; il est toujours bon d'en rechercher le principe, et

toujours de le comparer avec le temps, les lieux, les personnes et les usages.

L'abbé Lenglet en donne un aperçu au commencement de chaque histoire; cet aperçu suffit pour en donner une première idée; c'est dans les monumens du droit public de chacun de ces peuples, qu'il faut en voir le développement et les conséquences.

Il me suffit, pour le plan que je me suis proposé, d'avoir indiqué comment on peut se faire une idée générale sur la constitution et l'histoire d'Angleterre et sur celles de France. J'ai dit auparavant comment il fallait saisir l'ensemble de l'Europe pendant les premiers siècles de la troisième race. D'après ces préliminaires, vous êtes en état de lire l'histoire avec fruit. J'ai annoncé que dans mon plan l'histoire de France était celle à laquelle, autant qu'il serait possible, je rapporterais les autres. Dans les règnes que je vais parcourir, je ne prendrai que quelques faits, suivant ou qu'ils tiennent plus à l'histoire générale, ou qu'ils sont plus susceptibles de faire naître de justes réflexions.

LETTRE LIV.

Depuis Louis le Gros jusqu'à saint Louis.

Le règne de Louis le Gros avait déjà commencé à fixer les inquiétudes des grands et les espérances des peuples. Les uns et les autres pouvaient déjà voir que la couronne s'affermissait dans la maison régnante. Cela parut surtout sous le règne et pendant la croisade de Louis VII, son successeur : tout fut tranquille dans l'État; et la régence de l'abbé *Suger* fut une des plus glorieuses de la monarchie. Tout était ainsi préparé pour le règne de Philippe-Auguste; et les grandes actions de ce prince achevèrent de donner à l'autorité royale les bases sur lesquelles elle devait s'élever et se déployer par la suite. L'activité de Philippe-Auguste, son courage, ses ressources se signalèrent dans plusieurs occasions, et notamment dans la ligue qui se forma

contre lui. La bataille de Bovines, où il eut à combattre cette ligue puissante, à laquelle s'étaient joints plusieurs grands vassaux, put faire juger aux ennemis de la France du peu de succès que devaient avoir contre elle toutes ces ligues, composées d'intérêts et de projets différens. Elle fit voir à Philippe-Auguste ce qu'il pouvait attendre du zèle de ceux de ses vassaux qui lui restaient fidèles.

En lisant la vie de ce grand monarque, on peut s'instruire même par les fautes dans lesquelles il fut entraîné. La jalousie que lui inspiraient les prétentions de l'Angleterre, appuyées du contrat de mariage d'Éléonore, le porta à entretenir parmi les enfans de Henri II une funeste division. La vengeance que Henri voulut en tirer, forma en sa faveur la ligue dont je viens de parler.

Jean-Sans-Terre ayant eu des discussions très-vives avec Innocent III, fut excommunié par lui ; ses États furent donnés à Philippe. Cette excommunication, cet interdit, ce don ridicule et séditieux n'aurait pas dû séduire un prince qui connaissait et ses intérêts particuliers et les droits de la royauté. Mais les grands hommes sont quel-

quefois si entourés des défauts de leur siècle, qu'ils se les approprient. Philippe, transformé impolitiquement en ministre des foudres du Vatican, ne retira de son expédition d'autre fruit que des tentatives inutiles et ruineuses. Il les réitéra quelque temps après avec plus d'apparence de justice. Louis, son fils, était appelé en Angleterre par la nation, que divers mécontentemens avaient armée contre Jean-Sans-Terre. Il y va; il y est couronné roi; il y défait son rival; il y brave ces mêmes excommunications, dont quelques années auparavant son père s'était constitué l'exécuteur, et qui alors se tournent contre lui. Mais il éprouve bientôt que ce choix, prétendu libre, d'une nation qui veut se soustraire à son souverain légitime, n'est jamais que l'ouvrage de quelques factions, et ne dure qu'autant qu'elles. La mort du roi Jean éteignit le ressentiment des Anglais; ils eurent honte de poursuivre sur le fils la vengeance des torts qu'ils prétendaient avoir reçus du père. Henri III est proclamé; ce même Louis, assiégé dans Londres, est contraint de l'abandonner, et de retourner en France, après avoir donné à tous les rois un exemple, qui doit leur apprendre à respecter

dans les autres rois le malheur dont ils peuvent être accablés eux-mêmes. On vit, après la mort de Charles VI, le même spectacle se renouveler en France, et un autre Henri s'y faire aussi couronner avec aussi peu de succès. C'est que l'ambition, et surtout l'ambition immorale et déréglée, ne veut jamais chercher de leçons dans le passé, mais veut toujours aller chercher des succès dans l'avenir; comme s'il était du sort de l'humanité de ne jamais vouloir s'enrichir de l'inépuisable trésor de l'expérience, et de se consumer sans cesse au milieu des mêmes projets, des mêmes fautes, des mêmes revers.

Les Juifs, répandus et isolés au milieu de toutes les nations, avaient souvent fixé les regards des gouvernemens; mais on n'avait point encore sur eux d'idées justes; ils étaient alternativement tolérés, proscrits et rappelés. La politique d'alors était de les regarder comme une ressource de finances; et cette incertitude de leur sort était précisément ce qui excitait leur avidité, et les portait à des spéculations immenses de fortune, qui ne se font jamais qu'aux dépens des mœurs publiques. Philippe, non content de les chasser, déclara ses sujets quittes envers eux. Cette loi atta-

quait le droit naturel; elle eut le sort de tous les réglemens qui se trouvent en contradiction avec des principes éternels. Vingt ans après, elle fut adoucie et révoquée; et l'on juge bien que les Juifs rentrant dans le royaume et dans le commerce, y rentrèrent avec l'intention et même la certitude de réparer leurs pertes. Cette injustice devait donc tourner au détriment de ceux mêmes en faveur de qui elle avait été faite.

Mais, comme je l'ai déjà dit, ces erreurs dans lesquelles tomba Philippe-Auguste, tenaient beaucoup aux idées qui régnaient alors, et dont le plus grand homme n'est pas toujours maître de s'affranchir.

Toute la chrétienté admira la force avec laquelle un prince, qu'elle nommait barbare, s'élevait non-seulement au-dessus des idées de son temps, mais encore au-dessus des plus cruelles habitudes de sa nation. Jérusalem venait d'être prise malgré les efforts des croisades; et son vainqueur Saladin avait enchaîné la férocité musulmane, avait donné, avant et après la prise de cette ville, des preuves de grandeur d'âme et d'humanité qui étonnèrent l'Europe, et qui de cet événement malheureux pour les chrétiens,

ont fait le trait le plus glorieux de la vie de Saladin.

Il ne faut pas croire cependant qu'au milieu de l'ignorance et des préjugés qui dominaient dans ces siècles reculés, il n'y eût pas des hommes, dont le sens juste et droit, non-seulement connût et voulût détruire les maux présens, mais prévoyait encore et voulait détruire les maux futurs. Les écoles et les universités, seules sources d'instruction qu'il y eût alors, prenaient déjà cette marche sophistique, qui rarement peût servir à diriger un esprit juste, mais qui ne manque jamais d'égarer un esprit faux ou faible. Les ouvrages de métaphysique d'Aristote, remplis de distinctions, parurent, à un concile assemblé à Paris, capables de maintenir cet esprit de disputes et de subtilités toujours dangereux. Le concile craignit que des esprits qui n'avaient point d'autre guide ne se livrassent aveuglément à celui-là · il prévit que l'habitude de disputer sur des choses purement intellectuelles, conduirait inévitablement à disputer sur des matières de religion : ce qui ne se fait jamais sans que la religion et l'humanité en souffrent. Il proscrivit les ouvrages métaphysiques d'Aristote : la proscription ne

fut point exécutée ou fut oubliée; et au bout de deux siècles on s'aperçut, mais trop tard, du danger que le concile avait voulu prévenir. Ce fait, qui paraît d'abord peu intéressant en lui-même, me semble mériter une attention plus particulière, parce que c'est l'inexécution d'une sentence si sage qui a soutenu les disputes de dogme, et par conséquent contribué aux guerres de religion.

Après le règne de Philippe-Auguste, celui qu'il faut étudier avec reconnaissance et vénération, c'est le règne de saint Louis. Je comprends dans ce règne la régence de la *reine Blanche*, sa mère. C'est un modèle de sagesse, de prévoyance, de douceur et de fermeté, pour toutes les princesses appelées à régir un grand État pendant la minorité de leurs fils. Cette régence seule suffirait pour immortaliser la mémoire de Blanche, quand elle n'aurait pas encore l'inestimable gloire d'avoir formé le plus grand de nos rois.

Les plus grands vassaux de la couronne troublèrent cette minorité par leurs guerres, leurs ligues et leurs factions. *Blanche* passa à travers tous ces écueils avec une adresse et un coup d'œil infaillibles; elle opposait tous ses rivaux les uns

aux autres, elle les détachait de leurs traités séditieux.

Le fameux Thibaut, comte de Champagne, se lie avec le comte de Bretagne : la reine, par ses instances, rompt ce mariage, et enlève aux rebelles un de leurs principaux appuis. Ceux-ci veulent se venger contre celui qui les abandonne : la reine le secourt, et pour prix des services qu'elle lui rend elle se fait céder des provinces importantes. Ce comte de Bretagne, mécontent de se voir ainsi joué, veut armer le roi d'Angleterre contre la France; la reine négocie avec les ministres anglais, et elle dissipe les craintes que l'Angleterre devait lui inspirer. Le comte de Flandre était prisonnier d'État, pour avoir été un des agens de toutes ces factions; elle entrevoit la possibilité de l'opposer à une faction plus redoutable; elle lui donne la liberté, se l'attache et s'en fait un appui. Enguerrand de Coucy forme de nouvelles intrigues, dans lesquelles il fait entrer le comte de Boulogne; la reine fait voir à celui-ci qu'il travaille à l'élévation d'un rival dont il a tout à craindre; elle parvient à le convaincre, et à en faire le plus grand ennemi de celui à qui il allait prêter ses forces. Lorsque tous ces moyens

d'adresse et de politique sont épuisés, ou lorsqu'il est temps de les remplacer par la fermeté, elle montre alors l'autorité royale dans toute son étendue; elle fait déclarer les rebelles déchus de leurs fiefs, et les contraint de venir aux genoux du roi demander pardon de leur félonie.

Tout ce qui tient à cette régence mérite d'être examiné, et a été détaillé dans l'Histoire de l'abbé Velly et de ses continuateurs.

Saint Louis, parvenu à la majorité, se montre digne de gouverner l'État que la sagesse de sa mère lui avait conservé. Il lui en confia de nouveau le soin, lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte. De retour de cette expédition, et pendant qu'il en méditait une seconde, il se donna tout entier à l'administration de son royaume. Aucun détail ne lui échappait; aucune occupation ne lui paraissait plus importante. Il faisait tout le bien que les temps lui permettaient; il préparait celui auquel ils s'opposaient. La preuve par témoins fut substituée aux combats judiciaires : les héritiers eurent défense de tirer vengeance du meurtre avant les quarante jours; l'usurpation du droit de monnaie fut arrêtée; les recettes et dépenses furent exactement portées à la

chambre des comptes; la tolérance des Juifs fut légalement assurée; enfin Paris commença à avoir une police; tous les marchands et artisans furent classés en corps de communautés; on leur donna des statuts et des réglemens si sages, qu'ils ont été le modèle de tous ceux qu'on a faits depuis. Il posséda au plus haut degré la confiance de tous ses sujets; il posséda même celle de plusieurs de ses grands vassaux, qui le prirent pour leur arbitre. Pendant long-temps on a vu, dans le bois de Vincennes, avec un respect religieux, le chêne au pied duquel ce saint roi recevait les mémoires qui lui étaient apportés, et rendait à tous une prompte justice. Ce fut là l'origine de la première fonction des maîtres des requêtes, dont l'institution lui appartient. Sa piété, qui ne se démentit jamais, fut assez éclairée pour connaître ce qu'il devait à la couronne et au bien de son royaume, contre les prétentions exagérées de la cour de Rome; jamais elles ne purent ni le séduire, ni l'effrayer; il traça et suivit avec une rigoureuse exactitude la ligne de démarcatiou entre les deux autorités, qui doivent marcher parallèlement, mais ne se confondre jamais.

Il soutint les efforts de l'Angleterre, et punit les grands qui s'étaient joints à elle. La réputation de justice qu'il s'était attirée le fait choisir pour arbitre en Angleterre même, entre le roi et ses sujets. Convaincu de la nécessité d'affermir l'autorité royale, pour assurer le bonheur du peuple, il décide en faveur de cette autorité; il indique au monarque anglais comment il doit la maintenir : ce prince écoute, et ne suit pas ses conseils; les barons anglais reviennent contre la décision de saint Louis : la guerre civile s'allume; le roi d'Angleterre, fait prisonnier par ses sujets, puis délivré par son fils, est enfin obligé de céder, et les communes entrent dans le parlement d'Angleterre.

Voltaire, dont le suffrage ne peut pas être suspect lorsqu'il parle de saint Louis, en a fait, en quelques lignes, un éloge auquel on ne peut rien ajouter; et il finit par dire : *Il n'a point encore été donné à l'homme de porter la vertu plus haut.*

C'est sous le règne de saint Louis que commença, dans la personne de Charles, la première branche d'*Anjou*, de la maison de France, qui a régné à Naples. Cette maison avait déjà donné

des souverains à plusieurs États; et la nation elle-même avait eu la gloire de ne compter que des Français parmi les rois qui occupèrent le trône de Jérusalem.

Au reste, l'élévation de Charles d'Anjou eut des suites funestes; le moment n'était pas encore arrivé, où la maison de France devait régner tranquillement sur les volcans de la Calabre et de la Sicile. Le jour de Pâque 1282 fut souillé par l'horrible exécution connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*. Tous les Français furent égorgés en deux heures; et ce fut à la faveur de ce titre sanglant, que la maison d'Aragon s'éleva sur le trône de Sicile, qui fut détaché de celui de Naples.

LETTRE LV.

Depuis saint Louis jusqu'à Charles V.

Les deux règnes longs et glorieux de Philippe-Auguste et de saint Louis devaient avoir pour l'autorité royale les suites les plus heureuses. Ces princes avaient marqué à leurs successeurs la route qu'ils devaient tenir. Philippe le Bel parut la suivre; il fut toujours armé ou en garde contre les grands vassaux; il chercha à abolir les guerres privées, et parvint du moins à les suspendre, tant que le roi était lui-même en guerre. Il abolit dans le Languedoc la servitude de corps; il donna une forme stable au parlement de Paris; il créa celui de Toulouse; il fixa l'échiquier de Normandie; il restreignit les apanages aux seuls héritiers mâles; il réduisit presque tous les hauts seigneurs à abandonner ou à lui vendre le droit de battre monnaie; et il multiplia les pré-

cautions qui devaient défendre les sujets contre l'usure.

Sa vigilance n'était pas moindre au dehors. Il chercha dans l'alliance de l'Écosse une diversion contre les armes de l'Angleterre; il maintint son droit de suzeraineté contre Édouard Ier; il le fit ajourner à la cour des pairs; sur son refus, il le fit juger et condamner; il confisqua sur lui le duché de Guienne; il traita avec le roi de Castille, ne voulant pas avoir de nouveaux ennemis. Au milieu des inquiétudes que lui donnait l'Angleterre, les entreprises de Boniface VIII lui suscitent de nouveaux embarras. Ce pontife audacieux empiète sur l'autorité royale, et refuse d'admettre son concours. La séparation d'un évêché en deux devient le germe des plus grands troubles. Philippe soutient son droit avec fermeté, et oppose la convocation d'un concile aux prétentions de Rome.

Ce prince laisse trois enfans mâles; et la tranquillité de l'État paraît assurée sous des successeurs qui n'ont plus qu'à suivre et perfectionner l'ouvrage commencé par leurs ancêtres. Ces espérances sont détruites par un de ces malheurs contre lesquels l'humanité n'a point de ressources. Les trois héritiers ne font que paraître sur le

trône; ils périssent sans enfans; et quatorze ans après la mort de Philippe le Bel, la branche régnante est éteinte. La branche de Valois est appelée pour la remplacer, et semble amener avec elle les plus grandes calamités qui puissent accabler une nation.

C'est au règne de Philippe de Valois que se consomment les traités qui donnent le Dauphiné au roi de France. Ce même prince avait réuni à la couronne plusieurs fiefs du Languedoc; il avait aussi réuni les comtés du Maine et d'Anjou; et ces heureuses augmentations pouvaient être regardées comme un ample dédommagement de la bataille de Crécy; mais c'était à son fils que devaient commencer les malheurs de la France.

La même imprudence qui avait fait livrer et perdre la bataille de Crécy, fit livrer et perdre celle de Poitiers. Jean était encore plus inexcusable que son père; le prince de Galles était sans ressources au milieu de la France; il n'en avait d'autre que le désespoir. Huit mille Anglais qui lui restaient, et la personne même de ce jeune héros, seul prix que Jean pût attendre de la victoire, ne valaient pas l'avantage d'une paix solide et la restitution de tout ce que l'Anglais avait

pris à la France. Il n'y avait plus ni intérêt, ni justice à attaquer un ennemi à qui on ne pouvait jamais ôter plus qu'il n'offrait de rendre. Si la guerre avait été juste dans son origine, elle n'avait plus de motifs, et dès ce moment elle devenait injuste. Il importe à tous ceux qui gouvernent les peuples, de méditer souvent sur les suites d'un projet injuste ou téméraire. Cette double faute fut celle dans laquelle tombèrent les Français à la fatale journée de Poitiers. Cette présomption, cette ardeur, qui dans tous les temps leur a été si funeste, les entraîna encore à leur perte. Huit mille hommes, réduits à la nécessité de vaincre, en défirent quatre-vingt mille qui n'auraient pas dû combattre. Une noblesse nombreuse en fut la victime, et la prise du roi réveilla toutes les factions.

C'est ici que commencent les séditions de la capitale. C'est ici que l'on voit un peuple qui est et sera toujours le même. Ce qui se passa pendant la captivité de Jean, se renouvela sous la démence de Charles VI, sous l'empire de la Ligue et sous celui de la Fronde. C'est alors que le dauphin est obligé d'accepter les conditions que pour la première fois les états-généraux s'a-

visent d'imposer; de consentir à la destitution des principaux magistrats dont les séditieux redoutaient le courage et les lumières. Un prince du sang royal était, du fond de sa prison, l'âme de tous ces troubles. On demande audacieusement sa liberté, et le dauphin a la sage fermeté de la refuser. Mais le roi de Navarre se sauve de sa prison; et alors de toutes parts les désordres se renouvellent; les paysans se soulèvent contre la noblesse; les Parisiens leur donnent l'exemple, et se soulèvent contre le dauphin régent. Un maire coupable se met à leur tête, et les entraîne à la révolte. En présence du dauphin, il fait massacrer ses officiers : il insulte ce prince en le prenant sous sa sauve-garde; il le force de prendre les couleurs de la rébellion. Le dauphin, échappé avec peine, abandonne Paris, et le roi de Navarre y fait commettre par ses satellites les plus grandes atrocités.

Ces faits, qu'on trouve dans l'histoire de France, au milieu du quatorzième siècle, prouvent que les factieux qui veulent renverser un État, n'ont pas même pour eux la gloire criminelle d'inventer les moyens d'y réussir. Formés par les crimes de leurs prédécesseurs, ils y ajou-

tent ceux auxquels ils sont entraînés, autant pour soutenir ces crimes mêmes, que par leur férocité naturelle : et loin de voir en eux d'habiles scélérats, en les considérant avec le flambeau de l'histoire, on ne trouve que ce que j'ai déjà dit, *le singe tigre*.

Cependant le régent avait rassemblé des forces considérables; il s'avançait vers Paris; Marcel, une des créatures du roi de Navarre, allait livrer la ville aux ennemis de l'État, lorsque le fidèle Maillard, dont le nom a mérité d'être consacré dans l'histoire, sacrifie Marcel à la tranquillité publique. L'ordre renaît; le dauphin exerce paisiblement la régence; et pendant qu'il oppose Duguesclin aux efforts du roi de Navarre, il s'occupe à réparer les maux, à réprimer les abus que ces temps de troubles avaient produits. Le traité de *Brétigny* rend à la France le roi Jean; il avait laissé en Angleterre un de ses fils pour otage : il apprend que ce jeune prince s'était évadé; et ce monarque, religieux observateur de sa parole, retourne en Angleterre, pour vérifier ce mot si beau, et qu'il avait toujours à la bouche : *Si la bonne foi était bannie de la terre, c'est dans le cœur des rois qu'on devrait la retrouver.*

LETTRE LVI.

Depuis Charles V jusqu'à Louis XI.

A LA mort de Jean, Charles V monte sur le trône. Étant régent, il s'était montré digne de gouverner dans les temps difficiles, il ne se démentit point étant roi. La reconnaissance publique lui a donné le surnom de *Sage;* et toute sa conduite prouva qu'il le méritait. La continuité des guerres avait rempli la France de troupes indisciplinées qui désolaient les villes et les campagnes. La force était dangereuse et difficile à employer contre ces grandes compagnies, dont il avait reçu des services, et qui pouvaient offrir les leurs à quelque vassal inquiet et jaloux. Charles parvint à les transplanter; il en fit l'instrument de la gloire de Duguesclin, et de la vengeance que la nature et l'humanité voulaient tirer de Pierre le Cruel.

Le roi de Navarre et l'Angleterre sont presque toujours en guerre avec lui. La paix qu'il parvient quelquefois à faire, l'inquiète encore plus que la guerre. Il soutient l'une par la sage économie de ses finances, par le choix de ses généraux, et surtout par la valeur et la fidélité du célèbre Duguesclin; nom à jamais célèbre dans la France, nom digne d'être associé à celui de Charles le Sage. Il maintient l'autre par sa politique, par sa prévoyance, par la sagesse de ses mesures. Mais ce qui attire toute son attention, c'est l'administration intérieure de son royaume.

Les malheurs des temps avaient donné lieu aux aliénations d'un grand nombre de domaines de la couronne; Charles les révoque, et anéantit des engagemens qui tournent toujours au détriment du peuple. La fureur du jeu commençait à se faire sentir, il la réprime par ses ordonnances. Les étrangers que le commerce attirait dans le royaume y couraient le risque du droit d'aubaine, s'ils mouraient; et s'ils y restaient, ils étaient exposés à être traités comme ennemis, quand la guerre se déclarait. Charles ordonne qu'ils pourront rester ou sortir librement; que leurs effets ne pourront leur être ôtés, et qu'à

leur mort leurs biens appartiendront à leurs héritiers. Ses prédécesseurs n'avaient encore défendu les guerres privées que pendant qu'eux-mêmes étaient en guerre; il parvient à les défendre tout-à-fait. Frappé des inconvéniens attachés à une trop longue minorité des rois, il fixe leur majorité à quatorze ans; et cette seule loi a épargné bien des malheurs à la France.

Enfin, ce prince sut récompenser le mérite partout où il le trouvait; il sut appliquer cette récompense suivant l'esprit national, en donnant toujours à l'honneur un grand ressort et un grand prix. L'idée seule d'avoir associé les cendres de Duguesclin à celles des rois de France, est une idée sublime, à laquelle peut-être la France fut redevable de son Turenne. L'espoir de voir Louis XIV imiter Charles le Sage, a suffi pour créer ce grand homme. Qu'elle est heureuse la nation, où le choix d'un tombeau suffit pour inspirer de grandes actions et de grandes vertus! Qu'ils seraient ennemis de cette nation et de l'humanité entière, ceux qui oseraient profaner cet asile sacré, où, semblable au phénix, l'honneur renaît de ses propres cendres, et où le glo-

rieux silence des morts parle encore si efficacement aux vivans !

Ce Bertrand-Duguesclin était en effet un des plus grands hommes qui aient existé ; il exerçait sur ses ennemis, même sur ses rivaux, l'irréfragable empire de la vertu. Le gouverneur de la ville qu'il assiégeait, lorsqu'il mourut, vint mettre les clefs sur son tombeau. Les généraux qui avaient servi sous lui, refusèrent pendant quelque temps de prendre l'épée de connétable, comme pour laisser un intervalle d'honneur entre eux et le grand homme auxquels ils craignaient de succéder. Partout il obtint les mêmes regrets, le même tribut de larmes et d'admiration. Ses derniers mots aux officiers qui l'entouraient, achèvent son éloge : *En quelque pays que vous fassiez la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfans, le pauvre peuple, ne sont point vos ennemis.* Eh bien ! au bout de quatre cents ans, il en a trouvé des ennemis ! Qui le croirait ! et l'humanité, que ces paroles honorent et rassurent, n'aura plus la consolation de pouvoir les graver sur sa tombe !

La vie de Duguesclin a été écrite séparément; et c'est une de celle qu'on peut lire avec le plus

de satisfaction et de fruit. Elle donne surtout une idée très-juste de cet esprit de chevalerie, et des vertus qu'il peut produire.

La minorité de Charles VI donna lieu à une régence orageuse. La faiblesse de son esprit fit entrevoir que son règne ne serait qu'une minorité prolongée. Les contestations et la jalousie qui s'élevèrent entre ses oncles, signalèrent dès lors tous les malheurs qui étaient réservés à la France. Partout l'esprit de parti se réveilla. *Les Maillotins, les Armagnacs, les Cabochiens,* jouirent tour à tour de la faveur de la populace. Le tableau des crimes qui se commirent alors, répugne à l'œil du lecteur. La guerre d'Angleterre acheva d'y mettre le comble. La bataille d'Azincourt renouvela celles de Poitiers et de Crécy. Pour surcroît de maux, une femme ambitieuse et dénaturée arma et les étrangers et une partie de la nation contre son mari, contre son fils, contre l'État. L'Anglais est appelé à Paris; les tribunaux en sont chassés, ou n'y restent que pour se prêter aux crimes de toutes les factions. Enfin le traité de Troyes sembla confirmer l'expulsion de Charles VII, et placer un Anglais sur le trône de France; mais cet Anglais meurt, et laisse un fils

de neuf mois. L'héritier de Philippe-Auguste et de saint Louis profite de ce moment. Réduit à ne posséder que quelques lieues dans son royaume, Charles, secondé par d'habiles généraux, en entreprend et en fait la conquête. Le siége d'Orléans devient l'époque de ses succès; il devient celle de la délivrance de la France entière. C'est là qu'on trouve l'histoire de Jeanne d'Arc. Quelques doutes qu'on veuille avoir sur sa mission, on ne peut en avoir sur ce qu'elle fit. Le dépit des Anglais de se voir arracher ce qu'ils croyaient avoir acquis, joint aux idées de sorcellerie, trop généralement répandues alors, conduit sur le bûcher cette héroïne, prise les armes à la main; et Charles VII, redevenu paisible possesseur de son royaume, eût été réellement le monarque le plus heureux, s'il n'eût pas été père. Le sombre caractère de son fils, l'affectation avec laquelle il se tenait éloigné de la cour, les jalousies, les semences de discorde qu'il fomentait dans sa retraite, empoisonnèrent un des règnes les plus glorieux de la monarchie.

On a voulu reprocher à Charles VII de n'avoir été que le témoin des merveilles qui s'opérèrent pendant sa vie. On ne peut au moins lui refuser

d'avoir su choisir et ses généraux et ses magistrats. C'est déjà beaucoup pour un souverain, de connaître les hommes, et de savoir les employer; et si cette science était héréditaire, les monarchies ajouteraient à tous leurs avantages celui de n'avoir jamais aucune de ces maladies auxquelles les corps politiques sont sujets comme les corps physiques. Si ce fut là, en effet, le seul mérite de Charles VII, ce mérite ne se démentit jamais chez lui. Il n'y a point de rois qui, après avoir commencé à régner dans des circonstances aussi difficiles et avec aussi peu de moyens, aient fait ou fait faire d'aussi grandes choses, et les aient soutenues aussi constamment. La haine des deux maisons d'Orléans et de Bourgogne, les intrigues du duc d'Alençon, la *Praguerie,* formée par le dauphin, la révolte ouverte ou secrète dans laquelle il se tint jusqu'à la mort de son père, devaient mettre perpétuellement le gouvernement dans des entraves dont on ne pouvait se débarrasser qu'avec une profonde sagesse. Si cette sagesse n'appartient pas exclusivement à Charles, il lui appartient au moins d'avoir suivi les conseils qu'elle lui donnait; et le bonheur dont la France jouit sous son règne n'en sera pas moins son ouvrage.

La mort de ce prince devait occasionner un grand changement dans l'État; il allait être remplacé par un roi d'un caractère inquiet et jaloux. Ce nouveau monarque connaissait presque toutes les factions de son royaume; car il y en avait peu qui n'eussent eu l'espérance de l'attirer dans leur parti. Quelque défiance que ces factions pussent avoir de lui, le désir même de s'en servir les avait obligées de lui faire des confidences qui pouvaient alors tourner contre elles. Ce qu'il avait appris comme dauphin séditieux, il allait en profiter comme souverain légitime. L'empressement coupable avec lequel il s'était livré à toutes les intrigues, provenait surtout d'un esprit impatient de gouverner, et qui ne voulait pas souffrir dans un père l'autorité dont il devait être un jour revêtu. Mais cette autorité une fois dans ses mains, il devait la retenir avec force ou avec adresse; il devait ramener à elle tout ce que lui-même avait aidé à s'en écarter. Les grands factieux avaient eu trop d'intérêt à étudier pendant long-temps le cœur et l'esprit de ce prince, pour ne pas sentir que tout ce dont ils avaient abusé allait retomber sur eux; et que celui qui avait vu de près tout ce dont ils étaient capables, deviendrait, sur le trône, leur

plus terrible ennemi. Mais plus ce moment était inquiétant pour eux, plus il était favorable pour le roi. Tout ce qu'il fit pendant son règne nous autorise à croire que ce prince jugea parfaitement les circonstances dans lesquelles il se trouva, et sentit que c'était à lui à faire faire à l'autorité royale un pas plus grand que tous ceux qu'elle avait faits jusqu'alors. Il visa et il réussit à *mettre*, ainsi que l'a dit l'histoire, *les rois hors de page* : et en examinant le caractère de tous les rois de la troisième race, on se convaincra que c'est le seul qui ait pu former et exécuter cette entreprise. Ce n'était point par la force que l'on pouvait y réussir; aussi Louis XI combattit peu, mais négocia beaucoup. Impénétrable dans ses secrets, profondément dissimulé, il était lui seul son premier conseil; et son premier soin était de ne se laisser jamais pénétrer. Il soutint cette contrainte perpétuelle pendant toute sa vie. Le travail seul des instructions qu'il donnait à ses ministres et à ses envoyés dans les cours étrangères, devait occuper tout son temps. Il était impossible que cette vie, cette méfiance, cette dissimulation, n'ajoutât pas, avec le temps, à la dureté, à la jalousie naturelle de son caractère. Ce sont toutes

ces nuances si fines, si déliées, quelquefois si contradictoires, qui donnent à l'histoire de ce prince le plus grand intérêt. M. Duclos en a écrit la vie; et cet ouvrage veut être lu en entier. Le règne de Louis XI n'est pas de ceux dont un coup d'œil suffit pour juger l'ensemble. Il faut en suivre tous les détails. C'est une des leçons les plus utiles que puissent étudier ceux qui, par leur naissance ou leurs talens, sont destinés à prendre part au gouvernement d'un grand empire. Au reste, quelque opinion qu'on puisse avoir sur les moyens que ce prince employa, la suite de l'histoire de France fait voir quels grands services il rendit à l'État. D'après ce qui arriva en France le siècle suivant, pendant les guerres de religion et sous le gouvernement des Guises, on peut juger de ce qu'eussent fait alors les grands vassaux, si déjà leur pouvoir n'eût pas été mutilé par Louis XI; et si plusieurs d'entre eux n'eussent pas déjà ressenti et la nécessité et l'avantage de leur soumission.

Louis XI n'a pu ignorer que la politique générale de l'Europe allait prendre une autre forme; qu'elle allait se compliquer plus fortement que jamais; que le progrès des arts, des sciences, de

l'imprimerie, de la navigation, allait multiplier, entre toutes les puissances, les points de contact; que leur réaction mutuelle devenant alors plus active et même continue, il en résulterait nécessairement de nouveaux moyens d'intrigues, de factions, de révoltes pour des vassaux depuis si long-temps jaloux de son autorité; que l'état brillant dans lequel Charles VII avait laissé la France, comparé avec celui dans lequel il l'avait trouvée, n'apprenait que trop à l'Europe combien étaient grandes les ressources de ce beau royaume; que cette comparaison devant lui attirer de nouveaux ennemis, il fallait travailler à lui donner de nouvelles forces; ce qui ne pouvait se faire qu'en élevant l'autorité royale au-dessus de tout ce qui gênait sa marche et interceptait son action.

LETTRE LVII.

Idée de l'histoire du quinzième et du seizième siècles.

L'HISTOIRE, telle qu'elle commence à être vers le milieu du quinzième siècle et dans le seizième, est entièrement différente de ce qu'elle avait été jusque alors. Avant la grandeur de Rome, elle n'est que le tableau des guerres et des jalousies réciproques de quelques peuples voisins, ou de l'invasion imprévue de quelques peuples éloignés, dont à peine connaissait-on l'origine. Rome s'élève; et alors toutes les histoires se rapportent à la sienne, parce qu'elle écrase successivement tous les peuples. Rome, au faîte de la grandeur, commence à décroître; et alors son histoire est encore celle de toutes les nations; parce que, tandis que les unes se précipitent sur leur commune ennemie, les autres profitent de ce moment de trouble pour recouvrer leur indépendance; et

que de tous ces chocs se forment les nouveaux États que nous voyons aujourd'hui. Enfin l'empire romain est détruit; il en reste une portion en Asie, mais qui n'a plus de grandes communications avec ce qui est en Europe. Au milieu de la Germanie, dans ces mêmes pays qui avaient servi de bornes aux conquêtes romaines, il s'élève un nouvel empire. Assujetti d'abord à un souverain unique et héréditaire, il semble rapprocher toutes les parties de l'Europe, et leur donner entre elles la relation la plus intime. Mais la nature de cet empire change tout-à-coup. Un gouvernément inconnu jusqu'alors se forme d'une multitude de souverainetés usurpées. A ce moment les rapports des nations deviennent nuls; ceux des souverains s'éloignent et diminuent : et jusqu'à la fin du quatorzième siècle, et même dans les commencemens du quinzième, chaque empire n'a guère d'intérêt à disputer qu'avec l'État qui l'avoisine. Mais bientôt tout change, tout se multiplie. Intérêts, combinaisons, rapports politiques, alliances, commerce, navigation, tout forme tout-à-coup une science nouvelle, dont l'étude demande et donne de bien plus grandes connaissances. De nouvelles terres sont ajoutées aux an-

ciennes; de nouvelles routes sont ouvertes; enfin un nouveau monde présente une nouvelle carrière à l'ambition et à l'avidité de l'ancien.

Quand on songe aux changemens si grands, si rapides, qui se firent dans ces deux siècles, on comprend quelle terrible agitation ils durent produire en Europe, et quelles violentes secousses durent se faire ressentir dans toutes les parties du monde. Ce n'était plus seulement entre des peuples habitant à peu près la même zone, que venaient d'être jetées tant de semences nouvelles de discorde, c'était entre tous les habitans du globe. Depuis la nouvelle Zemble jusqu'aux îles les plus fertiles de la mer Asiatique, depuis le Groënland jusqu'à la Terre de Feu, il s'établit une communication active, inquiète et jalouse. L'Europe resta toujours le centre où répondaient tous ces mouvemens; s'ils s'affaiblissaient en s'éloignant de ce centre, plus ils en étaient près, plus leur rotation devait être rapide : et, d'après les lois de la nature, plus cette rotation, entretenue et augmentée par les résistances, devait jeter fréquemment des étincelles, qui, portées avec rapidité d'un pôle à l'autre, répandaient sur leur passage un embrasement général. On a déjà vu

combien il fallut, en Europe, de guerres sanglantes, pour que chaque peuple se mît à peu près à sa place. A peine les nations commençaient-elles à reconnaître quelques limites assurées, que les limites du monde se trouvèrent tout-à-coup reculées de plusieurs milliers de lieues. A travers les abîmes de tant de mers inconnues, l'Europe entière se précipita sur les nouvelles contrées qui faisaient briller l'or à ses yeux. Tous les peuples de l'Europe s'y rencontrèrent, et leur animosité y trouva un nouvel aliment. Enfin, un nouveau genre de commerce et de guerre se mêla encore, au milieu de tant de spéculations nouvelles. Dans les sables brûlans de l'Afrique, une race d'hommes fut trouvée, et condamnée à remplacer, sous un autre hémisphère, ceux que la barbarie espagnole en avait fait disparaître. Alors tout se tint dans les quatre parties du monde. La moindre baie, la moindre rade devint un objet de rivalité. La construction ou la ruine d'un comptoir, où habitaient une cinquantaine d'hommes transplantés de leur pays, devint le sujet d'une guerre qui en faisait périr plusieurs milliers. Tout, sur la terre, devint point de contact entre des peuples qui pouvaient se transporter partout. Le droit du

plus fort ne fut plus seulement employé de la part d'un conquérant sur les vaincus, d'un peuple sur un autre : il fut employé par un monde ancien et dans toute la force de sa virilité, contre les mondes nouveaux, que la nature semblait avoir oublié de tirer de la première enfance ; et tandis qu'au milieu d'elle l'Europe réclamait et rédigeait le droit naturel et le droit des gens, partout ailleurs elle les réduisit à ces mots seuls : *Tu es faible, meurs ou sers.* Rome, qui depuis plusieurs siècles avait prétendu donner des sceptres et des royaumes sur son continent, ne voulut plus donner à son pouvoir d'autres limites que celles du monde. L'équateur même fut soumis à la chimérique puissance de ses concessions. Le sage Galilée devait être condamné à abjurer la vérité qu'il avait découverte, et à renier le système de l'univers. Les Antipodes avaient été regardés comme une hérésie, et frappés d'anathème ; (1) mais quand le nouveau monde fut re-

(1) Assurément je ne pouvais pas m'attendre que des gens religieux crussent défendre la religion, en niant des faits connus et avoués. C'est avoir une étrange idée de la religion, de vouloir l'identifier avec les erreurs humaines qui ont pris son nom. En tout temps cette manière de dé-

connu, quand les Antipodes furent démontrés, Rome voulut usurper ce qu'elle avait voulu proscrire. Du fond du Vatican il fut tiré des lignes de marcation et de démarcation. Rome partagea entre les souverains qui s'adressèrent à elle les degrés de latitude que l'on connaissait déjà; elle partagea même ceux que l'on ne connaissait pas encore, et distribua les royaumes découverts et à découvrir. Le motif de cet excessif abus de pouvoir était bon en lui-même; les suites en furent cruelles. Le désir de porter le flambeau de la foi chez des nations barbares, donnait à la cour de Rome le droit d'inspecter la conduite de

fendre la religion fut indigne d'elle : dans le siècle et dans les circonstances où nous sommes, elle est toujours plus dangereuse que jamais. Je pourrais rapporter ici les propres termes des décrets rendus contre Copernic et Galilée; mais je m'en tiens à la réflexion du sage historien qui dit simplement : *On voit par là à quels excès les corps les plus respectables sont capables de se laisser emporter, lorsqu'ils sont aveuglés par leurs préjugés, et qu'ils se mêlent de décider des matières qu'ils n'entendent pas, et qui ne sont pas de leur compétence.* C'est en parlant ainsi qu'on ne sépare pas deux choses qui doivent toujours être inséparables, la religion et la vérité; et que d'une erreur même on fait sortir une instruction utile.

ceux qui se consacraient à ce dangereux et pénible apostolat. Mais ce désir devint bientôt le prétexte de la plus sanglante persécution, ou des guerres les plus obstinées; et l'on ne pouvait pas s'attendre que des chrétiens qui se détruisaient eux-mêmes en Europe pour des questions de dogme, portassent dans des contrées où ils étaient les plus forts, la patience et la charité évangéliques.

Car, pendant ce temps, l'Europe était en proie elle-même à tous les maux que les erreurs, les vices, les crimes de l'humanité peuvent attirer sur elle. Il semblerait que plus il s'établit de rapports entre les hommes, plus ils devraient jouir du bonheur d'une fraternité paisible; et cependant l'expérience n'a que trop démontré que plus ils se réunissent, plus ils travaillent à leur destruction, comme s'ils voulaient, au prix de leur sang, donner un démenti à la nature, qui, suffisant toujours aux besoins de tous, les a tous créés pour vivre ensemble, se secourir et s'aimer.

Après la bataille d'Actium, lorsque la république romaine devient l'empire d'Auguste, l'observateur ne porte plus ses regards que sur un

seul point ; il n'a plus qu'un peuple à examiner. Au contraire, dans les deux siècles dont je parle en ce moment, il a peine à suivre tous les peuples dans l'extension subite qu'ils prennent, dans les routes nouvelles et difficiles où les entraînent tout-à-coup la religion, l'intérêt, la politique. Ces routes si divergentes ont cependant toutes des points de ralliement, qui ne se rencontrent que trop souvent; et ce sont les champs de carnage, sur lesquels la gloire et la mort se disputent des milliers de victimes. Souvent, dans ces plaines funèbres, l'ambition personnelle de quelques chefs acharna deux armées l'une sur l'autre. Ici c'est l'ambition nationale ou privilégiée de quelques maisons de commerce; c'est la nécessité locale pour un grand Etat, de garder ou de prendre une position qui, au milieu de la marche impétueuse de tous les autres, le maintienne ou l'établisse sur la ligne qu'il lui importe de garder. C'est surtout le fanatisme vindicatif d'une secte nouvelle, armée contre des condamnations légitimes, qu'accompagne une imprudente persécution; méconnaissant l'esprit de cette primitive Église, qu'elle veut, dit-elle, renouveler; opposant des conspirations et

des guerres civiles à des anathèmes canoniques; et substituant ses soldats à ses martyrs, pour soutenir par d'immenses spoliations ce qu'elle ne peut soutenir par l'inconséquence de ses raisonnemens.

A travers ces chocs, ces secousses, ces éclats, cet embrasement général de tous les élémens qui composent la société humaine, on vit naître ceux d'une nouvelle politique : ou plutôt la politique se créa elle-même, car jusque là il n'y en avait point eu. Elle sort de ce chaos sanglant; mais elle en sort tout armée, comme Pallas du cerveau de Jupiter. Elle gardera encore long-temps cet attirail guerrier; mais peu à peu elle reconnaîtra que ce n'est pas là celui qui lui convient le mieux; qu'il est pour elle d'autres armes, moins bruyantes, souvent plus efficaces; que la science de régler, de borner, de concilier, de pacifier les empires, est la première de toutes; qu'elle élève l'âme, agrandit les idées, satisfait l'homme d'État, dont une seule pensée peut donner le mouvement ou le repos à tout un peuple. Vous la verrez faire d'étonnans progrès dans cette science à laquelle on ne devrait admettre qu'un génie vaste et un cœur droit; et vous hâ-

terez, au fond de votre âme, l'instant où cette fière Pallas ne sera plus que la sage Minerve, appelant tous les hommes à la jouissance de tous ses bienfaits, et donnant à tous les États des lois protectrices, des rapports naturels et des bornes immuables.

Tel est le vaste tableau que présente l'histoire des quinzième et seizième siècles; tableau indispensable à connaître dans son entier, à connaître même dans ses détails, si nous voulons savoir où, comment, avec qui nous vivons; si nous voulons être en état de juger la position de l'Europe dans le siècle suivant, et dans le dix-huitième. Il n'est personne qui ne sente combien nous importe l'étude de tout ce qui s'est passé depuis cent cinquante ans; mais cette étude ne peut se faire qu'après avoir bien observé, qu'après avoir décomposé le tableau dont je viens de parler. Je vais donc en crayonner les masses principales. Pour les rendre plus sensibles, je serai quelquefois obligé d'anticiper sur les faits, d'assigner des mêmes causes à des événemens qui ont eu lieu à des époques plus ou moins éloignées, et de faire des rapprochemens qui ne peuvent se saisir, si on s'astreint à suivre toujours

l'ordre des dates. Souvenez-vous que l'étude politique de l'histoire ne se fait pas comme l'examen des annales chronologiques, dont cependant elle présuppose la nécessité. C'est l'ordre et l'exactitude des faits qui constitue l'histoire ; c'est leur enchaînement, leur ensemble, leur influence qui constituent la politique. Si je parviens à grouper ces masses comme elles doivent l'être, à leur donner l'attitude qui leur convient, à marquer les reflets de lumière qu'elles doivent réciproquement recevoir et donner, je vous aurai mis à portée d'examiner ensuite chaque partie séparément, en ne perdant jamais de vue la place à laquelle elle appartient, les couleurs qui lui sont propres, et les grands effets qui en résultent.

LETTRE LVIII.

Des choses qui changèrent la politique de l'Europe.

Avant de déterminer les événemens politiques qui, pendant ces deux siècles, changèrent absolument toutes les forces de l'Europe, je dois parler de quatre choses qui eurent une influence directe, tant sur la politique que sur les souverains et sur les peuples.

La funeste invention de la poudre avait déjà été faite antérieurement; mais elle ne fut perfectionnée que vers le règne de Louis XI. Cette invention, en opérant un grand changement dans la manière de se battre, en opérait nécessairement un dans tout ce qui y avait rapport. Ce ne fut plus la force individuelle qui fit la force des armées; ce fut la science de faire usage de ces terribles et énormes armes. Cette science ne put s'acquérir que par l'étude la plus suivie; et il fallut

être instruit pour connaître le moyen de faire à son semblable le plus de mal possible, ou d'éviter celui qu'il aurait voulu faire. Les murs, les tours, les fortifications qui mettaient une ville à l'abri des insultes de l'ennemi, ne furent plus des moyens de défense contre des armes dont l'explosion renversait tout. Il fallut chercher une autre méthode, et présenter moins de surface. La tactique devait changer devant un ennemi nouveau; et à mesure que cet ennemi se perfectionnait par l'habitude, les sciences, réputées autrefois sciences abstraites, et qu'on ne croyait bonnes qu'à la spéculation ou à l'astronomie, devinrent partie principale de l'art de la guerre. Alors, il ne suffit plus de savoir manier une armure lourde et embarrassante : il fallut un autre genre d'éducation pour un autre genre d'exercice; et la chevalerie tomba avec les armes dont elle avait introduit l'usage; ses lois tombèrent avec elle, et son esprit s'éteignit insensiblement.

Cette nécessité de s'instruire pour un état dans lequel jusqu'alors il avait suffi de porter de l'adresse, de la force et du courage, venait au moment où l'étude des belles-lettres commen-

çait à renaître; et comme toutes les sciences sont sœurs, l'obligation et l'utilité de se livrer à l'une d'elles contribua beaucoup au succès des autres. Ces sciences, concentrées pendant les siècles de barbarie dans le silence des cloîtres, en étaient déjà sorties pour se répandre dans les universités; celles-ci les répandaient partout. Un grand pape s'en déclara le protecteur, et les encouragea par des privilèges. L'Italie fut le berceau où renaquirent tous les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome. Les Médicis s'élevèrent, en éblouissant leur patrie de toutes les plus belles productions de l'antiquité; et le nom de *Côme* emporte à jamais avec lui celui de *restaurateur des lettres*. François Ier méritait le même nom en France. L'esprit et la vivacité des deux nations ne pouvaient manquer de faire des progrès rapides dans des sciences qui, à tous les charmes de l'étude, ajoutaient le charme irrésistible de la nouveauté. Etre renommé dans son siècle, et vivre chez la postérité, sont deux besoins impérieux chez tout homme qui se sent quelques talens, et qui a réfléchi sur le prix de son existence. Ces deux grands ressorts furent mis en jeu par les récompenses, les honneurs, les distinc-

tions auxquels pouvaient prétendre ceux qui parcouraient cette nouvelle carrière. Cela seul y amena une foule de prétendans, y produisit l'agitation la plus grande et la plus continue, à la faveur de laquelle la lumière jaillissait de tous côtés. Un nouvel aliment survint encore au milieu d'un feu déjà si actif. Chassé des rives des Dardanelles, il fuyait la main destructive d'un peuple ignorant; et la conquête de Constantinople par les Turcs faisait refluer en Europe toutes les connaissances, tous les livres qui devenaient un crime en Asie.

L'écriture n'avait jamais été qu'un moyen lent, fautif et dispendieux, de se communiquer ses découvertes, ses raisonnemens, ses réflexions. Le besoin d'imaginer un moyen plus prompt, plus sûr et moins coûteux, produisit la découverte de l'imprimerie. Celle de la gravure était connue depuis long-temps; et il semblait qu'il n'y eût qu'un pas pour aller de l'une à l'autre. Mais l'imprimerie eût été peu utile, tant qu'on n'attachait aucun prix aux ouvrages qu'elle devait rendre plus communs, aux connaissances dont elle devait faciliter l'étude. L'invention en fut faite dans le moment même où cette invention réunissait de

grands avantages : aussi les progrès en furent-ils rapides, et l'effet prodigieux. D'un bout de l'Europe à l'autre, la moindre idée se communiqua, se répercuta avec une activité extraordinaire. Cette activité fut d'autant plus grande, que toute l'Europe instruite avait adopté la même langue morte. Avec cette langue pouvaient s'entendre du nord au midi ceux qui, dans leur langue naturelle, n'auraient pu se communiquer leurs pensées. Il est fâcheux pour l'humanité d'avoir à déplorer le terrible abus d'une invention si belle et si simple ; elle devint un art universel qui produisit d'abord quelque bien, pour prodiguer ensuite les plus grands maux. Mais tant en bien qu'en mal, le changement qu'opérait cette invention était de nature à influer sur tout ce qui constitue la société, sur tout ce qui peut y mettre l'ordre et le trouble, sur tout ce qui peut instruire ou tromper, éclairer ou aveugler les hommes, les attacher à leurs devoirs, ou les détacher peu à peu de toutes leurs habitudes, de toutes leurs sensations accoutumées.

Enfin, comme si l'homme, après tant de milliers de siècles, était mûr pour se communiquer, pour se transplanter sur tous les points du globe,

la nature laissa échapper un secret qu'elle avait mis entre les mains de tout le monde, et dont personne ne s'était encore douté. De tout temps on avait reconnu dans l'aimant la propriété d'attirer le fer. Les philosophes de l'antiquité ont parlé de cette attraction : mais ni eux, ni leurs successeurs n'entrevirent le parti qu'on pouvait en tirer. Plusieurs siècles s'écoulèrent sans que l'esprit humain fît aucune tentative sur une pierre dont la singularité devait cependant exciter sa curiosité. Ce ne fut que dans le douzième siècle que le hasard fit faire un pas de plus : mais ce pas, qui pouvait conduire à tout, ne conduisit encore à rien. Un homme s'amuse à suspendre un aimant, ou à le faire nager sur l'eau par le moyen d'un liége; il voit qu'un des côtés de l'aimant prend toujours la même direction; il voit que cette direction est le nord, et il s'arrête là : il ne comprend pas l'utilité de sa découverte, il ne soupçonne même pas le trésor qui vient de s'ouvrir pour lui. Cependant cette double propriété donne à quelques observateurs le désir de multiplier les expériences; ils remarquent qu'après s'être frotté contre l'aimant, le fer acquiert aussi la propriété de se tourner vers le nord, et d'attirer d'autres

morceaux de fer. Ils s'arrêtent encore à la porte de la plus belle invention, et abandonnent le fruit de leurs travaux à des joueurs de gobelet, ou à de prétendus magiciens. Ce n'est qu'après que ceux-ci ont mis à contribution l'ignorance et la crédulité du peuple, que des penseurs trouvent enfin la véritable utilité de cette précieuse découverte. Mais il y avait encore loin de là aux moyens de l'appliquer toujours d'une manière sûre. Aujourd'hui que toutes les communications sont faciles, que toutes les sciences se correspondent, nous avons peine à concevoir cette longue hésitation, cette marche lente et quelquefois rétrograde, cette incertitude du tâtonnement humain : mais alors il n'avait aucun des secours avec lesquels aujourd'hui la moindre découverte, faite sur les bords de la Tamise ou de la Seine, peut en quelques mois être perfectionnée sur les bords du Danube ou de la Néva. Tout ce qui pouvait constituer la boussole était connu : déjà quelques pilotes s'étaient servis de l'aimant pour s'élever en pleine mer ; mais la boussole n'était pas encore parfaite, n'était pas généralement admise. Les Portugais se l'approprient ; elle les conduit au cap de Bonne-Espérance : et dès ce moment,

il n'y a plus pour l'homme de désérts ni de pays inconnus. Quelque part qu'il soit, il saura toujours connaître les quatre parties du monde, et diriger sa marche. A l'aide d'une faible machine, il peut parcourir les mers, que quelques heures auparavant son œil n'osait regarder. Ce ne seront plus les côtes qui lui serviront de guide; au contraire, il les évitera. Tranquille au milieu de l'Océan, il s'élancera d'un hémisphère sur l'autre; et quelques lignes d'aimant vont rapprocher toutes les terres éparses sur le globe.

Jusqu'à ces importantes découvertes, on n'avait observé l'homme et la nature que sur un continent, où l'on ne trouvait que des différences insensibles. Mais la boussole et l'imprimerie firent de la renaissance des lettres et des sciences, la propriété de tout l'univers. Le changement que le canon avait introduit dans la guerre, la boussole l'introduisit dans la navigation. L'astronomie devint une science commerciale; elle apprit aux hommes la route qu'ils devaient tenir pour aller chercher des productions, dont bientôt ils se firent un besoin. La physique vint présider à la fabrication des vaisseaux; les efforts du vent furent calculés avec la résistance de

l'eau; et on détermina d'une manière précise la ligne que feraient prendre ces deux forces, agissant en sens contraire. La longueur des voyages sur mer, la nécessité d'accumuler les vivres, l'obligation de présenter aux effets de la poudre un mur de bois impénétrable, imposa la loi de construire des bâtimens sur lesquels pouvait se transplanter une colonie entière. Les forêts les plus connues de l'Europe ne pouvaient fournir un bois assez solide; on le trouva dans la partie du nord la plus éloignée. Les peuples de la Norwège et de la mer Blanche ressentirent le contre-coup d'une découverte dont ils n'avaient aucune idée; et on fut jusqu'à Archangel chercher l'arbre avec lequel l'Européen devait doubler le cap de Bonne-Espérance, ou passer le détroit de Magellan.

Une découverte en entraîne une autre, parce que l'infini est toujours la chimère après laquelle soupire le cœur de l'homme. Les Portugais et les Hollandais semblaient s'être approprié les premiers le fruit de l'invention de la boussole. Les Indes, connues dans l'antiquité pour être une source inépuisable de richesses, malgré la longueur et la difficulté du trajet, avaient attiré

toute leur attention; chaque jour ils y découvraient de nouvelles îles et une plus grande étendue de continent. Un homme de génie fait du fond de son cabinet, et par le seul calcul des lois de l'attraction et de la pesanteur, une bien plus grande découverte : il ne cherche pas, il ne voit pas, mais il devine un nouveau monde. On se rit de ses assertions. Il affirme que ce nouveau monde existe, parce qu'il prouve qu'il doit exister. Plein de cette idée, après avoir essuyé tous les désagrémens, tous les refus, toutes les contrariétés dont une basse jalousie accable les vrais talens, et que l'ineptie et la faiblesse prodiguent à l'audace du génie, Colomb part, et trouve ce qu'il avait découvert. Il revient en Europe; il y apporte de nouvelles idées, de nouvelles richesses, de nouveaux objets de commerce et d'échange, et par conséquent un nouveau mobile de toutes les passions humaines.

Jusqu'alors le luxe ne s'était introduit que peu à peu : il circulait avec peine. Le métal, qui en est le premier véhicule, manquait à l'Europe, ou ne s'y trouvait que dans une sage proportion, et ne pouvait être tiré du sein de la terre qu'avec des dépenses et des travaux qui en augmentaient

le prix. Mais la découverte de l'Amérique inonda l'Europe de tout l'or du Mexique et du Pérou. Il ne se trouva plus aucune proportion entre la quantité qui en arrivait, et l'usage qu'on en devait faire. Le luxe créa des besoins. Les besoins créèrent l'industrie. Ce ne furent plus les peuples du nord ou du levant qui exterminèrent quelques nations européennes, ou qui vinrent se mêler avec elles; ce furent quelques poignées d'Européens qui tombèrent sur les malheureux habitans de l'Amérique; ils tombèrent avec des machines inconnues, avec des armes foudroyantes, avec une tactique réglée, sur un peuple qui n'avait aucune de ces idées, qui voulait vivre sur la terre où il était né, et qui ne savait pas même s'y défendre. Ce peuple entier fut proscrit, fut massacré, et disparut de dessus la terre. Mais tandis qu'ils étaient occupés à le détruire, les Européens ne purent pas même s'accorder entre eux pour commettre ce vol social, pour exécuter cet homicide de l'humanité. Un monde nouveau, dont ils avaient balayé les habitans, ne fut pas encore assez grand pour en contenir les destructeurs. Ces hommes entassés dans l'Europe, où ils avaient depuis si long-temps l'habitude de se battre les uns contre les

autres, portèrent cette habitude au milieu des déserts et des forêts d'un nouvel hémisphère ; et quelques milliers d'Européens ne purent vivre en paix dans l'immensité de ces îles et de ce continent, où ils avaient anéanti plusieurs millions d'hommes.

Ces quatre grandes découvertes changèrent donc prodigieusement toute la face de l'Europe : toutes les connaissances que ces découvertes avaient multipliées, devinrent une richesse générale. L'Europe put alors être comparée à une immense famille, sans cesse occupée à se disputer une succession, transigeant rarement au tribunal de la raison, et plaidant presque toujours à celui de la force. Il était clair que si, dans ce moment, une des puissances qui y dominaient prenait tout-à-coup plus de pouvoir que toutes les autres, si elle absorbait à elle seule ce qui auparavant avait fait le partage de plusieurs, ce poids énorme tombant dans la balance, devait en déranger fortement l'équilibre, à moins que différentes circonstances ne s'y opposassent. Voilà ce qu'il faut, ce me semble, chercher dans les deux siècles dont nous parlons à présent : l'élévation de la maison d'Autriche, son augmentation subite, et les

circonstances par lesquelles ont été arrêtés des effets qui paraissaient immanquables.

Cet examen nous conduira jusqu'au commencement du dix-septième siècle, temps où les troubles de la Bohème et de la Hongrie, les dissensions qui s'élevèrent dans la maison d'Autriche, et la guerre de trente ans, amenèrent en Europe le premier changement qui se fit par le traité de Westphalie, et préparèrent celui qui fut consommé par la paix d'Utrecht et de Rastadt.

LETTRE LIX.

Élévation de la maison d'Autriche.

Depuis que l'empire était échappé des faibles mains des successeurs de Charlemagne, il n'y avait point encore eu, en Allemagne, de puissance prépondérante. La dignité impériale n'en donnait point une. Souvent même on avait placé sur le trône des Césars, des princes qui, par eux-mêmes, n'avaient que des souverainetés très-limitées. Tel avait été ce Rodolphe de Habsbourg, dont j'ai parlé antérieurement, et qui fut le chef de la maison d'Autriche. Les faibles possessions qu'il laissa à son fils, se trouvèrent encore diminuées par la rigueur indiscrète avec laquelle Albert traita les Suisses. Le désir de se soustraire à une domination plus que rigoureuse, produisit les trois premières associations qui ont donné naissance au corps helvétique. Depuis la

mort de ce prince jusqu'à l'avénement d'Albert II, la couronne impériale avait été portée par des princes de différentes maisons. Le dernier a laissé un nom célèbre dans l'histoire. C'était Sigismond, roi de Hongrie. Il avait marié sa fille à Albert II. Cette alliance contribua sans doute à faire élire Albert. Sa maison possédait déjà l'archiduché d'Autriche; il parvint à se faire élire roi de Bohème et de Hongrie, où avait régné son beau-père. Son fils, Frédéric III, lui succéda, et fut remplacé par Maximilien Ier.

Aux états héréditaires que possédait Maximilien, à ceux dans lesquels l'adroite politique de sa maison parvenait à se faire élire, Maximilien et son fils en ajoutèrent une infinité d'autres.

En parlant de la première faute que fit le roi Robert pour le duché de Bourgogne, j'ai annoncé que le roi Jean en fit une seconde. Au lieu de réunir à la couronne ces grandes possessions, il en fit un apanage pour Philippe, un de ses fils. Cette nouvelle maison de Bourgogne fut sur le point de causer la ruine entière de la France; mais elle devait occasioner, par la suite, des guerres bien plus longues encore. Les descendans de Philippe avaient réuni sous leur domination

de riches provinces, et entre autres ce qui forme la Belgique et la Hollande. Charles le Téméraire, dernier prince de cette maison, tué devant Nancy en 1477, ne laissait qu'une fille héritière de tous ses États, excepté du duché de Bourgogne, qui, comme apanage masculin, se trouva réuni à la couronne de France. Cette héritière devait naturellement épouser le fils de Louis XI; et Maximilien recherchait alors Anne de Bretagne. Les historiens croient que Louis XI redoutait le mariage d'Anne avec Maximilien, dans la crainte que ce prince ne fît alors avec les Anglais des arrangemens nuisibles aux intérêts de la France. Comines dit qu'il aurait pu donner Marie de Bourgogne au comte d'Angoulême. (Dans la *Lettre LXVII*, j'aurai lieu de revenir sur cette époque, et de discuter les avantages et les inconvéniens que présentait l'alliance de ces deux princes.) Mais soit que Louis redoutât le sang de la maison de Bourgogne, qui déjà avait fait tant de mal au royaume, soit qu'il aimât mieux voir l'élévation d'une maison étrangère, que celle d'un prince de son sang, il laissa Maximilien épouser la princesse Marie. Il renvoya même, quelques années après, Marguerite d'Autriche,

élevée pendant long-temps en France, comme future épouse de Charles VIII. Alors commencèrent, entre les deux maisons d'Autriche et de France, ces rivalités qui ont armé toute l'Europe. Alors l'empereur eut à démêler avec la France des intérêts qui n'étaient pas ceux de l'empire. Alors l'empire eut des intérêts qui se trouvèrent très-opposés à ceux de l'empereur. Déjà trois élections consécutives s'étaient faites héréditairement dans la même maison; et cet usage allait devenir un droit, par les nouvelles forces que cette maison venait d'acquérir, et qu'elle acquit encore.

J'ai déjà dit comment l'Espagne avait été, par Sanche le Grand, partagée entre ses quatre enfans. Ces princes et leurs successeurs, tantôt amis, tantôt ennemis, éprouvèrent beaucoup de révolutions. Leurs États passèrent dans différentes mains, comme tous ceux qui admettent l'hérédité des femmes. Enfin, après différentes variations, Isabelle, seule héritière de la maison de Castille, et de tout ce qui lui avait appartenu, épousa Ferdinand, roi d'Aragon, célèbre sous le nom de Ferdinand le Catholique. Ce prince avait, par la prise de Grenade, ruiné en Es-

pagne le gouvernement des Maures, et préparé leur entière expulsion. Il possédait de son chef le royaume d'Aragon et plusieurs provinces voisines. Il avait envahi la Navarre sur Jean d'Albret; il avait repris les royaumes de Naples et de Sicile sur la seconde maison d'Anjou; il dominait sur les îles que Colomb avait découvertes en Amérique; il était maître du Mexique et du Pérou, conquis par Cortez et Pizarre. L'héritière de tant d'États fut Jeanne de Castille. Maximilien ne perdit pas l'occasion de faire pour son fils un mariage encore plus avantageux que celui qu'il avait fait lui-même. Ainsi, l'héritier d'un prince qui n'avait possédé d'abord que quelques villes en Suisse ou en Alsace, l'archiduché d'Autriche, et un petit nombre d'autres souverainetés éparses, se trouva tout-à-coup maître de toutes les Espagnes, tant de l'ancien que du nouveau monde, d'une longue étendue de pays depuis le Jura jusqu'au Texel, des îles de Sardaigne et de Sicile, et du royaume de Naples. L'héritier de tant de royaumes fut le célèbre Charles-Quint. Il y ajouta encore des possessions dans le centre de l'Italie, de nouvelles prétentions sur les couronnes de Bohème et de Hongrie, en faisant épouser à

Ferdinand l'héritière prétendue de ces deux États. Enfin, le fils de Charles-Quint y joignit le Portugal, ce qui lui donna encore les conquêtes et les découvertes que les Portugais avaient faites dans les deux Indes.

La puissance qu'avait eue Charlemagne ne paraissait pas comparable à celle qu'eut alors la maison d'Autriche. La seule possession du Mexique et du Pérou faisait perpétuellement fluer en Espagne une prodigieuse quantité d'or. C'était à Cadix que le reste de l'Europe était obligé de l'aller chercher. Les Indes orientales n'étaient, pour ainsi dire, fréquentées que par des vaisseaux espagnols ou portugais. Les Vénitiens et les Génois ne dominaient plus que sur le golfe Adriatique ou sur la mer de Ligurie. La découverte du cap de Bonne-Espérance avait ouvert une route nouvelle; et la puissance propriétaire de cet important établissement retirait presque exclusivement tous les avantages du commerce oriental.

Avec l'immense étendue de pays qu'elle possédait, la maison d'Autriche trouvait des ressources inépuisables pour recruter ses armées. L'Espagne lui fournissait un soldat brave, sobre et infatigable. Elle trouvait, tant en Espagne

qu'en Hongrie, de quoi remonter sa grosse cavalerie et sa cavalerie légère. Toutes les souverainetés de l'empire se voyaient pressées de toutes parts entre les souverainetés autrichiennes, et semblaient devoir se confondre dans ce vaste réservoir. Alors il ne pouvait plus être question de réclamer les priviléges de l'empire. L'empereur avait toujours en main mille moyens pour diviser le corps dont il était le chef; et quand même, par un accord miraculeux, tous les membres qui le composaient se fussent entendus pour demander l'exécution ou de la bulle d'or, ou des capitulations, toutes leurs forces réunies n'eussent pas suffi pour y contraindre un monarque qui pouvait les écraser de toute sa puissance.

L'Angleterre pouvait bien, sur mer, s'opposer aux progrès de l'Autriche et de l'Espagne; mais il était difficile qu'elle diminuât beaucoup, dans les deux Indes, la source de leur puissance. Sur terre, elle ne pouvait transporter des forces en état de se mesurer avec celles de l'Autriche; et le temps n'était pas encore arrivé où la Grande-Bretagne, refluant d'or, et ayant absorbé tout le commerce des Indes, pourrait acheter des armées entières et avoir des rois à sa solde.

L'union que l'Angleterre eût pu contracter avec la France pour s'opposer aux événemens qui menaçaient à la fois toutes les parties du monde, union dans laquelle ces deux États eussent pu en faire entrer d'autres, n'était pas encore projetée, et ne pouvait pas l'être. La gloire en devait appartenir à Henri IV et à Élisabeth; et les circonstances qui donnèrent l'idée de cette union, n'étaient pas encore à leur point de maturité.

Qui donc arrêta la progression gigantesque de cette puissance incommensurable? les efforts mêmes qu'elle fit pour l'augmenter encore; l'arrivée d'un nouvel ennemi qui attaquait la chrétienté dans les provinces qu'elle pouvait regarder comme son boulevard; les guerres de religion, et les efforts de la France. Plusieurs causes secondes se mêlèrent sans doute à celles-ci; et c'est ce qui rend l'histoire du seizième siècle si intéressante. La seule rivalité de Charles-Quint et de François Ier est un des plus grands spectacles que l'histoire puisse offrir. Aussi tous les événemens qui ont précédé, illustré et suivi leurs règnes, ont-ils été décrits par les plus grands historiens. Je n'en citerai que deux; ils me semblent avoir

réuni tout ce qui peut plaire et instruire. L'histoire de Charles-Quint, par Robertson, et celle de François Ier, par Gaillard, sont deux morceaux qu'on ne peut se lasser de lire et de méditer. Dans ces deux auteurs on trouvera non-seulement tous les détails des événemens extraordinaires qui ont fixé l'attention et le sort de l'Europe; mais on y trouvera surtout toutes les causes de ces événemens parfaitement démêlées, toutes les suites clairement énoncées.

Les efforts qu'une maison déjà si puissante faisait pour s'agrandir encore, éveillaient fortement l'inquiétude et la jalousie de tous les États dont elle approchait; et il n'en était pas qu'elle ne touchât par quelque point. Ses possessions en Italie menaçaient les restes de ce beau pays; celles qu'elle avait sur les bords du Rhin menaçaient une grande étendue des frontières de France; le Texel, la Nord-Hollande et l'Ost-Frise la rapprochaient des trois royaumes du nord; l'hérédité à laquelle elle visait pour les royaumes de Bohème et de Hongrie, la rendait voisine limitrophe d'une grande partie de la Pologne; et de plus, chacun de ces États avait une ou plusieurs provinces, sur lesquelles le chef de l'empire pou-

vait exercer des droits qui le mettaient personnellement à portée d'en retirer un grand produit. C'est peut-être parce que cette maison sentit quelle était l'étendue de ses forces, qu'elle voulut en outrer toutes les proportions, et qu'elle ne s'étudia pas à lui donner plus d'ensemble. Peut-être aussi cet ensemble était-il difficile à obtenir, au milieu des circonstances qui s'opposaient à ses desseins, et dont je dois faire un rapprochement succinct dans les lettres suivantes.

Vous remarquerez qu'à l'époque où la maison d'Autriche parut tout-à-coup entourée de trônes et de couronnes, la plupart de ces circonstances, ou n'étaient pas encore dans toute leur force, ou étaient peu connues; que par conséquent elles ne pouvaient donner à ses ennemis l'espérance qu'elles ont dû leur inspirer ensuite; et que l'esprit humain n'est jamais plus fortement frappé de ce qu'il voit, que lorsque c'est une nouveauté. Or c'était une double nouveauté bien imposante de voir dans une des mains de Charles-Quint un faisceau de sceptres, et dans l'autre les clefs d'or du Nouveau-Monde. On était bien loin de penser alors que ce faisceau était un poids embarrassant, au lieu d'être une arme facile à faire mouvoir, et

que ces monceaux d'or *stériliseraient* le sol sur lequel on croyait les amonceler : celui qui eût osé prédire cette vérité, eût été regardé comme un faux prophète. L'imagination, qui va toujours au-delà de la réalité, doublait encore ces trésors de l'Amérique : la jalousie, qui ne pouvait y atteindre, exagérait ce qu'elle aurait voulu partager. Enfin, l'activité, les talens, le génie de Charles-Quint semblaient être les attributs exclusifs de l'homme privilégié, destiné à régner sur tant de richesses et tant d'États : et jamais un grand monarque ne parut être plus appelé à une monarchie universelle, et avoir plus de moyens pour s'y maintenir. Aussi parmi tous les titres qui ont fixé la place de François I[er] dans l'immortalité, le plus glorieux, selon moi, n'est pas d'avoir lutté si long-temps contre cette effrayante puissance; mais c'est de n'avoir pas été effrayé de cette lutte même; d'avoir osé la tenter, de s'être élancé dans une arène dont on n'osait approcher, de n'avoir jamais été abattu par les coups qu'il y reçut; d'avoir osé sonder un colosse dont le poids seul pouvait l'écraser, et d'avoir pressenti qu'il y avait autant de vide en proportion que de capacité; ou d'avoir eu une assez grande idée et de soi-même,

et de ses ressources, et de sa brave nation, pour être sûr de vaincre à force de temps et de constance.

François I[er] ne diminua pas, je le sais, la puissance autrichienne; mais il montra qu'on pouvait l'arrêter, et c'était beaucoup : il rassura l'imagination épouvantée, et c'était une victoire. Il substitua à ses successeurs la continuation du grand ouvrage que Richelieu devait achever.

Je ne finirai pas la quatrième partie de ces Lettres, sans revenir sur le tableau comparatif de ce qu'étaient, dans le seizième siècle, les deux maisons de France et d'Autriche, et de ce qu'elles furent au commencement du dix-huitième.

LETTRE LX.

Obstacles qu'elle trouve en Turquie.

La destruction de l'ancien empire grec était par lui-même un événement capital pour l'Europe; il l'était encore plus par la nature et le gouvernement des conquérans qui l'avaient détruit. L'empire grec, occupé depuis plusieurs siècles à défendre le peu qui lui restait, n'était pas, à beaucoup près, en état d'attaquer l'orient de l'Europe. Il n'était pas davantage en état de l'attaquer par mer, où, d'ailleurs, il eût été arrêté par les forces de Gênes et de Venise. Il était donc de l'intérêt de l'Europe que cet empire subsistât, même dans l'état de faiblesse où il était; il était surtout de son intérêt que les Grecs ne fussent pas remplacés par un peuple dont l'expérience démontrait qu'on avait tout à craindre. On serait donc d'abord tenté de croire que si l'Europe eût connu

alors son avantage, s'il y eût eu chez elle plus d'union, elle aurait dû secourir ceux dont elle n'avait rien à redouter, et éloigner d'elle des conquérans à qui rien ne résistait. Si ce calcul eût été fait alors (et on ne peut douter qu'il ne fût bon, et suivant toutes les règles de la politique), si, dis-je, il eût été fait, et s'il eût maintenu les princes grecs sur le trône de Constantinople, le siècle suivant aurait vu naître pour l'Europe un autre danger, et la maison d'Autriche aurait rencontré un grand obstacle de moins. C'est que la prévoyance humaine ne peut jamais se porter partout ; c'est que le plus petit événement peut, au bout d'un demi-siècle, non-seulement déranger, mais changer en sens inverse les combinaisons les plus sages et les mieux établies; c'est que tous les calculs politiques étaient alors d'autant plus exposés à l'erreur, qu'il y avait plus d'États où la souveraineté, passant aux femmes, pouvait élever une maison sur les débris de toutes les autres.

L'histoire des Turcs commence à être ici nécessaire pour l'histoire de l'Europe. On s'était à peine aperçu que l'empire grec pût inquiéter les provinces orientales. Mais dès que les Turcs se furent établis à Constantinople, on dut juger

que ce peuple guerrier laisserait rarement l'Europe tranquille. Animé par ses précédens succès, soumis à une domination absolue, esclave de la prédestination, et par dessus tout cela, brave et ardent: tel était le caractère d'un peuple que ses maîtres avaient toujours intérêt à tenir en activité; tels étaient ces janissaires, à qui il fallait offrir sans cesse des conquêtes ou des révolutions, la tête de leurs ennemis, ou celle de leur souverain.

Il entrait donc dans le plan du gouvernement ottoman d'être toujours en guerre: c'était de plus l'inclination naturelle de la plupart des sultans. La force de cette puissance si terrible alors se composait de plusieurs combinaisons, qui toutes tendaient à lui procurer de grands avantages.

En considérant ce qu'ils avaient fait, de quel point ils étaient partis, quelles vastes contrées ils avaient soumises, quelle puissance ils avaient renversée, les Turcs se croyaient destinés à renouveler le prodige de l'empire romain. Cette série héréditaire de succès et de conquêtes leur donnait une grande opinion d'eux-mêmes: le moindre mahométan se croyait, ainsi que le soldat romain, appelé à subjuguer le monde. L'exagération des idées, si naturelle aux Orien-

taux, et qui se peint dans leurs paroles comme dans leurs actions, nourrissait encore l'espoir d'une destinée si brillante; et transmettait à toutes les générations cet orgueil national dont, chez une grande nation, les effets sont toujours prodigieux.

L'esprit de leur religion, ses dogmes, ses préceptes, ses usages, ajoutaient encore à cet orgueil, en provoquant le mépris ou même la haine du fidèle musulman contre tout ce qui ne partageait pas sa croyance; en lui présentant tout ennemi de Mahomet comme celui de la nation et de la puissance mahométane, et la mort de cet ennemi comme une œuvre méritoire que le prophète récompensait par une éternité de bonheur. Après avoir détruit le second siége de la foi chrétienne, les vainqueurs de Constantinople ne croyaient pas que Rome pût leur résister. Impatiens de cette seconde conquête, vers laquelle les portaient toutes leurs idées politiques, toutes leurs affections religieuses, ils croyaient le Koran irrévocablement destiné à régner sur le monde connu, et se regardaient comme les instrumens privilégiés, choisis de toute éternité pour assurer ce triomphe universel.

Vous sentirez aisément quelles inépuisables ressources cet orgueil national, ce délire superstitieux, devaient présenter sans cesse à des princes ambitieux, souvent habiles, toujours entreprenans, exerçant une autorité absolue, exigeant une soumission aveugle, au nom d'une religion qui défendait de penser.

Le malheur de la chrétienté voulut que l'instant où ils la menaçaient le plus, fût celui où tous les États chrétiens se trouvaient divisés dans leur croyance religieuse, et armés par elle les uns contre les autres. Les succès rapides de la nouvelle Église prétendue réformée avaient en peu de temps, au sein de chaque État, transformé en une faction redoutable ce qui, dans l'origine, n'était qu'une secte dogmatisante. Cette faction, qui se multipliait de jour en jour, voyait dans ses premiers triomphes l'annonce de ceux auxquels elle pouvait prétendre; et propageant contre la cour de Rome une antipathie qui tenait encore plus à l'intérêt qu'au dogme, elle espérait, d'un côté, lui arracher sa suprématie spirituelle, de l'autre, lui enlever, ou peu à peu, ou de vive force, toutes ses richesses, toute sa puissance temporelle. D'après la haine que l'É-

glise réformée portait à l'Église romaine, elle eût joui de voir de nouveaux ennemis attaquer sa rivale. Elle n'eût point vu dans leurs victoires l'approche du danger qu'elle courait elle-même [1]. La haine est une passion, et la passion ne réfléchit pas. *Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge :* voilà son espoir et sa politique.

La politique de l'empire ottoman, qui l'entraînait sur la capitale du monde chrétien, était donc encore secondée par les circonstances. Déjà ses forces cherchaient à s'étendre dans les provinces qui bordent le golfe Adriatique ; et le point le plus glorieux de l'histoire de Venise, est d'avoir si long-temps lutté contre elles avec des forces si inégales. Déjà maîtres de presque tout l'Archipel grec, les Turcs avaient été quelque temps arrêtés par l'île de Rhodes. Ce bel établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, abandonné par les princes chrétiens, avait succombé sous les efforts des Ottomans. Un autre chemin pouvait encore les conduire en Europe : c'était celui qu'avait tracé le génie de Mithridate,

[1] On en a bien vu la preuve dans ce qui s'est passé les premières années de la révolution.

celui que prirent, quelques siècles après lui, ces torrens dévastateurs qui inondèrent l'Italie et l'Espagne. Les peuples demi-sauvages que Mithridate voulait lancer sur son implacable ennemi, habitaient encore ces immenses contrées. Tributaires de Constantinople, à qui ils n'étaient cependant que faiblement soumis, ils auraient aveuglément suivi ses drapeaux pour combattre et surtout pour détruire : et les armes ottomanes, précédées d'une telle avant-garde, ne connaissaient point d'obstacle qui pût leur résister. Déjà la Bulgarie, la Croatie, la Transylvanie, avaient été, en tout ou en partie, réunies à l'empire du Croissant; et ce fut en Hongrie qu'il se rencontra avec la maison d'Autriche.

Cette maison possédait dès lors assez de forces pour être en état de fermer entièrement aux Turcs l'entrée de la Hongrie, si elle eût été paisible souveraine d'un pays aussi peuplé. Mais il s'en fallait bien qu'elle y exerçât tranquillement les droits de souveraineté. Comme l'histoire de la Hongrie devient ici essentielle à connaître; comme les premières discussions qu'elle eut avec la maison d'Autriche, facilitèrent les succès des Turcs, les amenèrent quelquefois jus-

qu'à Vienne, et tinrent par conséquent cette maison dans une inquiétude continuelle ; comme d'ailleurs ces discussions ont fortement contribué à arrêter la marche de la puissance autrichienne, et que l'on ne peut bien juger sans elles de tout ce qui se passa dans la guerre de trente ans, je crois que c'est le moment où l'on doit se faire une idée de ce qu'était la Hongrie.

Voici sur quoi on peut se fixer.

LETTRE LXI.

En Hongrie et en Bohême.

Dans les pays où les Hongrois s'établirent, ils se trouvèrent moins éloignés de leur première origine que les autres peuplades parties de la Scythie pour se répandre dans le reste de l'Europe. Ils avaient derrière eux des nations dont la vie était peu différente de celle des Scythes. Aussi conservèrent-ils dans leur manière de vivre et dans celle de se gouverner, sinon toute l'indépendance d'un peuple pasteur, au moins toute celle dont pouvait être susceptible un peuple qui commençait à être civilisé. C'est une observation qu'il faut également appliquer à la Pologne, et qui prouve d'autant plus la vérité de la réflexion que j'ai faite sur le gouvernement des peuples sortis de la Scythie et de la Tartarie.

Soit par l'habitude, soit par amour de l'indépendance, les Hongrois avaient long-temps vécu sous le simple commandement des chefs de leurs armées; ils ne connaissaient d'autre pouvoir et d'autre état que celui des armes : il n'y avait point chez eux d'autre noblesse; le mot de *militantes* était synonyme de celui de *noble*. Il s'appliquait indifféremment à tous ceux qui servaient la patrie; et ceux-là seuls composaient réellement la nation. J'ai dit que leur premier roi fut saint Etienne; son nom, consigné dans les fastes de l'Église, ne l'est pas moins dans ceux de la Hongrie. A en juger par sa conduite, par les sages leçons qu'il donnait à son fils, et par les lois dont il enrichissait la Hongrie, il semblerait avoir prévu tous les maux qu'entraînerait l'élection des rois. Ce fut lui qui régla que les nobles seraient membres de la couronne; que par l'union essentielle entre le roi et la noblesse, le pouvoir du chef viendrait des membres qui l'élisent; que l'autorité souveraine s'exercerait par le chef, du consentement et avec la participation des nobles; qu'eux seuls, avec les députés des villes libres, composeraient les États, éliraient le roi, et feraient le choix d'un palatin (premier officier de

la couronne, destiné à être médiateur entre le roi et son peuple).

Dès la mort de saint Etienne, les Hongrois purent juger combien le choix d'un roi leur occasionerait de troubles. Ce peuple si fier, si jaloux de son indépendance, choisit, ou fut, par l'empereur Henri II, obligé de choisir un étranger pour porter la couronne. Alors commencèrent en Hongrie ces dépositions de leurs rois, cette rivalité d'élections, ces discordes civiles que l'on rencontre si souvent dans son histoire. Mais de temps en temps il s'élevait des princes dont la sagesse attachait de plus en plus les Hongrois à leur gouvernement, et cherchait par les meilleures lois à assurer le bonheur et la liberté de la nation. De ce nombre fut saint Ladislas. La première partie de son règne fut consacrée à repousser les Tartares, dont le voisinage devenait de plus en plus inquiétant pour la Hongrie; à lui assujettir la Croatie, la Bulgarie, la Dalmatie, la Servie, et d'autres provinces qui pouvaient lui servir de boulevard. Le reste de son règne fut consacré à tous les soins de l'administration la plus réglée et la plus active. Mais le souverain dont la Hongrie se glorifie le plus, celui dont la mémoire lui inspire

le plus de reconnaissance et de vénération, est André II. Ce prince paraissait né pour le maintien ou le rétablissement des lois; il reprit toutes celles qui avaient été établies par saint Etienne, ou même observées avant lui; il y en joignit d'autres que les changemens des temps avaient amenées; et du tout il composa ce décret célèbre de 1222 : monument authentique de son amour pour ses peuples, véritable droit public des Hongrois, et qu'ils appellent leur bulle d'or. André y explique la nature du gouvernement établi par les coutumes et les capitulations; il renouvelle les franchises, priviléges, immunités de cette portion de la nation appelée *militantes* ou *servientes patriæ;* et enfin il termine par le fameux serment qui a été celui de tous ses successeurs jusqu'à Joseph Ier, et par lequel le souverain reconnaît dans les Hongrois l'entière liberté de s'opposer à toute infraction de ce décret.

A l'égard de ce serment, vous observerez sans doute qu'il est contraire aux principes que j'ai exposés dans la *Lettre VII;* et vous jugerez, avec raison, que toutes les fois que l'on remet une arme aussi dangereuse à la discrétion du peuple, on met le peuple et l'État à la merci des factieux.

Mais en supposant même que le roi André eût pu avoir, au commencement du treizième siècle, des idées justes sur le danger d'un pareil serment, peut-être ne pouvait-il pas le refuser à une nation fière, jalouse, et qui n'aurait pas supporté le refus de ce qu'elle appelait la sauve-garde de sa liberté. Au reste, il y avait dès lors en Hongrie une magistrature faite pour maintenir cette liberté, pour en empêcher la ruine et les excès. C'était le palatin entre les mains de qui fut remis le décret, ce précieux dépôt des intérêts de la nation, *afin*, est-il dit, *qu'ayant toujours cet écrit devant les yeux, il ne s'écarte pas de son devoir, ni ne consente que les rois ou les nobles s'écartent du leur.*

D'après le caractère franc et loyal de la nation hongroise, d'après son attachement pour ses rois, elle eût vécu heureuse sous des lois aussi sages, si l'espérance d'une couronne éligible n'eût pas souvent attiré chez elle les intrigues et la corruption des étrangers. Cette coutume de l'éligibilité flatte l'indépendance d'une nation, et peut ne pas avoir de grands inconvéniens pour elle, tant qu'elle a peu de relátions avec les puissances qui l'entourent. Alors elle n'est exposée qu'à l'ambi-

tion de quelques-uns de ses membres. Il peut en résulter quelque dissension momentanée dans l'État; mais l'État peut toujours subsister, parce que chacun des concurrens régnicoles a intérêt à le conserver, et que d'ailleurs s'il laissait entrevoir une autre intention, il perdrait à l'instant tout son crédit. Mais dès qu'un voisin puissant et jaloux peut influer sur l'élection, ou dès qu'il peut la faire en sa faveur, alors tout est changé. Dans le premier cas, ce ne sera plus tel ou tel concurrent qu'il cherchera à faire nommer; ce sera celui dont le caractère et l'incapacité seront le plus nuisibles à la patrie, et pourront le plus faire espérer la naissance ou la continuité des troubles. Dans le second cas, ne pouvant se dissimuler ce qu'a été son élection, ce que sera celle de son successeur, il est difficile qu'il regarde ce peuple comme le sien, et qu'il se croie le chef de cette famille.

Les Hongrois l'éprouvèrent, malgré la sagesse des choix qu'ils firent. Souvent ils eurent à s'applaudir des rois pris dans la maison de France, dans la personne de Charles d'Anjou et de son fils : il y a en Hongrie peu de règnes aussi glorieux que celui de Charles et de Louis Ier; et les

Hongrois les placent au rang de leurs plus grands monarques.

Dès la fin du treizième siècle, ils avaient déjà eu des démêlés avec Albert, duc d'Autriche, et fils de Rodolphe : et ce fut alors que commença, entre l'Autriche et la Hongrie, cette jalouse antipathie qui a fait répandre tant de sang. C'est à Albert II, gendre de Sigismond, que l'on peut rapporter l'établissement de la maison d'Autriche en Hongrie. Il y eut néanmoins encore quelques intervalles, pendant lesquels la couronne passa sur d'autres têtes. Ce fut là l'époque du règne brillant du célèbre Mathias Corvin. Sa mort ramena les troubles dont on avait déjà vu tant d'exemples.

Cependant les Turcs avaient commencé à paraître dans les provinces voisines de la Hongrie. La Transylvanie, surtout, devenait le théâtre de leurs incursions. La Hongrie eût dû sentir, dès lors, que, se trouvant entre deux puissances dont les forces augmentaient tous les jours, elle allait être exposée non-seulement à leurs coups, mais à leurs intrigues. Et c'est ici que les trois histoires de Turquie, de Hongrie et d'Autriche ont une relation perpétuelle et veulent être étudiées en-

semble. En vain les Hongrois croyaient-ils alors se mettre à l'abri de leurs lois, et les faisaient-ils, dans ce dessein, compiler et rédiger en forme. C'était la possibilité de les exécuter qui leur manquait de plus en plus. Le recueil de ces lois, intitulé *Ouvrage Tri-partie*, est réellement très-satisfaisant dans la théorie. Tout y tient aux grands principes de la société; tout s'y rapporte aux trois devoirs de l'homme; tout annoncerait que le peuple qui possédait ce recueil devait offrir un modèle de gouvernement sage, s'il n'était pas bien plus facile de faire des lois, que de les faire observer; s'il n'était pas d'une vérité démontrée par des siècles d'expérience, que les lois politiques d'une grande nation ne peuvent jamais être absolues, qu'elles doivent toujours être relatives aux circonstances dans lesquelles cette nation se trouve, à sa position vis-à-vis des autres peuples, et à celle des autres peuples vis-à-vis d'elle. La maison d'Autriche suivait avec l'application la plus constante et la plus rigoureuse la marche de ces circonstances, le changement de toutes ces relations. Elle avait son but dont elle ne s'écartait jamais; elle ne faisait point un pas au hasard. Elle devait avoir un grand avantage

contre les secousses inégales que donnaient à la nation hongroise, d'un côté le souvenir et le regret de ses anciennes libertés, de l'autre l'approche de la puissance ottomane; et, dans son sein, toutes les intrigues, toutes les factions, toutes les discordes dont les étrangers y répandaient les étincelles, et y attisaient le feu.

Les armes de Soliman II, un des plus grands princes qui aient paru sur le trône de Constantinople; la terreur qu'elles avaient inspirée; la politique avec laquelle ce prince préparait ses projets ou en assurait le succès; la terrible bataille de Mohacz; l'élection d'un roi transylvain, en concurrence avec le roi Ferdinand; le partage du royaume fait entre ces deux princes, sous la garantie, ou du moins sous l'inspection de Soliman, commencent les grands débats qui ont existé si long-temps entre la maison d'Autriche et la Hongrie. C'est surtout en comparant tout ce qui se passa alors chez les Hongrois, avec les lois auxquelles ils voulaient toujours se reporter, que l'on pourra se faire une idée des obstacles que l'Autriche eut à vaincre pour établir en Hongrie sa domination héréditaire. C'est un des morceaux les plus instructifs qu'on puisse lire, pour se con-

vaincre que toutes les fois qu'un peuple lutte contre les convenances et la nécessité, il lutte contre son propre intérêt. Si la politique de Vienne et de Constantinople se fût accordée à voir, ce qui peut-être était véritablement leur avantage, qu'il ne fallait point multiplier les points de contact, et qu'il valait mieux laisser un intervalle qui les séparât; alors la Hongrie, devenue le mur de séparation entre l'Autriche et la Turquie, les trouvait mutuellement intéressées à sa conservation : alors étant vis-à-vis de ces deux puissances dans une indépendance politique, elle aurait pu jouir au dedans de son indépendance civile. Les guerres sanglantes auxquelles a donné lieu le voisinage de l'Autriche et de la Turquie; les dangers auxquels la capitale de l'Autriche a été plusieurs fois exposée; le nouveau voisinage que cette puissance vient d'acquérir en devenant, dans une immense étendue de pays, limitrophe de la Russie, peut faire douter s'il ne serait pas plus utile pour elle d'avoir un intermédiaire qui la séparât de ces deux voisins. Mais quand même elle aurait fait alors ce calcul, ce n'eût pas été celui de Constantinople. Cette puissance, riche des superbes pays qu'elle avait conquis, forte de l'aveu-

gle soumission de ses soldats, qu'elle pouvait rassembler d'un mot ou d'un geste, pour opposer à des troupes dont la réunion était toujours plus lente, dont la discipline n'était pas aussi rigoureuse, dont la diversité affaiblissait les mouvemens; cette puissance, dis-je, paraissait toujours soutenue par l'audacieux génie du célèbre imposteur qui l'avait fondée. Combattre et vaincre, c'était là sa première politique; et la facilité des conquêtes qu'elle avait faites jusqu'alors, lui laissait peu de doutes sur celles qu'elle projetait encore.

C'était donc un point de vue que devait observer sans cesse cette maison d'Autriche, mal assise encore sur un trône que son ambition nommait patrimonial, et que les lois proclamaient électif; c'était une force contre laquelle il fallait se défendre toujours, ou se préparer à la défense; et les efforts qu'elle était obligée d'employer ou de réserver contre cette force, étaient autant de diminué sur ceux qu'elle aurait pu diriger contre l'Empire, la France ou l'Italie. Si l'on joint à cela les difficultés interminables qu'elle éprouvait pour se rendre héréditaire en Hongrie; les menaces, les troubles, les moyens de tout genre auxquels il fallait avoir recours, sous peine de dé-

river de la ligne que l'on s'était tracée, et de perdre le fruit de ce qu'on avait déjà fait, on verra que les obstacles qu'elle rencontrait sans cesse de ce côté devaient souvent arrêter ce qu'elle eût voulu faire d'un autre. La couronne de Hongrie est aujourd'hui héréditairement affermie dans la maison de Lorraine, qui a remplacé celle d'Autriche. Ce fut l'ouvrage de quelques mots de l'héroïque Marie-Thérèse; ainsi il ne peut plus être question de toutes ces prétentions soutenues au prix de tant de sang, et enfin abandonnées. Mais quand on veut voir ce que peut obtenir avec le temps un cabinet constamment attaché à suivre pas à pas la même route, il faut le chercher dans l'histoire de la Hongrie, depuis le règne de Ferdinand jusques au commencement du dix-huitième siècle.

Dans la quatrième partie, je vous ramènerai sur les changemens qui s'opérèrent alors en Hongrie : ici ne voyez en eux que la gêne dans laquelle ils mettaient les forces autrichiennes. Remarquez que les provinces qui bordaient les frontières turques, étaient celles où la maison d'Autriche éprouvait le plus d'obstacles pour créer, pour préparer, pour conserver, pour faire

agir tous ses moyens de défense ou d'attaque. Une irruption imprévue, une défaite inopinée amenait l'ennemi aux portes de Vienne : l'expérience prouva plusieurs fois la grandeur de ce danger, et prouva surtout qu'il était difficile de se prémunir contre lui. Cette observation ne pouvait échapper au gouvernement autrichien, et par conséquent le tenait dans une inquiétude habituelle. Elle échappait encore moins aux nombreux ennemis que ses projets lui suscitaient en Europe, et entretenait leur juste confiance dans une résistance constamment prolongée.

Ce qu'il était obligé de faire en Hongrie, ce qu'il avait à craindre d'elle, il le trouvait encore dans la Bohême. Ce royaume était aussi électif. Il fallait aussi parvenir à le rendre héréditaire. Ses mœurs en faisaient presque un peuple à part au milieu de l'Europe; ses localités en rendaient l'attaque difficile; ce qui inspire toujours aux habitans une grande présomption pour leur défense. Son voisinage avec la Pologne pouvait la réunir, ainsi que la Hongrie, à ce royaume, dont le gouvernement différait peu de celui de Presbourg ou de Prague. Les trois couronnes avaient reposé quelquefois sur

la même tête. Cette réunion pouvait se faire encore : il ne fallait qu'un autre Sigismond pour l'obtenir, et assurer avec elle l'indépendance de ces trois empires. L'ancienne secte des Hussites avait déjà élevé en Bohême les plus grands troubles; ils pouvaient s'y renouveler encore. Enfin, les disputes de religion qui commencèrent dans le seizième siècle, se répandirent avec force dans la Hongrie et dans la Bohême. L'hérésie y fit un grand nombre de prosélytes, et ce furent les ennemis les plus dangereux de la maison d'Autriche. Ces dissensions sont rarement du nombre de celles que le machiavélisme peut entretenir dans l'espoir de s'en servir pour augmenter son autorité. Vous verrez bientôt que la reine Médicis, nourrie dans les détours de la politique italienne, voulut suivre cette marche en France pendant la minorité de ses fils, et quels coups funestes cette erreur porta à la monarchie. Le cabinet de Vienne prit une autre route; il se déclara formellement contre la nouvelle doctrine; il voulut en arrêter les progrès, en défendre la profession publique; mais vous verrez aussi que, le succès ne répondant point à ces efforts, il ne put les soutenir. Dès

que les dissidens se furent coalisés, il fallut les regarder comme un corps dans l'État; il fallut leur donner une existence, et leur concéder des priviléges. La force cherche sans cesse à augmenter ce qu'elle a arraché à la faiblesse; celle-ci cherche toujours à reprendre ce qu'elle a donné à la nécessité. Au milieu de chaque État, il se fait alors deux partis qui sont toujours en guerre ouverte ou tacite, et s'observent avec jalousie quand ils ne se battent pas avec animosité. Nouvelles entraves pour la maison d'Autriche; entraves dont elle devait sentir d'autant plus la gêne, que ses États étaient plus éloignés les uns des autres, qu'ils étaient régis par des lois, des coutumes, des mœurs très-différentes : toutes choses qui nuisent à l'ensemble, à l'unité de l'administration, et qui lui ôtent souvent, en force réelle, une grande partie de ce qu'elle peut avoir en force de théorie.

N'oubliez pas que ces deux royaumes, la Hongrie et la Bohême, étaient deux points principaux de la puissance autrichienne; ayez toujours les yeux sur eux; quand vous verrez cette puissance éprouver des échecs au milieu de sa grandeur la plus imposante, et en décheoir avant

d'avoir pu la consolider, n'allez pas chercher ailleurs la cause première et toujours agissante d'une faiblesse que l'on entrevoit sous les apparences d'une force incommensurable : et dans les réactions qu'entretenaient sans cesse les obstacles tant intérieurs qu'extérieurs que lui opposaient la Bohême, la Hongrie, la Turquie, jugez le contre-coup qui devait toujours se faire sentir jusque dans le centre de sa puissance.

LETTRE LXII.

Charles VIII, Louis XII. — Ligue de Cambrai.

Les prétentions de la France sur diverses parties de l'Italie contribuèrent à lui donner de nouveaux rapports avec l'Autriche; et celle-ci ayant acquis la souveraineté de l'Espagne, les rapports devinrent encore plus immédiats. Ces prétentions venaient des droits anciens de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples et de Sicile; de ceux que Louis XII avait du chef de sa grand'mère sur le Milanais, et des droits que la France avait acquis sur Gènes, lorsque cette république se donna à elle. On fit souvent valoir ces prétentions avec plus de force que de suite, avec plus d'impétuosité que de prévoyance pour l'avenir. Dans ces circonstances, où l'on ne voyait que l'acquisition d'un nouvel État, la politique de la France prit souvent une direction fausse; quelquefois même elle fut favo-

rable à l'Autriche : et la politique de celle-ci n'ayant dans le fond jamais varié, lors même qu'elle semblait avoir fait quelque traité contraire, travaillait toujours à se conserver un grand avantage.

La politique française prit une fausse direction, lorsque Charles VIII, dans l'idée de conquérir le royaume de Naples, fit sa paix avec le roi des Romains, et avec celui d'Aragon, sans conserver aucun des avantages qu'il avait eus sur eux, et rendit même à celui-ci des provinces pour lesquelles son père avait payé des sommes considérables; lorsqu'il négligea la ligue qui, pour le chasser de l'Italie, se fit entre les Vénitiens, le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe son fils, le roi d'Aragon, Henri VII, roi d'Angleterre, et Ludovic Sforce, duc de Milan; lorsque Louis XII convint de partager ce royaume de Naples avec Ferdinand le Catholique; lorsqu'il se chargea de la plus grande partie d'une expédition dont il ne retira que peu de fruit; lorsqu'en arrêtant le mariage d'une fille de France avec Charles-Quint, il convint de lui abandonner le royaume de Naples, pendant que Ferdinand le Catholique abandonnerait la Calabre

et la Pouille ; lorsque, voulant remplir ses engagemens avec fidélité, il se laissa tromper par Ferdinand, qui ne remplit pas les siens.

La politique de la France fut favorable à l'Autriche, lorsque le cardinal d'Amboise se laissa tromper par la vengeance apparente que le pape et l'empereur voulaient tirer de l'orgueil de Venise. C'est ce qui produisit la fameuse ligue de Cambrai, le traité le plus impolitique qui eût jamais été fait, et auquel on n'en peut comparer qu'un plus impolitique et plus funeste encore, deux cent cinquante ans après. Cette ligue mit bientôt dans le plus grand jour la profonde adresse des Vénitiens, et les véritables intentions des puissances, qui, en se liguant contre Venise, n'avaient cherché qu'à procurer à la France de nouvelles guerres et de nouveaux ennemis. Les mêmes États qui venaient de se réunir pour contraindre Charles VIII d'abandonner la conquête de Naples, se réunirent encore pour écraser la seule puissance qui pût alors défendre l'Italie; et la France entra dans cette ligue comme partie principale. Si elle eût été assez malheureuse pour suivre ses premiers succès, elle eût anéanti en Italie la seule barrière de la maison d'Autriche.

La rapidité même de ses conquêtes, et la terreur de ses armes la privèrent de ce funeste triomphe. Venise qui, par sa fermeté au milieu de l'orage, avait rappelé la sage énergie du sénat romain, rappela, par la multitude de ses intrigues et l'adresse de ses négociations, toute l'habileté de Philippe de Macédoine. Elle fut parfaitement secondée par les intentions secrètes de l'empereur et du pape, qui, en s'unissant avec le roi de France, n'avaient cherché qu'à lui nuire. Cette coalition finit par se tourner contre un des principaux coalisés. Maximilien en forma une nouvelle contre Louis XII. Il y fit entrer Henri VIII, roi d'Angleterre, et les Suisses; le premier, sans aucun avantage pour lui, que le chimérique espoir de reprendre quelques provinces de France, les autres contre leur propre intérêt, et pour travailler à l'agrandissement de la puissance dont ils avaient secoué le joug.

Cette ligue de Cambrai est un point si important de notre histoire, elle offre des rapprochemens si frappans avec la guerre de sept ans (dont je ne parle point dans cet ouvrage, mais dont vous devez étudier les causes et les effets), que je veux consacrer une Lettre entière à vous indiquer

comment il faut considérer cette grande époque.

Ce qui doit d'abord fixer toute votre attention, c'est le caractère des principaux personnages qui figurent dans cette sanglante tragédie.

Le cardinal de la Rovère, trop connu sous le nom de Jules II, avait porté sur le trône pontifical l'ambition dont il fut toujours dévoré. Il n'avait visé à ce haut rang de père commun de tous les chrétiens, que pour les armer les uns contre les autres. Ses vues ne furent que trop remplies. Loin d'être jamais médiateur entre eux, il fut le plus grand instigateur, et souvent l'unique cause de leurs guerres les plus sanglantes. Vindicatif, ardent et dissimulé, traités, lois, bienséances, devoirs, il ne respectait rien de ce qui pouvait s'opposer à ses desseins; et la monstrueuse confusion qu'il fit des armes spirituelles et temporelles, fut un des plus grands reproches que Luther fit à l'Église romaine. Si Luther n'eût pas été si fortement indigné de la doctrine des excommunications et de la vente des indulgences, il n'eût point cherché à établir une nouvelle secte.

Ferdinand se voyait en possession de toute l'Espagne; il avait visé, et il était parvenu à y joindre le royaume de Naples. L'histoire nous

le représente comme un homme qui se jouait de sa signature. Ennemi par caractère de tout ce qui était bonne foi, il faisait gloire de cette antipathie; et il y a de lui un mot célèbre qui lui a assigné sa place chez la postérité. Quelqu'un lui rapportant que Louis XII se plaignait d'avoir été par lui trompé quatre fois : *Il a bien tort,* dit-il, *je l'ai trompé plus de dix.* L'ambition de Ferdinand s'accrut encore par les richesses que lui procura la découverte de l'Amérique; et sa politique fut de tenir l'Europe dans une grande agitation, pour la distraire d'un nouveau monde où il aurait voulu régner sans concurrens.

Sans afficher un aussi grand mépris pour la bonne foi, Maximilien n'était pas plus esclave de sa parole. L'avarice était sa passion, et l'or son dieu suprême. Il ne signa jamais un traité sans se faire payer; et quand l'argent était dissipé, il se croyait libre de son engagement. Il le remplissait même si mal avant de le rompre, qu'il eût souvent mieux valu pour ses alliés le regarder d'avance comme rompu.

Louis XII avait une grande loyauté, qui, jointe à un grand désir de gloire et à l'ambition de faire valoir ses droits sur l'Italie, le rendit sou-

vent trop facile aux ouvertures de ceux qui voulaient le tromper en paraissant entrer dans ses projets. Le cardinal d'Amboise possédait toute sa confiance; et ce ministre, personnellement haï par Jules II, n'en était pas moins disposé à accueillir toutes les propositions de la cour de Rome. Cette cour avait encore auprès de Louis XII un grand soutien dans la personne de la reine Anne de Bretagne. Jules avait pris beaucoup d'ascendant sur l'esprit de cette princesse, et elle arrêta plus d'une fois la juste indignation de Louis XII, irrité de la fausseté du souverain pontife.

Venise jouait alors un grand rôle en Europe. Elle avait conquis Chypre, Candie et la Morée; elle était maîtresse des principales places maritimes de la Romagne et de plusieurs ports du royaume de Naples. Elle avait encore des possessions importantes dans le Crémonois et jusque dans le Milanez.

Elle était de plus en état de défendre ces grandes et riches possessions. Des arsenaux bien fournis, une marine redoutable, un nombre prodigieux de matelots, les plus habiles constructeurs, des troupes aguerries et bien payées. Pour toutes ces dépenses réglées avec soin et inspectées

avec vigilance, on trouvait des ressources inépuisables dans la sage administration des deniers publics, et dans le commerce le plus florissant.

Ce commerce était non-seulement prodigieux, mais même exclusif. Les Vénitiens avaient chez eux des manufactures, dont eux seuls possédaient le secret; et la nature même de leur gouvernement contribuait à retenir un secret qui enrichissait l'État.

La plus grande partie du commerce de l'Europe se faisait alors par Venise; elle était le centre du monde négociant; et la mer, qui entrait dans ses rues, lui donnait les mêmes avantages que ceux qui depuis ont porté Amsterdam à un si haut point d'élévation. Mais ce qui faisait le grand avantage de Venise, c'était le commerce de l'Asie et des Indes orientales.

Ce commerce, qui consistait surtout en objets de luxe et d'agrément, avait disparu pendant les siècles d'ignorance et de barbarie. Les croisades en avaient peu à peu ramené le goût. Il n'y avait que deux routes, celle du Levant et celle du Cap. Le Cap était resté long-temps ignoré; il venait d'être découvert quelques années avant la ligue de Cambrai. Toutes les marchandises de la

Perse, des Indes, de la Chine et des autres États asiatiques, n'avaient donc que deux étapes pour arriver dans la Méditerranée : Constantinople et les ports d'Égypte. (La Tartarie et la Russie étaient alors réputées nations barbares, et la route du grand désert ne pouvait être fréquentée.)

Constantinople était plus particulièrement la route de ce qui venait de l'Asie septentrionale : on embarquait d'abord les marchandises sur la mer Caspienne ; elles remontaient le Volga jusqu'à l'endroit où il s'approche le plus du Don ou Tanaïs : on les portait par terre jusqu'à ce fleuve, sur lequel elles descendaient dans la mer Noire, et de là à Constantinople.

Les marchandises de l'Asie méridionale venaient à la seconde étape. C'était au Caire, à Rosette, à Damiette, à Alexandrie ; elles étaient embarquées dans différens ports des Indes ou de la Perse, et arrivaient à Suez, ou à un autre port de la mer Rouge. Les rois d'Égypte avaient fait faire autrefois un canal de la mer Rouge à un bras du Nil. Mais ce canal, mal entretenu pendant les guerres, avait été abandonné et détruit. Le trajet se faisait par chameaux.

Venise était seule en possession de ces étapes :

elle y avait obtenu de grands priviléges. Sa monnaie y était reçue comme celle du pays; elle s'était affranchie de toutes les gênes que les États où elle commerçait exerçaient sur les autres nations. Elle était même très-attentive à ce que vis-à-vis de ces autres nations on multipliât plutôt que de diminuer tout ce qui pouvait les empêcher de rivaliser avec la république. Elle seule savait faire respecter ses marchands. Elle avait toujours un envoyé au Caire; elle entretenait un ambassadeur à Constantinople; et les relations historiques qu'elle avait soin de laisser échapper, étaient toujours de nature à écarter les Européens de la Turquie.

Ce ne fut qu'en 1577 que les Anglais obtinrent de négocier dans le Levant; les Hollandais, vingt ans après; et à cette époque il y avait déjà près de cent ans que le cap de Bonne-Espérance était connu, et que les Portugais, qui, au bénéfice d'un transport moins coûteux, joignaient encore celui d'acheter sur les lieux, de la première main, ce que les Vénitiens n'achetaient que des négocians grecs, commencèrent à donner les marchandises à meilleur compte, et à écarter une concurrence que Venise ne pouvait plus soutenir.

Mais au commencement du seizième siècle, il n'y avait point encore de puissance maritime qui pût rivaliser avec elle. Depuis que Pise avait été asservie par les Florentins, son commerce était ruiné. Livourne n'était pas encore un grand port. Gênes, déjà déchue d'un rang trop au-dessus de ses forces, n'était plus qu'une ville réclamée par le Milanez ou par la France. Les royaumes de Naples et de Sicile, sans gouvernement fixe, sans souverain déterminé, étaient le jouet des prétentions de toutes les cours de l'Europe. Enfin à Rome, les vices de l'administration, et le peu d'encouragement donné à l'industrie, excluaient toute idée d'un grand commerce, qui, d'ailleurs, ne peut exister dans un État où il ne trouve pas une grande force protectrice.

Aussi les richesses de Venise étaient-elles étonnantes. Dans un temps où l'or et l'argent étaient encore rares en Europe, ces métaux affluaient à Venise avec profusion; le luxe et les arts semblaient en avoir fait leur patrie.

Venise ne devait chercher qu'à jouir en paix de sa brillante existence. Mais l'orgueil républicain a de tout temps occasioné plus de guerres que les intrigues ministérielles. Il était à son com-

ble à Venise; et cette république se croyant la seule appelée à amasser les richesses du monde, affectait partout le langage de l'antique Rome, et traitait tous les souverains avec hauteur.

Elle en était à ce période de grandeur, lorsque la cruelle ambition de Jules conçut le projet de la ligue. Venise était loin de la craindre, même de la soupçonner; il ne pouvait lui paraître vraisemblable que ses voisins, si divisés d'intérêts entre eux, se réunissent contre elle.

C'était elle qui avait fait parvenir Jules à la papauté; elle le connaissait assez pour ne pas compter sur sa reconnaissance, mais elle pouvait au moins compter sur les motifs personnels, ou de politique, qui éloignaient le pape de l'empereur, de Ferdinand et de Louis XII.

Il n'y a point de pape qui ne doive craindre, en Italie, l'agrandissement des empereurs. Les anciennes prétentions de l'empire sont encore soutenues par quelques publicistes allemands, et elles seront bonnes le jour où on les fera valoir avec avantage.

Ferdinand était déjà trop puissant dans la Calabre et la Sicile : son ambition était connue, et Rome devait surtout craindre de lui fournir les

moyens ou le prétexte de faire en Italie d'autres établissemens.

Encore moins devait-elle courir les mêmes risques vis-à-vis de Louis, déjà maître de Gênes et de Milan; de plus, Jules haïssait personnellement le cardinal d'Amboise, qui, au lieu de le faire nommer pape après Alexandre VI, avait cherché à se faire nommer lui-même.

Louis XII ne devait pas être plus porté à se lier avec Maximilien et Ferdinand. Le premier était connu par son inconstance et sa fausseté; l'année précédente il avait, à la diète de l'empire, prononcé une diatribe sanglante contre Louis XII, et s'était assez peu respecté lui-même pour insulter indécemment ce souverain. Le mariage qu'il venait de contracter pour l'archiduc Philippe rendait encore plus impolitique le projet de l'amener en Italie, et de lui faire partager l'état de Venise.

Louis avait été tant de fois trompé par Ferdinand, et surtout pour le royaume de Naples, qu'on ne pouvait croire qu'il voulût s'exposer à l'être encore. Il pouvait bien lui avoir pardonné; mais ce pardon ne pouvait être réciproque. En

fait d'offense, la vengeance la plus implacable est toujours celle de l'offenseur.

Enfin, Venise avait aidé Louis à s'établir en Italie. La raison d'État lui garantissait son alliance. Elle l'avait averti de la ligue que Maximilien avait voulu faire avec elle; et de tous ses voisins, c'était le roi de France dont elle devait être le moins inquiète.

Celui qui proposa la ligue, fut ce même Jules, qui risquait de n'en être plus le maître, quand une fois elle serait formée. L'espoir de reprendre aux Vénitiens quelques domaines de l'État ecclésiastique le fit passer par-dessus ces difficultés. L'ouverture en fut faite à d'Amboise, dont Jules connaissait le faible, et qui reprochait en secret à Venise de l'avoir éloigné de la papauté. Il faut le dire, quoique ce soit une tache à la mémoire de ce grand ministre, d'Amboise reçut et suivit ce projet avec une précipitation qu'on ne peut excuser. Il fut sur-le-champ communiqué à Maximilien et à Ferdinand. Le premier l'agréa sans retard; le second, qui se promettait bien d'y entrer, commença par opposer quelques difficultés. Il fut secondé, qui le croirait! par ce même Jules, auteur du projet; soit qu'au moment de le

réaliser il fût effrayé du danger; soit plutôt qu'il voulût tendre des piéges à ses alliés, comme à ses ennemis, et voir qui s'y prendrait le premier. Sa conduite ultérieure semble indiquer que ce fut là son but. Son nonce, à Cambrai, n'eut même aucun pouvoir; il semblait n'être venu là que pour observer, pour voir comment le traité se ferait, et pour que Jules pût ensuite vendre son refus ou sa ratification. Marguerite d'Autriche traita pour Maximilien, d'Amboise pour le roi de France; et comme le nonce ne voulait pas s'engager pour le pape, ce fut ce même d'Amboise qui s'engagea pour lui. Cet incroyable aveuglement, ce coupable empressement qui heurtait tous les principes, toutes les convenances, doit vous prouver combien, dans les grandes affaires, un ministre doit être en garde contre ses propres idées, contre son sentiment personnel; combien il doit faire abstraction de tout ce qui n'est pas le bien public.

Il semblait réservé à ce funeste traité de renfermer tous les vices. Le droit d'excommunication en matière temporelle y fut reconnu par deux souverains; et il fut stipulé que Jules fulminerait un interdit sur Venise, si dans quarante jours elle ne rendait pas ses usurpations.

Du reste, il fut convenu qu'aucun des contractans ne pourrait faire ni paix ni trève sans l'aveu des autres. C'est un de ces articles que toutes les parties demandent et obtiennent toujours, avec l'intention réciproque de ne jamais les exécuter.

Venise ignora long-temps ce qui se tramait contre elle. Elle n'en eut même la certitude que par ce même Jules, qui lui offrit de ne pas ratifier le traité, si on voulait lui rendre ce qu'il prétendait.

Cette grande question fut agitée dans le sénat; et c'est là que la république commença à déployer une fermeté qui la sauva. Guichardin nous a conservé une partie des harangues qui furent prononcées à ce sujet. Celle de *Tresivani* surtout est très-remarquable. Il s'appuya sur le caractère et les principes de Jules, pour faire voir qu'il valait encore mieux l'avoir pour ennemi que pour ami. Puis se fondant sur l'expérience et sur la marche ordinaire de la politique, il prouva qu'une coalition n'était réellement redoutable que dans le premier moment; que dès qu'on pouvait soutenir son premier effort, le temps faisait le reste; et que les revers ou les succès brouillaient inévi-

tablement les puissances coalisées ; c'est ce qui a toujours été, et ce qui sera toujours.

Venise n'eut donc plus d'espoir qu'en elle-même ; et quoique cet espoir fût déçu par les premiers malheurs qu'elle éprouva à l'ouverture de la campagne, il servit à rassurer les peuples, et à les attacher à un État qui annonçait une noble confiance dans ses défenseurs.

Un gouvernement gagne toujours à donner à ceux qu'il gouverne une grande idée d'eux-mêmes, et le pressentiment de la justice de leur cause. La république ne tarda pas à l'éprouver. Jules avait lancé ses foudres, et prononcé l'interdit. Le clergé vénitien n'en fut point ébranlé ; il en appela au futur concile, et continua ses fonctions.

La victoire d'Agnadel, et les autres succès de Louis XII, semblaient annoncer à la république sa dernière heure ; elle sentit qu'elle était perdue si elle voulait tout défendre ; elle abandonna ses États de terre ferme, excepté Padoue, et se réduisit à Venise et aux lagunes.

Alors elle chercha à diviser ses ennemis : elle s'adressa, sans succès, à Ferdinand et à Maximilien. Le fameux Justiniani fut envoyé à l'em-

pereur. Ce fut là l'occasion de ce discours qui est devenu une pièce du droit public germanique. Les Vénitiens ont repoussé les inductions que l'on voulait en tirer, en protestant que, supposé que Justiniani eût tenu en effet un pareil langage, il n'avait jamais été autorisé à le tenir.

Au reste, la soumission vraie ou fausse de Justiniani fut inutile. Maximilien avait touché l'argent de la France et de Rome; et il voulut rester encore dans une ligue à laquelle, soit par indolence, soit par politique, il ne prenait qu'une part très-faiblement active.

Le seul allié qui remplît fidèlement ses engagemens, était Louis XII; il s'était déjà emparé de tout ce qui devait lui appartenir aux termes du traité; il ne voulait rien au-delà, et renvoyait scrupuleusement les clefs des villes qui n'étaient point de son partage.

Le premier qui devait se détacher de cette ligue, était celui qui l'avait proposée. Venise avait enfin offert au pape toutes ses demandes: l'inflexible pontife en avait fait de nouvelles; tout lui fut accordé; et alors son orgueil et son intérêt se trouvant satisfaits, il admit les am-

bassadeurs vénitiens, que jusque là il avait refusés.

Le triomphe de Jules fut complet; Venise se soumit à tout; et cette tragédie anti-chrétienne finit à Rome par une absolution solennelle. Le pouvoir des clefs semblait par là à jamais établi sur les affaires temporelles; mais ce fut sa dernière conquête, et celle qui lui enleva des biens plus précieux. Je ne puis me lasser de vous le répéter; étudiez bien le pontificat de Jules II, étudiez les premières plaintes de Luther, celles auxquelles il se borna avant d'imaginer son hérésie; et en voyant la véritable source du luthéranisme, vous jugerez combien il eût été facile d'arrêter le mal dans son origine, et combien de larmes on eût épargné à la religion et à l'humanité.

Non content d'abandonner la coalition, Jules permit aux Vénitiens de recruter dans ses États. Dès ce moment leurs affaires commencèrent à changer. Le siége de Padoue avait déjà fait voir toutes leurs ressources. Les enfans des principaux sénateurs avaient demandé à s'y enfermer, et à la défendre. Le sénat avait promis d'indemniser tous les sujets fidèles, et il avait tenu parole.

Jules revenait alors à son système favori; il voulait, disait-il, chasser les barbares de l'Italie : c'était ainsi qu'il désignait l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne. Pour y parvenir, sa perfide politique voulait les amener dans ce malheureux pays, afin qu'ils s'y détruisissent les uns les autres. Il introduisit sur la scène de nouveaux acteurs; il profita de quelques mécontentemens des Suisses, et les appela dans le Milanais. Ce fut sans succès pour le moment; mais en faisant briller l'or à leurs yeux, il était toujours sûr de leur mettre les armes à la main.

Il craignait le concile convoqué d'abord à Pise pour s'opposer à ses desseins, puis transféré à Lyon. Il en convoqua un autre à Rome; et en se jouant ainsi de l'assemblée la plus respectable de l'Église, il eut l'air d'insulter lui-même à la vénération publique.

Il persuada à Ferdinand de tromper ses États, en leur demandant des secours pour attaquer les Maures. Il l'autorisa lui-même à percevoir pour cette expédition des deniers ecclésiastiques, et il n'eut pas honte de faire tourner contre Louis les armes destinées contre les ennemis du nom chrétien.

Au milieu de toutes ces intrigues, attaqué d'une maladie qui paraissait mortelle, il ne revint à la vie que pour préparer à la chrétienté de nouveaux malheurs. Il reprenait une nouvelle négociation avec Louis, et pendant ce temps excitait Henri VIII à attaquer la France.

Cependant le cardinal d'Amboise n'était plus. Le roi, entraîné dans cette guerre par la faute de son ministre, n'avait plus, pour la terminer heureusement, le secours de ses talens et de ses conseils. Réduit à la défense du Milanez, il n'y entretenait qu'un petit nombre de troupes; mais il y avait envoyé Gaston de Foix, et la présence de ce jeune héros suppléait à tout. La brillante et rapide campagne que ce prince fit en quelques jours, est au-dessus de tout ce qu'on pourrait lui comparer. Sa fermeté était aussi grande en affaires que sur le champ de bataille. Les Suisses voulaient mettre leurs services à trop haut prix; Gaston les confondit par la fierté de ses refus; et cette fois la cupidité helvétique fut obligée de céder. Trop d'impétuosité enleva à la France le fruit de tant de grandeur d'âme, et la mort prématurée de Gaston fut le signal des désastres des Français en Italie.

Ce ne fut pas la faute de la Palisse : mais la trahison de Maximilien lui enleva toute son infanterie ; et l'armée qui, le 11 avril, campait victorieuse sur le bord de la mer Adriatique, le 28 juin avait repassé les Alpes.

Alors ce même Maximilien se déclara contre la France. Henri VIII l'attaqua d'un autre côté ; et les Vénitiens, trompés par le pape qui les avait abandonnés, revinrent à Louis, et contractèrent avec lui une alliance pour s'entre-aider à reprendre leurs domaines réciproques.

C'était la marche la plus naturelle de la politique : elle s'en était maladroitement écartée ; elle y revint, parce que de grands États reviennent toujours au vrai ; mais ce n'est jamais impunément qu'ils s'éloignent de la convenance et de la raison.

Jules, toujours éloigné de la bonne foi, autant par caractère que par habitude, mourut au milieu de cet embrasement qu'il avait allumé ; et sans paraître effrayé du compte terrible qu'il allait rendre au souverain scrutateur des cœurs, il parut, jusque dans ses dernières paroles, occupé à maintenir son ouvrage.

Le surplus des événemens qui eurent lieu dans

la suite de cette guerre, n'appartient pas proprement à la ligue de Cambrai. Vous verrez cependant qu'ils furent amenés par elle. Médicis, nommé pape à l'âge de trente-sept ans, sous le nom de Léon X, ne chercha point à réparer le mal qu'avait fait son prédécesseur : il en était capable ; car il avait de grands talens. Il eût pu donner la paix à l'Europe, et éviter à la religion les déchiremens de l'hérésie ; il ne fit ni l'un ni l'autre ; et le restaurateur des lettres ne fut ni le bienfaiteur de l'humanité, ni celui de l'Église.

LETTRE LXIII.

Mauvaise politique de la France. — François Ier.

Égarée dans cette diversité, dans cette opposition de ligues, de négociations et de traités, la politique de la France était donc alors bien plus active que passive. Elle s'occupait bien plus de spéculer sur ce qu'elle voulait faire que de prévoir ce qu'on voulait faire contre elle. C'est le plus grand vice que puisse avoir la politique d'un État que sa position destine à influer sur tous les autres, et qui ne peut atteindre cette destination qu'en renonçant au hasard des conquêtes, pour avoir la certitude de conserver. Mais lorsque l'Espagne fut devenue autrichienne, lorsque Naples, la Sicile et la Sardaigne eurent passé sous cette domination, lorsque les Sforces n'eurent enlevé le Milanais aux héritiers des Visconti que pour en faciliter à l'Autriche l'enva-

hissement ; lorsque Gênes, de révolution en révolution, se fut soustraite à la domination paternelle, et même à la clémence de Louis XII ; lorsque, entourée d'ennemis aux ordres desquels elle était toujours, elle crut s'être mise en défense en écrivant sur ses murs le mot *Libertas ;* lorsque la France adossée d'un côté à l'Espagne autrichienne, de l'autre, ne vit plus entre elle et l'Autriche que le faible et changeant duc de Savoie, sur l'alliance duquel il ne fallait jamais moins compter qu'à l'instant où on la signait ; alors on put mesurer d'un coup d'œil et l'étendue des propriétés de la maison d'Autriche, et l'énormité des masses qu'elle pouvait mettre en action. Si l'archiduc Philippe eût succédé à Maximilien, l'amitié particulière qu'il avait pour Louis XII, l'estime personnelle qu'il portait à ce père du peuple, eût pu faire naître entre eux quelque arrangement qui eût tourné au profit de l'humanité. Mais la mort de ces deux princes fit entrer dans la carrière deux rivaux qui, en arrivant, se mesurèrent avec fierté. A la jalousie mutuelle de leurs États, se joignit celle de leurs personnes. Le bonheur qui accompagnait partout les

entreprises de Charles-Quint, l'habileté avec laquelle il les méditait, la terreur qu'il aimait à répandre, la soumission prompte et entière qu'il exigeait partout, la domination qu'il prétendait exercer dans tous les cabinets; tout cela échauffa trop vivement l'ardeur impatiente de François Ier. Sa belle âme ne put pas même être rendue à des idées moins vives, mais plus sages et plus politiques, par la perfidie de Charles, qui, au mépris de l'humanité et du droit des gens, faisait exécuter un ministre français à Milan, et en faisait assassiner deux sur le Pô; qui insultait à la loyauté de son adversaire, en se jetant dans ses bras à l'entrevue d'Aigues-Mortes, pour lui faire des propositions, dont chacune était un piége; qui, admettant tous les moyens dès qu'il les croyait utiles, ne rougissait pas d'employer cet Antoine de Lèves, dont toute la conduite fut toujours celle d'un brigand couvert de crimes. Un pareil aveuglement de la part de François, créa, multiplia des obstacles autour de ce preux monarque. Son ardeur en rencontra partout, et s'irrita par leur rencontre. Il en trouva auprès de Henri VIII, qui d'abord se refroidit pour lui, et devint ensuite son ennemi. Il en trouva

là même où il aurait dû trouver des secours. Les Suisses, qui dès lors trafiquaient de leur valeur, qui avaient des troupes à la solde de François, s'opposèrent à sa marche en faveur de la maison d'Autriche. La terrible bataille de Marignan fit voir et ce que pouvait faire la valeur obstinée des Français commandés par un monarque intrépide, et jusqu'à quel point un peuple qui donne un si grand prix à l'argent, peut, dans ses spéculations pécuniaires, s'écarter de son propre intérêt. Les Suisses se battirent pendant trois jours avec un courage plus qu'humain; et si, au bout de ce temps, quelqu'un leur eût demandé pour qui et contre qui ils se battaient, ils eussent doublement regretté le sang qu'ils avaient versé. La fatale journée de Pavie semblait assurer à jamais la supériorité de Charles-Quint. *Tout était perdu pour la France, fors l'honneur.* Tout était consommé pour Charles-Quint, s'il avait su se borner. Chez les Français, l'honneur produisit des miracles. Chez Charles, la fortune produisit l'aveuglement; elle lui avait donné beaucoup, il lui demanda plus : ses refus lui parurent intolérables; et, après un règne entier de gloire et de succès, il cacha dans l'obs-

curité d'un cloître la douleur de quelques contradictions.

Mais la jalousie des deux monarques avait fixé celle de leurs peuples ; elle le fut encore par l'intérêt général de l'Europe, par les alarmes de l'Empire, qui ne pouvait se rassurer qu'en se tournant du côté de la France. C'est ce qui faisait dire à Clément VII (ainsi que le rapporte M. Garnier, *Histoire de France*, 24e vol., page 184) : *Que l'Europe ne conserverait sa liberté qu'autant que la France, gouvernée par son roi légitime, opposerait une résistance invincible à une puissance prépondérante et ambitieuse.* Enfin, les choses étaient dans cette position, lorsque les guerres de religion vinrent jeter de nouvelles matières inflammables dans le foyer de la politique.

Cependant, à la mort de Charles-Quint, la maison d'Autriche s'était séparée en deux branches ; mais elle n'en était que plus redoutable pour la France. La branche espagnole va employer contre les Français tous les moyens que les troubles de religion pouvaient lui suggérer. La branche autrichienne va employer en Allemagne ces mêmes moyens de religion ; elle vou-

dra, par leurs secours, y augmenter son autorité et travailler à s'y rendre héréditaire. Mais en Almagne ces mêmes moyens se tourneront contre elle. La transaction de Passau, la confession d'Augsbourg, lui susciteront partout de nouveaux et de puissans ennémis. La division s'introduira même parmi ses princes, et donnera plus de jeu aux forces qu'on voulait lui opposer. Si donc la France échappe au sort que l'Espagne lui réservait, s'il ne reste à celle-ci que la honte et l'épuisement de ses impuissantes tentatives, la France, instruite alors de tout ce qu'elle doit craindre et prévenir, remplacera une impétuosité aveugle par une politique plus sage, et s'occupera de remettre cette puissance au niveau des autres, qui n'en avaient vu la grandeur qu'avec effroi.

Tout cela ne sera pas suivi régulièrement, parce que, quand il faut conduire des États entiers à un certain but, à travers les variations des temps, les incertitudes des personnes, les épines mille et mille fois croisées de l'esprit de parti, de haine, de fanatisme, d'intérêt particulier, on ne peut pas opérer avec une exactitude arithmétique. Partout où on s'arrête, on pose quelque monument qui serve de témoin et de guide; et l'on arrive au but

dont quelquefois on a paru s'éloigner. Mais celui qui voit les événemens en masse, les dirige toujours vers ce but, ou se sert d'eux pour se diriger vers lui.

C'est ce qui est arrivé pour la maison d'Autriche. En un instant on l'avait vue prête à tout engloutir; mais toutes les raisons que je viens de remarquer avaient mis un intervalle entre la menace et l'effet. Alors tous les intérêts s'étaient éveillés, tous les yeux s'étaient ouverts, et il fallait qu'une vive et dernière discussion terminât une querelle qui n'était plus celle de François Ier et de Charles-Quint, mais qui était devenue celle de toute l'Europe. Pendant ce temps, l'Autriche avait perdu des soutiens dans l'Empire; elle avait multiplié ses ennemis en Hongrie et en Bohème; les Provinces-Unies, en s'échappant de ses mains, lui avaient enlevé une partie des trésors des Indes: et cette puissance autrichienne, qui, à peine remarquée au commencement du quinzième siècle, au commencement du seizième allait tout engloutir, à la fin de ce même siècle, se vit pressée par le Turc, déchirée par les insurrections des Bohémiens et des Hongrois, divisée entre ellemême par les rivalités de Ferdinand et de Ma-

thias; privée de la Hollande, ennemie de l'Angleterre, et sur le point d'être attaquée par la France. C'est ce que feront voir les événemens qui ont précédé la guerre de trente ans et le traité de Westphalie. Le nord de l'Europe y prit alors une grande part. C'est donc ici où il faut voir quelle était la position de cette partie du continent, quelle était celle de l'Angleterre et de la France.

LETTRE LXIV.

À cette époque, état du Danemarck, de la Suède et de la Prusse.

J'ai dit que le Danemarck et la Suède peuvent être mis au nombre des plus anciens États de l'Europe; on peut ajouter qu'il n'y en a point où les révolutions aient été plus fréquentes. C'était toujours la même cause, échauffée encore par l'antipathie des deux peuples; c'était toujours cette éligibilité du trône, ce prétendu droit de déposer le souverain qu'on avait élu. Une grande reine était, vers la fin du quatorzième siècle, montée sur le trône du Danemarck. Marguerite, souveraine des trois royaumes, ne se crut pas assez puissante pour y établir l'hérédité de la succession royale. (Nous verrons tout-à-l'heure en Suède un exemple encore bien plus fort.) Mais au moins on lui doit compte des efforts

qu'elle fit pour réunir des peuples que l'expérience du passé devait avoir éclairés sur leurs intérêts. Ce fut à Calmar qu'elle assembla les trois États. Là, armée de toute la force de la raison, de tout l'ascendant de son génie, de tout le respect qu'inspirait ses talens et ses victoires, elle obtint, du consentement général de tous les députés, la réunion des trois royaumes. On en fit une loi fondamentale, reçue par les trois nations, et confirmée par les sermens les plus solennels. Marguerite crut avoir assuré cette célébre union de Calmar par les réglemens les plus sages; mais le vice qu'elle avait été obligée d'y laisser, corrompit le fruit qu'elle en attendait. Cette union ne subsista pas même sous son successeur; à chaque mutation, toutes les intrigues renaissaient pour l'élection. C'était en Poméranie, dans le Palatinat, dans le Holstein, dans l'Oldembourg, qu'allaient postuler un souverain des factions qui craignaient de le prendre parmi elles. Quoique la maison d'Oldembourg soit celle aujourd'hui régnante, elle éprouva toutes les vicissitudes auxquelles ce trône était exposé. Christian II, surnommé le *Néron du Nord*, connut plus qu'un autre ces vicissitudes, qui ne devraient

être réservées que pour les princes qui lui ressemblent. La nouvelle doctrine de Luther, qui s'introduisait partout où elle voyait des troubles, s'établit en Danemarck, sous le règne de Frédéric Ier. Quoique ce prince ne professât point la nouvelle religion, il l'appela dans ses États, en haine du clergé, dont l'excessive puissance y était la plus grande ennemie de l'autorité royale. Son successeur, Christian III, se sépara entièrement de la communion catholique; on croit qu'il y fut porté par la ligue de Smacalde, dans laquelle il voulait entrer pour s'opposer aux projets de Charles-Quint sur les couronnes du nord. Dans cette intention, il fit même alliance avec François Ier. Mais telle était, parmi tant de semences de discordes, l'incertitude de la politique, qu'un moment après Charles-Quint vint à bout de le détacher de cette alliance, et de lui faire accepter la sienne. Enfin sous le règne de Frédéric II, les autorités rivales de la royauté travaillèrent et réussirent encore plus à se prémunir contre elle; et ce prince ne reçut la couronne qu'en abandonnant au sénat une partie de ses priviléges. C'est lui qui fit avec la Suède le traité de paix perpétuelle, depuis lequel les

guerres que les deux peuples ont eues l'un contre l'autre ont toujours été terminées sans changer la succession au trône.

Quelques écrivains ont remarqué que la Suède avait été ving-quatre fois envahie ou conquise par le Danemarck. Il fallait bien que ce royaume eût en lui-même le funeste germe de tant de calamités. Ce n'était ni la force, ni le courage, qui manquaient à ses habitans, car ils ne portaient jamais long-temps le joug des Danois : les efforts qu'ils faisaient pour le secouer étaient toujours heureux; mais ils n'en faisaient pas pour empêcher le retour du mal, et leurs éternelles factions anéantissaient tout le bien que leur valeur avait produit. Le successeur de cette célèbre Marguerite fut chassé par un gentilhomme de Dalécarlie. La rivalité nationale mit en peu de temps Engilbert à la tête de cent mille hommes : il se montra digne de les conduire et de les gouverner. Ses succès même firent son malheur; il périt dans une sédition. On prit, pour lui succéder, Charles Canutson, descendant des anciens rois de Suède. A peine est-il nommé, que la faction danoise le déplace, pour couronner un neveu de ce même Eric, qui venait d'être chassé du trône

de Suède. Peu d'années après il éprouve lui-même l'inconstance dont il avait profité. Obligé de fuir en Danemarck, il laisse la couronne à ce même Canutson, qui l'avait précédé. Celui-ci, destiné à être le jouet de la fortune, succombe sous les intrigues de l'archevêque d'Upsal. Le peuple suédois, victime et instrument de toutes les factions, par un aveuglement, par une maladie qui était incurable chez lui, va encore chez son ennemi chercher du secours contre son souverain. Canutson est déposé. Christian I[er] réunit encore les deux couronnes de Suède et de Danemarck; et avant qu'il ait eu le temps de s'affermir sur un trône usurpé, il en est précipité par ce même peuple qui l'avait couronné, et qui rétablit ce même Canutson chassé déjà deux fois. Quand une nation entière travaille elle-même avec tant d'acharnement à se rendre malheureuse, il ne faut pas être étonné de la voir perpétuellement en butte aux plus terribles révolutions. L'épreuve que les Suédois venaient de faire ne les corrigea point : les successeurs de Canutson furent exposés à la même inconstance. Ce fut elle qui couronna et déposséda les deux *Stenon*. Ce fut elle qui appela en Suède ce Néron du Nord,

dont le règne y fut marqué par les assassinats et les massacres. Ce fut elle qui contraignit Gustave Vasa à se soustraire à la poursuite de son ennemi, et à aller chercher au milieu des braves Dalécarliens ceux qui devaient l'aider à monter sur le trône. Enfin, ce fut cette même inconstance du peuple, autant que le courage de Gustave, qui chassa encore une fois les Danois, et rendit encore la Suède à elle-même. Gustave triomphant assemble les états à Strengnez, en 1523. Pour prix de ses services, on lui offre la couronne : on veut même la rendre héréditaire sur sa tête et sur celle de ses descendans. C'était le cri de la raison, à laquelle le préjugé paraissait enfin prêt à céder. Mais c'est ici que l'on peut voir combien ce préjugé avait jeté de fortes racines, et combien il était redoutable pour ceux même que la voix publique engageait à le détruire. Gustave, vainqueur des ennemis, libérateur de la Suède, proclamé roi par son peuple, qui lui demande le bienfait de l'hérédité du trône, n'ose encore se rendre au vœu unanime des états. Il craignait encore les intrigues du Danemarck, l'inconstance de son peuple, et les puissantes factions qui n'étaient qu'assoupies; et, désespérant de trouver en lui-

même des moyens suffisans pour écarter tant d'obstacles, il les chercha dans l'introduction de ces nouveaux dogmes, qui avaient déjà fait tant de progrès. L'assemblée de *Westeras*, convoquée et dirigée par Gustave, proscrivit la religion catholique. Ce clergé si puissant, qui avait été l'âme de toutes les révolutions, qui avait créé et déposé tant de rois, vit alors les funestes suites de l'abus de ses richesses et de son crédit. Pour ne s'être pas tenu dans le rang que la religion lui assignait, pour avoir voulu faire du monarque suédois l'exécuteur soumis de tant de prétentions outrées, et non le protecteur des peuples, l'église romaine perdit encore un royaume entier; et Gustave, en délivrant les rois de Suède de ces terribles rivaux, grossit le trésor par la confiscation de toutes leurs propriétés. Ce fut alors qu'il crut pouvoir accepter cette hérédité qui lui avait été offerte. L'acte solennel fut dressé sous le nom d'*Union héréditaire*, dans des Etats tenus aussi à *Westeras*, en 1544. Quoique Gustave survécût près de seize ans au grand changement qu'il venait d'opérer, il ne le consolida pas tellement que la tranquillité de l'État fût assurée sous ses successeurs. Le peu de talens d'Eric, son fils; la

faute que Gustave fit en donnant à ses autres enfans des provinces en apanage; les tentatives par lesquelles on chercha à rétablir la religion catholique; la crainte de voir cumuler sur la même tête les couronnes de Suède et de Pologne, causèrent encore dans l'État de nouvelles guerres. Eriç y perdit la vie, et Sigismond la couronne. Elle reposait enfin, au commencement du dix-septième siècle, sur la tête de Charles, père de Gustave-Adolphe; mais elle n'y avait été placée que par élection. Le mal que Gustave Vasa avait voulu détruire se reproduisait donc encore, et il ne fallait qu'une étincelle pour renouveler l'incendie.

Les rois de France et d'Angleterre avaient déjà cherché des alliances sur la Baltique : mais d'après ce que je viens de dire, il est facile de voir que la politique du Danemarck et de la Suède ne pouvait jamais être bien assurée, et que, dans des cours où les révolutions étaient si subites et si fréquentes, il ne fallait espérer de trouver ni l'intention ni la possibilité des secours dont on aurait eu besoin.

Une autre puissance se formait dès lors dans cette partie du Nord, et en rendait l'union plus difficile. La maison de Brandebourg s'élevait aux

dépens de l'ordre teutonique. Albert avait embrassé le luthéranisme; car il est à remarquer que tous les changemens, toutes les révolutions politiques de ce siècle, ont été causées ou exécutées par la nouvelle religion. Albert fit avec Sigismond Ier, roi de Pologne, un traité dans lequel chacun disposa de ce qui ne lui appartenait pas. Il fut décidé que l'ordre teutonique serait éteint en Prusse; que la partie dont l'ordre était en possession, appartiendrait à Albert; que celui-ci relèverait de la couronne de Pologne; qu'il n'aurait pour amis ou ennemis que ceux de ce royaume; et que lorsqu'il se trouverait dans le sénat, il y occuperait la première place après le roi. Ce fut ainsi que la Pologne travailla contre son intérêt, contre le droit des gens, contre la religion à laquelle elle restait toujours attachée, à élever la puissance qui vient de l'anéantir. En mettant ce traité de 1525 en parallèle avec le dernier partage de la Pologne, on peut en quelques lignes offrir aux princes une grande leçon de morale, et confondre la politique qui voudrait établir pour premier principe de ne compter la justice pour rien. Le nouveau voisin que la Pologne venait d'acquérir, et dont elle avait compté se

faire un vassal, en renia bientôt la suzeraineté; et la Pologne ne tarda pas à regretter l'ordre qu'elle avait aidé à déposséder, et dont la puissance ne pouvait jamais être redoutable pour elle,



LETTRE LXV.

Idem : pour les provinces des Pays-Bas.

PENDANT que ces changemens s'opéraient sur les côtes de la Baltique, ou sur les rives de la Vistule, il s'en préparait un autre dans les provinces bataves.

En parlant de la formation des nouvelles monarchies, j'ai fait remarquer les lois et le gouvernement de ces provinces. Quoiqu'elles eussent passé en différentes mains, elles avaient toujours conservé leurs formes, leurs priviléges, leurs franchises. Quelque puissante que fût la maison de Bourgogne, elle avait été obligée de se soumettre aux usages et aux lois qu'elle avait trouvés établis. Ces provinces se regardaient dès lors comme une fédération de plusieurs petites républiques, dont elles confiaient à un chef, plutôt

la conduite que la souveraineté. Marie de Bourgogne l'avait éprouvé, dès qu'elle avait été soupçonnée de vouloir attaquer les priviléges.

Maximilien I[er], quelque désir qu'il eût d'assimiler ses nouveaux États à ses États héréditaires, n'avait pu y établir la même autorité. Charles-Quint, dont l'excessive puissance pouvait écraser les provinces belgiques, avait eu la politique de ménager des peuples dont il connaissait l'inquiète jalousie. Philippe ne voulut point suivre cette politique; tout ce qui était soumis à sa souveraineté lui parut devoir être indistinctement soumis à ses ordres. Ce qu'il avait fait dans la Castille ou dans l'Aragon, il crut pouvoir le faire dans les provinces des Pays-Bas : parce qu'en effet il est bien plus facile à ceux qui gouvernent, de n'avoir qu'une volonté uniforme, et de n'être pas obligés de la régler d'après la différence des lois ou des mœurs. Philippe eût dû faire alors deux observations qui lui auraient épargné de grandes fautes.

Dans l'Espagne, il succédait à des rois qui en avaient réuni toutes les parties, qui les avaient arrachées à l'ennemi commun, qui, par conséquent, pouvaient mêler quelques idées du droit

de conquête à celui d'une souveraineté héréditaire. Mais au contraire, dans les provinces belgiques, il trouvait des peuples qui n'avaient jamais eu à combattre d'autres ennemis que ceux de leurs franchises, qui s'étaient, par leur travail et leur industrie, créé des richesses et une existence politique, et chez lesquels était, depuis près de mille ans, enracinée l'habitude de maintenir strictement l'observation de leurs lois.

Une expérience journalière apprenait que la nouvelle doctrine du luthéranisme favorisait les insurrections d'un peuple mécontent, et les projets d'une faction audacieuse. Partout où ce nouveau dogme s'était établi, il avait occasioné souvent des révolutions, et toujours de grands troubles. La marche des événemens l'entraînait surtout vers le Nord. C'était là principalement qu'il se créait un État religieux, qu'il se constituait en république évangélique. Les pays qui l'adoptaient, trouvaient tout-à-coup des fonds publics dans la confiscation des biens ecclésiastiques ; et cette ressource était un grand appât, présenté à la faiblesse des uns, à l'ambition des autres, à l'avidité de tous.

Ces deux observations avaient encore plus de

force, lorsqu'elles portaient sur un pays aussi éloigné de son souverain, séparé de lui par des puissances avec lesquelles ce souverain était ou pouvait être perpétuellement en guerre ; sur un pays dans lequel il fallait envoyer des gouverneurs avec un grand pouvoir, ce qui peut amener de grands abus ; et où par conséquent le souverain n'aura pas, pour défendre son autorité, les mêmes moyens que les mécontens auront pour l'attaquer.

Non-seulement Philippe ne se régla pas d'après ces observations ; mais il agit directement contre elles. Il commença par effrayer tous les esprits, en s'obstinant à laisser dans les provinces belgiques des troupes castillanes. Ceux qui voulaient aigrir le peuple, en eurent bientôt conclu que c'était une précaution que l'on prenait contre les réclamations des etats. Si ce fut là en effet l'intention de Philippe, jamais précaution ne fut plus mal prise, et ne conduisit moins au but qu'on voulait atteindre. Il fallut retirer ces troupes quelque temps après ; et dès lors le peuple connut ce qu'il pouvait obtenir en persistant.

Philippe opposa des édits rigoureux aux progrès de la nouvelle religion. Elle n'avait encore que des prosélytes ; il la fortifia, en menaçant de

lui donner des martyrs. L'inquisition se présenta alors à l'imagination des peuples des Pays-Bas, avec les terribles couleurs qui lui appartiennent. On crut la voir s'établir comme en Espagne; et on s'opposa même aux choses qui n'avaient aucune relation avec elle.

Peut-être si la duchesse de Parme eût été seule gouvernante des Pays-Bas, eût-elle étouffé ces premiers germes de discorde. Mais on lui avait adjoint l'impérieux Granvelle. Sa dignité de cardinal, qui faisait un étrange contraste avec le déréglement de sa vie, appuyait encore les déclamations des luthériens contre l'Église romaine, pendant qu'elle était présentée, d'un autre côté, comme destinée à appuyer l'établissement de l'inquisition. Philippe II, long-temps sollicité de le révoquer, résista pendant plusieurs années; il céda à contre-temps. Le rappel du ministre ne dérangea rien dans la marche que la cour voulait suivre. Les soulèvemens commencèrent en 1556. Ils prirent de jour en jour un caractère plus marquant. Ceux même qui les avaient provoqués ne purent en conserver la direction; et Philippe leur donna une nouvelle force, en envoyant pour les arrêter des troupes

commandées par le duc d'Albe, l'homme le moins propre aux circonstances où il allait se trouver.

Le départ de la duchesse de Parme, l'arrivée du duc d'Albe, le conseil qu'il établit contre les lois du pays; l'exécution des comtes d'Egmont et de Horn; le procès du prince d'Orange; le sort des villes qui avaient résisté; tout cela enflamma promptement une partie des Pays-Bas. Philippe céda encore, révoqua le duc d'Albe, et la pacification de Gand sembla ramener la tranquillité. Elle n'y fut pas de longue durée. L'union d'Utrecht se forma trois ans après. Sept provinces la signèrent; et le duc d'Alençon fut choisi pour en être le chef.

Rien n'était encore plus incertain que la nouvelle existence des Provinces-Unies. Le duc d'Alençon, plein de bravoure, mais plein de légèreté, n'était nullement propre à consolider une puissance naissante. Les provinces sentaient cependant le besoin qu'elles avaient d'un chef qui les protégeât contre elles-mêmes. Elles offrirent la souveraineté à Henri III, lorsque leur prince d'Orange tomba, dans la ville de Delft, sous le fer d'un assassin. Henri III, occupé à se défendre chez lui des progrès du luthéranisme et de

l'ambition des Guises, n'était pas disposé à aller chercher en Hollande ce qu'il avait fui en Pologne. Sur son refus, on s'adressa à Elisabeth. Soit que cette princesse craignît alors les forces de Philippe II ; soit qu'elle ne voulût pas mécontenter ce prince, qu'elle amusait toujours par l'espoir de l'épouser, soit plutôt que la sagesse de sa politique eût jugé qu'il ne convenait point au peuple anglais d'acquérir des possessions sur le continent de l'Europe, cette grande reine refusa l'offre qui lui était faite. Et d'ailleurs on pouvait prévoir qu'il était à peu près impossible que cette nouvelle puissance s'agrandît sur terre. Tous ses efforts, toute son industrie ne devaient se tourner que sur la mer. Ce pouvait donc être une rivale que l'Angleterre voyait s'élever, et dont elle ne pouvait favoriser l'accroissement. L'événement ne tarda pas à le prouver. Dès que la Hollande fut en paix avec l'Espagne, sa première guerre fut contre l'Angleterre ; et le début brillant de son pavillon contre les forces britanniques, fit bien voir ce dont elle serait capable, sous un gouvernement sage et assuré.

Mais à l'époque dont je parle en ce moment, cette fédération nouvelle n'avait encore rien

de fixe, que le ferme désir de se soustraire à la domination de Philippe. Elle ne craignit point d'avouer elle-même, et de consacrer l'incertitude où elle était. Sa première médaille ne fut point une insulte à tous les gouvernemens, ne fut point un symbole de fanfaronade et de barbarie; un navire au milieu des mers, sans rames et sans voiles, fut le premier emblème des rois du Cap et de Batavia. *Incertum quò fata ferant*, fut leur première devise. C'est avec ce modeste début, que sans faire de lois nouvelles, en suivant celles dont elles avaient réclamé l'exécution, les Provinces-Unies sont parvenues au degré de gloire où nous les avons vues. Mais ce fut surtout en reconnaissant combien il leur était nécessaire de réprimer toutes les factions par le choix d'un chef. Celui qu'elles firent de Maurice de Nassau, fils du prince d'Orange, assura leur indépendance. La paix de Vervins, qui rendit à l'Espagne l'usage des troupes qu'elle employait contre la France, ne put pas même détruire ce nouvel édifice. Il est à remarquer que cet édifice, qui s'était fondé lui-même, s'est aussi détruit lui-même; et qu'il s'est détruit par sa haine irréfléchie contre la maison à l'ombre de laquelle il s'était élevé.

Il est à remarquer encore qu'en se formant, cette fédération n'était que défensive; que c'est sous ce régime défensif, le seul qui convienne à une fédération de ce genre, que la Hollande a acquis ses principales possessions, et sa plus grande puissance; et que depuis que son orgueil, depuis que les alarmes qu'elle conçut et qu'elle répandit sur Louis XIV, l'eurent égarée au point de lui faire prendre une part offensive et ruineuse dans toutes les affaires de l'Europe, non-seulement elle n'a rien ajouté à ses forces réelles, mais elle les a vu successivement diminuer.

Enfin une observation qui me semble mériter toute votre attention, c'est le rapport de l'insurrection de Hollande, et de la réformation; c'est l'influence que ces deux révolutions, politique et religieuse, ont eue l'une sur l'autre. Recherchez soigneusement pourquoi les Pays-Bas, soulevés tant de fois, et toujours sans succès, contre la maison de Bourgogne, se sont soustraits à une domination bien plus puissante; comment ils ont été aidés par l'hérésie, qui elle-même leur devait une partie de ses progrès, et leur offrait à la fois une double indépendance; pourquoi les provinces qui embrassaient l'hérésie

ont triomphé dans une lutte aussi longue et aussi inégale, tandis que celles qui sont restées fidèles à la foi sont aussi restées fidèles à l'Espagne; si cette différence entre des provinces absolument semblables et contiguës sur un aussi petit espace, ne tient pas à la différence des dogmes, à une morale de soumission dans l'un, et d'insurrection dans l'autre; pourquoi de toutes les hérésies qui se sont élevées pendant tant de siècles, il n'y a eu de durables que celles qui se sont tout de suite associées à des mouvemens politiques; et quels terribles argumens, indépendamment de ceux de la foi, on peut opposer à une doctrine qui n'a pu se soutenir qu'en envahissant les propriétés, et en ébranlant ou révolutionnant les empires !

La scission des Pays-Bas était déjà un grand coup porté à la puissance autrichienne et espagnole; mais elle lui en portait un plus terrible encore dans l'opinion. La bravoure espagnole, secondée des trésors du Nouveau-Monde, n'avait pu triompher des marais de la Hollande; elle n'avait point été, ou n'avait été que peu secourue par la branche impériale. Cette richesse factice dont on dépouillait le Mexique et le Pérou,

n'ajoutait donc aucune force réelle à la monarchie espagnole, et n'avait pu suffire à renouveler cette *flotte invincible* qu'un coup de vent avait détruite. L'union qui avait paru si redoutable entre la branche autrichienne et la branche espagnole, n'était donc pas aussi sincère qu'on l'avait cru d'abord : et la politique pouvait entrevoir les moyens de l'affaiblir de jour en jour. Tous les ennemis que cette prompte et grande élévation de la maison d'Autriche avait éveillés, revenus de leur premier effroi, pouvaient donc envisager le colosse que la fortune avait élevé. En jugeant mieux de toutes les parties hétérogènes qui le composaient, ils purent juger du peu de rapport que ces parties avaient entre elles; ils purent juger que si le volume en était effrayant, la masse n'en serait jamais parfaitement active; et que c'était d'après cela qu'il fallait préparer ou diriger l'attaque.

LETTRE LXVI.

Idem : sur l'Angleterre.

L'ANGLETERRE était parvenue à avoir une existence plus stable et plus convenable à sa position; mais elle n'était arrivée à ce terme qu'à travers des siècles de guerres, de secousses, de révolutions, dont il est nécessaire d'avoir le tableau sous les yeux.

Aux guerres avec la France s'étaient jointes les guerres intestines. Pendant que le peuple anglais cherchait vainement à se maintenir sur le continent, il se partageait entre les deux maisons d'Yorck et de Lancastre, et il reprenait sur l'une et sur l'autre tout ce qu'il prétendait lui appartenir. Richard II avait été détrôné par Henri IV; Henri VI l'avait été par Edouard IV; Richard III par Henri VII. Plusieurs monarques avaient perdu la vie pendant ces troubles. Ce-

pendant les communes avaient, dès Edouard II, commencé à joindre des pétitions aux bills de subsides. Elles avaient, sous Edouard III, déclaré qu'il n'y aurait point de lois sans leur assentiment. Elles avaient fait accuser et condamner plusieurs ministres. Elles avaient, sous Henri IV, refusé de délibérer sur l'impôt, avant qu'on eût répondu à leurs pétitions. Tant de triomphes obtenus au prix de tant de sang parurent oubliés pendant quelque temps; et Henri VII, réunissant, par son mariage, les droits d'Yorck et de Lancastre, parvenu au trône plus par le droit de conquête que par celui de succession, gouverna l'Angleterre avec une autorité absolue. La sagesse de son administration lui a mérité le nom de *Salomon du Nord*.

L'Angleterre avait toujours contre l'Écosse les mêmes motifs de jalousie; mais elle commençait à renoncer à l'espérance de se maintenir ou de revenir sur le continent. La découverte du Nouveau-Monde offrait un nouvel espace aux spéculations d'un peuple actif et industrieux; et sa véritable grandeur l'appelait dans les deux Indes. Henri VIII parut dans ces circonstances. C'est

par le monarque le plus absolu dont l'histoire fasse mention, que les Anglais ont été séparés de l'Église romaine; séparation à laquelle ils veulent attacher leur liberté. Le schisme qui détacha l'Angleterre de Rome, ne fut point d'abord l'ouvrage de la politique; ce fut celui d'une passion déréglée et d'une précipitation orgueilleuse. Cet événement est un de ceux sur lesquels un lecteur attentif doit faire le plus de réflexions. Les galanteries d'une femme qui n'était pas née pour le trône, mettent l'Angleterre en combustion. Henri VIII renvoie la tante de Charles-Quint, pour cette femme qui lui doit tout, et dont il ne peut fixer le cœur. Tout son peuple, ce peuple qui se dit si fier de sa liberté, partage la cause du plus absolu de ses rois; il semble, comme lui, passionnément épris de l'être méprisable, que deux ans après il conduira sur l'échafaud. La cour de Rome, qui avait exercé en Angleterre un empire plus entier que partout ailleurs, s'indigne et s'étonne d'y trouver de la résistance. Elle oublie qu'il est de son devoir, et qu'il était de son intérêt de convaincre plutôt que de menacer, de ramener plutôt que de poursuivre. Elle recourt imprudemment aux excom-

munications, dans le moment même où les excommunications et les indulgences lui font perdre chaque jour quelque portion de son héritage; et le décret témérairement rendu enlève à la religion une église célèbre, et à Rome les richesses immenses qu'elle tirait de l'Angleterre.

Ce n'était encore qu'un schisme; mais l'ébranlement qui devait amener la séparation entière étoit donné, et il ne put être arrêté par le règne de Marie. Edouard VI, son frère et son prédécesseur, soutenu du célèbre Crammer, avait introduit l'hérésie; Marie voulut la détruire par les plus sanglantes exécutions : mais enlevée au bout de cinq ans, elle laissa le trône à Elisabeth, qui confirma la nouvelle doctrine.

Cette princesse occupa le trône d'Angleterre dans les circonstances les plus difficiles où l'Europe se fût trouvée, et sa conduite fut perpétuellement un modèle de politique. Marie avait mécontenté l'Angleterre, en épousant Philippe II. Elisabeth tint plusieurs souverains en suspens, en leur faisant toujours espérer sa main. Elle adopta les nouvelles opinions, parce que le schisme qui les avait appelées en Angleterre, était, ainsi qu'elle, le fruit du mariage de Henri VIII et

d'Anne de Boulen. Elle les embrassa, parce qu'elles avaient toujours soutenu la puissance de Henri VIII, et parce que, joignant à son titre de reine celui de chef de l'église anglicane, elle réunissait toutes les autorités. Elle connut tous les ressorts de la ligue qui voulait ôter la couronne à Henri IV, et aida ce grand prince à monter sur le trône dont on voulait l'exclure. Elle vit jusqu'où avait pu s'étendre la puissance autrichienne, ce qu'elle avait acquis subitement, ce qu'elle pouvait perdre peu à peu : et quoique sous le règne de Henri VIII et de Marie la politique de l'Angleterre eût vacillé entre la France et l'Espagne, quoique l'or de Philippe II circulât même au milieu des ministres anglais, elle sentit que la position actuelle de l'Europe demandait que l'on rétablît une balance plus égale. Elle en forma le projet avec Henri IV, et y attacha tellement la politique de l'Angleterre, que long-temps même après sa mort ces deux puissances furent unies. Quoiqu'elle n'ait rien entrepris, au moins ostensiblement, contre les deux branches de la maison d'Autriche, celles-ci n'ignoraient pas qu'Elisabeth cherchait à les rabaisser; et elles ne pouvaient voir qu'avec une grande inquiétude des

projets formés ou adoptés par une des plus fortes têtes qui aient porté la couronne ; par une reine qui, en donnant au commerce du peuple anglais une grande activité, s'était conservé sur ce même peuple une autorité entière; dont la conduite, toujours fortement combinée, ne donnait au hasard que ce que l'humanité ne peut pas lui enlever; dont les démarches étaient toujours concertées; dont la fermeté était toujours soutenue, et qui, en consultant quelquefois son conseil, ne se décidait jamais que par elle-même.

Ce n'est pas que la vérité de l'histoire n'ait des reproches réels à faire à cette célèbre reine. Le sang de Marie Stuart, celui du comte d'Essex et de tant d'autres, déposent contre elle au tribunal de la postérité; mais aucun des défauts dont on peut la trouver coupable ne nuisait aux grands moyens que la nature lui avait donnés pour gouverner ; et ces moyens, qui tenaient toujours tout son peuple sous ses ordres, tenaient toujours la maison d'Autriche, ou du moins la branche espagnole, en échec.

LETTRE LXVII.

Pendant tout ce temps, incertitude de la politique de la France.

Quoique Louis XI eût, pendant tout son règne, plus négocié que combattu, il avait rendu à l'autorité royale de grands services, et lui avait préparé de grandes ressources. Elle eût pu, dès ce moment, reprendre tous ses droits, si Charles VIII eût été aussi fin politique que son père, ou si les circonstances n'avaient pas mis un obstacle à ce que peut-être il aurait eu l'intention de faire. Mais ce prince était naturellement bon et peu méfiant; il se trouva sur un trône entouré de grands vassaux, qui avaient jugé combien un second règne tel que celui de Louis XI leur serait fatal; qui, pour se défendre contre ce prince, avaient, autant par goût que par nécessité, contracté l'habitude de la politique la plus dissimu-

lée. Le voisinage du duc de Bourgogne, maître des Pays-Bas, avait toujours été, pour Louis XI, un sujet d'inquiétude ; mais cette inquiétude était encore bien plus fondée, lorsque des provinces qui rendaient déjà le duc de Bourgogne si puissant, se trouvèrent entre les mains de Maximilien.

Avant de suivre l'influence que ce changement dut avoir sur la politique extérieure et intérieure de la France, arrêtons-nous un moment sur le mariage de Marie de Bourgogne : mariage qui a été si souvent blâmé, et mis au rang des plus grandes fautes que Louis XI ait pu faire. Je n'en ai dit qu'un mot dans la *Lettre LIX*. Mais comme ce funeste mariage a été une source éternelle de guerres, comme c'est une des plus célèbres époques de notre histoire, c'est ici qu'il est intéressant de fixer ses idées sur un aussi grand objet, et de chercher à pénétrer quelles ont été, quelles ont dû être les vues de Louis XI et de son fils.

Deux riches héritières paraissaient alors fixer les regards de l'Europe, Marie de Bourgogne et Anne de Bretagne. Le parti que le roi de France avait à prendre entre elles deux, était peut-être

ce que la politique peut entrevoir de plus épineux. Pour décider cette grande question, il faut moins s'arrêter aux faits qui ont suivi le mariage de Marie, qu'aux idées d'après lesquelles Louis XI aurait dû se déterminer. Or voici, ce me semble, les idées qui auraient dû agir fortement sur l'esprit de ce prince, et le conduire à ce que la politique d'alors indiquait être le meilleur.

Pendant près de quatre cents ans, la France, perpétuellement en guerre avec les Anglais, les avait toujours vus sur son continent. Ils venaient d'en être expulsés presque entièrement. La Bretagne était, par sa position, la province la plus avantageuse pour eux et la plus utile à la France. L'occasion se présentait de la réunir à la couronne. Manquer cette occasion, c'était courir les risques que cette province retombât entre les mains des Anglais, ou d'un souverain qui, faisant alliance avec eux, aurait pu toujours leur ouvrir l'entrée de la France. L'esprit humain ne peut guère juger du futur, qu'en calculant d'après le passé. Le passé apprenait combien était grand le danger de voir la Bretagne entre les mains d'une puissance ennemie : et le fils de Charles VII devait, plus qu'un autre, être frappé de cette crainte. C'était

donc un danger présent et connu, mis en parallèle avec un danger inconnu et éloigné. La puissance de Maximilien n'était rien moins que formidable, lorsqu'il rechercha Marie. Toutes ses souverainetés étaient à de grandes distances de celles qu'il allait acquérir ; et en effet, l'expérience a prouvé que la souveraineté des Pays-Bas n'a jamais ajouté une force réelle à la puissance autrichienne : et c'est pour cela qu'elle a toujours cherché à échanger ses possessions. De plus, Louis XI connaissait mieux que personne l'humeur inquiète et indépendante des peuples des Pays-Bas ; et il aurait pu penser que leurs nouveaux souverains, habitant plus loin d'eux, éprouveraient encore plus les inconvéniens de cet esprit d'insurrection, qui s'était si souvent manifesté dans la Belgique. Tous ces motifs, que je me contente d'indiquer, et qu'il est facile d'examiner plus à fond, me semblent suffisans pour croire que Louis XI ne se serait pas écarté de la saine politique, en préférant Anne de Bretagne. La plupart des historiens ont jugé le mariage de Marie d'après les guerres qu'il a produites : il aurait fallu mettre dans la balance celles que le mariage de Charles VIII a évitées ; guerres que

Louis devait craindre le plus, parce que c'étaient les seules dont l'expérience lui eût fait connaître le danger. Ce qui prouve bien que telle devait être alors la manière de voir, c'est une condition que l'on mit dans le mariage d'Anne de Bretagne. Par le traité conclu avec les états de cette province, il fut stipulé que si Charles mourait sans enfans, Anne épouserait son successeur. Cette clause, qui vient évidemment à l'appui de tout ce que j'ai dit, eut son exécution. Charles VIII mourut sans postérité : Louis XII épousa sa veuve. Mais ce qui doit paraître inconcevable, c'est que Louis XI n'ait fait pour son fils aucun de ces deux choix. Il avait sans doute trop de motifs de haine contre le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne ; mais plusieurs traits de sa vie prouvent que chez lui la haine la plus forte cédait à la politique. En ne prenant aucun parti, il courait risque de perdre à la fois les deux héritières. Le duc de Guyenne, son frère, recherchait la main de Marie. L'espoir de ce mariage entretenait son humeur inquiète, et les projets de tous les factieux dont il était entouré. Le duc de Bretagne, toujours armé contre la France avec la Bourgogne ou l'Angleterre, avait offert sa fille

pour le prince de Galles, ce qui eût ramené les Anglais dans le royaume.

Louis XI espérait-il, à la mort de ces deux princes, revendiquer à différens titres la plus grande partie de leurs États? Comines croit que ce fut là son intention, au moins pour la Bourgogne; et qu'à la mort du duc, Louis voulait faire rentrer dans le domaine de la couronne plusieurs provinces de cette riche succession, en distribuer quelques portions à plusieurs de ses favoris, et partager le reste entre quelques princes d'Allemagne. Par ce moyen, il n'élevait autour de lui aucune grande puissance, et augmentait considérablement la sienne. Selon Duclos, au contraire, Louis avait déjà proposé ce mariage au duc, et songea sérieusement à le conclure, quand ce prince, si justement appelé *le Téméraire*, eût été tué devant Nancy. Il en écrivit sur-le-champ aux états de Bourgogne; on en fit mention dans le projet de la réduction d'Arras. Sur le premier bruit du mariage de Maximilien, il envoya un homme de confiance aux Flamands, pour confirmer leurs priviléges et leur en offrir de nouveaux, s'ils parvenaient à rompre ce mariage. A la vérité, il entra à main armée dans les États de

la jeune duchesse ; mais dans le doute, il devait toujours réunir à la couronne les provinces reversibles, et ne pas attendre qu'elles passassent entre les mains d'un souverain trop puissant. Les états de Flandres désiraient le mariage du Dauphin : Marie n'y était pas opposée, quoique ce prince eût treize ans de moins qu'elle. Mais Louis aliéna sans retour cette jeune princesse, en sacrifiant aux états de Gand les lettres où elle lui parlait avec confiance sur le conseil qu'elle s'était choisi, et qui firent périr sur l'échafaud deux de ses ministres.

Par une de ces contrariétés qu'on rencontre souvent dans l'histoire de l'esprit humain, à peine Marie eut-elle été victime d'une mort prématurée, que le mariage de sa fille Marguerite fut conclu, et que la future dauphine fit son entrée à Paris, au milieu des applaudissemens de la capitale. Ce fut encore de la part de Louis XI une nouvelle faute. Marguerite n'apportant plus en dot les mêmes avantages que sa mère, n'était plus pour la France aussi intéressante que la duchesse de Bretagne; et son mariage ayant été rompu, elle devint l'irréconciliable ennemie du peuple sur lequel elle aurait dû régner.

Enfin à la même époque, une troisième héritière semblait, au midi de l'Europe, annoncer encore une grande puissance à celui qui recevrait sa main : c'était Jeanne, fille d'Isabelle et de Ferdinand, qui depuis, en épousant Philippe d'Autriche, porta dans cette maison la monarchie des Indes et celle d'Espagne.

A travers les projets, souvent très-contradictoires, que les historiens prêtent à Louis XI, relativement à ces trois mariages, il est difficile de connaître précisément celui sur lequel ce prince s'était arrêté. On serait même fondé à croire qu'il ne s'arrêta à aucun, puisqu'il manqua le mariage de Jeanne, qu'il ne parut pas rechercher vivement celui d'Anne, et que s'il voulut sérieusement celui de Marie, il prit des moyens qui ne devaient pas le faire réussir. Il y a plus : Marie ayant épousé Maximilien, Louis prit des arrangemens avec Édouard, dont la fille devait épouser le dauphin ; et ces arrangemens furent ensuite rompus pour assurer au dauphin cette Marguerite, à qui Charles VIII préféra sagement Anne de Bretagne. Toute cette conduite de Louis XI pour le mariage de son fils, m'a toujours paru impossible à justifier, et peu digne du coup d'œil,

quelquefois sombre, mais toujours pénétrant que sa politique portait sur des intérêts bien moins pressans. Quoi qu'il en soit, revenons à cette politique, ou plutôt voyons quelle fut celle de Charles VIII et de ses successeurs.

Ce prince, dont le caractère n'était nullement propre à suivre les plans secrets de son père, en fut encore éloigné par ses prétentions sur le royaume de Naples, et par les secours que les mécontens pouvaient trouver auprès de Marguerite et de Maximilien. C'est ici le moment d'observer que les mécontens, dans lesquels nous allons voir des sujets puissans se mêler trop souvent, ne sont pas de même nature que ceux que les premiers rois de la troisième race avaient eus si souvent à prévenir, à étouffer ou à combattre. Cette foule de souverains particuliers qui avaient si long-temps arrêté l'autorité royale, était déjà fort éclaircie : la plus grande partie s'était rangée sous la bannière de la royauté, et ne se croyait plus obligée de marcher contre elle sous celle de son suzerain. Ce changement s'était opéré peu à peu, surtout par l'établissement des parlemens. Louis XI avait toujours travaillé, et souvent réussi à isoler les grands vassaux : aussi tous les troubles qui déchi-

rèrent la France dans le seizième siècle, ne furent-ils l'ouvrage que de quelques-uns de ces grands vassaux animés contre des princes du sang ou de ces princes eux-mêmes, les uns et les autres soutenus et appuyés par les ennemis de l'État.

Ceux -ci se multiplièrent par la politique de Maximilien, par celle de Rome, et par les guerres d'Italie. Ces guerres funestes où la France avait prodigué ses hommes et son argent, avaient imprimé une grande terreur, mais en même temps avaient appris aux Français combien il leur était difficile de conserver leurs conquêtes au-delà des Alpes. Le souvenir de leurs prompts succès les y rappelait sans cesse : le souvenir de leurs prompts revers réveillait l'espérance de la politique, qui ne voulait pas les y laisser s'établir. Cette seule fatalité de vouloir aller au-delà des monts chercher de nouveaux ennemis, a suffi pour empêcher tout le bien qu'aurait pu faire le cardinal d'Amboise sous le règne de Louis XII. Ces deux hommes étaient dignes l'un de l'autre : leur constante amitié était fondée sur une estime réciproque; et lorsque le bonheur d'un État permet que le souverain fasse de son meilleur ami son premier mi-

nistre, alors le moment semble être arrivé où le plus grand bien peut s'opérer sans obstacles. Louis XII, surnommé *le Père du peuple,* et digne de ce surnom, était peut-être, avec le cardinal d'Amboise, le souverain le plus propre à rendre à l'autorité royale toute l'intégrité de ses droits, et celui sous lequel les dernières phases de cette juste et longue révolution se fussent effectuées avec le plus de succès et le moins d'efforts. D'Amboise avait ce qu'il fallait pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage; il en sentait la nécessité, et il aurait épargné à la France toutes les calamités de la ligue. Mais Louis n'étant encore que duc d'Orléans, avait été lui-même au nombre des mécontens; il avait eu dans son parti la plupart de ceux contre lesquels, étant roi, il aurait fallu qu'il agît. La liberté que Charles VIII lui avait rendue, l'avait sincèrement réconcilié avec lui. Mais il connaissait toutes les ressources du parti dans lequel il avait été entraîné; et n'osant pas l'attaquer ouvertement, il vit dans les guerres d'Italie le moyen de distraire et d'occuper ceux dont il redoutait les mouvemens.

Le trône pontifical fut alors occupé par deux

hommes qui ne semblaient travailler qu'à troubler le repos de la chrétienté, qu'à armer tous les États les uns contre les autres. Alexandre VI et Jules II (dont la postérité a marqué la place, pour le premier, parmi ces êtres funestes qui ont dégradé l'humanité; pour le second, parmi ces terribles politiques dont *chaque pensée remue les empires*) durent faire une terrible diversion dans l'esprit du cardinal d'Amboise. Obligé de les craindre, lorsqu'il était lié avec eux, de les prévenir, lorsqu'il était en guerre, il ne pouvait jamais les perdre de vue; et il n'était jamais moins sûr de ce qu'il devait en attendre, qu'à l'instant où ils venaient de lui promettre quelque chose. Cette alternative de guerre et de paix, de traités et de ligues, occupa tout le règne de Louis XII, et tout le ministère du cardinal. Que ce fût leur faute ou celle des circonstances, il n'est pas moins vrai que leur politique, presque toujours transplantée au-delà des Alpes, se trouvait dans un sol étranger, où elle produisait quelquefois avec abondance des fruits précoces, mais qui épuisaient toujours la sève, sans jamais parvenir à leur maturité.

Cela se vit encore mieux sous François Ier. Ce

jeune prince, qui semblait un composé d'honneur, de courage et de gloire, succédant à deux rois qui n'avaient pu soutenir leurs avantages en Italie, se crut destiné à venger leurs revers. Tout semblait conjurer pour l'appeler à cette entreprise; il voyait se presser autour de lui une foule de guerriers, qui avaient illustré le dernier règne, qui se promettaient de ne pas moins illustrer le sien, et dont la politique se bornait à combattre, à mourir ou à vaincre. Tels étaient Trivulce, Lautrec, Chabannes, et ce Louis la Tremouille, qui, après avoir servi sous quatre rois, devait avec son fils expirer sur le champ de bataille de Pavie. Tel était surtout ce héros de la chevalerie française, ce Bayard, *sans peur et sans reproche*, par les mains duquel François avait voulu être armé chevalier. Et ce n'est pas à vingt-un ans qu'un monarque entouré d'une noblesse guerrière, et ayant des droits légitimes à exercer, peut résister à une impulsion presque générale, qui le porte à des entreprises dont ses prédécesseurs lui ont donné l'exemple, et dont l'opinion publique semble lui faire une loi. Aussi vous ai-je dit qu'il ne faut pas s'attendre à trouver sous ce prince une politique suivie. Ce n'est pas qu'elle

ne l'ait quelquefois conduit à faire des choses réellement utiles. Il faut mettre dans ce nombre le traité de Fribourg conclu avec les Suisses. Ce fut au moins le fruit de la terrible bataille de Marignan; et l'on peut pardonner à la dernière effusion du sang humain, lorsqu'il en résulte une paix perpétuelle. C'est depuis ce traité, c'est-à-dire depuis plus de deux cent quatre-vingts ans, que les Suisses sont restés dans l'alliance de la France.

Il s'en fallut bien que cette même stabilité fût le partage de ses traités avec les autres puissances.

Sa position vis-à-vis de l'Angleterre variait perpétuellement. Henri VIII, aussi inconstant en politique qu'en amour, ne pouvait pas être rappelé à l'exécution fidèle de ses traités par le cardinal de Wolsey, presque aussi inconstant que lui. Après avoir renouvelé son alliance avec François I[er], après être convenu du mariage de sa fille avec le fils de ce monarque, après lui avoir rendu Tournay, et avoir commencé à négocier pour la reddition de Calais, Henri, ou plutôt Wolsey, retombait dans les mains de Charles-Quint. Ce prince l'avait gagné par des

lettres affectueuses : lors de la victoire de Pavie, ne voyant plus rien qui lui résistât, il changea de style, et Wolsey changea de parti. La régente qui gouvernait le royaume pendant la prison de François, profita de ces dispositions, et ramena Wolsey dans ses intérêts. Ce cardinal voulait faire épouser à Henri VIII la sœur de François Ier. Henri donna la préférence à Anne de Boulen, et dès lors les deux rois commencèrent à se brouiller. Leur désunion fut entière, lorsque François voulut conserver à la France l'ancienne alliance de l'Écosse, et rompit le mariage du fils de Henri avec la célèbre Marie Stuart, qui depuis épousa François II. Cette combinaison était parfaitement sage; et ce n'était pas dans un moment où François Ier voyait dans la maison d'Autriche s'élever une si terrible puissance, qu'il devait risquer de perdre une alliance consolidée par tant de siècles et par l'intérêt des deux peuples. Mais Henri VIII fut si piqué d'avoir échoué dans ce mariage, qu'il sacrifia à ce ressentiment récent le souvenir de toutes les injures qu'il avait reçues de Charles-Quint, et même le souvenir de celles qu'il lui avait faites.

Les mécontentemens qui fermentaient depuis long-temps, et qui éclatèrent enfin entre la duchesse d'Angoulême et le connétable de Bourbon, ne donnèrent pas moins d'occupation à François. Tel était alors l'effet trop commun de toutes ces intrigues de cour, que le connétable, non-seulement sortit du royaume, mais alla offrir ses coupables services au plus grand ennemi de son souverain. Il y trouva le sort auquel doivent presque toujours s'attendre les rebelles; et s'il n'eût pas été tué au siége de Rome, il se fût aussi brouillé avec Charles, qui n'était nullement disposé à tenir ce qu'il lui avait promis. L'exemple de l'évasion d'un prince du sang pouvait avoir les suites les plus fatales, surtout pendant la captivité du roi. On ne peut se dissimuler que la duchesse d'Angoulême se conduisit alors avec autant de prudence que d'adresse, lorsque, connaissant la fidélité du comte de Vendôme, cousin du connétable, elle le fit chef du conseil de régence, pour l'attacher encore plus au bien de l'État; et lorsque Charles rendant la liberté à François, et demandant pour otages ou les deux enfans de France, ou un certain nombre de généraux et de grands du royaume, elle aima

mieux envoyer les deux fils du roi, que d'affaiblir les forces de la France, en se privant de ceux qui pouvaient les commander, ou que de mettre des grands déjà trop portés à l'intrigue et à la révolte, dans le cas de faire quelque traité secret avec les ennemis de l'État. D'après ce que nous voyons dans l'histoire, on peut penser que François Ier ne fut jamais que le rival de Charles-Quint, et que celui-ci fut constamment son irréconciliable ennemi. Mais n'y eût-il entre eux qu'une animosité personnelle, je vous ai fait remarquer qu'elle se trouva alimentée par de grands motifs politiques. Il n'est donc pas étonnant qu'elle survécût à ces deux princes, et passât à leurs successeurs.

Henri II ne fut guère plus heureux que François. Il avait voulu, comme lui, se réunir avec l'Angleterre, et s'opposer avec elle à tous les efforts de l'Espagne et de l'Autriche. Déjà on commençait à parler de la *ligue protestante* dans l'Empire. Henri II n'était pas éloigné d'y accéder, mais il voulait y faire entrer l'Angleterre, ou du moins être sûr de n'être point inquiété par elle. Il voulait prévenir par le mariage de son fils l'union si redoutée de l'Angleterre et de l'Ecosse;

et malgré le mécontentement qu'en avait la cour de Londres, il était parvenu à faire sa paix avec elle. La mort du jeune Edouard changea toutes ces dispositions. Marie, déterminée à rétablir dans ses États la religion catholique, pouvait difficilement être amenée à se liguer en Allemagne avec les protestans, contre lesquels elle faisait dresser des échafauds en Angleterre. Mais ce fut bien pis, lorsque le cardinal de Granvelle voulut faire épouser Marie Stuart à don Carlos, et lorsque la reine d'Angleterre eut épousé Philippe II. Quoique le peuple anglais fût en général mécontent de ce mariage, les règnes de Henri VII et de Henri VIII l'avaient tellement accoutumé à une obéissance entière, que l'on pouvait déjà regarder toutes les ressources de l'Angleterre comme étant à la disposition de Philippe; et en effet, si cette réunion eût été plus longue, on ne peut pas calculer quelle énorme révolution se fût faite en Europe.

Dans le moment où Henri II voyait tout-à-coup une si grande masse de puissance se joindre à celle contre laquelle son père avait déjà lutté avec tant de peine, il ne pouvait donc que chercher au dehors tous les moyens de défense : il était

bien loin de pouvoir suivre au dedans le plan de politique que Louis XI lui avait tracé. C'était au contraire au dedans même du royaume que la puissance rivale suscitait à la France ses plus terribles ennemis; et elle ne fut alors que trop bien secondée par les troubles de l'Église, et par tous les malheurs qui entourèrent le trône.



LETTRE LXVIII.

Troubles de religion en France.

En lisant l'histoire du luthéranisme, on est quelquefois étonné de l'extrême facilité avec laquelle il se répandit en Europe. Mais cette nouvelle doctrine, plus commode en elle-même que celle de l'Église, trouva presque tous les États disposés à l'appeler et à la recevoir. La prodigue ambition avec laquelle Rome voulait disposer de tous les trônes; l'imprudence de ses excommunications et de ses interdits, qui enlevaient un peuple entier à l'obéissance due aux souverains; les prodigieuses richesses du clergé, surtout en Allemagne; l'accumulation de tant de bénéfices sur une seule tête; l'emploi peu convenable qui s'en faisait trop souvent, tout cela donna à Luther l'idée d'appuyer ses opinions sur l'exclusion de la papauté, l'abolition de l'épiscopat et la confiscation des biens ecclésiastiques. Il lui eût fallu des

volumes, pour faire quelque bruit dans le monde, en disputant sur le dogme; mais dès qu'il eut établi ces trois bases, on adopta sans examen un système fondé sur un principe aussi lucratif. Ses disciples échauffèrent l'imagination des peuples. Ses confiscations déterminèrent la religion des grands. Dès lors on associa à sa doctrine tous les changemens qu'on voulait faire dans le gouvernement; elle servit de motif à un petit nombre, de prétexte à presque tous. Nous avons déjà vu comment elle s'introduisit en Suède, en Danemarck, en Hollande et en Angleterre. Elle n'avait pénétré jusque là qu'en traversant toute l'Allemagne. Il n'y avait point de cercle dans l'Empire où elle n'eût des partisans; dans quelques-uns même elle avait enlevé tous ceux de l'église romaine; et, outre ce que je viens de dire, il y avait encore des raisons d'État qui lui procuraient des succès si rapides. L'Empire, menacé par les forces héréditaires de la maison d'Autriche, s'était jeté dans les bras du luthéranisme, comme je l'expliquerai en donnant l'esquisse des événemens qui amenèrent la guerre de trente ans. Déjà des ligues s'étaient, au nom de la religion protestante, formées contre l'empereur. Déjà

Henri II avait pressenti ce qui fut exécuté longtemps après lui, et avait commencé à se joindre à ces ligues, dont la ruine eût entièrement anéanti la liberté germanique. Mais il n'en était pas moins resté attaché à la religion catholique; il ne s'en était pas moins opposé, dans ses Etats, à l'introduction de nouveaux dogmes. Malheureusement ces dogmes s'étaient glissés déjà parmi quelques-uns des grands du royaume, et même parmi les princes du sang royal. Marguerite, reine de Navarre, en avait infecté le sang de Vendôme-Bourbon. Depuis plusieurs siècles on avait peu entendu parler d'hérésies. Celles qui avaient paru avaient été détruites ou étouffées par des moyens de rigueur; et ces moyens furent les seuls auxquels on se livra. Ils étaient d'autant plus mal choisis, que dans le même moment le roi marchait au secours de la ligue protestante de l'Empire; que quelques-unes des cours souveraines du royaume n'avaient pu se tenir en garde contre le nouveau système; que plusieurs magistrats s'en étaient laissé atteindre, et ne paraissaient pas disposés à prononcer les peines rigoureuses portées contre ceux dont ils partageaient la croyance. Les mesures promptes et absolues que Henri avait

prises contre quelques-uns de ces magistrats, les avaient réduits au silence. Mais l'esprit de parti, surtout en matière de religion, n'est jamais plus dangereux que lorsqu'il a été contraint de céder. L'orgueil et la vengeance, ces deux terribles passions du cœur humain, se joignent alors à tous les écarts de l'imagination et préparent en secret une explosion d'autant plus terrible, qu'elle a fermenté plus long-temps.

Cependant Charles-Quint avait résigné à son fils la couronne d'Espagne. Il avait fait antérieurement élire roi des Romains son frère Ferdinand. Il se repentit bientôt d'avoir séparé l'Empire des États espagnols. Comment ce monarque si adroit, si habitué à gouverner les hommes, avait-il fait cette séparation, avant d'en avoir mûrement calculé toutes les conséquences? Il fit de vains efforts pour obtenir l'abdication de Ferdinand; il ne put y réussir; et le dépit de se voir frustré par lui-même d'une réunion dont son ambition avait été si flattée, contribua sans doute à le conduire dans la retraite. Il y entra après avoir cédé l'Empire à ce même Ferdinand, qu'il regrettait d'avoir fait son successeur. Il y fut suivi par Marie d'Autriche sa sœur, qui, dans les Pays-

Bas, lui avait été si utile contre la France, et qui semblait avoir hérité de sa tante Marguerite la haine invétérée que cette princesse voua au royaume sur lequel elle avait été destinée à régner. Mais le plan de politique de Charles-Quint était resté gravé dans le cabinet de Madrid, et on ne s'en écarta jamais vis-à-vis de la France. La guerre avait été continuée : la journée de Saint-Quentin avait signalé le nouveau règne de Philippe II. Malgré ce désastre, la France, forte de ses ressources, et défendue par le grand nombre des plus habiles guerriers qu'elle avait alors, avait repris quelques avantages. La paix de Cateau-Cambresis fut, à la vérité, désapprouvée par les Guises, que l'on regardait, avec raison, comme les libérateurs de la France, dont ils furent ensuite le fléau. Mais cette paix donnait une apparence de repos. La fille de Henri épousait Philippe II. Sa sœur épousait le duc de Savoie. Les Trois-Evêchés et Calais restaient à la France ; et c'était sortir avec gloire d'une guerre commencée sous d'aussi malheureux auspices contre une si terrible puissance.

Henri avait alors quarante-un ans. Il avait quatre fils ; il devait jouir long-temps de la paix

qu'il venait de signer; il devait se flatter de laisser sa couronne à une postérité si bien établie. Un tournoi ruina toutes ses espérances. Henri est tué : ses quatre fils meurent sans laisser de descendans : et la couronne soutenue par toutes ces têtes, se voit au moment d'être déchirée, ou de passer sur une tête étrangère. C'est ici que l'on peut se convaincre que tous les calculs humains ne sont pas suffisans pour mettre un grand État à l'abri des calamités, et pour prévenir les maladies qui lui surviennent, au moment même où sa santé paraît la plus robuste.

En commençant le règne de François II, M. le président Hénault fait une réflexion bien profonde sur le malheur des États qui produisent trop de grands hommes à la fois. Ce fut en effet ce qui causa tous les maux de la France. Il eût fallu l'autorité la plus ferme, pour condamner tous ces hommes supérieurs à ne chercher d'autre gloire que celle de leur patrie. L'autorité était faible : François II ne fit que passer sur le trône; Charles IX y fut esclave de sa mère; Henri III se vit presque obligé de le partager avec les Guises. Alors l'ambition et les talens se crurent destinés à diriger, à exercer, et même à usurper

une autorité que l'on ne respectait plus, parce qu'elle n'était plus à craindre.

Toute cette partie de l'histoire de France est celle dans laquelle il est le plus nécessaire de bien connaître les personnages qui y jouent un si grand rôle : il faut avoir, pour cela, recours aux mémoires et aux histoires particulières. En les lisant, il faut s'arrêter à tous les traits de caractère. Catherine de Médicis s'y trouvera au milieu de toutes les factions du roi de Navarre, des Guises et du prince de Condé, ayant apporté avec elle l'astucieuse adresse de la politique italienne, mais manquant de génie pour combattre ceux qui lui opposaient le leur; bien plus occupée à maintenir son autorité privée, qu'à reprendre et à conserver celle du roi; employant toute sa vie à flatter, à tromper, à ramener, à éloigner tous les partis. Elle était pressée entre les Guises, fiers de leurs services et de leur puissance, et les princes du sang, qui, sans avoir les mêmes forces que les Guises, les repoussaient par les droits qu'ils voulaient attacher à leur naissance. Tout ce qu'il y avait de grands dans le royaume se partageait dans cette terrible querelle; chaque côté avait ses partisans : le roi seul n'avait point de défenseur.

L'ouvrage le plus propre à donner une parfaite connaissance de tous ces événemens, me paraît être l'*Esprit de la Ligue*, par M. Anquetil. Cet auteur semble quelquefois avoir assisté au conseil de tous les partis; et il scrute jusqu'à leurs dernières pensées.

Les deux partis ayant mutuellement besoin de la force du peuple pour soutenir la leur, chacun d'eux s'empara des moyens que les circonstances lui offraient. Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient embrassé les opinions de Calvin; ils eurent pour eux les protestans. C'était pour les Guises une nécessité de se mettre à la tête des catholiques; et dès ce moment, ce qui n'était réellement entre les chefs qu'une guerre d'ambition et de jalousie, devint entre les peuples la guerre civile la plus terrible, celle de religion. Alors les assassinats et les massacres furent les armes journalières des deux partis. Le célèbre duc de Guise, la terreur des ennemis de l'État, fut assassiné par Poltrot, au siége d'Orléans; le prince de Condé par Montesquiou, à la bataille de Jarnac. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy, celui de la Saint-Barthélemi, plongent la France dans un abîme de sang. Quatre guerres

se succèdent dans l'intérieur du royaume, presque sans interruption, ou plutôt la même se continue toujours, tantôt au bruit des armes, tantôt sous la trahison d'une paix simulée. Catherine de Médicis irrite les protestans, après les avoir favorisés. Incertaine de ce qu'elle a à faire, emprisonnant les princes, puis les mettant en liberté, elle semble vouloir concerter la défense de l'État avec ses plus grands ennemis. Elle a recours aux conseils de l'Espagne. C'était tout ce que celle-ci pouvait désirer. Alors cette puissance, appelée au milieu du feu des discordes qu'elle avait fait naître, y jette avec profusion, ou y répand avec adresse les matières les plus inflammables. L'incendie est universel; et partout où on ne voit pas encore de flammes, on peut être sûr de trouver un feu couvert, mais prêt à s'échapper.

Charles IX meurt sur ces entrefaites; il reste encore deux héritiers mâles de Henri II : et l'ambition la plus aveugle ne peut encore se flatter de les écarter pour parvenir au trône. Henri III, déjà roi de Pologne, apprend son avénement : il s'échappe et revient en France. Une grande réputation guerrière lui avait mérité la couronne de Pologne. Il revenait dans ses nouveaux États, en-

touré du respect attaché à un premier diadème. L'opinion qui l'avait couronné sur la Vistule, l'annonçait sur la Seine comme le monarque destiné à terminer les troubles; et s'il eût soutenu le caractère qu'il avait montré d'abord, je ne doute pas qu'en tenant les rênes du gouvernement d'une main assurée, il n'eût fait rentrer dans le devoir des hommes qui n'avaient été d'abord qu'inquiets, que la faiblesse avait rendus factieux, et que la fermeté aurait rendus soumis. Mais toutes les qualités de ce prince semblèrent l'avoir abandonné tout-à-coup. Il se livra sans réserve aux favoris, dont il fit le plus mauvais choix; et pouvant signaler le commencement de son règne par un édit de pacification religieuse, il se détermina à faire la guerre aux protestans. Par là il aliéna, dès le premier pas, ceux auprès desquels il fut bientôt contraint de se réfugier. Cette guerre augmenta le crédit des Guises sans relever l'autorité royale. Une première, une seconde, une troisième paix envenima le mal au lieu de le guérir; et au milieu de cette affreuse combustion, la mort du duc d'Anjou (auparavant duc d'Alençon) annonce la prochaine extinction de la race des Valois.

Henri III n'avait point d'enfans; à sa mort la couronne devait appartenir au roi de Navarre. Mais ce prince était protestant, couvert de toutes les excommunications de Rome, et déclaré par elles incapable de porter la couronne de France. Le fameux Henri, duc de Guise, avait conçu le projet de profiter de l'extinction de la branche catholique, pour faire passer la couronne dans sa famille. Il fallait exclure la branche protestante : il est sécondé par les éternelles intrigues de Médicis. Le faible Henri III voit le coup qui se prépare, il veut le détourner. Il cherche à persuader au roi de Navarre d'abjurer le protestantisme : c'était un parti sage, et le seul qui pût sauver l'État. Mais soit que le roi de Navarre tînt par conviction à la nouvelle doctrine, soit qu'il y tînt par haine contre les catholiques, soit qu'il fût retenu par les principaux chefs des protestans, qui avaient besoin de son nom pour soutenir leur parti, le malheur de la France voulut qu'il persistât dans son erreur. Le duc de Guise sentit que le motif d'exclusion que l'on voulait présenter au peuple, ne pouvant pas porter sur le cardinal de Bourbon, il fallait appeler momentanément l'oncle du roi de Navarre à la couronne qu'il ne

pouvait garder long-temps. Ce fut sur ce principe qu'il conçut et forma la ligue. Il n'eut pas de peine à la faire approuver et soutenir par les puissances étrangères et ennemies de la France. Mais j'ai déjà remarqué qu'il eût eu de la peine à y entraîner la plus grande partie du peuple français, s'il ne l'eût fait approuver par le roi lui-même. Il ose demander ou plutôt commander à ce prince de signer l'acte qui doit arracher la couronne à sa maison. Henri obéit; et l'on ne sait ce qui doit paraître plus incroyable, de l'audace du sujet, ou de la soumission du maître. Le cardinal de Bourbon prend le titre de premier prince du sang. Bien des gens croient, et ce paraît être l'opinion de M. Hénault, qu'il avait démêlé les intentions du duc de Guise, et qu'il n'avait accepté le rôle dont on le chargeait, que pour tenir encore la France attachée au nom de Bourbon, et donner à Henri III et au roi de Navarre le temps de reconnaître leurs véritables intérêts. Mais le pouvoir que le duc de Guise acquérait tous les jours, eût aisément renversé ce dernier obstacle. Il en écarta de bien plus grands; il se vit au moment de faire déposer Henri III et de monter sur son trône. On a toujours demandé

pourquoi il ne le fit point dans la fameuse journée du douze mai; il semblait n'avoir qu'un mot à dire; tous les échelons, excepté un, étaient franchis; *mais le dernier*, dit Montagne, *ne se peut franchir par la hauteur.*

Ce moment ouvrit enfin les yeux de Henri III: il reconnut le précipice que l'on avait creusé sous lui; il fallait ou y tomber, ou y jeter son ennemi. Ce dernier parti demandait un coup violent et imprévu; il n'y avait plus de formes à employer contre des sujets rebelles, qui faisaient taire toutes les lois : et la nécessité, ainsi que le salut du peuple, c'est-à-dire les deux premières lois de tout État, prononcèrent contre les Guises l'arrêt de mort, qui fut exécuté à Blois.

Ce coup hardi n'eut pas toutes les suites qu'on aurait dû en attendre, parce que le faible Henri retomba dans l'assoupissement dont il avait fallu sortir un moment sous peine de la vie. Mais il produisit au moins la réconciliation du roi avec Henri IV. Ces deux princes réunirent leurs drapeaux comme leurs intérêts, et ils se préparaient à écraser la ligue, lorsque la mort de Henri III tourna contre les ligueurs eux-mêmes le crime qu'ils avaient fait commettre.

Avant de passer à son successeur, je dois rappeler un fait qui, sans être très-intéressant par lui-même, prouve combien Henri III était instruit des perfides intentions de l'Espagne, et qu'il faisait ce qui dépendait de lui pour ne point lui donner de sujets de plaintes. Aussitôt après la mort des Guises, il envoya un secrétaire-d'état à Philippe II, pour l'engager à ne plus donner de secours à la ligue, se plaindre des procédés de l'ambassadeur espagnol, qui était le protecteur déclaré des ligueurs, et pour assurer le roi, en lui offrant la remise de Cambrai, qu'il avait refusé les offres des Provinces-Unies, et ne prenait point part à leur insurrection. Ce fait est précieux dans l'histoire. Comme Henri IV prit ouvertement le parti de la Hollande, l'Espagne a voulu lui en faire un reproche; il est plus que justifié par le fait que je viens de citer; et lorsque son prédécesseur avait inutilement demandé à Madrid qu'on abandonnât la faction qui voulait lui ravir la couronne, ce prince était, en vertu du droit naturel, du droit des gens, et par celui d'une défense légitime, autorisé à attaquer un ennemi qui se déclarait aussi irréconciliable.

LETTRE LXIX.

Henri IV, Sully, Élisabeth.

Ici, supposons un homme qui ne connaît pas encore l'histoire de France. Arrivé à ce point, il n'en sait pas encore la suite. Combien il doit être frappé de la position dans laquelle il trouve le royaume! combien peu il doit espérer de le voir se relever, et surtout de le voir se relever plus puissant et plus brillant que jamais!

Une puissance qui, dans ses deux branches, enveloppe la presque totalité de la France, a juré sa perte, et prodigue contre elle des trésors que l'imagination représente comme inépuisables; elle l'attaque au dehors par des armées aguerries; elle l'attaque au dedans par tout ce que l'intrigue a de plus astucieux et de plus embrouillé. Une maison puissante dont la France a reçu les plus grands services, veut que l'on

paie les siens du même prix que ceux de Charles-Martel et de Hugues le Grand. Tout semble la porter sur le trône, dont on veut, par la religion, écarter l'héritier légitime. Les grands se rapprochent d'elle, parce que l'élévation d'une nouvelle dynastie leur paraît le moment le plus favorable pour reprendre le pouvoir usurpé, dont la dynastie régnante était sur le point de les dépouiller entièrement. Le peuple se condamne en foule à servir, au prix de son sang et de son bonheur, tous ces projets ambitieux, parce que le mot de nouveauté a toujours quelque charme pour lui, parce que le fanatisme le conduit sous le nom de la religion, parce qu'il est peuple. Un nombre bien moindre de grands et de sujets fidèles se rangent autour du souverain légitime; mais partagés eux-mêmes dans leur croyance religieuse, ils peuvent à tout instant être désunis, et manquent surtout de moyens pécuniaires. Aux yeux des Français intègres et impartiaux, la cause du trône qui appelle l'héritier véritable, semble inconciliable avec celle de la religion qui exclut un roi protestant. Quel sera le dénoûment de cette tragédie sanglante et si fortement intriguée ?

Voilà les observations et la question qu'il faut se faire souvent à soi-même, lorsque dans la lecture de l'histoire, on arrive aux époques les plus intéressantes; mais voilà surtout celles qu'il faut se faire ici. Si l'homme que je viens de supposer lisant pour la première fois notre histoire, saisi de cet intérêt qu'inspirent toujours les grands événemens d'un grand empire, fortement effrayé du précipice dans lequel celui-ci va s'engloutir; si, dis-je, cet homme, en exprimant le vœu de voir la France échapper à sa ruine, appelait en secret du fond de son cœur un grand roi au secours de ce grand royaume expirant, un grand ministre au secours de ce grand roi; si, se formant à lui-même l'idée de ces deux hommes rares, mais devenus nécessaires pour sauver l'État, il demandait à la nature trop avare de pareils dons, de créer ces deux hommes pour les circonstances; de donner à l'un ce courage intrépide qui renverse tout, ce courage réfléchi qui prévoit tout; de donner à l'autre cette inflexibilité stoïque que rien ne peut affaiblir et ne peut même atteindre; cette intrépidité de principes, qui seule peut les découvrir et les suivre au milieu du chaos dans lequel ils sont perdus; cet amour exclusif du

vrai; cette grande et noble idée de soi-même qu'un esprit juste trouve au fond d'un cœur droit; ce mépris de toute intrigue; enfin ce besoin absolu de faire le bien, et ce talent inappréciable d'appliquer le remède au mal, et de l'appliquer toujours tel que le moment l'exige; si pour assurer le bien que ces deux hommes veulent et peuvent faire, il demandait surtout que la nature créât leurs deux âmes l'une pour l'autre; qu'elles ne pussent se rencontrer sans se deviner et sans s'aimer; que jamais aucun intermédiaire ne pût se soutenir entre elles; qu'entre eux deux le titre de ministre ou de roi disparût, et qu'il n'y eût plus que celui d'ami; enfin que les deux chefs de l'État n'eussent plus qu'une pensée, qu'un cœur et qu'un désir; quel serait son étonnement de voir en un instant ses vœux accomplis! et quelle brillante espérance succéderait tout-à-coup à son effroi, si Henri IV et Sully se présentaient à lui, entourés de toutes les qualités dont son imagination aurait rêvé la réunion!

C'est le prodige qu'offre le règne de Henri IV. Il est bien vrai que les circonstances forment quelquefois les hommes; mais il faut avouer aussi que l'inépuisable trésor de la Providence consacre

de tout temps des âmes privilégiées, dont elle enrichit l'humanité dans le temps de ses plus grandes misères, et qui la consolent dans le temps de ses plus grandes douleurs. On en voit, ce me semble, une preuve bien évidente dans les deux hommes célèbres dont je parle en ce moment. Sully était quelquefois dur : mais c'était ce qu'il fallait qu'il fût auprès du caractère trop facile de Henri IV.

Le prodige du règne de Henri ne peut se réduire en quelques lignes. Dans la vie de ce prince tout est intéressant; la multitude d'anecdotes qui ont été conservées sur lui, satisfait également le cœur et l'esprit. On peut commencer à les lire par simple curiosité; mais dès qu'on a lu les premières pages, il faut lire les autres avec intérêt. Au milieu de tant d'erreurs et de tant de crimes, on éprouve un plaisir secret, en scrutant jusqu'aux dernières pensées de ce grand homme, de ne pas en trouver une qui ne soit pour le bonheur de ses peuples. En lisant la vie publique de Henri, l'homme d'État peut se former l'esprit; en lisant ses lettres à Sully, le plus simple bourgeois peut rectifier son cœur.

La mort de Henri III fut, de la part des ligueurs, le crime le plus mal calculé. La faiblesse

de ce monarque, la qualité qu'il avait prise antérieurement de chef de la ligue, la jalousie qu'il avait eue long-temps contre le roi de Navarre, l'antipathie de leurs religions, l'espèce d'hommes dont il était entouré, et qui contrastait trop avec le caractère du roi de Navarre, pour ne pas chercher et ne pas réussir enfin à brouiller ces deux princes, présentaient à la ligue des chances bien plus favorables que Henri IV, seul maître de toutes les opérations, et pouvant développer, comme roi, les talens que l'héritier du trône est quelquefois obligé de cacher. Aussi la ligue ne dut-elle pas tarder à s'apercevoir que le fanatisme de Jacques Clément allait tourner contre elle; elle dut s'en convaincre dans les états qu'elle fit tenir à Paris. En vain voulut-elle y intervertir l'ordre de la succession du trône : des magistrats désarmés firen parler, firent entendre les lois devant cette ligue si terrible. L'arrêt de 1593 sembla paralyser ce corps monstrueux. Les victoires de Henri préparèrent son triomphe; son abjuration le consomma. Toute la conduite postérieure de Henri a prouvé que cette abjuration était sincère. Elle était encore nécessaire pour ôter aux factieux tout prétexte, et pour épargner le sang

français. Son entrée à Paris fut un jour de gloire, et a depuis été célébrée annuellement comme un jour heureux. Il parut aux acclamations de ce même peuple qui le maudissait la veille ; c'est ce qu'on a toujours vu, et ce qu'on verra encore.

Cet ouvrage étant destiné à diriger les études historiques de votre jeunesse, je dois placer ici une réflexion qui mérite de lui être présentée. En lisant l'histoire de la Ligue, on est naturellement frappé du rôle qu'une partie des ecclésiastiques jouèrent alors, et des maximes dont ils infestaient le peuple. La philosophie voudrait jeter sur la religion tant de crimes que l'atrocité de cette philosophie a laissés bien loin derrière elle. Les temps de troubles sont en général, plus que d'autres, sujets à l'erreur; et le peuple qui ne sait rien, qui ne juge rien, a été et sera éternellement le jouet de cette erreur, surtout lorsqu'elle tient aux matières religieuses. Elle se nourrit alors de tout ce que l'esprit humain a de plus violent et de plus subtil ; elle n'a plus d'autres bornes que l'imagination. C'est alors cette imagination seule qui conduit, ou plutôt qui égare; le cœur lui obéit sans examen ; le cœur même le plus honnête sacrifiera ses plus intimes affections à ce qu'il

croit être le plus impérieux de ses devoirs. Plus il aura de sacrifices à faire à son opinion, plus il aura à triompher de lui-même ; et entouré de tous les liens que son cœur gémira d'avoir rompus, son imagination lui ordonnera de jouir de tous les trophées de sa victoire. Tel est l'homme; tel est l'abus qu'il fait du bien le plus précieux; il se brûle au flambeau qui devait l'éclairer; alors il est l'instrument aveugle de ceux qui font retentir à ses oreilles les mots auxquels il s'est dit qu'il ne pouvait pas résister. Obligés de lui donner des armes, les factieux n'hésitent pas à lui donner celles qui sont les plus propres à satisfaire et à prolonger son ivresse : s'il changeait d'opinion, les chefs changeraient de parti ; *si les Guises se faisaient protestans,* disait un protestant celèbre, *il faudrait bien nous faire catholiques.*

Car parmi les protestans les plus factieux, la nouvelle doctrine n'était qu'un moyen de se soutenir. Peu d'entre eux défendaient réellement la cause de la royauté ; ils voulaient des troubles, et auraient été fâchés d'en voir tarir la source. Ils le prouvèrent bien pendant le règne de Henri ; et il eut autant de peine à contenir ceux avec qui il avait vaincu, qu'à surveiller

ceux contre qui il avait été obligé de combattre.

Il est arrivé alors ce qui arrive dans toutes les guerres civiles, et à plus forte raison dans les guerres religieuses. Toutes les idées sont déplacées, et avec elles toutes les bornes du devoir. Lorsqu'au milieu de cette confusion une autorité toujours respectée, et respectable dans son principe, vient s'emparer d'une foule égarée, il est impossible de dire ce que cette foule ne renversera pas. Cette autorité était encore excitée par une puissance rivale. l'Espagne dictait à la cour de Rome les excommunications qui devaient frapper le nouveau roi de France. Ce n'était donc pas ce malheureux peuple que l'on pouvait regarder comme coupable, encore moins la religion au nom de laquelle on lui parlait, mais ceux qui abusaient et d'elle et de lui. Voilà les êtres qu'il faut dévouer à l'exécration de la postérité.

Pour se convaincre combien la haine envenimée de l'Espagnol dominait alors sur le Vatican, il n'y a qu'à voir avec quelle perfide obstination elle s'opposa à l'absolution de Henri. Il avait fait abjuration publique; il avait été absous par le clergé de France; il n'avait pas besoin de l'être par le pape. Mais cette formalité paraissait indispensa-

ble aux yeux du peuple; c'est pour cela que Henri la désirait, et que l'Espagne employa pour l'empêcher toutes les ressources de l'intrigue la plus criminelle. Dans ses cruels projets, elle avait condamné Henri à être perpétuellement hérétique; elle avait défendu à Dieu de l'éclairer, et elle voulait contraindre le chef visible de l'Église à soutenir contre l'Église même cette invisible prohibition. Il fallut toute l'adresse du cardinal d'Ossat pour arriver enfin à son but, malgré les efforts des Espagnols : et c'est ce qui attache un si grand intérêt à la lecture de ses lettres, qui sont regardées comme une des premières leçons de la diplomatie.

Après tant de sang répandu, tant d'argent prodigué, tant de calomnies, d'intrigues, de factions, c'était pour Philippe II un terrible pas à faire, que celui de soumettre à la nécessité cette tête orgueilleuse qui avait enfanté tant de désastres. Il dut bientôt juger que tous ses efforts échoueraient contre Henri, et que sous un pareil monarque le royaume allait reprendre une nouvelle force. Ce royaume déchiré par lui-même n'avait pu être entamé par Philippe, mais nourrissait encore dans son sein des traîtres qui pouvaient

rouvrir ses blessures. L'espérance de faire agir plus sûrement ces coupables sujets pendant un calme apparent, conduisit Philippe à la paix de Vervins. Henri la signa comme une nouvelle déclaration de guerre; mais il en avait besoin pour rétablir dans toutes les parties de l'administration l'ordre qui seul pouvait revivifier la France. La paix fut donc conclue et ratifiée par une haine réciproque, plus forte qu'elle n'avait jamais été. Philippe changea son plan d'attaque, et Henri son plan de défense. Quand on voudra bien suivre l'histoire, on ne trouvera pas autre chose dans la paix de Vervins. A compter de ce moment, le duc de Bouillon, les princes de Lorraine, le duc de Biron, la marquise de Verneuil, furent en relation perpétuelle avec les ennemis de l'État; il n'y eut point d'années où il ne se fît quelque conspiration. Pendant que les Espagnols avaient été en France, ils avaient eu lieu de connaître parmi les grands ceux qui étaient les plus propres à servir leurs desseins. Ils ne les perdirent jamais de vue, et prolongèrent l'habitude de ces intrigues jusque sous la minorité de Louis XIV. C'était armer contre Henri IV des ennemis bien plus dangereux que ces vieilles bandes dont il avait tant

de fois triomphé. On les choisissait parmi ceux qu'il admettait dans son intimité, à qui même il avait donné les plus grandes marques d'amitié; et ce malheureux prince, obligé de se méfier de presque tout ce qui l'entourait, de prendre même pour ministres les agens de la Ligue, n'avait que le cœur de Sully sur lequel il pût se reposer avec confiance.

Si le besoin de verser toutes ses pensées dans le sein d'un ami se fait sentir à tous les hommes, c'est surtout lorsque, élevé sur un précipice, on est sans cesse obligé de ne donner qu'avec réserve la main à ceux dont il faut cependant emprunter le secours. Plus l'âme est isolée, plus elle est tourmentée par cette méfiance nécessaire, plus alors elle cherche à sortir de cette solitude, qui est le plus grand supplice de l'humanité. Aussi lorsqu'en quittant une conversation suspecte ou gênée, Henri se retrouvait avec Sully, tout était commun entre ces deux grands hommes. C'était là que se formait le plan des négociations qui assuraient l'indépendance de la Hollande. La plus belle idée politique dont un homme d'État puisse se glorifier, est née de la rencontre, de la sympathie, de l'identité de ces deux grandes âmes; et le génie

d'Elisabeth qu'ils associèrent à cette idée, était peut-être le seul qui pût en assurer le succès.

Vainqueur de tous les obstacles qu'il avait rencontrés, affermi sur un trône dont il avait eu tant de peine à franchir les degrés, Henri se fit tout-à-coup des pensées conformes aux circonstances qui l'avaient élevé. Il avait fallu, pour le rapprocher du trône, les événemens les plus impossibles à prévoir. C'était la ligue elle-même qui lui en avait ouvert le chemin, en voulant le lui fermer; et si les Guises n'eussent point effrayé Henri III, s'ils se fussent contentés de régner sous son nom, le malheureux roi de Navarre, exposé tout à la fois aux armes de la France et à celles de l'Espagne, aurait eu bien de la peine à se maintenir dans les rochers du Béarn. Dès qu'il se vit transporté sur un nouveau théâtre, il dut être aussi frappé à la vue de tout ce dont il avait triomphé, qu'effrayé de tout ce qu'on pouvait lui opposer encore. Il mesura cette puissance étrangère qui s'était flattée d'abattre la sienne; et en voyant que tout l'or de l'Espagne n'avait pu épuiser tout l'or de France, il sentit que le royaume qu'il allait gouverner avait une force d'ensemble et d'union avec laquelle il pouvait tout en-

treprendre. La première idée qu'il va former en régnant sur une nation si guerrière, sera donc une idée de conquête? Non :

« Il défend les États qu'il tient de ses aïeux;
» Mais il est né trop grand pour être ambitieux. »

Ce sera donc une idée de vengeance contre l'ennemi qui avait juré sa perte? Non : la vengeance n'appartient qu'à celui qui craint encore; la timidité seule est vindicative. Ce sera, si j'ose m'exprimer ainsi, une idée cosmopolite. Henri sent que l'Europe ne peut être tranquille si la France ne l'est pas; mais que la France triomphante peut assurer la tranquillité de l'Europe menacée par l'immensité d'une puissance que le même siècle semble avoir voulu écraser de couronnes; il observe, il mesure cette puissance; et il trouve dans l'immensité même de ses proportions de quoi se rassurer. Il observe les autres Etats de l'Europe; et il les trouve presque tous dans la position la plus critique, parce qu'ils n'ont point vis-à-vis les uns des autres de justes rapports de force et d'étendue. Il ose dessiner géométriquement le partage politique qui peut faire de l'Europe une véritable famille; et en distribuant tous

les poids dans les balances, il trouve dans son propre État la force qui doit maintenir ces balances mêmes. Il saisit aussitôt cette vérité si rare et si heureuse, que la France est telle qu'elle doit l'être pour dédaigner de prendre part à ce nouveau partage, et par conséquent, pour avoir seule le pouvoir et le droit de le faire.

La justice, la politique, la grandeur d'âme, sont à l'instant d'accord pour embrasser un projet dont il ne faut pas perdre l'occasion unique. Et c'est d'après cela que Henri en examine plus à fond toutes les parties. La situation des affaires de son royaume ne lui permettait pas encore de commencer une si grande entreprise; mais il pouvait la préparer. Ce fut le but du voyage que le duc de Sully fit en Angleterre auprès d'Elisabeth; et en lisant les mémoires de ce grand ministre, on doit croire que l'exécution de ce projet ne tint qu'à la vie de Henri et d'Elisabeth.

Celle-ci mourut la première; et le prince qui lui succéda n'offrait pas, à beaucoup près, à Henri les mêmes ressources. Sully fut envoyé encore une fois en Angleterre, pour essayer, s'il était possible, de monter ce prince à la hauteur d'Elisabeth.

Jacques I[er] eut du moins la force de n'être point effrayé de l'entreprise. Les premiers succès et le temps auraient fait le reste ; et l'alliance qu'il contractait avec un prince de la maison palatine, l'aurait encore attaché à la guerre dans laquelle on allait l'entraîner. Dans la Lettre suivante, en parlant des événemens de l'Empire qui ont précédé la guerre de trente ans, nous aurons occasion de voir où en était ce projet, lorsqu'il fut suspendu par la mort de Henri.

Les causes de cette mort fatale seront à jamais un problème dans l'histoire. Les suites, surtout s'il avait été médité, devaient en être terribles pour la France. Une minorité ramenait tous les troubles; et ces grands qui avaient frémi en ployant sous l'autorité de Henri, allaient se relever, et trouver de l'autre côté des Pyrénées de grands moyens pour renouveler toutes les factions. La régente semblait en avoir peur ; tous les princes avaient une grande ambition; et cependant cette forte impulsion que le retour de l'ordre avait donnée à l'autorité royale, ce respect universel que la justice et la fermeté de Henri avaient inspiré, cet ascendant dont son génie avait environné le trône, protégèrent encore l'enfant qui l'y

remplaça. La minorité de Louis XIII fut moins orageuse que celle de Louis XIV; et l'impression qu'avait faite le règne de Henri, fut encore assez forte pour soutenir la couronne jusqu'à ce que Richelieu vînt l'affermir sur la tête de Louis XIII.

LETTRE LXX.

Effets politiques du Protestantisme pour et contre la maison d'Autriche.

Le mariage de Maximilien Ier avait produit dans l'Empire une étrange révolution. L'Empire se trouvait tout-à-coup avoir nommé pour son chef un monarque dont les forces devenaient effrayantes pour l'Empire même. Tant que la Flandre, la Bourgogne et la Franche-Comté avaient appartenu à plusieurs souverains séparés, ou à un prince de la maison de France, les guerres presque perpétuelles dont ces provinces étaient le théâtre ou l'objet, ne touchaient point directement l'Empire, et mettaient même entre lui et la France une barrière qui, de ce côté, semblait assurer sa tranquillité. Mais toutes ces provinces appartenant au souverain de la Lusace, de la Silésie, de la Bohème, de la Hongrie,

l'Empire se trouvait, dans presque tout le cours du Rhin, et dans une partie de celui du Danube, pressé entre les propriétés de l'empereur qui, par la nécessité de contenir ses nouveaux États, était encore obligé d'avoir des troupes dispersées depuis les rochers du Jura jusque dans les marais de la Hollande, depuis l'extrémité du golfe Adriatique jusque sur l'Elbe et l'Oder. Tous les États intermédiaires étaient perpétuellement exposés à voir ces troupes agir contre eux au premier mécontentement de l'empereur. Quelle dut donc être leur frayeur, lorsque la fille de Ferdinand le Catholique vint encore apporter de nouvelles provinces et de nouvelles richesses, un nouveau monde, à la maison que Marie de Bourgogne venait de mettre déjà sur un si haut degré d'élévation ! Alors il ne fut plus question de songer à faire sortir la couronne impériale de cette maison; c'eût été risquer de lui faire acquérir par droit de conquête ce qu'elle voulait bien encore demander par la voie de l'élection. Enfin, toutes ces immenses possessions se trouvant réunies sur une seule tête, on dut craindre que, si cette tête était d'ailleurs fortement organisée, elle ne voulût se rendre entièrement absolue sur un em-

pire hors d'état de lui résister. Il est dans la nature de l'homme de tenter tout ce qu'il peut faire, quelquefois même ce qu'il ne peut pas. Il était dans l'esprit et dans l'âme de Charles V, non-seulement d'être flatté de l'idée d'une monarchie universelle, mais encore de l'entreprendre, uniquement parce que c'était une chose nouvelle, qui n'avait encore été exécutée que par un peuple entier, et après plusieurs siècles. Quelle jouissance pour un homme, d'exécuter à lui seul, en quelques années, une entreprise semblable et même plus grande! L'ambition est quelquefois excusable dans ses rêves orgueilleux, dans ses plus vastes conceptions : la fortune, en faisant tout pour Charles-Quint, semblait ne lui demander que de vouloir. Deux mariages lui avaient donné d'un trait de plume ce qu'il n'aurait osé ambitionner après cinquante ans de guerre : et en songeant à ce que la fortune avait fait pour lui, il était difficile qu'il ne se crût pas appelé à faire le reste. L'homme le plus sage, dans la position de Charles V, eût peut-être formé les mêmes projets; et ceux qui l'ont jugé avec tant de sévérité, ont oublié que, pour résister à une tentation aussi séduisante que celle qui s'offrait à lui,

il fallait bien plus de force qu'il n'en employa pour y céder. Si ce prince n'eût pas rencontré des rivaux dignes de lui, peut-être alors se serait-il fatigué lui-même dans une carrière où rien ne l'eût arrêté. Mais il rencontra des obstacles; et leurs chocs lui donnaient un nouvel élan. Comme il ne croyait pas que rien pût lui résister, il s'indigna contre ce qui lui résista. François Ier osa lui disputer l'Empire : Charles l'emporta sur lui, et ne lui pardonna même pas d'avoir été vaincu. François lui disputa le prix de l'honneur, du courage, de la loyauté; et Charles ne lui pardonna pas un triomphe qu'il ne pouvait se déguiser à lui-même.

Tout l'Empire sentit alors qu'il était perdu, s'il voulait résister; qu'il l'était encore, en ne résistant pas. Il eût fallu une grande union pour présenter l'apparence d'un obstacle à une masse aussi imposante. L'union n'existait pas entre les princes de l'Empire : et eût-elle existé, il eût été difficile d'y faire entrer les peuples qui n'y voyaient pas un intérêt assez pressant. On ploya donc devant la nécessité, et toute idée d'opposition était aussi loin de chacun des princes de l'Empire, que de Charles lui-même, lorsque

des discussions scolastiques firent ce que toute la politique ne pouvait pas faire.

J'ai déjà observé ce qui avait contribué à répandre aussi promptement la doctrine de Luther. C'est ici le moment de voir ses effets politiques.

Cette religion nouvelle et persécutée trouva, dans ces deux titres mêmes, de grandes ressources. Les nouveautés excitent fortement le cœur de l'homme, qui oublie presque toujours le passé, se plaint du présent, et n'aime que l'avenir. La persécution agit non moins fortement sur l'imagination d'un peuple néophyte. Tous ceux sur qui elle portait, se crurent de la même famille, parce qu'ils souffraient pour la même cause. Les grands de l'Empire, qui trouvaient déjà dans cette doctrine l'utilité des confiscations, y trouvèrent encore le moyen d'engager le peuple à faire cause commune avec eux. La maison d'Autriche restait attachée au catholicisme. Dès ce moment, chez les souverains et chez les peuples, le désir de résister fut le même, quoique le motif fût différent. Les souverains voulaient défendre leurs anciens droits; les peuples voulaient soutenir leur nouvelle doctrine. Mais les souverains eurent l'adresse de

ne placer leur motif qu'en seconde ligne, et d'exposer celui des peuples à la première. Cette division fut d'abord nécessaire, pour accoutumer les peuples à une résistance dont ils ne se soupçonnaient pas capables, pour les disposer à des sacrifices qu'on ne pouvait attendre d'eux qu'en échauffant leur imagination. Peu à peu les deux lignes se confondirent; et enfin la liberté de religion et celle de l'Empire furent regardées comme inséparables. Elles formèrent la première ligue en 1551; elles formèrent la fameuse *Union évangélique;* et à travers tous les obstacles d'un siècle entier de guerres, de jalousies, de discussions, elles arrivèrent de front au congrès d'Osnabruck et de Munster, et renversèrent le corps formidable contre lequel elles avaient paru s'épuiser.

Charles V, entouré de toute sa gloire, n'avait pu se dissimuler que l'esprit de religion serait plus fort que lui. Il craignait quelquefois de le combattre; il cherchait à l'étouffer. Vainqueur à Muhlberg, il donna l'électorat de Saxe à un prince luthérien de la même maison que celui qu'il venait de faire prisonnier. Par là il espérait faire entendre que ce n'était point contre la nouvelle

religion qu'il était armé. Mais il sonnait en même temps l'alarme sur la liberté personnelle de tous les souverains de l'Empire, en faisant arrêter le landgrave de Hesse, qui s'était rendu auprès de lui sur sa parole. Aussi ce même Maurice, qu'il venait de faire électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, qu'il croyait avoir fixé dans son parti, l'abandonnèrent pour former une ligue en faveur de la liberté germanique. J'ai dit que Henri II y entra; et il est à remarquer que cette première ligue est peut-être ce qui a donné à Richelieu l'idée de ce qu'il a fait depuis. Je ne veux point ôter à ce grand homme la gloire qui lui appartient; mais je veux simplement faire observer que l'idée sur laquelle il a travaillé, avait été conçue plus de soixante-dix ans auparavant. C'est un grand talent pour un homme d'État, c'est peut-être le seul qui lui soit véritablement nécessaire, de savoir s'approprier et juger les idées des autres, de savoir choisir le vrai moment de les accomplir. N'en demandons pas davantage aux plus grands ministres, et nous serons sûrs d'être bien gouvernés.

Cette première ligue avait déjà pour elle une apparence de légalité. La confession d'Augs-

bourg avait uni les protestans. Leur religion était reconnue : ils faisaient corps dans l'État; c'était aussi dans ce moment qu'ils avaient commencé à devenir formidables. Lors de la pacification de Passau et de la paix de religion, il ne fut plus question de revenir sur le passé. C'est déjà beaucoup pour une secte nouvelle, de se placer sur la même ligne que la religion qu'elle attaque, et de la forcer de traiter ensemble, comme si elles étaient toutes deux de même date; cela indique au moins qu'elles sont de même force.

Le grand point des protestans était de conserver tout ce qu'ils avaient perdu. Ce premier succès leur donnait le moyen d'en espérer d'autres. Mais la chambre impériale pouvant, d'après les constitutions germaniques, rendre contre eux des jugemens très-sévères, il leur était encore important d'y avoir séance et voix délibérative; cela les assurait de ne pouvoir être jugés que par leurs pairs. En cédant sur ce qui était perdu, la religion catholique devait empêcher que ses pertes ne se renouvelassent, et surtout que d'autres ecclésiastiques ne passassent dans le parti des réformés. Ce fut sur ces bases qu'on tra-

vailla. Tout ce qui était déjà sécularisé, c'est-à-dire tout ce dont les protestans s'étaient emparés, leur demeurait. Mais tout électeur, abbé ou autre, qui par la suite se serait fait protestant, était déclaré, par le fait même, déchu de toutes ses possessions. Les protestans étaient admis dans la chambre impériale, concurremment avec les catholiques. Enfin, comme on conservait encore quelque espérance de réunion, il fut dit que tout ce dont on convenait ne serait que provisoire, et ne vaudrait que jusqu'à la décision du concile de Trente.

La fierté de Charles V souffrait sans doute de signer un traité qui ne répondait pas à l'éclat de sa puissance, et qui semblait annoncer par quels moyens cette puissance pouvait être attaquée. Au moment d'être pris lui-même dans Inspruck, il dut, en relâchant le landgrave de Hesse, se repentir d'avoir violé, vis-à-vis de ce prince, la foi publique et le droit des gens. Grand exemple pour tous les monarques, et qui leur apprend combien ils doivent respecter la fidélité des engagemens, puisque cette fidélité est elle-même la base de leur grandeur.

Si dans ces circonstances le concile de Trente

eût pu jouir de la tranquillité qui lui était nécessaire, s'il n'eût pas été transféré d'un endroit à l'autre, et prolongé presque indéfiniment, il aurait pu parvenir, en faisant le sacrifice des biens déjà confisqués, à réunir les esprits sur la matière du dogme. Mais la condamnation des protestans y fut entière; et alors les conditions provisoires qu'ils avaient obtenues à Passau devinrent définitives. L'homme qui eût été le plus propre à opérer une réunion si désirable, était l'empereur Maximilien II. Il ne tint pas à lui qu'elle ne se fît; et la religion, autant que l'humanité, lui doit compte de la patience et des efforts avec lesquels il travaillait à ce grand ouvrage. Outre les motifs d'utilité publique qui le portaient à l'entreprendre, il sentit qu'il y allait du bien et de l'existence de sa maison : et l'événement l'a bien prouvé sous son faible successeur. Son neveu, le roi d'Espagne, le secondait mal dans ses opérations : le Turc le tenait dans une inquiétude continuelle; et le Transylvain était toujours prêt à mettre le trouble dans la Hongrie. Rappelez-vous ce que j'ai dit à ce sujet de la maison d'Autriche, et vous verrez combien j'ai eu raison de marquer cette po-

sition comme une des grandes causes de la diminution de sa puissance.

Cette cause, déjà très-active par elle-même, par les lois de la Hongrie, par le caractère des Transylvains, par les forces et les prétentions des Turcs, le devint bien plus, lorsque les nouvelles opinions s'y trouvèrent jointes. En Bohème, en Moravie, en Silésie, en Hongrie, en Autriche, ces opinions avaient acquis et acquéraient tous les jours de nouveaux partisans. Toutes ces provinces avaient leurs diètes ou états, et par conséquent un point de réunion légale. Le souverain dépendait d'eux pour les impôts, et par conséquent des conditions auxquelles les impôts étaient accordés. La pacification de Passau était le point de mire de chacune de ces provinces : chacune le réclamait et voulait jouir de ses avantages. Si on était assez en force pour leur résister, il fallait leur refuser tout, et les ramener dans les bornes de leur devoir. Si on prévoyait que toute opposition serait inutile, il valait mieux donner une concurrence légale aux deux religions, et à ce prix on aurait pu assurer la tranquillité et conserver les biens de l'Église romaine. Mais comme dans ces diètes, les grands,

les chevaliers, les barons étaient les plus puissans, on leur accorda ce qu'ils demandaient, et on crut avoir fait assez, en refusant ce qui était réclamé par un côté plus faible. La liberté publique de religion fut accordée aux barons et aux chevaliers. Les bourgs, les villes, les communes en furent exclus. Le vice de cette politique était sensible. Ces communes avaient sans cesse devant les yeux l'humiliation d'un refus, auquel elles avaient été obligées de souscrire. Cette humiliation était augmentée par le succès de ceux qui avaient été plus heureux ou plus puissans. Ceux-ci leur en faisaient sentir tout le désavantage; et contribuant, ainsi qu'eux, aux charges publiques, les communes pouvaient toujours remettre leurs prétentions en avant. Il ne fallait que persévérer pour réussir : et la persévérance était indubitable chez une secte qui se voyait au moment de triompher de la persécution.

Si les protestans eussent été unis entre eux, ils pouvaient tout attendre, d'après ce qu'ils avaient déjà obtenu. Mais deux nouvelles sectes vinrent se joindre à la première, et l'affaiblirent, au lieu de la fortifier. Les sectateurs de Zwingle et de

Calvin voulurent participer à la confession d'Augsbourg, qui n'avait été faite que pour ceux de Luther. Si ceux-ci eussent réellement senti leurs intérêts, tout ennemi de Rome eût été leur allié; et donnant entre eux l'exemple de la tolérance à laquelle ils prétendaient de la part des catholiques, ils ne pouvaient manquer de gagner chaque jour du terrain. Mais leur haine réciproque fut pendant long-temps presque aussi forte que celle qu'ils portaient à l'Église romaine. Par une inconséquence dans laquelle on reconnaît l'homme dogmatisant, ils exercèrent vis-à-vis des nouvelles sectes l'intolérance qu'ils reprochaient à Rome d'exercer contre eux. Cette mésintelligence, qui nuisait déjà beaucoup aux progrès des nouvelles sectes, nuisait encore plus à la sûreté et à la liberté de l'empire. A la faveur de toutes ces opinions diverses, et de l'animosité réciproque qu'elles entretenaient, l'Autriche s'efforçait toujours de marcher à son but, et de substituer de plus en plus son autorité personnelle à l'autorité impériale. Les catholiques avaient besoin d'elle pour se défendre contre les protestans. Le sentiment prédominant paraissait être chez eux l'antipathie religieuse; et en voulant détruire

leurs ennemis, ils travaillaient à se donner un maître. Lorsque ces ennemis auraient été anéantis, le parti catholique se serait sans doute aperçu de la faute qu'il avait commise : mais il n'eût plus été temps de la réparer.

Un des points les plus intéressans de cette partie de l'histoire, est donc d'observer combien les progrès, le maintien, ou l'affaiblissement des religions réformées pouvaient influer sur la puissance autrichienne. Par une singularité très-remarquable de ces nouveaux dogmes, ils furent presque en naissant entourés, soutenus, poursuivis par des intérêts politiques : ceux-ci trouvaient des avantages à ne se montrer que sous le voile des intérêts religieux; et la balance de ces avantages semblait devoir être en faveur de l'Autriche, qui défendait les anciens principes de l'Église. Si elle réussissait à extirper l'hérésie, il était probable que ce ne serait qu'aux dépens de la liberté de l'Empire. Les services qu'elle aurait rendus, les forces qu'elle aurait acquises, la reconnaissance qu'elle eût eu droit d'attendre, lui auraient donné celui de soutenir que l'hérésie s'était introduite à la faveur de cette multitude d'États et de souverainetés qui partageait l'Alle-

magne; qu'il n'y avait qu'un pouvoir unique qui pût empêcher le retour d'un pareil danger, et qu'il était temps de revenir à l'empire de Charlemagne. Cette prétention soutenue par des armées victorieuses, aurait écarté et la bulle d'or, et toutes les capitulations. Si Charles-Quint avait échoué, c'était peut-être parce qu'il avait trop tôt démasqué ses projets; parce qu'il avait voulu parler et agir en maître absolu, avant de l'être entièrement; parce que son immense puissance rendait sa protection même effrayante. D'ailleurs, sa conduite en Italie n'avait pas toujours été celle d'un défenseur de l'Église romaine; et la longue captivité du pape, qu'il avait fait prisonnier dans Rome même, et qu'il retenait, pendant qu'il faisait faire à Madrid des prières pour sa délivrance, donnait une grande force aux accusations des protestans et aux soupçons des catholiques. Sans doute ces impressions étaient difficiles à effacer; mais elles avaient été affaiblies par la sagesse de Maximilien. Une marche adroite, bien mesurée, bien suivie, pouvait encore rapprocher son successeur d'une ligne dont il lui importait de ne pas s'écarter, et dans laquelle une fois rentré, il

reprenait les anciens erremens de sa famille, et devait espérer de regagner le terrain qu'elle avait perdu.



LETTRE LXXI.

Événemens qui ont précédé la guerre de trente ans.

Heureusement pour l'Empire, Rodolphe n'était nullement propre à soutenir une conduite aussi difficile; et les circonstances dans lesquelles il se trouva, lui offrirent des obstacles insurmontables. Sous prétexte que son administration entraînait la ruine de la maison d'Autriche, Mathias, frère de l'empereur, avait voulu s'immiscer dans le gouvernement. Sur le refus de Rodolphe, il avait assemblé à Presbourg les autres princes de sa maison; et dans le moment où l'esprit d'insubordination se communiquait dans tous les États héréditaires, où il fallait, dans la maison d'Autriche, une grande union, l'assemblée de Presbourg s'éleva contre l'empereur régnant, et autorisa Mathias à le dépouiller, en

paraissant le secourir. C'était un terrible exemple à présenter à tous ces peuples déjà divisés dans leur croyance, que celui d'une partie des descendans ou des neveux de Charles-Quint, armée contre le chef de leur maison. La fermentation religieuse en devint incontinent plus forte; et la main des séditieux saisit avec empressement le flambeau de la discorde, allumé par les frères de leur souverain. Alors Mathias fut en révolte ouverte; car on ne peut donner un autre nom aux prétentions qu'il voulait soutenir, et qui ensuite enflammèrent toute l'Allemagne. L'Autriche, la Hongrie, la Moravie le reconnurent; il s'avançait vers la Bohême, et l'état de ce royaume lui promettait la même réussite.

Rodolphe s'y débattait alors contre l'ancienne secte des hussites, et contre celle des luthériens. Il avait refusé leurs demandes, lorsque l'approche de Mathias rendit les sujets plus audacieux, et le souverain plus facile. Il n'acheta leurs services qu'en cédant à leurs griefs; et le fruit qu'il en retira, ne valut pas le prix qu'il avait payé. Il transigea avec Mathias. Ce frère révolté se fit céder ce qu'il venait d'envahir, et

se fit reconnaître pour successeur du royaume qu'il voulut bien lui laisser.

Mais son arrivée avait réveillé chez les sectaires bohémiens tout ce qui n'était qu'assoupi. Forts de leur premier triomphe, fiers de ce qu'ils avaient obtenu, encouragés par la transaction que leur souverain venait de faire avec Mathias; presque justifiés par la révolte de ce prince, à qui ils venaient d'accorder la couronne de Bohême, ils veulent se faire concéder la liberté générale du culte : ils échouent dans une première diète; ils en convoquent, ils en tiennent eux-mêmes une seconde; ils établissent de leur autorité ce qu'ils ne se croient plus obligés de demander. En vain Rodolphe veut s'opposer à leur volonté; il est à l'instant privé du gouvernement. Chacun des trois ordres nomme dix directeurs, auxquels on confie l'administration de l'État. Une force militaire est organisée; le comte de Thurn en est nommé général : Rodolphe n'a plus rien à refuser, d'après ce qu'il a accordé à Mathias. Ses sujets se présentent à lui, comme son frère lui avait appris qu'il fallait se présenter; ils ne traitent plus même avec lui; ils lui dictent la lettre de majesté, qui justifie leur insurrection, qui accorde

aux protestans toutes leurs demandes, leur conserve leurs églises, et leur reconnaît le droit d'en bâtir de nouvelles.

Après tant de faiblesses, Rodolphe semblait devoir vivre tranquille, ou au moins ne pas chercher de nouvelles occasions de troubles. Mais il dévorait en secret le chagrin d'avoir été obligé de céder à son frère une partie de ses états; il lui imputait avec raison la révolte de ceux qu'il n'avait conservés qu'aux dépens de son honneur et de tous les droits de sa couronne. Il voulut reprendre ce qu'il avait laissé échapper; des mesures mal concertées lui firent perdre ce qu'il conservait encore. Une nouvelle insurrection s'élève en Bohème; Mathias y est encore appelé; il est reconnu roi; et Rodolphe est obligé de délier lui-même tous ses sujets du serment de fidélité.

Le frère qui le poursuivait ainsi, et le dépouillait successivement de tous ses États, était lui-même exposé aux réclamations audacieuses des nouveaux sujets qu'il avait enlevés à leur souverain légitime. Le prétexte de ses premières démarches avait été de conserver les États de la maison d'Autriche; et par une conséquence aussi juste que naturelle, la suite de ces démarches

était de les lui faire perdre. Déjà, dans la Hongrie, il avait consenti à tout ce que les protestans avaient exigé de lui : il fallait acheter l'injustice de son élection. Quand il voulut recevoir le serment de ses États héréditaires, il trouva les mêmes dispositions ; il fallut encore payer la révolte du peuple qu'il avait formé à l'insurrection. Il crut pouvoir refuser, dans un État héréditaire, ce qu'il avait accordé à un État électif. Mais il oubliait que, pour lui, il n'y avait plus ni élection, ni hérédité ; il n'était roi que par la force de ceux qui se voyaient alors plus forts que lui. On fit en Autriche comme en Bohême; on s'empara de ce qu'il ne voulut pas accorder. La liberté de religion fut établie. Il voulut parler en maître ; on le fit souvenir comment il l'était devenu; et l'annonce d'une défection entière lui fit connaître ce qu'il devait attendre.

Quand une fois on est sorti de la ligne du devoir, chaque écart conduit à un autre. Ce souverain, qui n'avait plus assez de force pour se maintenir sur le trône dont il avait chassé son frère, prit un intermédiaire entre ses sujets et lui ; et il le prit parmi les sujets qui devaient passer un jour sous sa domination. Ce n'était pas ainsi que

Charles-Quint avait gouverné; ce n'était pas ainsi que l'on pouvait accroître son autorité; ce n'était pas même ainsi que l'on pouvait la conserver. Les États de Moravie, nommés ou acceptés par lui pour médiateurs, décidèrent en faveur des Autrichiens; et le triomphe de la religion protestante fut entier dans tous les États héréditaires.

Les protestans de l'intérieur de l'empire ne perdaient point de vue cette désunion de la famille impériale, et perdaient encore moins l'espérance d'en profiter. L'occasion leur en était fournie par la sévérité des jugemens qui se rendaient à la chambre impériale ou au conseil aulique, et par la rigueur de leur exécution.

La ville d'Aix-la-Chapelle venait de l'éprouver. Les protestans s'étaient introduits chez elle en grand nombre; ils y acquéraient une force qui paraissait contraire aux articles de la paix de Passau : la ville fut citée et condamnée au ban de l'empire. Celle de Donawerth, citée aussi au ban et jugée par le conseil aulique, perdait ses droits et le titre de ville impériale. L'exécution du jugement avait été confiée au chef d'un cercle étranger.

Toutes ces infractions de la constitution ger-

manique venaient encore à l'appui des plaintes des protestans. L'incendie paraissait inévitable : partout on rencontrait des matières combustibles; pour les embraser, il ne fallait qu'une étincelle; elle sortit du flambeau de l'amour. Les charmes de la comtesse de Mansfeld remirent les protestans en armes, comme si ce nom eût été destiné à troubler le repos de l'Allemagne par les événemens les plus extraordinaires.

Epris de cette jeune beauté, l'archevêque électeur de Cologne abjura, pour l'épouser, la religion catholique. Aux termes de la réserve de Passau, il perdait tous ses bénéfices : ses états et son chapitre s'armèrent contre lui; le prince de Liége fut nommé à sa place; la guerre se déclare entre eux. L'électeur palatin voulait dès ce moment réunir tous les protestans en faveur de l'archevêque. Mais celui-ci avait embrassé la religion réformée, et non la luthérienne; et l'antipathie de ces deux sectes empêcha dans ce moment la jonction de leurs efforts. L'électeur palatin secourut seul l'archevêque dépossédé. Cette démarche hardie le fit regarder par tous les anti-papistes comme un chef qui pourrait leur être utile. Dès ce moment il travailla sans relâche à les entraî-

ner dans une union, sans distinction de sectes; il y trouva de grands obstacles : il y mit une grande suite, et il y parvint.

Déclaré chef de l'*Union évangélique*, l'électeur palatin en fit présenter les demandes à l'empereur Rodolphe, pendant que ce prince, aux prises avec les Turcs, avait encore à se défendre contre son frère Mathias. La succession de Juliers, qui s'ouvrit alors, fut un nouveau prétexte pour prendre les armes : huit compétiteurs se présentaient pour réclamer cet héritage; deux d'entre eux assurèrent leurs droits par la force.

L'empereur se trouvait alors dans la position la plus embarrassante. Obligé de craindre sa propre famille, il redoutait encore les catholiques, pour lesquels il était cependant instant de s'armer. Il n'ignorait pas la méfiance qu'il leur avait inspirée, et il pouvait craindre entre eux et les protestans un accord qui eût tourné contre lui. Il ignorait peut-être la totalité du projet de Henri IV; mais il en savait assez pour appréhender de voir ce grand monarque à la tête d'un grand parti.

Quoique Henri ne fût plus secondé par la célèbre Elisabeth, il n'en suivait pas moins son

plan. Il l'avait fortifié de l'intérêt de toutes les puissances. Celui de tous les protestans était sensible. D'après ce que j'ai dit de la Hongrie, elle ne cherchait qu'à recouvrer son ancienne liberté. Le Transylvain se flattait d'être recherché et soutenu par le Turc, du moment qu'il contribuerait à l'affaiblissement de l'Autriche. L'Italie, pressée de tous côtés entre l'Autriche et l'Espagne, aspirait au moment de la dispersion d'une force si redoutable; et Rome, si long-temps aux ordres de Madrid, allait s'armer contre elle, pour seconder les vues de ce même Henri qu'elle avait tant persécuté. Les richesses des Indes excitaient la rivalité de l'Angleterre; et après plus de quarante ans de guerre, la Hollande voyait la certitude de son indépendance dans l'abaissement des souverains dont elle avait secoué le joug. Enfin, la terreur qu'avait répandue dans toute l'Allemagne la puissance des deux branches autrichiennes, donnait lieu d'espérer que les princes catholiques n'étaient pas éloignés de se joindre aux efforts que l'on faisait pour leur liberté. Aussi Henri voulait-il que rien ne fût dirigé contre eux, et qu'au contraire on cherchât à se les attacher.

Ce prince pensait en politique sage. Les trou-

pes de l'*Union* agirent comme des hordes de barbares. Leurs ravages furent affreux. Peut-être après ce premier moment de férocité, Henri eût-il enfin obtenu des chefs des protestans de ne pas nuire à leur propre cause; mais sa mort interrompit l'entreprise que lui seul pouvait alors conduire, et laissa agir toutes les vengeances de l'esprit de parti.

On vit aussitôt arriver ce que Henri avait voulu prévenir. La nécessité de se défendre contre un genre de guerre qui faisait horreur à l'humanité, créa la *Ligue catholique :* et les deux religions furent ouvertement en guerre l'une contre l'autre. Cette ligue était forte et bien payée; elle trouva les protestans déjà divisés entre eux, manquant d'argent au milieu de leurs pillages, et surtout privés de la direction que les armes de Henri IV auraient donnée à tous leurs mouvemens. Elle eut contre eux des succès rapides, et qui en annonçaient encore d'autres. L'empereur, qui craignait que cette ligue, dans laquelle il n'était point entré, et dont le duc de Bavière était chef, ne tournât contre sa puissance impériale des armes victorieuses, profita de l'abattement des protestans pour les engager à traiter secrètement

avec la Ligue. L'*Union évangélique* retira ses troupes, promit des dédommagemens, et tout parut calmé.

Ainsi cette union ne produisit dans ce moment que des ravages inutiles. Mais c'était une première tentative; on avait traité avec elle, comme avec une puissance légale : l'idée de résistance, soit aux catholiques, soit à l'empereur, était donnée; les points de ralliement étaient connus; le mouvement avait été imprimé; quoique la situation de la France l'eût mise dans l'impossibilité de le seconder, cette impossibilité ne tenait qu'aux troubles d'une minorité, et finissait avec elle; et il ne fallait qu'un ministre capable de s'emparer des plans de Henri, et de s'en servir dans des temps plus favorables.

Toutes les fois que le traité qui fait poser les armes ne détruit aucun des motifs qui les ont fait prendre, la paix n'est que simulée; et le parti le plus faible, quelquefois tous les deux, n'ont eu en vue que d'attendre un moment plus propice. C'était la position des protestans; leurs griefs étaient toujours les mêmes. L'avénement de Mathias au trône impérial leur parut l'époque où ils devaient renouveler leurs demandes. Le fameux

Transylvain Betlem-Gabor devenait de jour en jour plus redoutable, les progrès des Turcs plus inquiétans. Mathias voulut, dans une diète, associer l'empire aux craintes que lui donnaient la Transylvanie et la Turquie. Les protestans profitèrent de ce moment. Il ne paraissait pas éloigné de leur accorder leurs demandes, au moins en partie, lorsque la ligue catholique lui fit entrevoir qu'elle était en état de leur résister. Mathias craignait autant que son prédécesseur les fédérations dont il se méfiait toujours. Il chercha des palliatifs pour le moment : il fit avec la Porte et le Transylvain plusieurs armistices : il crut pouvoir pendant ce temps obtenir de ses états les secours pécuniaires dont il avait besoin; mais il recueillit alors le fruit de sa conduite vis-à-vis de Rodolphe, et trouva partout la même résistance.

Telle était la situation générale de l'empire en 1617; telle était celle de tous les États de la branche autrichienne. Elle était, d'ailleurs, peu unie avec la branche espagnole. Celle-ci croyant avoir encore toutes les richesses de Philippe II, en avait conservé toute la fierté, et prétendait toujours faire sentir à l'autre toute la force du droit d'aînesse. Mathias, qui n'avait point d'en-

fans, ayant fait couronner roi de Bohème et de Hongrie Ferdinand, petit-fils de Ferdinand Ier, Philippe III réclama ces deux couronnes; et ce ne fut pas sans difficulté que l'on parvint à accorder les deux souverains, en assurant le retour de ces deux royaumes à la branche espagnole, au défaut d'enfant mâle dans la branche allemande. Le feu qui s'était déjà allumé dans différens endroits, n'était rien moins qu'éteint; il couvait de tous côtés. Par un juste châtiment, Mathias était obligé de craindre des sujets dont lui-même avait provoqué l'insurrection. En faisant reconnaître d'avance Ferdinand pour son successeur, il avait paru vouloir se prémunir contre le sort qui le menaçait; et les révoltes qui éclatèrent en Bohème commencèrent la guerre de trente ans.

LETTRE LXXII.

Suite du même sujet.

Tout ce qui tient à cette guerre célèbre est très-intéressant par soi-même; mais il l'est surtout par l'issue qu'a eue cette guerre, par les grands événemens militaires auxquels elle a donné lieu, par les changemens que la politique y a éprouvés, par l'effet qu'y ont produit l'audace de Tilly, l'élévation et la chute de Walstein, l'intrépidité de Mansfeld, les variations des ducs de Bavière, de Saxe, de Lorraine; la fermeté de Ferdinand II, les talens héroïques de Gustave Adolphe, et la politique de Richelieu. Ce ne sont là que les principaux personnages du tableau que présente la guerre de trente ans : on y en trouve une foule d'autres. Il semblait que tout ce que l'Europe avait de plus marquant devait paraître sur ce théâtre sanglant, y occuper

une place et y jouer un rôle. Jamais l'Europe entière ne s'était trouvée dans une pareille effervescence. On eût dit que tout conspirait pour jeter au milieu des plus grands intérêts des intérêts bien moindres, mais qui contribuaient toujours à maintenir l'agitation générale.

Le père Bougeant a décrit tous ces événemens avec une grande exactitude, et il a assez bien placé tous les fils d'une intrigue aussi compliquée, pour que le lecteur puisse les suivre ensemble jusqu'au moment où ils viennent se réunir à Osnabruck et à Munster.

Ce n'est pas le récit de ces événemens que je veux donner ici, mais les moyens d'en démêler la cause, d'en suivre les variations, d'en remarquer l'influence. Nous avons déjà vu le comte de Thurn figurer dans les premiers troubles de la Bohème. La faiblesse de Rodolphe ne lui avait pas laissé le temps de les prolonger. Thurn en ayant tout obtenu, frémissait de l'inactivité à laquelle son triomphe même l'avait condamné. Né pour être chef de parti, la révolte était son élément; et son physique, autant que son moral, semblait souffrir, quand il respirait un autre air que celui de la sédition. La maladresse de Ma-

thias, qui lui retira une place de confiance, le dévoûment des protestans qui le nommèrent protecteur de leur religion, l'équivoque que présentaient quelques expressions de la pacification de Passau, les mêmes doutes que l'on pouvait trouver dans la lettre de majesté extorquée à Rodolphe, lui donnèrent occasion de faire construire des chapelles et des églises protestantes, dans des lieux où il n'y en avait point encore eu. Mathias voulut arrêter ces premiers mouvemens; il frappa quelques coups de vigueur, et ne les soutint pas; c'est-à-dire il fit voir qu'il voulait être maître, mais qu'il ne le pouvait pas. Le signal de sa faiblesse fut celui de la force des révoltés.

Thurn, fidèle aux maximes des séditieux, entraîna le peuple au-delà de sa volonté même. Il voulut, par une rébellion ouverte, le séparer à jamais de son souverain. Les officiers impériaux précipités par les fenêtres, tous les agens royaux expulsés, l'administration confiée de nouveau à trente directeurs, toute la nation bohémienne appelée à soutenir non pas sa cause, mais celle du comte de Thurn; un manifeste qui attaquait les lois et la royauté, en parlant tou-

jours de leur défense : telles furent les nouvelles qui, dans l'espace de quelques jours, vinrent accabler Mathias. Il voyait déjà les protestans de ses autres États prêts à se joindre à ceux de Bohème. Il avait été audacieux devant son souverain : il allait être timide contre ses sujets. Le caractère de Ferdinand suppléa au sien. Ferdinand, appelé par une élection au trône de Bohème et de Hongrie, n'avait point à se faire les reproches qui pesaient sur le cœur de Mathias; mais il sentait que les fautes de ce prince retomberaient sur lui, et que Ferdinand aurait peine à reprendre par la force ce que Mathias aurait accordé à la terreur. Plein de fermeté, pénétré des droits et des devoirs du trône, il fatigua l'irrésolution de Mathias, et en obtint enfin qu'il agirait en roi. Un manifeste qui respirait la sagesse et la dignité, appela les Bohémiens au repentir, et leur annonça tous les malheurs que leur souverain voulait leur épargner. Thurn et les autres chefs en dérobèrent la connaissance au peuple, condamné à être l'instrument de leur ambition. Toute la Bohème, excepté trois villes, prit parti contre l'empereur; presque toute la Moravie s'y joignit; la Silésie envoya des secours.

Le bruit des armes réveilla l'*Union évangélique* : c'était sa cause que l'on soutenait; c'était contre l'empereur qu'était dirigée cette rébellion; elle acquérait tous les jours de nouvelles forces; il ne fallait que lui donner plus d'ensemble, et l'attacher à la cause générale. L'Union se déclare pour elle; elle n'avait point de troupes à lui envoyer, le hasard lui en amène. Quatre mille hommes avaient été levés par Mansfeld pour une autre destination : l'Union s'empare et des hommes et du chef, et Mansfeld se trouve à la tête d'un parti puissant. L'électeur de Saxe jugea dès lors que si cet embrasement n'était pas arrêté tout-à-coup, il allait devenir universel : il offrit sa médiation, on allait négocier; la mort de Mathias changea toutes ces dispositions.

Il avait porté sans gloire des couronnes dont il s'était emparé sans droit, mais il les laissait à un prince déterminé à les défendre. Déjà la fermeté de Ferdinand était connue; son caractère s'était fortement prononcé avec toute la vigueur de l'équité. Lorsqu'il prit en Styrie et en Carinthie le serment de ses nouveaux sujets, on avait voulu y mettre pour condition la liberté de religion; il

l'avait constamment refusée ; il avait exigé et obtenu le serment pur et simple. Fidèle au texte de la paix de Passau, il en maintenait partout l'exécution la plus stricte. Le culte protestant était interdit dans toutes les villes, et la moindre contravention était à l'instant réprimée et punie. Un prince qui s'annonçait ainsi dès son avénement au trône, et dans les temps les plus orageux, marquait aux Bohémiens que les règnes de Rodolphe et des Mathias étaient finis. On se servit de cette fermeté de Ferdinand pour le pousser à bout ; mais ce fut par cette fermeté même que Ferdinand conserva tout ce qu'on voulut lui enlever. Il soutenait une cause juste ; il fit des offres raisonnables, parce que la fermeté même doit connaître des mesures, et épuiser les voies de conciliation, avant de prendre celles de rigueur. Il avait été reconnu roi du vivant même de Mathias ; néanmoins les états déclarent son élection nulle, et le trône vacant. Les premiers succès des séditieux égalèrent leur audace. Brunn était pris par le comte de Thurn ; religion et gouvernement, tout changeait à l'approche de l'armée rebelle. Le feu se communiquait dans l'Autriche antérieure. Ferdinand est assiégé dans Vienne : cette

capitale elle-même le presse d'accepter la loi que les Bohémiens veulent lui dicter. Seize barons autrichiens forcent son appartement, lui commandent d'éviter le malheur qui les menace; ils le saisissent avec violence, et lui répètent à grands cris : *Signeras-tu?* Ferdinand les confond par le calme de son refus; il prononce un *non* qui les disperse : on lui répète qu'il faut fuir ou céder, il ne veut ni l'un ni l'autre; il veut être roi, il l'est; et cette héroïque constance est couronnée par l'arrivée de Dampierre, par la nouvelle de la victoire de Joncquoi, qui marche vers Prague, après avoir battu Mansfeld. Au moment de prendre la capitale de l'Autriche, les Bohémiens tremblent pour la leur, et Ferdinand a montré que personne n'est plus digne que lui de porter la couronne qu'on veut lui arracher.

Dans toutes les actions de sa vie, il importe à un souverain de faire respecter son autorité, de faire connaître un grand caractère, de faire craindre une fermeté inébranlable; mais cela lui importe surtout, quand il se trouve en butte aux coups des séditieux. En vain lui ôte-t-on tous les moyens de défense; il est encore assez puissant s'il sait parler avec grandeur d'âme, s'il sait ré-

sister avec d'autant plus de vigueur, que sa résistance n'expose plus que lui; s'il est convaincu qu'il ne peut abandonner aucun de ses droits, parce qu'il ne peut négliger aucun de ses devoirs. Quand des séditieux sont parvenus jusqu'à forcer le dernier asile de leur souverain, il n'a plus pour lui que le respect personnel qu'il peut encore inspirer; dès qu'il cède, ce respect tombe, et il n'a plus rien.

Le courage que Ferdinand montra dans cette occasion, n'était pas simplement le courage du moment : sa fermeté ne se démentit jamais. Les plus grands obstacles ne l'épouvantaient pas. Il en éprouva beaucoup pour être élu empereur. Les protestans faisaient observer que si on le nommait, on allait faire, de la guerre contre la Bohème, une guerre de l'Empire. Ce motif devait avoir une grande force. D'ailleurs, en l'appelant à l'élection comme électeur de Bohème, on le reconnaissait pour roi; et c'était décider la question contre les états. Ferdinand ne fut point arrêté par toutes ces difficultés; il devait, il voulut être empereur, et il le fut. Ce premier triomphe de Ferdinand aurait dû éclairer la Bohème; mais elle était aveuglée par ses chefs. Mansfeld, am-

bitieux et guerrier, voulait se maintenir dans un commandement lucratif. Thurn, rebelle heureux jusqu'à ce moment, voulait acheter sa grâce à force de succès. Il craignit de n'être pas assez puissant sur ce peuple révolté; il voulut s'étayer d'un prince dont on pût encore attendre d'autres secours. L'électeur Palatin avait été, plusieurs années auparavant, déclaré chef de l'*Union évangélique*. Cette Union venait de renaître pour secourir la Bohème; et en donnant la couronne à Frédéric, on paraissait confondre la cause de l'électeur, celle de l'Union et celle des Bohémiens. Cet électeur avait épousé la fille de Jacques I[er], roi d'Angleterre; la princesse désirait fortement de voir une couronne sur la tête de son époux. C'était le moyen de déterminer le faible Jacques à donner des troupes déjà promises tant de fois. Les états de Bohème furent assemblés, et la couronne donnée à Frédéric.

Si Frédéric eût connu les devoirs réciproques des souverains, il eût rejeté avec indignation le criminel honneur qui lui était offert. S'il eût réfléchi sur l'inconstance d'un peuple séditieux, il eût entrevu dans l'avenir le moment où le roi qu'il chassait du trône le précipiterait à son tour;

il n'eût pas violé la majesté royale; il se fût épargné des malheurs, et surtout des remords. Il rejeta tous les conseils de la sagesse et de la raison; il n'écouta que ceux d'une ambition aveugle. La fortune sembla d'abord se complaire à l'élever : mais ce n'était que pour le faire tomber de plus haut. Couronné à Prague, proclamé en Silésie et en Moravie, reconnu par plusieurs États d'Allemagne, par le Danemarck, la Suède, la Hollande et Venise; soutenu par Betlem-Gabor, qui venait de se faire couronner à Presbourg; il approche, ainsi que lui, de la ville de Vienne. Tous deux y assiégent Ferdinand; et lorsque déjà la famine qui s'y faisait sentir, leur annonçait un prochain triomphe, la rigueur de la saison, les succès des Autrichiens en Hongrie changent la face des affaires; et Ferdinand est encore une fois rendu à lui-même, et sauvé par son courage.

Ce fut là le terme des prospérités de Frédéric. Deux fois la fortune s'était offerte à lui; il n'avait pas su la saisir, elle lui échappa pour jamais. L'*Union évangélique* qui pouvait lui être d'un si grand secours, fut effrayée des fautes qu'il commettait chaque jour. En profitant de cette occasion pour reprendre les armes, elle évitait de

confondre sa cause avec celle d'un prince qui défendait si mal la sienne. Elle s'occupait bien plus du redressement de ses griefs et de la garantie de sa religion, que de la couronne chancelante de Frédéric.

LETTRE LXXIII.

Guerre de trente ans.

FERDINAND observait tout, et ne négligeait rien. Il s'attachait les États de la Basse-Autriche; il renouvelait *la Ligue catholique;* il en confiait le commandement au duc de Bavière; il mettait dans son parti plusieurs États d'Allemagne; il faisait une trève avec le Transylvain; il prolongeait les négociations en Danemarck; il engageait Sigismond, roi de Pologne, à continuer la guerre contre la Suède; il obtenait de l'Espagne de contenir la Hollande, et d'amuser l'Angleterre, en faisant espérer à Jacques le mariage de son fils avec l'infante. Mais surtout il cherchait à se précautionner contre la France: non-seulement il y réussit, il parvint même à la rendre médiatrice entre lui et l'Union. Le cardinal de Richelieu n'était point encore à la tête des affaires; il n'était qu'é-

vêque de Luçon. Les protestans inquiétaient fortement le gouvernement ; et le succès de l'Union en Allemagne aurait pu donner à ceux de la France le projet d'imiter ceux de Bohème. Quelques écrivains ont blâmé cette négociation, que l'on attribue au président Jeannin. Elle était conforme à la morale, à la justice, à la majesté des trônes ; mais elle était de plus conforme à la politique et aux circonstances ; et le projet d'abaisser la maison d'Autriche ne devait pas faire courir le risque de réveiller en France des factions mal éteintes. Enfin, il fallait éviter de faire tourner contre les catholiques des armes qui ne devaient être employées que contre l'Autriche : c'était là ce que voulait faire l'Union évangélique ; et c'est ce que l'intervention de la France empêcha.

Par le traité conclu à Ulm, l'Union renonça à se mêler des affaires de la Bohème. Frédéric fut abandonné à ses faibles moyens ; et dès lors son sort fut décidé. La perte de la bataille de Prague ne lui laissa pas même la force de rassembler les ressources qu'il avait encore. Frédéric se sauve en Hollande, Thurn en Transylvanie. Toutes les provinces révoltées sont soumises : quarante-

huit chefs des révoltés sont arrêtés; vingt-sept expirent sur l'échafaud. La religion catholique est rétablie; et en déchirant la lettre de majesté arrachée à ses prédécesseurs, Ferdinand a la sagesse de ne point toucher aux lois du royaume, qu'il pouvait regarder comme un pays conquis.

Jusqu'à ce moment, sa conduite méritait les plus grands éloges : tout était rentré dans l'ordre; l'Union était dissipée; et Ferdinand pouvait donner à l'Allemagne une paix entière. Il ne voulut pas s'arrêter à temps; la guerre changea d'objet, et elle embrasa l'Allemagne et l'Europe.

Ce prince venait de recevoir de Maximilien, duc de Bavière, les plus grands services : il avait contracté des engagemens; il voulut s'acquitter avec ce qui appartenait à Frédéric. Il le fit citer, et condamner au ban de l'Empire. La ligue catholique, l'Espagne, la Bavière, sont chargées de l'exécution du ban; et toute l'Allemagne est en feu, parce que Ferdinand ne veut pas prendre dans ses États ce qu'il doit à Maximilien. Dans cette guerre si célèbre par les ravages qui furent exercés, on vit des particuliers sans ressources et sans argent se mettre à la tête d'une armée que leur nom seul pouvait rassem-

bler, et l'entretenir aux dépens des malheureux pays sur lesquels elle se trouvait. Mansfeld fit voir le premier vingt mille hommes réunis sous ses ordres, tandis que lui-même était à ceux de la nécessité. Il offrit au fugitif Frédéric de prendre son nom; car il ne pouvait pas se flatter de défendre sa cause. Pendant ce temps un simple gentilhomme, frappé de l'embarras dans lequel Ferdinand allait se trouver de la part des Turcs, du Transylvain et de la Hongrie, où tout annonçait des hostilités prochaines, offre à l'empereur de lui lever une armée. Il avait vu que Mansfeld avait formé la sienne, en lui permettant les plus affreux brigandages; il enchérit sur son modèle, et il forme une armée trois fois plus forte. Il lui laisse partout la licence la plus effrénée; il se l'attache à force de sang et de barbarie : il en devient le maître absolu; et le nom de l'empereur ne lui sert qu'à autoriser ses effroyables brigandages. Ce terrible chef de brigands était Walstein, un des hommes les plus extraordinaires dont l'histoire ait conservé la mémoire. Il se trouva en peu de temps à la tête d'une fortune immense; il demandait à l'empereur de lui donner les principautés dont il venait de

s'emparer, et l'empereur n'avait plus le pouvoir de le refuser.

Réuni avec Tilly, qui venait de battre l'armée danoise, il s'avançait vers la Baltique, et voulait s'emparer de Stralsund. Rien ne résistait aux armées impériales; la terreur était répandue par toute l'Allemagne. De toutes parts on adressait à l'empereur les descriptions des atrocités les plus révoltantes, exercées par ses troupes. Soit que ce prince n'en fût pas touché, soit qu'il se crût au moment d'établir dans toute l'Allemagne l'autorité la plus absolue, il ne répondit à aucune des plaintes qui lui furent faites.

L'approche du danger avait enfin réuni la Suède et le Danemarck. Mais la Suède, toujours occupée contre la Pologne, ne pouvait envoyer sur le continent que peu de troupes. Le Danemarck se crut trop heureux d'obtenir du terrible Walstein un congrès à Lubeck, et d'y recouvrer ce qu'il avait perdu, en promettant de ne se plus mêler des affaires du continent.

Ferdinand se trouvait encore victorieux, et arbitre de toute l'Allemagne. Il pouvait lui rendre la tranquillité; mais, accoutumé à voir que toutes

ses volontés, celles même de Walstein, ne rencontraient plus aucun obstacle, il crut que c'était le moment d'écraser la nouvelle religion, et il fit paraître l'édit de restitution. C'était un rappel général qui sonnait pour tous les protestans. L'exécution de l'édit commençait de la manière la plus rigoureuse, et on frémit en voyant un nouveau prétexte aux ravages de Walstein. Au reste, pour cet homme sanguinaire, il n'y avait point de distinction de protestans et de catholiques : tout propriétaire était un ennemi; toute richesse était une confiscation. Rien ne semblait plus pouvoir résister à Ferdinand, et encore moins au barbare Walstein.

Mais le cardinal de Richelieu n'avait jamais perdu de vue ce qui se passait en Allemagne : il attendait du temps et des circonstances que le signal lui fût donné. La fermeté de son ministère avait rétabli l'autorité royale; sa persévérance avait triomphé des protestans. Il sentit que c'était le moment où la France devait paraître sur ce théâtre sanglant, et où elle pouvait jouer le rôle que son Henri lui avait destiné. Convaincu que les grands succès militaires se préparent dans les cabinets, Richelieu

ne négligea rien de ce qui devait les lui assurer.

Walstein avait de grands talens; mais il avait de plus celui de recruter sans cesse une armée où l'on trouvait la certitude et l'impunité d'un pillage indéfini. Ce nouveau genre d'enrôlement ôtait la facilité de lever des soldats à quiconque ne leur donnait pas cette horrible paie. En enlevant Walstein à l'empereur, on lui enlevait donc tout à la fois et un général redouté, et une grande partie de son armée. Mais l'empereur était accablé sous le poids des services que lui avait rendus ce sujet devenu trop dangereux; et on pouvait difficilement se flatter de faire prononcer sa destitution. Les horreurs même que Walstein avait commises furent employées par le cardinal de Richelieu pour perdre un homme dont avant tout il fallait se débarrasser. Il fit sentir à tous les princes catholiques de l'Empire ce qu'ils avaient à craindre de ce nouveau vandale, indépendamment de ce que leurs États avaient à redouter de la puissance absolue de l'empereur. Il intéressa tout le collége électoral, et l'Espagne elle-même, à demander, au nom de l'humanité, le renvoi de Walstein.

Le père Joseph fut envoyé à Ratisbonne, chargé d'une mission secrète, dont il s'acquitta avec son adresse ordinaire.

L'empereur ne put résister à tant de sollicitations : Walstein fût destitué; et une grande partie de son armée se débanda.

Tranquille sur ce point, Richelieu chercha à détacher de l'empereur l'électeur de Bavière : il y réussit; et sans donner à cette nouvelle alliance une confiance entière, il inspira à ces princes une mutuelle défiance qui lui fut très-utile. Il travailla surtout à détruire dans l'Empire une idée qui en diminuait les forces. Il persuada aux catholiques que, quoique la guerre qui allait recommencer fût la suite de celles entreprises pour cause de religion, c'était une guerre purement politique, et qui n'avait pour but que d'empêcher l'empereur de se rendre souverain en Allemagne. La conduite que la cour de Vienne avait tenue depuis plusieurs années, venait à l'appui des assertions du cardinal. Mais il les prouva bien mieux, lorsqu'en appelant en Allemagne un prince, qui n'y venait d'abord que pour venger les protestans, il obtint de lui une garantie entière pour les catholiques.

Ce prince était le célèbre Gustave-Adolphe. Dès sa jeunesse il avait annoncé ce qu'il devait être. Sa vie était un enchaînement des exploits militaires les plus brillans, et des actions politiques les plus sages. Il avait commencé sa carrière par triompher de lui-même, en s'arrachant à un amour que ses États n'approuvaient pas. Il avait reculé ses frontières du côté de la Russie. Obligé de se défendre contre Sigismond, que l'empereur animait contre lui, il lui avait enlevé la Livonie et la Prusse polonaise. A chaque victoire, il en méritait une autre en offrant la paix. Sigismond s'opiniâtrait à la guerre, et cherchait des revers nouveaux. Ce malheureux prince ne voyait pas que c'était à ses dépens que l'empereur établissait de plus en plus une autorité, qui enfin serait devenue fatale à la Pologne. Charnassé fut envoyé par le cardinal auprès de Sigismond, et parvint à lui faire reconnaître ses véritables intérêts. La paix se fit entre les deux monarques, et Gustave partit pour venir défendre la liberté de l'Allemagne.

Les préparatifs de cette grande expédition, les précautions qu'il prit avant de quitter ses États, les sublimes adieux qu'il leur fit en tenant dans

ses bras et leur remettant sa fille Christine ; la sagesse de sa conduite dans toutes les souverainetés où il fut obligé de passer et de s'établir, les victoires signalées qu'il remporta, sa modération au milieu de ses triomphes, mise en opposition avec l'orgueil et la barbarie des Tilly et des Walstein; tous ces détails, qu'on ne peut se lasser de lire et de méditer, appartiennent à l'histoire, et en font le plus bel ornement. Depuis le moment où Gustave débarqua en Allemagne, jusqu'à la fatale journée du 16 novembre 1632, il fut toujours juste, il fut toujours grand, il fut toujours un héros admiré et loué même par ses ennemis. L'ombre de ce grand homme sembla encore, après sa mort, planer dans les champs de Lutzen, et changer en un désespoir terrible la sombre douleur de son armée.

Vous trouverez des auteurs qui, en rendant justice aux grandes qualités de Gustave, ont pensé qu'il était mort très-à propos pour son honneur. Ils ont examiné avec soin quelques-unes de ses actions, depuis que son nom était devenu si redoutable en Allemagne : ils ont examiné *surtout* sa conduite à Augsbourg et dans d'autres villes; et ils en ont conclu, avec une sorte de vraisem-

blance, que le libérateur de l'Empire travaillait à s'en rendre le maître. Cette opinion parut alors être celle de l'électeur de Saxe et de plusieurs princes d'Allemagne. On croit même qu'elle était celle de Richelieu, qui avait démêlé les desseins secrets de ce héros suédois, et qui préparait déjà les moyens de les traverser. On aurait peine à concilier une imputation aussi injurieuse à la mémoire de Gustave, avec les engagemens qu'il avait pris en quittant la Suède, avec l'idée de modération et d'équité qui fut attachée à ses premiers exploits. Mais malheureusement il n'est que trop dans l'humanité de se laisser éblouir par les succès, de se laisser entraîner par les circonstances à des projets qu'on n'aurait pas eus d'abord. Si l'âme de Gustave ne put pas s'affranchir de cette faiblesse, si elle se livra à l'injuste espoir d'abuser de la confiance de tout un peuple et du nom sacré de bienfaiteur, il faut féliciter sa mémoire d'être restée intacte. Car ce soupçon ne suffit pas pour l'entacher : et l'impartiale équité de l'histoire ne permet pas d'attribuer des actions héroïques à un motif blâmable, lorsque ce motif n'est lui-même établi que sur des conjectures.

On n'eut aussi, et on n'a encore aujourd'hui

que des conjectures sur le genre de mort auquel ce héros fut réservé. Il périt au milieu du combat : mais fut-ce une main ennemie qui lui porta le coup mortel? C'est un mystère qui ne sera jamais pénétré. Sans doute rien de plus vraisemblable que de rencontrer dans une mêlée sanglante, le sort auquel on s'expose; et Gustave s'exposait comme un simple soldat : il avait déjà reçu treize blessures en différentes actions. Mais l'exactitude de quelques historiens a rassemblé plusieurs circonstances, qui tendraient à imputer à la trop coupable humanité un grand crime de plus. Malheureusement ce crime n'était pas dès lors, et depuis n'est pas resté sans exemple. Plus d'une fois un héros vainqueur est tombé sur ses propres lauriers, victime de la haine, de la vengeance, de la jalousie de ceux mêmes qu'il faisait vaincre, et dont la perfide reconnaissance s'empresse de couvrir d'arcs de triomphe le tombeau qu'eux-mêmes ont creusé sous ses pas. Parmi les coups sans nombre qui assaillent un héros dans un champ de carnage, rien de plus facile à un traître que de lui en donner un, qui sera nécessairement confondu avec tous les autres. On a cru que ce traître s'était joint aux invincibles compa-

gnons de Gustave, et que, pour exécuter son affreux dessein, il avait brigué l'honneur d'être auprès de sa personne. On a cru entrevoir quel était ce traître; et on a voulu deviner par qui cette main régicide avait été armée. L'imagination, justement révoltée d'un si grand attentat, en a surtout accusé ceux qui pouvaient avoir un plus grand intérêt à le commettre. L'accusation est restée sans preuves suffisantes pour que l'historien puisse prononcer, mais avec quelque vraisemblance, contre un cabinet déjà connu pour ne pas négliger de pareils moyens. Je ne sais si cette funèbre obscurité vous fera la même impression qu'à moi. Mais quand je rencontre quelques-uns de ces crimes, prétendus politiques, qui me font rougir d'être homme; lorsque les faits et les conjectures dirigent mes soupçons sur des êtres revêtus d'un pouvoir et d'un titre respectables, dont personne ne doit attaquer l'autorité, mais qui doivent à l'univers le compte entier de leurs actions, je regrette que leurs coupables combinaisons ne puissent pas être mises au grand jour : j'interroge jusqu'à la moindre circonstance; je crains que le voile épais qui couvre tant de crimes passés ne s'étende encore pour couvrir des crimes

futurs : mon âme souffre de la douloureuse contrainte dans laquelle elle est obligée de rester; elle redoute également, et d'exhaler sa juste indignation, dans la crainte de flétrir une mémoire peut-être innocente, et de laisser sur le rang des noms honorés ou admirés, un nom qui peut-être devrait être voué à l'exécration de tous les siècles.

Gustave mourant légua à l'histoire cet insoluble problème. Mais ce qui ne doit pas en être un, c'est le jugement que vous porterez sur cet homme rare. Il eut toutes les qualités dont la réunion fait le héros. Je ne parle pas de son intrépidité dans les combats, de son coup d'œil tranquille et sûr au milieu du danger, de ces manœuvres, de ces marches promptes, hardies, savantes, qui lui assuraient la victoire : ces glorieux attributs peuvent aussi se rencontrer dans un autre conquérant ordinaire. Ces attributs se rencontrèrent aussi dans Charles XII; et Charles, qui n'était que guerrier, ne fut plus rien dès qu'il ne fut plus un guerrier heureux.

Le rapprochement de ces deux princes, qui, en moins d'un siècle, régnèrent sur la même nation, est très-propre à vous donner la plus

juste idée d'un grand souverain; à vous mettre en garde contre le prestige, la prévention, le préjugé, qui souvent profanent le titre de grand homme en le donnant à un homme fameux. Quand Gustave sort de ses États, c'est pour soutenir les plus grands intérêts qui puissent l'appeler hors de chez lui : c'est avec un plan formé avec des alliés, des traités de subsides, avec tout ce qui peut d'avance lui garantir ou de grands succès, ou une retraite honorable. Quand Charles quitte la Suède, son premier, son seul plan peut-être, est de chercher un champ de bataille. S'il triomphe, ses avantages sont incertains; s'il est vaincu, son malheur est irréparable. Gustave se méfie de la fortune, et il la fixe par la sagesse, la profondeur, l'étendue de ses méditations et de ses calculs. Charles la défie, parce qu'il n'a pas de quoi la fixer; il la brave par ses imprudences, par ses fautes, par ses imprévoyances. Quand Gustave pénètre jusqu'au Rhin et au Danube, c'est après s'être assuré ses conquêtes en Poméranie, dans le Brandebourg et dans la Saxe. Quand Charles court jusqu'à Pultava, c'est contre l'avis de ses meilleurs officiers, c'est uniquement pour aller où aucun de ses prédécesseurs n'a été.

Gustave se lance majestueusement dans la carrière que lui ouvrent sa réputation et ses talens déjà connus. Il n'a pas besoin de la nouvelle gloire qui l'attend. Quel que soit son sort, il aura toujours celle d'avoir conçu et commencé une grande entreprise. Il a déjà celle d'avoir triomphé du Danemarck, de la Moscovie, de la Pologne, réunies contre la Suède; d'avoir fait avec ces trois puissances une paix honorable. Il aura toujours celle d'avoir travaillé au bonheur de ses sujets, par des lois sages, par des réformes utiles et modérées, en animant l'industrie, en récompensant le talent, en recherchant le mérite. Charles se jette à corps perdu dans une arène où il n'est appelé que par le besoin qu'il a de combattre : ce qu'il craindrait le plus, ce serait de n'y pas trouver d'ennemis. Il ne connaît que la gloire des armes; il ne la connaît même qu'en soldat et en aventurier. Il n'a aucune idée de la gloire attachée à un souverain, dont le génie déjoue une ligue puissante, et dont l'active et bienfaisante vigilance inspecte et perfectionne sans cesse les mœurs, la législation, l'avancement politique du peuple confié à ses soins.

Qu'en résulte-t-il ? Les triomphes de Gustave mettent la Suède sur la ligne des plus hautes puissances de l'Europe, dont elle est pendant long-temps la médiatrice. Les triomphes de Charles l'épuisent, et préparent sa décadence. Jamais elle ne s'est relevée des coups que lui portèrent les victoires de ce fougueux monarque. A *Frédériczhall*, tous les projets de Charles périssent avec lui. A *Lutzen*, tous les projets de Gustave lui survivent : ils sont exécutés après sa mort. Les troupes suédoises restent en Allemagne, et y continuent la guerre avec honneur, jusqu'au moment où un ministre suédois vient en Westphalie diriger, retarder, presser par son influence le grand ouvrage de la paix générale.

Avant d'arriver à ce moment si désiré, il vous faudra encore suivre pendant plusieurs années les vicissitudes d'une guerre longue et désastreuse. Voyons à présent quelle fut, pendant ce temps, la politique du cardinal de Richelieu, et comment il prépara les négociations de Munster et d'Osnabruck.

LETTRE LXXIV.

Paix de Wetsphalie.

La politique de la France avait langui pendant la minorité de Louis XIII. Les troubles excités par les protestans, ou par le mécontentement de quelques-uns des princes, avaient agité les premières années de sa majorité. Cependant quoiqu'on n'eût pas suivi les derniers erremens de Henri IV, on n'avait pas entièrement oublié les principes d'après lesquels ce grand prince se conduisait vis-à-vis de l'Autriche et de l'Espagne. La Valteline avait paru un objet important pour leur ôter un moyen de réunir leurs forces. C'était un chemin que les troupes impériales s'ouvraient pour gagner le Milanez. Richelieu parvenu au cardinalat, saisit avec empressement l'occasion d'une guerre qui pouvait empêcher les deux branches autrichiennes de se prêter un mutuel

secours. Les négociations et la force des armes furent mises en usage pour assurer aux Grisons la Walteline.

Il était d'autant plus nécessaire de soustraire ce pays à la domination autrichienne, qu'elle n'était point alors propriétaire du duché de Mantoue. Le concours des circonstances qui multipliaient en Europe les semences de guerre, voulut que le dernier duc de Mantoue mourût sans enfans. Le duc de Nevers devait recueillir cette succession; l'empereur refusa de lui donner l'investiture du duché. Richelieu sentit qu'il était de la dignité de son maître de faire rendre à un de ses sujets la justice qui lui était due, et de le mettre en possession d'une souveraineté que la loi lui déférait. Mais il sentit de plus combien il était nécessaire à la France de ne pas laisser l'Autriche s'emparer de cette clef de l'Italie. Les voies de conciliation furent d'abord tentées sans fruit; on recourut à celle des armes. Le duc de Savoie, toujours irrésolu, voulut arrêter les troupes de la France; Louis força lui-même le passage des Alpes; et un traité conclu à Ratisbonne, reconnut et assura les droits du nouveau duc de Mantoue.

L'Autriche et l'Espagne, instruites que Jac-

ques Ier avait voulu entrer en guerre contre elles, l'avaient toujours arrêté par l'espoir du mariage de l'infante avec son fils. Richelieu traversa ses projets, en offrant à Jacques la sœur de Louis XIII. La différence de religion avait été le grand obstacle qui avait paru arrêter à Londres et à Madrid. Richelieu trancha toutes les difficultés; le cardinal de Bérulle, chargé de cette négociation obtint à Rome et à Londres tout ce qu'il demandait, et cette affaire fut conduite avec un secret et une promptitude qui étonnèrent l'Espagne.

Richelieu, par les raisons que j'ai déjà dites, n'approuvait pas cette Union évangélique, dirigée uniquement contre les catholiques. Mais, soit sous le prétexte de religion, soit sous un autre, il cherchait toujours à exciter contre l'empereur les princes les plus puissans de l'Empire, et il avait fait entrer dans cette ligue le duc de Saxe-Weimar, de la branche aînée de la maison de Saxe, que Charles Quint avait dépossédée de l'électorat, pour le donner à la branche cadette. Par là, les motifs d'ambition et de vengeance personnelle lui répondaient du duc de Weimar; et les services qu'il en tira, surtout après la mort

de Gustave, prouvèrent la justesse de sa prévoyance.

La mort du héros suédois pouvait apporter un grand changement dans l'utile diversion que faisait une armée jusque là toujours victorieuse. Richelieu traita avec la régente et les états de Suède, et renouvela l'alliance contre l'Autriche.

Ferdinand avait déjà détaché l'électeur de Saxe des intérêts des alliés; il travaillait à en obtenir autant du duc de Weimar. Cette négociation était moins facile; elle fut sue et traversée par Richelieu. Il fit avec Weimar un traité particulier, auquel le jeune prince fut fidèle jusqu'à sa mort.

Enlevé sur les bords du Rhin à la fleur de son âge, il laissait le commandement de ses troupes au général-major Erlach. Richelieu traite avec ce nouveau chef, prend ses troupes au service de la France, se met en possession des places que gardait le duc de Weimar, et continue son alliance avec la Suède.

Le landgrave de Hesse était pour la France un allié intéressant; il meurt, et l'on craint quelque changement dans la politique de sa cour.

chelieu chercha vainement à lui persuader qu'il travaillait contre son intérêt, et que tous ceux dont il accueillait les plaintes l'entraîneraient à sa perte. Chaque promesse que faisait le duc était violée aussitôt que signée. Le roi s'empara de ses principales villes ; le duc perdit la presque totalité de ses États, qui ne lui furent rendus qu'à la paix générale.

Enfin, dans un moment où le roi avait six armées sur pied, où par conséquent il avait besoin de toutes ses forces, où, après avoir armé presque toute l'Europe, il eût été aussi dangereux que honteux pour lui de ne pas en obtenir le prix qu'il s'était proposé, la mésintelligence de quelques grands du royaume et des princes du sang, la haine ou la jalousie de ses ennemis ou de ses envieux, donnaient sans cesse à Richelieu de nouvelles alarmes, et exigeaient de lui de nouvelles ressources. Il fit tête partout ; et malgré la rébellion et la fuite du comte de Soissons, malgré la bataille de Marphée, malgré les progrès des Espagnols sur la Somme, les ennemis de la France ne retiraient aucun fruit de leurs avantages.

Depuis long-temps, au milieu d'une guerre si longue et si sanglante, le besoin de la paix se fai-

sait sentir de tous côtés. Dès 1636, il y avait eu quelques premières ouvertures; mais la lassitude n'était pas encore assez grande : les espérances étaient encore trop fortes. L'événement de la Catalogne, du Portugal, de la Hollande, fit enfin sentir à Vienne qu'on n'avait rien à attendre de l'Espagne; on se relâcha sur quelques points, qui furent signés à Hambourg à la fin de 1641. Il semblait que l'année suivante dût amener la paix, au moins dans l'Empire; mais comme tout devait être extraordinaire dans cette terrible division de la grande famille européenne, il fallut encore près de huit ans pour terminer ce qu'on pouvait finir en quelques mois. La seule difficulté des passe-ports tint un an et demi. La France avait annoncé qu'elle prenait les armes pour la liberté des princes de l'Empire; elle voulait que leurs députés assistassent au congrès qui allait fixer leur sort, et juger des questions agitées depuis si long-temps, et surtout depuis plus d'un siècle; elle mettait d'ailleurs une juste et loyale persévérance à ne pas abandonner ceux qui avaient soutenu avec elle tout le poids des armes impériales. Elle insistait principalement en faveur des princes, à la liberté desquels l'empereur avait at-

tenté. L'empereur, au contraire, prétendait les traiter en sujets rebelles. Cette défaite n'était qu'un prétexte dilatoire, car il faisait les mêmes difficultés pour la duchesse de Savoie. Enfin, tous ces premiers obstacles allaient être levés, lorsque la mort de Richelieu et celle de Louis XIII, survenues à quelques mois l'une de l'autre, retardèrent encore une époque si ardemment désirée.

Le royaume retombait encore dans une minorité; elle s'annonçait pour être des plus orageuses. L'Espagne, déterminée à ne point faire sa paix, voulait empêcher celle de l'Empire. Elle se flattait d'entraîner encore dans ses intrigues plusieurs grands du royaume; elle se flattait d'avoir une grande influence sur la reine-mère, dont apparemment elle connaissait peu la sagesse, la fermeté et l'inviolable attachement à ses devoirs. Cependant, malgré tous les efforts de l'Espagne, le congrès s'ouvrit au mois de juillet 1643, à Munster et à Osnabruck : car telle était encore l'antipathie des deux religions, que l'on crut devoir mettre leurs ministres dans deux villes différentes. Le pape et les Vénitiens y parurent comme médiateurs; et les qualités personnelles de MM. de Chigy et Contarini contribuèrent beaucoup à

terminer des difficultés qui semblaient renaître tous les jours. L'Espagne voulait absolument séparer la France de tous ses alliés, et continuer la guerre contre elle. Elle avait déjà réussi à en séparer la Hollande. Mais les avantages répétés et soutenus que les Français eurent en Allemagne, déterminèrent enfin une paix générale pour l'Empire. Elle fut signée en 1648, dans les deux traités de Munster et d'Osnabruck.

La France conserva une partie de ce qu'elle avait pris ; et pendant que l'empereur était obligé de lui en faire la cession, elle soutint vis-à-vis de lui les droits des princes germaniques. Tous furent maintenus ou rétablis dans leurs propriétés. Il ne fut plus permis de rien faire ou prononcer contre eux, que d'après le consentement d'une assemblée libre de tous les États. Tous furent confirmés dans le droit de faire entre eux, ou avec les étrangers, telles alliances qu'ils voudraient, pourvu qu'elles ne fussent pas contre l'empereur, ni contre l'Empire. La confession d'Augsbourg fut de nouveau reconnue : il fut libre de l'embrasser et d'en pratiquer les exercices. Les biens enlevés aux églises catholiques furent laissés aux possesseurs. La Suède y gagna

une partie de la Poméranie, et plusieurs places ou îles importantes. L'indépendance de la Suisse, qui jusqu'alors n'avait eu en sa faveur qu'une sorte de tolérance, fut reconnue comme une quasi-possession.

Par le traité signé le 30 janvier précédent, entre l'Espagne et la Hollande, la liberté et la souveraineté des Provinces-Unies avaient été formellement reconnues. Ainsi presque tout ce qui était sur le continent de l'Europe se trouva pacifié dans cette fameuse année de 1648. Mais la France fut encore obligée de soutenir contre l'Espagne une guerre qui ne finit que par le traité des Pyrénées.

Les négociations qui ont précédé les traités compris sous le nom de paix de Westphalie, ne sont pas moins utiles à connaître que ces traités mêmes. C'est par elles surtout que ceux-ci peuvent être interprétés : et lorsqu'il a été question d'en déterminer de nouveau le sens, comme à *Nimègue*, à *Utrecht*, à *Riswich*, à *Rastadt*, c'est toujours dans les négociations antérieures que chacun allait prendre les armes qu'il voulait opposer à son adversaire. La diplomatie n'offre rien de plus intéressant que l'examen des travaux de tous

les ministres à Munster et à Osnabruck, surtout pendant la dernière année. Car tel fut le sort de cette longue négociation, qu'elle offrit jusqu'au dernier instant des difficultés qui pouvaient faire perdre le fruit de tout ce qui avait été éclairci, demandé, obtenu. L'Autriche y eut toujours pour principe de laisser en arrière des articles majeurs, snr lesquels elle refusait de s'expliquer, tant que tous les autres ne seraient pas réglés; espérant que si elle était obligée de faire dans ceux-ci des sacrifices, l'impossibilité définitive de s'entendre sur ceux-là anéantirait toutes ces cessions. Vous reconnaîtrez aisément les obstacles qui, dans une pareille marche, devaient se rencontrer à chaque pas; quelle gêne, quelle méfiance, quelles longueurs il devait en résulter dans des conférences qui se tenaient à deux endroits différens, et où se traitaient des intérêts si multipliés!

Jamais, en effet, on n'avait vu de conférences aussi générales, aussi compliquées. C'était réellement une diète européenne distribuée entre Munster et Osnabruck. On y traitait des questions absolument nouvelles; et celles mêmes qui déjà avaient été agitées, prenaient une forme nou-

velle en se trouvant confondues dans un ensemble qu'on n'avait encore vu nulle part. Les ministres ne pouvaient guère avoir recours à des exemples antérieurs pour régler leur conduite ; et il fallait qu'ils cherchassent en eux-mêmes le guide qui devait leur éviter des erreurs au milieu de tant de détours.

Pour la première fois l'Empire soutenait contre l'empereur les intérêts de ses co-États, et pouvait, malgré l'empereur, faire la paix de l'Allemagne. Pour cela, il fallait que la majorité de l'Empire fût réunie sans distinction de catholiques ou de protestans. Ses députés, étonnés eux-mêmes du nouveau rôle qu'ils avaient à jouer, marchaient quelquefois d'un pas mal assuré sur un théâtre dont ils n'avaient pas l'habitude. Ils voulaient conserver leurs avantages, mais sans se séparer du chef de l'Empire ; l'entraîner avec eux, mais ne point faire scission avec lui, pour ne pas rompre la confédération germanique. Ils s'étudièrent toujours à ne point s'écarter de ce double objet, et ils y parvinrent, en forçant les ministres impériaux à donner enfin leur signature.

Pour la première fois la Suède mettait à elle

seule un grand poids dans la balance politique, et se voyait, dans les négociations, sur la même ligne que l'empereur lui-même. Ses troupes, toujours combattant, et souvent victorieuses au centre de l'Allemagne, donnaient une grande force à ses prétentions. Elle ne devait les soutenir qu'en restant unie avec la France, qu'en n'acceptant point une paix dans laquelle la France n'eût pas été comprise. C'était une condition expresse de tous ses traités. Mais cette condition avait aussi été apposée dans tous les traités avec la Hollande, et ne l'avait pas empêchée de séparer ses intérêts de ceux de la France : l'exemple était d'autant plus séduisant pour la Suède, que ses engagemens ne remontaient pas, comme ceux des Provinces-Unies, au temps même de sa création politique. Cette clause, toujours insérée, et toujours violée dans toutes les coalitions, pouvait, au besoin, n'être regardée que comme une clause de style, et cependant offrait à la Suède un avantage marqué. Soit qu'elle voulût, soit qu'elle ne voulût pas faire une paix séparée, pour elle tout dépendait d'y être, ou d'y paraître conduite par la marche même des négociations. Si elle acceptait une paix partielle, c'était en ob-

tenant tout ce qu'elle demandait ; si elle la refusait, elle se prévalait de ses refus mêmes, pour tenir toujours les principaux fils de la négociation. Dans cette vue, elle l'attirait sans cesse à Osnabruck, où elle avait une influence prépondérante. Salvius montra, dans toutes les occasions, beaucoup d'adresse : on eût désiré souvent qu'il y mît plus de fermeté ; néanmoins on ne peut nier qu'il n'ait fortement contribué à la pacification générale. Il faut dire à l'honneur de la légation suédoise, que son ton se trouva presque toujours celui d'une puissance du premier ordre, et que le cabinet de Stockholm négocia comme Gustave avait combattu.

Pour la première fois, au contraire, l'Espagne, obligée de traiter définitivement avec les provinces qui venaient de se soustraire à sa domination, reconnaissait la nouvelle souveraineté de ses anciens sujets. Ce pénible aveu, qui devait tant coûter à sa fierté, parut lui coûter moins dès qu'elle entrevit qu'en reconnaissant la Hollande elle pouvait préparer les moyens d'en faire une ennemie de la France. Aussitôt qu'elle crut avoir atteint ce but, elle attacha moins d'importance aux négociations. Elle ne pouvait se per-

suader que l'on parvînt jamais à rompre l'union des deux branches autrichiennes, union formée et prescrite par Charles-Quint, et toujours regardée comme loi fondamentale du conseil d'Espagne. Elle ne pouvait croire que son droit d'aînesse fût jamais méconnu par sa cadette. L'orgueilleux *Legnaranda* se retira à Bruxelles, comme s'il eût terminé ce dont il était chargé. Il laissa *Brun* à Munster. Il voulait que l'Espagne parlât toujours comme aux temps de Charles-Quint et de Philippe II; mais ces temps étaient passés sans retour. Brun s'efforça avec obstination de remplir la tâche impossible qu'on lui donnait à faire, et jusqu'au dernier moment employa, pour retarder d'abord la conclusion, puis la signature du traité, des moyens qui finirent par être minutieux et ridicules.

Pour la première fois aussi, l'Autriche, contrainte d'abandonner au-delà du Rhin des États héréditaires, berceau de sa maison; de reconnaître dans les co-États, comme loi de la constitution germanique, des droits dont le nom seul irritait Charles-Quint; de souscrire à la volonté de Stockholm, après avoir, vingt ans auparavant, fait trembler la Baltique, ne pouvait se

faire à l'idée de séparer elle-même ses intérêts de ceux de la branche souveraine de l'Espagne et des Indes. Cet abandon, au milieu de tant de puissances, lui paraissait un aveu honteux de leur faiblesse mutuelle; mais il lui paraissait surtout un pronostic funeste pour l'Espagne, irritée autant qu'effrayée de voir l'Autriche détruire elle-même leur pacte de famille. En effet, de tous les sacrifices que la nécessité arracha à l'Autriche, celui-là dut être le plus pénible pour elle. Il lui ôtait d'un côté une force réelle, de l'autre une force d'opinion; et j'aurai, par la suite, occasion de vous faire remarquer que depuis ce temps cette maison a toujours vu diminuer ses possessions par les traités qui ont terminé ses guerres avec la France. Les ministres impériaux pressentaient ce danger, car ils firent l'impossible pour l'éviter. Leur but était de terminer séparément avec la Suède. Une fois parvenus à ce but, ils comptaient faire valoir vis-à-vis des co-États les concessions de l'empereur; ils espéraient leur persuader que le premier fruit de ces concessions devant être de rétablir l'union dans l'Empire; il ne pouvait faire un meilleur usage de cette union, qu'en reprenant sur la France tout ce qu'elle se

flattait de démembrer de l'Empire. Cet espoir présentait à l'Autriche de grandes chances de succès. Elle voyait déjà le moment où, sur toutes les frontières de l'Espagne, de la Franche-comté, du Rhin et des Pays-Bas, elle pourrait attaquer la France, qui se serait trouvée au dehors sans alliés, et au dedans en proie aux troubles de la minorité de Louis XIV. Et lorsqu'à force de patience et de sagacité, les plénipotentiaires français eurent aplani les difficultés sans nombre que faisaient naître les oppositions religieuses, les prétentions respectives de chaque État, les demandes pécuniaires de la Suède, l'Autriche, au moment même où elle cédait ses propriétés alsaciennes, se flattait encore que l'impossibilité de s'accorder sur les termes de cette cession finirait par amener une rupture.

Au milieu de tant de contradictions souvent imprévues, la conduite des ministres de France fut (abstraction faite de leur mésintelligence, dont je parlerai tout-à-l'heure) un modèle qu'on ne peut trop étudier. Pour eux, sans doute, c'était un point capital d'empêcher la paix que l'empereur voulait faire avec la Suède et l'Empire, sans y comprendre la France. Mais en même

temps il était bien difficile, peut-être même était-il impolitique d'empêcher qu'au moins on ne projetât ces traités séparés, qu'on n'en dressât provisoirement les articles. Le chef-d'œuvre de l'adresse semblait être de faire obtenir à ces deux alliés de meilleures conditions ; et pour cela il était bon de désapprouver hautement toute négociation secrète, de paraître en redouter, et d'en surveiller exactement les suites, sans cependant que l'opposition fût absolument invincible. Des refus trop obstinés auraient pu jeter les alliés dans un parti que l'Autriche ne se lassait pas de leur offrir. Saisissez cette nuance, une des plus essentielles que les ministres français eussent à observer, et vous verrez qu'il ne fallait ni la perdre tout-à-fait, ni lui donner plus de couleur qu'elle ne devait en avoir.

Ils furent heureusement secondés par deux circonstances, dont ils surent tirer avantage.

La première était l'intention connue de la reine Christine, personnellement disposée à ne se point séparer de la France. Sur ce point, elle manifestait très-positivement sa volonté, elle envoyait souvent des ordres à ses ministres. Mais soit par la trop grande précipitation d'Oxenstiern, qui

était impatient de finir, soit par le peu de fermeté et le caractère naturellement inquiet de Salvius, les ordres étaient mal exécutés : et Servien était perpétuellement obligé de dénoncer à Stockholm les alarmes qu'on lui donnait à Osnabruck.

La seconde était, d'un côté, la véritable opinion des États d'Empire, de l'autre, celle que la France leur avait inspirée, et *à laquelle*, dit Servien, *ils tiennent aujourd'hui aussi fortement que nous.* Les États d'Empire, portant principalement tout le poids de la guerre, savaient que l'empereur ne cherchait qu'à la continuer, et craignaient que les Suédois n'eussent secrètement le même désir. Leur principal but était donc de faire en sorte qu'avant tout l'Autriche et la Suède fussent liées vis-à-vis d'eux par des conventions réciproques. Mais en même temps ils sentaient, et les ministres français leur avaient démontré, que tant qu'il n'y aurait pas paix et sûreté pour la France, il n'y en aurait pas pour l'Empire, puisque l'Autriche resterait armée, et continuerait la guerre, soit pour son compte, soit même comme auxiliaire de l'Espagne; qu'après leur avoir, malgré elle, accordé des conditions qui fixaient et légalisaient leur existence, elle les tiendrait dans l'impossibi-

lité d'en jouir tant qu'elle serait en force au milieu d'eux; que cette raison même s'appliquait encore plus aux intérêts des protestans, qui, trop éblouis du triomphe qu'ils avaient obtenu, compromettraient leurs avantages, en laissant l'Autriche toujours fortement armée, et par conséquent à portée de remettre en question ce qui venait d'être jugé.

Dans les mémoires qu'ils envoyaient à la régente, les plénipotentiaires français ont parfaitement détaillé tous les embarras qui se multipliaient autour d'eux. C'est là que vous pourrez voir que toute précipitation de leur part eût infailliblement fait manquer la négociation; que ce ne fut que par une patience inaltérable qu'ils parvinrent à ne laisser échapper aucun des fils qu'on cherchait à leur dérober; et combien il leur fallut de soins, d'égards, de ménagemens, et en même temps de fermeté, pour arrêter la signature définitive des traités de la Suède et de l'Empire, jusqu'à ce que la France fût entièrement satisfaite.

Les mémoires, et les lettres même de Servien, vous offriront un tableau moins intéressant, mais dont il ne faut cependant pas détourner vos yeux,

quelque répugnance qu'il vous inspire. Ce sont les détails, quelquefois vils, toujours odieux, de la jalousie, on peut même dire de la haine de Servien contre Davaux. La réputation qu'avaient acquise à Davaux ses rares talens, sa probité, son désintéressement, son amour exclusif pour le bien de l'État, parut encore plus éclatante pendant une disgrâce qui, à la vérité, ne fut que passagère, mais qui ôtait à ce fidèle sujet la gloire de finir un ouvrage si honorable pour lui, si utile à la société. Il fut sensible à cette injustice; et cette sensibilité n'est point une faiblesse : c'est l'attribut d'une belle âme, qui, pour toute récompense de tout le bien qu'elle médite, ne demande que le bonheur de l'achever. N'ôtons pas à l'humanité ce noble élan du talent réuni à la vertu, ce besoin d'être utile, ces regrets de son inaction : c'est de tout cela que se forme le vrai trésor d'un État. Les regrets de Davaux persécuté ne portèrent que sur la chose publique. Il souffrit et pardonna. Il avait cette douce et religieuse philosophie qui pardonne aux autres, comme si elle faisait toujours des fautes, et qui évite d'en faire, comme si elle ne pardonnait à personne. Il a été vengé par la postérité. La justice de l'histoire a

publié la honte de Servien, écrite de sa propre main : et si elle a trouvé dans ses Lettres les preuves multipliées de l'habileté qu'il déploya dans sa négociation, elle a aussi trouvé dans ces mêmes Lettres la preuve des coupables moyens qu'il employait pour perdre son impassible collègue.

Cette paix célèbre, si long-temps attendue, négociée avec tant de peine, pendant que la guerre continuait avec tant d'acharnement, est devenue la base du droit public de l'Allemagne. Et dans tous les traités faits depuis, il a toujours fallu revenir aux principes sur lesquels avait été établie la paix de Westphalie. Il est certain que cette paix a arrêté la révolution qui allait se faire dans l'Empire. Depuis plus d'un siècle, l'Autriche tendait évidemment à faire de l'Empire un royaume tel que Charlemagne l'avait possédé; et elle voulait présenter son projet comme un retour à l'ancien ordre. Mais tout l'Empire lui répondait victorieusement que tout avait changé, même sous les empereurs du sang de Charlemagne, et encore plus depuis que l'Empire était sorti de sa maison : que dès le dixième siècle la souveraineté des princes de l'Empire était incontestable;

qu'ainsi il y avait une prescription de plusieurs centaines d'années; mais que d'ailleurs le titre auquel la maison d'Autriche possédait la couronne impériale, condamnait ses prétentions en même temps qu'il justifiait les princes et États de l'Empire; et que ce titre renouvelé à chaque élection, imposait à chaque empereur la nécessité de remplir les conditions auxquelles il avait été élu. Sans doute tous ces raisonnemens étaient aussi vrais, aussi démonstratifs avant la paix de Westphalie: mais ils n'avaient pas la même efficacité, parce qu'il n'y avait point encore d'acte général dans lequel l'universalité des États de l'Empire eût traité de leurs droits vis-à-vis du chef, et les eût fait reconnaître contradictoirement.

Cette époque sur laquelle je reviendrai encore au commencement de la quatrième partie, est donc celle qui doit naturellement terminer ce que, dans le commencement de cet ouvrage, j'ai appelé l'histoire moderne, au moins pour ce qui regarde l'Europe, qui est le pays dont l'histoire nous intéresse le plus. Celle des autres parties du monde peut être étudiée avec moins de détails, et approfondie avec moins de soins. Je vous en donnerai une légère idée, lorsque, pour conti-

nuer le plan que j'ai suivi jusqu'à présent, j'aurai jeté un coup d'œil sur l'état civil de la France depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV.

LETTRE LXXV.

État civil de la France depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV.

En suivant la marche dont la troisième race régnante en France ne s'écarta jamais pour rétablir l'autorité royale dans toute sa force, il est une remarque qui ne doit pas échapper. On s'avança lentement vers le but, mais on ne recula jamais. On s'arrêtait momentanément devant les obstacles qui empêchaient d'aller plus loin; mais on conservait tout le terrain qu'on avait gagné, et l'on ne négligeait aucune occasion d'en gagner encore. Cette remarque se sentira bien mieux par tout ce qui va suivre.

Le retour de la justice à l'ordre monarchique était un grand point pour réduire les seigneurs à une simple suzeraineté sur leurs hommes de fief. Mais les lois et les usages militaires laissaient

encore, ou donnaient aux seigneurs les moyens d'exercer un trop grand empire. C'était avec leurs hommes de fief qu'ils devaient marcher, lorsqu'ils en étaient requis par le roi : et tant qu'il n'y eût pas d'autres troupes, à un premier inconvénient, qui était de ne pouvoir garder celles-là que pendant un terme fixé, il s'en joignait un second, parce que ces hommes, ne connaissant d'autres supérieurs que le suzerain à qui ils devaient leur service, exposés, s'ils le refusaient, à des peines portées par les coutumes, étaient toujours dans la main du suzerain, et pouvaient être par lui employés au détriment de l'État. On avait déjà commencé à remplacer quelquefois ce service de fief par les grandes compagnies. Mais ces troupes étaient aussi redoutables pour les campagnes, que pour les ennemis. On en avait souvent fait la triste expérience. On substitua à celles-ci des troupes réglées : elles eurent une solde annuelle ; cette solde fut prise sur le produit des tailles et des aides : et cet impôt remplaça le service personnel et obligé. Alors l'autorité royale fut moins dans la dépendance des grands vassaux ; elle commença à avoir réellement entre les mains les forces de l'État, et à pouvoir les diri-

ger contre ceux qui en troublaient l'harmonie.

De plus, on perfectionnait peu à peu l'usage de la poudre à canon; et plus on mettait d'ensemble et d'activité dans la manière dont une armée devait faire usage des armes à feu, moins des corps isolés, et qui n'avaient ni l'habitude de se réunir, ni celle de manier ensemble ces nouvelles armes, se trouvèrent propres à la nouvelle tactique.

L'habitant, que le recours de la justice rapprochait déjà de l'autorité royale, s'en trouva donc encore rapproché par le service même qui autrefois l'attachait uniquement à son suzerain. Presque toutes les servitudes corporelles avaient été abolies; le droit féodal s'était peu à peu dépouillé de tout ce qu'il avait d'anti-monarchique. Les coutumes, qui jusqu'alors n'avaient été qu'une tradition, dont souvent on ne pouvait s'assurer que par une enquête verbale, furent rédigées en corps de lois. Cette rédaction se fit dans toutes les provinces, en vertu des ordres du roi, et en présence des commissaires qu'il envoyait à cet effet. Elle se faisait par des députés des trois ordres, dont chacun pouvait ainsi réclamer et faire valoir ses droits. Le censitaire

qui croyait, aux termes de la coutume, avoir à se plaindre de son suzerain, avait son recours ouvert dans les tribunaux, où celui-ci était obligé de comparaître. Sa justice seigneuriale ne pouvait pas connaître des litiges qui s'élevaient entre ses hommes et lui : ceux-ci voyaient donc toujours l'autorité royale prête à les protéger. Au reste, cette protection ne pouvait plus porter que sur des demandes pécuniaires ; car c'était à des droits de ce genre, payables soit en nature, soit en argent, que se réduisait ce droit féodal autrefois si terrible, et devenu ensuite si juste et si sage. Ces rétributions annuelles, ou dues seulement dans de certains cas, étaient le prix d'un héritage donné antérieurement. Elles étaient, pour les seigneurs, une véritable propriété, au même titre que l'héritage dont elles étaient le prix en était une dans la main du censitaire : et même, lorsqu'elles étaient en argent, elles ne représentaient qu'un prix très-modique et qu'une valeur presque nulle.

Pendant que tous ces changemens, et plusieurs autres encore, s'opéraient entre les suzerains et les habitans de la campagne, l'autorité royale suivait toujours ceux qu'elle avait commencés

depuis plusieurs siècles. L'impôt qui remplaçait le service personnel, devant être inspecté, et pouvant donner lieu à différentes contestations, les élus généraux, destinés d'abord à en prendre connaissance, devinrent cours des aides; et plusieurs provinces assujéties aux tailles et aux aides, désirèrent et obtinrent d'avoir une de ces cours. Le droit de monnaie rentrait journellement dans la main du roi; et pour en diriger et en maintenir l'usage, pour arrêter et prévenir les contraventions, on érigeait, dans plusieurs parties du royaume, des chambres des monnaies. L'avantage de faire juger uniformément, dans toute l'étendue du royaume, les causes bénéficiales, d'en ôter la connaissance aux seigneurs, et de prévenir tout conflit entre les autorités civiles et ecclésiastiques, avait amené l'établissement du grand conseil en cour souveraine. L'autorité du roi devenant de jour en jour plus immédiate, on avait créé des parlemens où se portaient tous les appels. Mais l'utilité qu'on avait retirée des quatre premiers baillis royaux, fit sentir celle qu'il y aurait à multiplier ces établissemens. Des présidiaux furent établis dans tout le royaume, et le dernier des sujets trouva

partout un agent de l'autorité royale, prêt à recevoir ses demandes et à écouter ses plaintes. Cette autorité royale se répandit dès lors partout, par une multitude de canaux qui embrassaient la presque totalité de la monarchie. Aussi la législation prit-elle alors une marche plus assurée; elle pénétra partout; et les plus belles lois du royaume ont été faites dans les deux siècles dont j'ai parlé ci-dessus.

Un préjugé, qui subsiste encore dans presque toute l'Italie, reconnaissait aux églises le droit de donner asile aux criminels : il mettait sous la garde d'un Dieu juste un criminel qui insultait à la justice publique, et qui troublait la société. Louis XII abolit cet usage, également condamné par la religion et la politique.

La question des investitures n'avait pas produit en France les mêmes troubles qu'en Allemagne; mais la pragmatique-sanction avait introduit dans l'État une forme anti-monarchique, celle des élections. Il en résultait un scandale pour l'Église, parce que l'élection était devenue une simonie publique, et n'élevait presque jamais que ceux qui avaient acheté leur nomination. Il en résultait un danger pour l'autorité, et

conséquemment pour la tranquillité publique, parce que les évêques ayant une grande influence dans leurs diocèses, et même, par les coutumes ou priviléges du pays, prenant souvent part à l'administration, le souverain pouvait se trouver exposé aux intrigues et aux mauvaises intentions d'un homme public qui n'avait pas été nommé par lui, et qui, par cela même, se croyait plus indépendant. François Ier remédia à ces inconvéniens par le concordat : il remit les choses sur l'ancien pied; il rendit à la royauté son ancien droit. Cette loi célèbre éprouva de grandes contradictions : les parlemens refusèrent de l'enregistrer, mais la fermeté des rois en maintint rigoureusement l'exécution, et l'événement a prouvé combien elle était utile, combien il importe que les tribunaux chargés d'examiner les lois nouvelles, n'opposent que des réclamations limitées à celles qui leur paraissent susceptibles d'inconvéniens, mais que l'autorité royale persiste à juger utiles et nécessaires.

Enfin, d'après les changemens successifs qui se faisaient dans la monarchie, et surtout au milieu de tous les troubles qui en désunissaient les parties, il importait de tenir un œil attentif

sur tous les points de l'administration, et de réunir dans un petit nombre de lois ce qui était répandu dans un grand nombre de déclarations, de réglemens particuliers. Pour entreprendre ce grand ouvrage, il fallait un homme juste, instruit et prévoyant. Le chancelier Olivier s'en était occupé; mais ce bienfait public était réservé au chancelier de l'Hôpital. On a peine à concevoir comment, au milieu d'une cour et d'un État où tout était en combustion, ce grand homme a pu trouver du temps pour méditer toutes les ordonnances qui ont immortalisé son ministère. Il rédigeait les lois les plus sages, entouré de factions qui n'en reconnaissaient, qui n'en suivaient aucune. Il faisait donc, pourrait-on dire, un ouvrage inutile ou précoce? Non; car les factions tombent, et les lois restent : les factions se détruisent l'une l'autre, et les lois se soutiennent réciproquement. Les factions bouleversent tout, et jettent les citoyens les plus honnêtes dans un chaos où ils ne voient plus la route du devoir. Mais le flambeau des lois luit encore pour eux; il prévient leurs erreurs, ou accélère leur repentir. J'ai souvent pensé avec vénération à la mémoire de ce grand magistrat;

et après avoir lu plusieurs pages de l'histoire de son siècle, histoire pénible par tous les crimes dont elle nous fatigue, je me délassais, en lisant quelques-unes des lois de l'Hôpital, et en suivant la vertu et le génie que ce grand homme faisait planer au-dessus de ses criminels contemporains. Ce fut lui qui, le premier, jugea de ce que les circonstances exigeaient en faveur des protestans; il eut le courage de le dire et de le soutenir, malgré toutes les contradictions qu'il rencontra. Et ce courage ne peut être apprécié que par ceux qui ont appris à leurs dépens combien sont grandes les oppositions que trouve une nouveauté devenue nécessaire, lorsque l'homme d'État qui en a reconnu la nécessité la présente à des assemblées qui ne la jugent que d'après d'anciens usages. Si l'édit de 1562 eût été exécuté avec une bonne foi mutuelle de la part des deux partis; si les troubles qu'on disait être ceux de la religion n'avaient pas eu une autre cause; si Catherine de Médicis, plus ambitieuse que politique, plus avide que capable de gouverner, ne se fût pas jouée successivement de chaque parti, dans l'espérance de se mettre au-dessus de tous, il est à présumer que la confiance et le

respect qu'inspirait généralement le chancelier de l'Hôpital auraient ramené la tranquillité publique. Mais toutes les fois qu'il était parvenu à appliquer aux plaies de l'État le remède que les circonstances exigeaient, Médicis arrachait ou envenimait l'appareil; et la blessure se rouvrait plus dangereuse que jamais. Je crois bien que les ordonnances d'Orléans, de Roussillon, de Moulins, de Blois, ne furent point ou furent mal exécutées sous les trois derniers règnes des Valois; mais lorsque Henri IV fut parvenu au trône, ce fut pour lui un grand avantage de trouver ces tables de la loi, qui avaient surnagé au milieu des débris de l'ordre public, et qui pouvaient encore le rétablir. Toutes les pierres de l'édifice étaient déplacées; mais elles portaient toutes leur numéro, et il ne s'agissait que de le suivre en les replaçant. C'est ce que fit admirablement bien le règne de Henri IV, et ce qu'il fit bien plus aisément, en ordonnant l'observation des anciennes lois, que s'il eût été obligé d'en faire de nouvelles. Tant il est vrai que l'homme d'État doit quelquefois se mettre au-dessus de son siècle, et préparer à sa patrie un bonheur dont elle ne jouira que lorsqu'il ne sera

plus. Sa mémoire seule recueillera le tribut de bénédiction qui lui était dû. Mais ce n'est jamais pour les éloges du moment que l'homme d'État doit travailler; le bien qu'il fait est substitué aux générations à venir; et il ne doit jamais oublier que l'État est une famille perpétuelle, à laquelle tous ses soins doivent être consacrés.

Lorsque Henri IV eut triomphé de la Ligue, tout était donc préparé depuis long-temps pour établir partout l'unité de l'autorité royale. Partout cette autorité pouvait se présenter en vertu d'une loi bienfaisante; et si elle eût eu partout la force nécessaire pour se faire obéir, dès ce moment on eût vu disparaître ce qui restait encore de dangereux dans le pouvoir des grands vassaux. Henri était par lui-même le monarque le plus propre à opérer ce grand bien, et Sully le ministre le plus capable de le seconder dans ses entreprises. Mais les circonstances s'y opposaient.

Pendant qu'il avait été au milieu des armées protestantes, il avait pu s'assurer qu'un grand nombre de partisans de la religion réformée étaient encore plus ennemis de son autorité que

de la religion catholique. Il n'ignorait pas leurs projets. Il savait que plusieurs d'entre eux avaient déjà formé le plan d'une république, et partagé le royaume en un certain nombre de départemens. Il avait été obligé de traiter avec les plus puissans de ses sujets catholiques comme avec un prince étranger. Aux uns et aux autres il avait promis ou accordé des villes fortes ou des gouvernemens; et le triste effet de toutes ces promesses qu'il avait fallu faire pour sauver la France, était de maintenir dans le royaume plusieurs autorités, plusieurs points de réunion pour les mécontens et les factieux. Ce n'était pas dans les premières années de son règne qu'il pouvait anéantir toutes ces autorités et dissiper tous ces points de réunion. C'était déjà beaucoup d'avoir fait arrêter, juger et condamner le maréchal de Biron, et d'avoir, par cet exemple de sévérité, comprimé toutes les factions qui se formaient contre l'État. Si Henri eût exécuté le grand projet qu'il avait formé avec Elisabeth; si après avoir donné la paix à toute l'Europe, il fût revenu triomphant dans son royaume, je crois qu'alors il eût fait sans obstacle, par la seule force de son droit, ce que Richelieu ne fit ensuite que par des

moyens violens. Il réunissait pour cette grande opération trois choses qui en assuraient le succès : il était chéri du peuple, il avait la confiance du soldat, et ses finances étaient bien administrées. Une puissance fondée sur ces trois bases renverserait tous les obstacles, si elle en rencontrait; mais elle n'en rencontre pas. Il me paraît donc que si ce prince, d'un tempérament sain et vigoureux, eût vécu encore vingt ans, ce serait à lui que l'autorité royale devrait le dernier période de son établissement.

Une minorité reculait ce grand bien, surtout avec les troubles qui signalèrent celle de Louis XIII, et la dilapidation des trésors que Henri avait amassés. Mais tout était préparé pour reprendre un projet que la mort seule de Henri avait arrêté. Le caractère personnel de Louis XIII semblait s'y opposer : il fallait donc un homme qui se dévouât à combattre presque toujours l'irrésolution du monarque, avant d'attaquer l'insubordination des grands; qui risquât de commencer une entreprise dont les suites pouvaient lui faire perdre et la faveur et la vie; et qui, soit par une ambition personnelle, soit par le désir de rendre un grand service à son pays, soit par un

de ces élans de génie auxquels rien ne résiste, rendît à la couronne tout ce qui lui avait appartenu, tout ce qui devait lui appartenir pour le bonheur de l'État, et fît remonter la monarchie française au rang qu'elle devait tenir dans l'Europe. Cet homme se trouva; cet homme sentit tout ce qu'il fallait faire : il sentit qu'il le pouvait; il le fit vouloir à Louis XIII; et ce ne fut pas là ce qui lui coûta le moins de peine.

LETTRE LXXVI.

Réflexions sur le ministère de Richelieu.

Je sais qu'en examinant avec soin tous les détails des actions du cardinal de Richelieu, on en trouverait quelques-unes dans lesquelles il a non-seulement été guidé par un esprit de vengeance et de jalousie, mais qui portent avec elles une empreinte de passion, et même de cruauté. Le moraliste blâmera avec raison tout ce qui fut fait dans une intention coupable sous les apparences de l'utilité publique.

Richelieu a sans doute employé des moyens violens, et ce n'est même pas là ce que je crois qu'on doit lui reprocher : car les circonstances pouvaient rendre ces moyens nécessaires. Mais il ne leur a pas donné les formes légales, qui seules pouvaient en constater la justice : ces formes sont la sauve-garde de la société, et

rien ne peut les remplacer. Presque toutes les exécutions sanglantes qu'il a fait faire ont été prononcées par des commissions extraordinaires. Et encore quels étaient les commissaires? L'opinion générale a flétri pour jamais les principaux agens. Dans son testament politique, il semble vouloir perpétuer l'usage des commissions. Il en donne pour raison qu'il faut éviter les compagnies qui mettent des épines partout. Mais ces épines n'arrêtent réellement que ce qui est injuste; et d'après cela il était autant de sa gloire que de sa justice de ne pas les éviter. Presque tous ceux qu'il fit condamner (si on en excepte Saint-Preuil et Urbain Grandier) étaient réellement coupables de trahison envers l'État. Un tribunal régulier aurait peut-être sauvé de Thou, mais n'aurait pu s'empêcher de condamner Cinq-Mars.

Ce reproche et celui d'un faste plus que royal, me paraissent les seuls qu'on puisse raisonnablement faire à Richelieu, et sont couverts par les grands événemens de son ministère. Pour bien juger les hommes publics, il ne faut jamais les séparer de la position politique dans laquelle ils se sont trouvés. On peut en eux blâmer isolément

telle ou telle action : mais leur conduite ne peut être jugée que sur son ensemble. Or quiconque, en étudiant l'histoire, ne voudra prendre dans celle d'un ministre que le résultat de son administration ; quiconque voudra apprécier tout le mal que Richelieu pouvait laisser subsister, tout le bien qu'il pouvait se dispenser de faire, et mettre l'un et l'autre en parallèle avec le bien qu'il a fait ; quiconque voudra suivre exactement toute sa vie mistérielle, et ne voir jamais en lui que l'homme d'État, conviendra que Richelieu est un des ministres les plus étonnans qui aient jamais paru sur un grand théâtre ; qu'il fallait à un roi tel que Louis XIII un ministre tel que celui-là ; et que c'est à lui que la France est redevable de l'éclat, de la grandeur, de la tranquillité dont elle a joui depuis son ministère.

En arrivant à la cour, il ne fut point effrayé du crédit dont Luynes jouissait alors. Il jugea la valeur de ce crédit et la personne du courtisan. Luynes, sans génie, sans aucune force ni en lui-même, ni en ses alentours, n'avait pour lui que l'ascendant éphémère que le hasard lui avait donné sur l'esprit de son maître. Un autre hasard pouvait le lui ôter, sans même qu'il eût été besoin

d'une intrigue suivie. S'il eût vécu plus longtemps, il eût prouvé par son exemple une vérité déjà attestée par toutes les histoires; c'est qu'un courtisan qui n'est que courtisan, n'est jamais plus près de sa chute qu'au moment où sa faveur paraît plus grande.

Richelieu au contraire fut toujours ministre, et jamais courtisan. Il entra au conseil avec une âme et un génie doués de tous les moyens dont l'état du royaume allait exiger le développement. La France, sans être alors dans une guerre civile ouverte, était dans une méfiance perpétuelle contre les princes et quelques grands du royaume. Ces sujets trop puissans ne se croyaient pas tenus à la même obéissance que les autres. Au moindre mécontentement, ils s'étaient fait une habitude et presque un droit de se retirer chez les étrangers, et de négocier avec eux pour faire acheter leur retour. Souvent même ils commençaient et suivaient ces négociations, sans quitter la cour, et en conservant les dehors trompeurs de la fidélité. Cet exemple fut donné et suivi sous Louis XIII par sa mère, par son frère, par les princes du sang, par les princes légitimés, par les ducs de Bouillon, de Montmorenci, de Rohan, quelquefois même par

le simple gouverneur d'une place ou d'un château retranché. Cette situation impolitique et toujours contraire au bon ordre, l'était bien davantage, tandis que les protestans troublaient sans cesse l'intérieur du royaume, et lui suscitaient des ennemis au dehors; tandis que l'Espagne était toujours prête à donner et surtout à promettre des secours à tout factieux, quel qu'il fût; tandis que la maison d'Autriche menaçait d'acquérir, aux dépens de la liberté germanique, une force qu'elle aurait ensuite tournée contre la France. Richelieu devait donc se proposer trois points principaux; et ce furent ceux qu'il ne perdit jamais de vue. Il fallait détruire ce reste d'indépendance des grands; il fallait éteindre la révolte continuelle des protestans; il fallait diminuer la puissance de l'Autriche, ou au moins empêcher qu'elle ne s'augmentât.

Richelieu, pour entreprendre ce triple ouvrage, n'eut point la ressource des trésors de Henri le Grand. Les économies de Sully étaient perdues, ou n'étaient remplacées que par des dettes; et cependant Richelieu parvint à faire rentrer dans le devoir tous les grands, qui ne croyaient pas même qu'il y eût de devoir pour

eux : il enleva aux protestans, après le siége le plus mémorable, le rempart à l'abri duquel ils méditaient et organisaient leurs perpétuelles révoltes; et il réduisit l'Autriche à la nécessité d'abandonner ce dont la France devait profiter par le traité de Westphalie. Ce sont là les trois lignes qu'il suivit toujours parallèlement, sans que ce qu'il faisait dans l'une arrêtât ou changeât ce qu'il voulait faire dans l'autre. J'ai indiqué précédemment ce qu'il fit par rapport à l'Autriche et à l'Allemagne. Sa conduite envers les protestans ne se démentit jamais : il voulait bien qu'ils fissent une religion, mais non un corps dans l'État. Sa persévérance les vainquit à la Rochelle, et n'abusa pas contre eux de la victoire. Sa conduite vis-à-vis des grands ne fut pas moins soutenue. Dès ses premiers pas dans le ministère, il s'annonça comme voulant qu'il n'y eût en France qu'une autorité, à laquelle tous les sujets sans distinction fussent également soumis. Ce principe était juste, et il réprima avec sévérité tout ce qui s'en écartait. L'exemple du duc de Biron, sous Henri IV, n'avait pas été suffisant : il fallut en faire d'autres, et prouver qu'il n'y aurait ni nom, ni pouvoir, ni services anterieurs,

qui missent à couvert de la peine celui qui l'aurait encourue. Cette preuve fut donnée. Il en coûta le sang le plus illustre. Mais depuis on n'a plus été obligé d'en répandre (1) : et c'est une remarque bien décisive et bien intéressante. Richelieu a éteint la dernière étincelle de la révolte des grands vassaux. Il n'y en a plus eu après lui; et la postérité, qui a quelquefois calomnié sa mémoire, et qui presque toujours l'a jugé avec la même rigueur qu'elle lui reprochait, a toujours retiré le fruit de ses travaux. Je n'en veux pour preuve que ce qui arriva à la mort de Louis XIII. Il laissait un fils encore dans la première enfance: Richelieu n'était plus; mais son génie veillait encore sur la monarchie; mais l'autorité royale fut défendue par l'attitude qu'il lui avait donnée, par le respect dont il l'avait environnée. On était obligé de continuer à la fois plusieurs guerres dispendieuses : elles se continuent avec succès. On avait à contenir des princes inquiets, jaloux et ambitieux : leur activité, leur jeunesse, leur ambition, tout est tourné au profit de l'État, et

(1) Sous le règne de Louis XIV, il n'y eut que le chevalier de Rohan.

ne tombe que sur ses ennemis. Il y a bien des petites intrigues, des mécontentemens particuliers; mais au milieu de tous ces nuages, on n'en suit pas moins la plus grande négociation qui jamais eût balancé le sort de l'Europe. Elle avait été tracée par Richelieu; Mazarin la continue et la termine : et cinq ans après la mort de Louis XIII, se fait la paix glorieuse à laquelle la plus grande partie de l'Europe doit son existence politique.

Les grandes dépenses qu'il avait fallu faire pour arriver à cet heureux terme, obligent de recourir à quelque nouveau moyen de remplir le trésor de l'État. Quelques mécontens se saisissent de ce prétexte : ils veulent faire des factions, et ils ne font que des intrigues; ils veulent faire une seconde ligue, et ils ne font que la *Fronde.* Le génie de Richelieu semble être encore là, et leur dire : *Vous n'irez pas plus loin.* Ils ne savent eux-mêmes quel doit être leur chef ou leur ennemi. Le parlement se laisse entraîner par le torrent qu'il devait arrêter : il croit élever une puissance formidable, il n'élève que des monceaux de sable, qui se dissipent sur lui-même. Il est la dupe d'un prélat ambitieux; il proscrit

Mazarin : il enfreint même les principes du droit naturel, en mettant sa tête à prix. Mais enfin tous ces mouvemens finissent par être plus ridicules que sanguinaires. Mazarin est rétabli. Dès ce moment l'autorité royale redevient ce qu'elle était au moment de la mort de Richelieu; et quand Louis XIV parvient à la majorité, le monarque le plus fait pour régner sur un grand peuple trouve le royaume le mieux ordonné.

Et ici, abstraction faite de tout sentiment de vénération et de reconnaissance avec lequel tout bon Français doit songer au gouvernement qui si long-temps a opéré en France tant et de si grandes choses, examinez ce gouvernement en lui-même, et vous verrez que, pour toutes les âmes droites, pour tous les esprits justes, ce sera toujours une grande et belle conception politique, de réunir dans une société la religion, l'honneur, et le travail; de les rendre tellement nécessaires les uns aux autres, qu'ils soient mutuellement intéressés à leur défense réciproque, qu'ils puissent se servir toujours sans se nuire jamais; d'établir l'égalité du maintien des propriétés sur l'indispensable inégalité des conditions; de montrer au peuple que le fruit de son travail ne lui est assuré qu'au-

tant qu'il respecte les biens de ceux qui doivent le payer; de montrer à la noblesse que ses possessions ne sont florissantes qu'autant que ses vassaux sont heureux; d'attacher la religion à la société même, pour rendre les liens de celle-ci plus indissolubles, en les rendant plus saints; de réunir tous les intérêts dans la main du monarque; de lui donner tout le pouvoir nécessaire pour les contenir et les défendre; de répandre dans toutes les parties de son empire des conseils toujours obligés d'éclairer sa religion pour la préserver des erreurs, toujours obligés de respecter ses décisions, pour que l'autorité soit une, active et uniforme; de faire rendre la justice en son nom, pour qu'elle soit exactement obéie; mais d'éloigner de lui la sévérité des jugemens, de ne lui réserver que l'heureux droit de faire grâce, pour qu'il puisse être craint sans cesser d'être aimé; enfin, d'imprimer sur sa personne un caractère auguste et sacré, de rassembler autour de lui tous les hommages, pour lui apprendre que l'étendue de ses droits doit être la mesure de ses devoirs.

Dans ce gouvernement tout se tient, tout se correspond; toutes les parties ont été unies

et amalgamées par la main des siècles. Ce n'est point en France tel ou tel souverain, tel ou tel législateur, qui a composé et publié un édit intitulé *Constitution française*; c'est la majesté du temps qui, avec le burin de l'expérience, a gravé la science pratique de la morale, de la justice et de la politique; et en substituant tous ces établissemens à une longue suite de générations, il leur avait donné *cette auguste et bienfaisante vieillesse, qui avançait dans l'éternité* (1).

Tel était l'état de ces riches et belles contrées réunies depuis Bordeaux jusqu'à Calais, depuis Brest jusqu'au Var, sous le nom de royaume de France. Il rassemblait tous les moyens de force et de prospérité; et c'était alors que, sous une autorité unique et irrésistible, la France pouvait prendre promptement cet essor, cet ascendant auquel elle était appelée par les nombreux bienfaits dont la nature l'avait comblée. Sa grandeur avait été long-temps retardée par tous les vices dont un moment de barbarie l'avait surchargée, et dont il avait fallu près de sept siècles pour

(1) Ci-dessus, Lettre VII.

emporter entièrement la rouille. Mais cette rouille était dissipée; tous les ressorts viennent de recevoir une dernière trempe; leur action est rendue plus libre, leur jeu plus prompt et plus sûr; ils ne sont plus arrêtés par une multitude de mouvemens étrangers; il n'y en a plus qu'un, qui imprime l'impulsion à tout le reste : et quand cette machine si compliquée en apparence dans ses rouages, et si simple par leur communication graduelle, qui les soumet tous à un premier mobile, va déployer toutes ses forces, tous ses mouvemens, quel effet la France ainsi organisée va produire sur tout ce qui l'entoure! Si le règne sous lequel elle pourra déployer ces avantages est un des plus longs qu'aucune des nations puisse jamais espérer, quelle force, quelle consistance vont prendre tous les principes dont ce monarque va assurer la fixité! Les merveilles d'un si beau règne seront dues sans doute au prince qui aura gouverné par lui-même; mais la première gloire n'en appartiendra-t-elle pas au ministre qui l'a mis à portée de gouverner ainsi, qui lui a préparé tous les matériaux, et qui, en leur laissant tout ce qui pouvait être utile, leur a ôté tout ce qui pouvait être dange-

reux? Ne séparons point ces deux règnes si importans dans la monarchie française. Louis XIV n'en eût pas été personnellement moins grand, s'il n'y eût pas eu auparavant un Richelieu; mais sans celui-ci Louis XIV n'eût pas fait de si grandes choses.

Après avoir vu l'histoire de France jusqu'au milieu du seizième siècle, il faut bien connaître l'histoire de la ligue et du règne de Henri IV, pour savoir ce que Richelieu eut à faire; mais pour bien estimer ce qu'il fit, et pour en connaître toute l'utilité, il faut voir le règne entier de Louis XIV; il faut voir ce qu'a été la France depuis la paix de Westphalie jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle; et méditer, d'après l'histoire, les quatre lignes qui ont suffi à M. le président Hénault pour peindre ce ministère, dont il était plus que personne en état de juger toute l'utilité.

LETTRE LXXVII.

Notice sur l'histoire d'Asie.

Autant l'histoire de l'Asie et de toute la partie de l'Afrique qui la touche du côté de l'Europe, est intéressante dans l'histoire ancienne, autant elle l'est peu dans l'histoire moderne. Ceci ne doit s'entendre que de l'instruction politique à laquelle cet ouvrage est destiné; car pour ce qui regarde le commerce, l'histoire de presque toute l'Asie mérite, aujourd'hui surtout, une attention particulière. Mais comme ce n'est pas le principal point de vue que je me suis proposé, je me contenterai d'indiquer ce que l'histoire contient de plus marquant sur ces deux parties du monde. Je ferai de même pour l'Amérique, d'autant plus que son premier état ne nous est connu que par des relations dont on peut soupçonner la véracité.

Les Arabes sont de tous ces peuples le premier dont l'histoire moderne doit donner connais-

sance. Je vous ai indiqué comment leur célèbre imposteur Mahomet les mit tout-à-coup au rang des nations qui ont produit sur le globe les plus grandes révolutions. Jusque là on s'était peu occupé d'eux; eux-mêmes ne s'étaient occupés des autres peuples que depuis que les Romains avaient troublé le repos des peuples les plus éloignés. Il est à remarquer qu'avant même de se répandre au milieu des autres nations, l'Arabe avait cultivé les sciences. Il était naturellement observateur. Il cultivait même la littérature. Sa prose et sa poésie sont remplies de pensées fortes, exprimées avec une précision qui rend le style plus vif, sans nuire à sa clarté.

Ce peuple était sobre, laborieux, autant que ses besoins l'exigeaient. Fier vis-à-vis des autres nations, parce qu'il n'avait pas besoin d'elles, cette fierté ne l'empêchait pas d'être humain et hospitalier. Mais cette même fierté, qui conservait les vertus d'un peuple pasteur, produisit tous les vices de ce même peuple devenu fanatique et conquérant. Elle s'était soumise à un despotisme religieux et politique; elle voulut que tout ce qui se trouvait devant elle s'y soumît aussi. L'audace d'un seul homme changea le caractère et les ha-

27.

bitudes de cette nation. Non-seulement tout ce qui l'entourait fut forcé de changer avec elle; mais les contre-coups de cette révolution politique et religieuse n'ébranlèrent pas moins l'Inde et la Perse que l'Égypte et la Syrie. Les conquêtes des califes, successeurs de Mahomet, étendirent dans une grande partie de l'Asie et leurs dogmes et leur empire. Cette réunion de deux pouvoirs absolus invitait à de grandes entreprises, et en favorisait le succès. Mais enfin l'immensité même de cette domination en affaiblit les ressorts. Après avoir, pendant plus d'un siècle, étonné l'Afrique et l'Asie par leur force irrésistible, les califes, dans les deux siècles suivans, virent successivement diminuer leur autorité, qui finit par n'être plus qu'un pouvoir spirituel. Mais la religion de Mahomet n'en régna pas moins dans tous les pays où elle avait pénétré. L'empire que cet homme extraordinaire exerça pendant sa vie sur un peuple pasteur, fut long-temps après sa mort, et est encore aujourd'hui, exercé sur des peuples qu'il ne connaissait pas : ce qui prouve que cet empire tient à quelque chose qui appartient moins à Mahomet lui-même, qu'aux peuples qui ont embrassé sa doctrine. Cette doctrine

avait été reçue par ces mêmes Turcs qui, sortis des bords de la mer Caspienne, devaient un jour détrôner le califat. Dans le onzième siècle, ils sortirent de la Tartarie; dès le siècle suivant, ils avaient de grandes possessions en Asie. Un de leurs généraux, Othman, se rendit souverain indépendant à la fin du treizième siècle, fit diverses conquêtes, tant sur eux, que sur l'empire grec, et peut être regardé comme le fondateur de l'empire ottoman, à qui il donna son nom.

Le gouvernement de tous ces Turcs, tant à Constantinople qu'ailleurs, fournit une nouvelle preuve de l'identité première des gouvernemens de tous les peuples conquérans, qui ont fondé les empires que nous voyons de nos jours. Vous verrez que l'empereur turc donnait des terres à sa milice. C'étaient des bénéfices militaires qui obligeaient au service. Depuis la conquête, il y eut toujours des biens-fonds destinés à cet usage. Ils paraissent appartenir au corps entier de la milice, ou du moins à l'État; car le souverain n'en donne que l'usufruit, qu'il retire même à volonté; il n'aliène pas la propriété. C'est exactement ce que nous voyons en France dès la première race; et c'est toujours chez des peuples issus de la Tar-

tarie, qu'il faut chercher les vestiges de nos plus anciens usages (1).

Quoique la religion et l'empire de Mahomet se soient étendus dans plusieurs États de l'Asie, c'est principalement en Turquie que nous avons intérêt d'en voir l'effet, parce que c'est l'État de l'Asie avec lequel nous avons le plus de relations.

J'ai déjà dit que l'histoire de Constantinople avait souvent une liaison nécessaire avec celle de la maison d'Autriche; elle n'en a pas moins avec celle de Pologne et de Venise. Depuis que cette république a perdu l'île de Candie, elle n'a plus cherché à se rapprocher du Turc; ce qui fait que ses anciens rapports avec lui sont aujourd'hui moins intéressans : mais l'Autriche et la Pologne en ont eu de si continuels avec la Turquie; et, quoique ces rapports soient aujourd'hui bien changés, ils sont tellement unis à la politique, qu'on ne peut se dispenser de connaître et les expéditions militaires de l'empire turc, et les principales révolutions de Constantinople. Ce n'est pas que ces révolutions soient par elles-mêmes très-curieuses, car elles ne portent ja-

(1) La même chose fut établie dans la Perse, quand elle passa sous la domination des Parthes. V. *Gibbons*, vol. II

mais que sur deux ou trois têtes : mais elles ont souvent influé sur les revers ou les succès des armes ottomanes; et comme elles viennent presque toujours d'une même cause, elles font bien connaître ce qu'est réellement la puissance turque.

Cette puissance parut et était en effet très-redoutable avant même d'avoir détruit l'empire grec. Les successeurs d'Othman avaient déjà pénétré en Europe. Bajazet Ier allait donner à son nouvel empire une immense étendue, lorsqu'il fut vaincu et pris par Tamerlan. Mais malgré ce désastre, auquel succédèrent ceux d'une longue guerre civile après la mort de Bajazet, la puissance ottomane reparut avec autant d'éclat que de force sous Mahomet Ier et Amurat II. Ce prince fit sur la Grèce des conquêtes importantes; il pénétra jusqu'en Hongrie. Il avait eu des avantages sur les Vénitiens. Ses succès furent arrêtés par le fameux Scanderberg, qui, après avoir conçu et exécuté le projet de remonter en Albanie sur le trône de ses ancêtres, soutint plusieurs fois dans sa capitale les efforts des armes ottomanes. Amurat offrit à l'Asie un spectacle bien nouveau pour elle, en abdiquant en faveur

de Mahomet II, son fils. Cet exemple fut imité quelque temps après par Bajazet II. C'était à ce Mahomet qu'était réservée la conquête de Constantinople, conquête inutilement tentée par Bajazèt Ier. Mahomet réussit dans presque toutes ses entreprises militaires. Rhode seule eut la gloire de le voir échouer au pied de ses murs; mais il prit Otrante, qui lui donnait entrée en Italie. Tous ses projets se tournaient toujours vers cette Italie, qu'il voulait conquérir. Arrêté par la mort dans sa marche ambitieuse, il donna à ses successeurs une grande impulsion, et au peuple ottoman un esprit national, qui pendant près de trois siècles a maintenu cette puissance dans un état de splendeur. Ce redoutable vainqueur avait signalé tous les princes ou empires chrétiens, comme des ennemis contre lesquels il fallait toujours combattre, contre lesquels il ne fallait même observer aucun principe du droit des gens. La Porte n'a suivi que trop littéralement ces maximes : la personne même des ambassadeurs n'a pas toujours été sacrée pour elle.

Il est sûr que cet empire, qui avait eu d'abord des succès effrayans, les soutint jusqu'au com-

mencement du dix-huitième siècle; et, malgré quelques revers, recula toujours ses frontières. Candie et la Morée avaient été pour lui deux conquêtes encore plus utiles que brillantes. Mais ses triomphes finirent à Peter-Waradin; et depuis la paix de 1718, ses annales ne sont plus célèbres que par ses pertes.

J'ai souvent parlé dans cet ouvrage du danger d'un trône électif, lorsque le choix dépend ou d'une grande assemblée ou de toute la nation. A Constantinople, le trône est héréditaire de droit, mais le pouvoir d'en faire descendre ou d'y faire monter un souverain, réside presque entièrement, ou dans ces mouvemens populaires que j'ai déjà dit être si fréquens à Constantinople, ou dans l'indiscipline des janissaires, qui représentent parfaitement la milice des mamelucs et des gardes du prétoire. Dans l'histoire turque, il est rare de voir deux sultans mourir sur le trône ou de mort naturelle. Ils peuvent d'un mot, ou même d'un geste, envoyer à la mort ou le grand visir, ou les pachas les plus puissans; mais le même sort les menace presque toujours. Il semble que le droit de les déposer ou de les faire périr soit pour le peuple ou pour

les janissaires un droit de liberté dont ils craignent de laisser établir la prescription. Au reste, tel est dans cet étonnant gouvernement la force ou l'habitude de l'obéissance due au trône de Mahomet, que la déposition ou la mort du souverain produit rarement des troubles dans l'État, et change dans le gouvernement l'ordre des personnes, sans changer l'ordre des choses. C'est ordinairement l'affaire de quelques heures. On en parle peu hors des murs de Constantinople; souvent même le reste de l'empire ne s'en aperçoit point. Il semble que ce ne soit qu'une question de fait entre un père et un fils, entre des frères, entre un oncle et son neveu, dont l'un est en prison, et l'autre sur le trône. La fantaisie d'un aga, ou l'ambition d'un janissaire, suffit pour les faire changer de place.

C'est ainsi que le rebelle Sélim se fait proclamer, en exilant, puis faisant périr Bajazet, son père. C'est ainsi qu'Osman, qui voulait détruire les janissaires, les vit teints du sang de ses principaux ministres, et se voit lui-même accablé d'outrages avant de recevoir la mort; que Mustapha, couronné par eux au milieu de ce massacre, est aussi par eux déposé quelque temps

après, et reconduit en prison, pour mettre sur la tête d'Amurat, son neveu, cette fatale couronne. C'est ainsi que celui-ci, obligé d'abandonner sa mère et ses plus fidèles officiers à ces féroces janissaires, les effraie par sa vengeance, et remplit les Dardanelles de leurs cadavres. C'est ainsi qu'Ibrahim, proclamé, déposé, enfermé, étranglé en quelques mois, laisse un trône sanglant à son fils Mahomet, qui n'avait pas huit ans; et que celui-ci, qui voulait se défaire de ses enfans et de ses frères, voit sa couronne passer à son frère Soliman. C'est ainsi enfin que, dans la révolution de 1730, ouvrage du trop fameux Patrona-Kalib, Achmet III, après avoir livré plusieurs victimes aux janissaires, reçoit d'eux, et exécute l'ordre d'aller lui-même chercher son successeur dans la prison, de l'installer sur le trône, et de le remplacer dans les fers.

Vous remarquerez que cet Achmet fut le troisième empereur déposé en moins d'un demi-siècle, et que ce Patrona, orgueilleux, barbare et tout-puissant, ne chercha point à détrôner la race régnante. Il vit trancher ses jours dans la salle même du conseil, où quelques instans au-

paravant il parlait encore en maître. La seule tentative pour changer la dynastie fut faite par un empereur même, par Amurat IV, dans son testament : et sa volonté non-seulement ne fut pas exécutée après sa mort, mais ne fournit pas même prétexte à un changement : comme si ces janissaires, en se constituant seuls juges de la loi de l'hérédité du trône, étaient convenus tacitement qu'une seule famille serait éternellement condamnée à leur fournir des souverains et des victimes. Il n'y a, je crois, que la Turquie, où la fidélité pour les descendans du fondateur se soit conservée au milieu de tant de massacres périodiques, avec une milice qui, toujours avide ou couverte du sang de ses maîtres, semble regarder tout autre sang comme peu digne de sa vengeance, et indigne de ses hommages.

La terrible perspective qui, à Constantinople, se présente toujours aux yeux du souverain le plus absolu, maintient chez les Turcs l'usage d'enfermer non-seulement les parens du prince régnant, mais souvent même ses propres enfans. Là, la nature est condamnée à être dans une perpétuelle méfiance d'elle-même; et il lui est presque impossible de se livrer aux sentimens

qui font le bonheur des autres hommes. De là vient encore le genre d'éducation que l'on donne aux princes, le genre de vie auquel on les oblige ou on les accoutume. Un sultan craint surtout de laisser entrevoir dans ses frères ou dans ses fils quelque capacité de gouverner : si même il la soupçonne en eux, ce soupçon seul leur ôte la liberté ou la vie.

A tout cela il faut encore ajouter que la multitude de femmes dont un sultan est surchargé, en affaiblissant le sentiment qu'il aurait pour chacune d'elles, affaiblit aussi celui qu'il a pour les enfans qu'elles lui donnent. La force de l'amour paternel tient à la vérité de celui que l'on a eu pour la mère de l'objet dans lequel on croit revivre; or cet amour est nul dans un sérail; il est nul de la part d'un despote absolu, sur des esclaves qu'il doit toujours maintenir dans la terreur. Les femmes qui n'y sont pas traitées comme telles, y prennent bientôt un ascendant funeste au sultan même; et c'est souvent dans le sérail que commencent les intrigues qui finissent par la mort ou la déposition du souverain.

En parcourant l'histoire turque, on est souvent tenté de se demander comment un empire ainsi

constitué n'a pas éprouvé les plus terribles révolutions. Cela tient d'abord au génie du peuple, qui est naturellement indolent; à la sécurité que ce despotisme même inspire à ceux qui vivent tranquillement dans leur médiocrité : cela tient au peu de communication que ce peuple a avec les autres, au mépris avec lequel il les regarde, à l'ignorance dans laquelle il vit; mais cela tient surtout à la religion, à l'obéissance entière que le Turc rend aveuglément, non pas à tel ou tel sultan, mais au turban de Mahomet. Le Koran est tout pour cette nation : ce livre inintelligible la gouverne mieux que les codes de tous les législateurs; et il la gouverne précisément parce qu'elle ne l'entend pas. Il est si vrai que le pouvoir religieux est réellement à Constantinople le pouvoir gouvernant, que le sultan lui-même y est soumis, et n'oserait lui résister. Aussi peut-on dire que Mahomet a établi de fait une théocratie; et le jour où la nation turque rejettera l'Alcoran, elle entrera en révolution.

C'est ce qui fait que l'on trouve tant d'obstacles à y introduire les connaissances et les ouvrages européens, qui exigent quelque instruction. On éprouve ces obstacles de la part même des visirs

et des ministres les plus sensés, les plus convaincus de la fausseté et de la folie de leur religion. Mais ils sentent qu'aussitôt qu'on instruira le peuple, le pouvoir de Mahomet tombera avec l'Alcoran. C'est la seule clef de la voûte ; et ils n'ont rien à mettre à la place. Pour étayer l'édifice pendant qu'on y ferait un pareil changement, il faudrait de grandes forces : où les prendre? comment les employer? comment compter sur elles? comment en assurer l'union? comment être sûr de pouvoir supprimer l'échafaud, lorsque la voûte sera rétablie? Pour quiconque a réfléchi sur toutes les parties qui composent un grand État, ces difficultés paraissent presque insolubles. Il faudrait, pour les trancher, un de ces concours de circonstances sur lesquelles on ne doit jamais compter. Il faudrait, de la part de plusieurs sultans, une continuité d'efforts, toujours dirigés dans ce même sens, et surtout ne se contredisant jamais. C'est ce qu'on n'a point encore vu dans l'empire ottoman. On en peut conclure qu'il est presque impossible que cet empire ne tende pas lui-même à sa destruction. Car s'il reste toujours en arrière des autres peuples, il ne sera plus en état de se défendre contre eux. Si on cherche

à l'instruire, pour le mettre sur la même ligne, on lui ôte le prestige à la faveur duquel on l'a toujours conduit. Ce danger serait encore bien plus grand, s'il n'y avait pas en Europe des combinaisons politiques qui devraient tendre à conserver cet empire : mais comme il y en a d'autres qui tendent à l'anéantir, son arrêt serait prononcé, si celles-ci venaient à l'emporter; si la puissance la plus intéressée à le soutenir embrassait une politique inverse de celle qu'elle a toujours eue, et loin de défendre ces mêmes Turcs avec qui elle faisait un commerce si avantageux, se déterminait à partager leurs dépouilles. On a déjà vu plusieurs plans se former pour la destruction de l'empire ottoman. L'inexécution de ces plans a tenu à des circonstances extraordinaires, qui les ont modifiés ou suspendus. C'est aux dépens de la Pologne que la Turquie a été conservée dans ces derniers temps; et la Pologne n'existant plus que pour fournir de nouvelles forces aux ennemis qui l'ont partagée, peut-on garantir à la Turquie un demi-siècle d'existence tranquille?

C'est d'après toutes ces réflexions qu'il faut lire l'histoire des empereurs turcs. On distinguera parmi eux Soliman I, Achmet I, Amu-

rat II et Amurat IV. Ces princes avaient de grandes vertus et de grands talens. On voit surtout dans l'histoire de Soliman I, qu'il ne lui manquait que de commander à d'autres hommes, et de n'avoir pas été élevé dans les terribles principes du sérail. Tout ce que l'histoire admire dans ces empereurs, n'appartient réellement qu'à eux; tout ce qu'elle leur reproche appartient à leur siècle et à leur éducation.

La France a eu depuis long-temps des relations intimes avec la Porte. C'est là que se fait presque tout le commerce des provinces du midi. Ces relations ont été fixées par la politique de Henri IV. M. de Brèves y conclut un traité de commerce; et ce qui prouve bien que la France était alors seule en possession du commerce du Levant, c'est qu'il est dit que toutes les nations, même les Anglais, pourront commercer librement sous la bannière et la protection de la France, et sous l'obéissance des consuls français. Je remarquerai que ce traité était de 1604, et que c'était en moins de dix ans que Henri avait relevé à ce point la dignité de la France, et l'avait replacée au rang qu'elle devait occuper.

Depuis ce temps, la politique de la France

avait toujours été d'être alliée avec la Turquie, pour tenir la maison d'Autriche en respect de ce côté; ce qui n'empêchait pas qu'elle ne contînt les armes ottomanes, lorsqu'elles paraissaient ménacer trop fortement la chrétienté. Ce fut aux Français envoyés par Louis XIV au secours de l'empereur, en 1664, qu'on fut redevable de la victoire de Saint-Godard.

LETTRE LXXVIII.

De la Perse, de l'Inde et de la Chine.

Après cette histoire, il faut prendre quelque notion de celle de Perse. Elle est nécessaire pour l'intelligence de l'histoire de l'empire grec jusqu'à la prise de Constantinople. J'ai déjà indiqué les rapports qu'elles avaient l'une avec l'autre; et ils deviennent de plus en plus intéressans, à mesure que la Perse, malgré toutes ses révolutions, pressait de plus en plus les débris de la grandeur romaine. La prise de Constantinople par les Turcs semblait séparer absolument la Perse de tout rapport avec l'Europe; mais depuis que la Russie est devenue frontière de Perse, depuis que la politique d'Ispahan peut entrer en considération dans celle de nos cabinets, on ne doit plus regarder la Perse comme une puissance indifférente : et son histoire moderne est au moins

nécessaire à connaître. Celui de ses souverains dont le règne peut donner une plus juste idée de la Perse, de ses moyens, de ses ressources, est Scha-Abbas, qui mourut en 1628. On trouvera, parmi les plus belles actions de ce prince, comme parmi celles de ses successeurs, et en général dans tout ce qui tient au gouvernement persan, beaucoup de traits qui rappelleront l'histoire turque, et on reconnaîtra toujours le génie du mahométisme. Mais on y reconnaîtra surtout cette habitude de crimes, de cruautés, d'assassinats, qui semble attachée aux cours orientales : car la même chose se retrouve au Mogol, à la Chine, au Japon. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette habitude se trouve, dans quelques monarques, jointe à de grands talens, tels que ceux de Scha-Abbas : c'est que cet oubli total des premiers principes de l'humanité ne surprend jamais, et irrite rarement ceux qui en sont les victimes; c'est que des atrocités commises de sang-froid, et dont nous frémissons en les lisant, n'empêchent pas celui qui se les permet d'être obéi et respecté. Scha-Abbas régna paisiblement pendant près de cinquante ans. Son nom est encore en vénération chez les Persans. L'effusion

du sang humain, même avec des tourmens prolongés, ordonnée ou pour une faute légère, ou sur un soupçon, ou par caprice, ou enfin par le seul plaisir d'être cruel, est regardée comme l'exercice ordinaire d'une autorité absolue. Les descendans de Scha-Abbas furent encore plus barbares que lui, et n'eurent pas, pour gouverner, la même capacité. Le dernier fut le bon et malheureux Hussein, qui jamais ne se permit aucune de ces actions trop familières à ses prédécesseurs, et dont la douceur et la justice ne sont pas moins connues que ses infortunes. Vous observerez qu'une dynastie de princes cruels finit dans la personne d'un prince humain et bienfaisant.

Leur cruauté n'avait-elle donc pas été assez ingénieuse à chercher des prétextes pour s'assouvir; et fallait-il encore que les événemens vinssent en quelque sorte la justifier, par la nécessité d'assurer la tranquillité du souverain de l'État?

Cette révolution, commencée par Mirveiss, fut terminée par Mahmoud, qui ne jouit pas long-temps de son usurpation, et ne put assurer le trône ni dans sa famille, ni même dans sa nation. Les princes Afghans furent vaincus, et

remplacés par un Tartare dont le père gagnait sa vie à faire des bonnets et des habits de peaux de mouton.

Cet aventurier qui devait remplir toute l'Asie de la terreur de son nom, était le fameux Thamas-Kouli-Kan. La vie de cet homme extraordinaire mérite quelque attention. Il disposa plusieurs fois du sort des plus grandes provinces; de celui des Turcs, de celui du Mogol, et du trône même de la Perse. Il monta enfin sur ce trône, après avoir parcouru la carrière la plus rapide et la plus brillante. Mais ce souverain si puissant éprouva dans Ispahan ce que les sultans qu'il avait vaincus éprouvaient dans Constantinople. Obligé d'abandonner sa capitale, il se réfugia dans son camp : ce terrible conquérant n'y fut pas même en sûreté au milieu de tous les instrumens de ses conquêtes, et perdit la vie par leurs propres mains.

Thamas expirant dans la force de l'âge, jetant ses derniers regards sur la brillante carrière qui lui restait à parcourir, put reconnaître l'inconstance, l'ingratitude, ou, si on veut, la justice du peuple, qui est partout le même. Partout vous le verrez épargner rarement l'idole qu'il a élevée.

En vain la comblera-t-il d'honneurs, de titres, de richesses : chaque don qu'il lui fait est une banderole de plus dont il orne sa victime; il ne la regarde comme digne de lui, que lorsqu'il l'a lui-même accablée de ses bienfaits. Parcourez toutes les révolutions, toutes vous offriront les mêmes exemples. En Europe comme en Asie, vous serez frappé de cette ressemblance originelle, de ce caractère identique du peuple, qui ne trouvant point le bonheur dans les changemens dont il s'est rendu l'instrument aveugle, s'en venge en punissant ceux qui ont abusé de sa force; et, au lieu de relever avec sagesse ce qu'il a détruit, immole avec férocité les destructeurs, sur les ruines mêmes de la destruction.

La Perse en a fait, et peut-être en fait encore une terrible épreuve. Conduites à la victoire par un pâtre couronné, ses armées avaient pénétré dans l'Inde, y avaient fait des conquêtes immenses, en avaient rapporté des sommes énormes. Victoires, conquêtes, richesses, tout disparaît, tout s'anéantit à la mort de Thamas. Que reste-t-il aux malheureux Persans? Des guerres civiles interminables, qui les mettent à la discrétion des usurpateurs, tour à tour élevés et renversés par

la fortune. C'était cependant une grande nation, quand elle triomphait à chaque combat, quand elle mettait l'Inde à contribution, quand elle régnait dans la capitale même du Mogol. Quels fastueux éloges durent alors être prodigués à ses invincibles phalanges ! Quel enthousiasme pour le héros, favori de la victoire ! Qu'il eût paru petit, envieux et ridicule, le sage et courageux citoyen qui, en pleurant sur sa patrie, eût prédit alors qu'elle expierait quelques jours de gloire par cinquante ans (1) de malheur ! Voilà le fruit du renversement des empires : voilà les poisons dont s'imprègne l'atmosphère politique, quand on abat ces chênes antiques qui étendaient au loin la bienfaisance de leur ombre religieuse; quand on met à découvert leurs racines nourricières, formées et entremêlées par la main du temps, qui, en les confiant à la terre, l'avait chargée de les dérober aux yeux des hommes.

L'histoire de l'Indostan est, dans ses commencemens, peu intéressante pour nous. Ce beau pays, attaqué ou envahi sept fois dans le onzième

(1) Kouli-Kan fut massacré le 8 juin 1747; et en 1796, la Perse était encore dans la confusion qui suivit sa mort.

siècle, par Mahmoud, chef de la dynastie des Gasnèvides, devait encore éprouver les terribles secousses que produisirent en Asie les conquêtes de Gengis-Kan et de Tamerlan.

Ces deux célèbres conquérans commencèrent leurs expéditions, l'un vers la fin du douzième siècle, l'autre vers la fin du quatorzième. Tous deux assujétirent une portion de la Russie; et si le hasard leur eût fait préférer la conquête de ce qui se trouvait alors devant eux, ils eussent renouvelé les invasions des Normands, peut-être avec de plus grands succès, parce que l'état de l'Europe était peu favorable à une défense générale.

Ce Gengis est réellement un de ces hommes dont la vie est un prodige perpétuel, qui semblent hors de toute proportion avec le reste des humains, et qui, pour respirer librement, ont besoin d'abattre ou de créer des empires. Ils seraient trop à l'étroit dans ce qui existait avant eux : on voit que de toute éternité la nature a reçu ordre de leur faire place. En moins de vingt ans, Gengis, soit par lui-même, soit par ses enfans, conquit le Catai, la Chine, la Corée, l'Inde, la Perse, la Syrie, la Tartarie jusqu'à la mer Gla-

ciale. Il n'a encore été donné à aucun mortel d'acquérir et d'exercer une aussi vaste domination, encore moins de la transmettre à sa postérité. Plus heureux, et surtout plus habile qu'Alexandre, Gengis transmit à ses quatre enfans ce monceau de couronnes; et ceux-ci, assez sages pour vivre entre eux dans une grande union, conservèrent la totalité de ses conquêtes.

Mais ce guerrier invincible était de plus un homme d'État. L'exécution de ses plans était combinée avec des précautions qui en assuraient le succès : ses conquêtes étaient régies avec un ordre qui lui en garantissait la conservation. Il faisait, dans presque toute l'Asie, et à une extrémité de l'Europe, ce que Charlemagne avait fait à l'autre extrémité. Comme lui, il partageait ses vastes États entre ses enfans, qui lui restaient soumis, mais qui avaient sous leurs ordres des grands seigneurs, tant mogols que tartares. Comme lui, il obligeait les principaux membres de l'État à venir aux assemblées qu'il tenait, dans lesquelles il déployait toujours l'étendue de sa puissance, et où il faisait publier des lois, examinées et rédigées auparavant dans son conseil. Voilà bien la preuve de ce que j'ai dit plus

haut [1] sur l'identité originelle du gouvernement chez tous les peuples sortis de la Tartarie : voilà bien les idées premières d'un peuple nomade, qui les transporte avec lui dans les pays où il s'établit; et si les établissemens faits en Orient ne les ont pas conservées et perpétuées comme ceux faits au nord ou au couchant, ne l'imputez qu'à cette force de mœurs et d'habitude qui semble avoir été donnée aux peuples asiatiques en compensation de leur faiblesse; et qui, en n'opposant aux armes du vainqueur qu'un moment de résistance, l'oblige presque aussitôt de se soumettre au temps, aux choses, au climat [2].

Environ cent cinquante ans après Gengis, le fougueux Tamerlan se lança sur les mêmes contrées. Le sang de Gengis coulait dans ses veines. Dès l'âge de six ans, son humeur dominante se manifestait avec force; il tyrannisait les enfans avec lesquels il se trouvait; et le pouvoir absolu sur son semblable fut un des jeux de son enfance.

[1] Voyez les Lettres XXXI et XLV. Tamerlan, sorti aussi de la Tartarie, en fit autant dans toutes ses conquêtes. Mais cet usage fut abandonné après lui, comme il l'avait été après Gengis-Kan.

[2] Voyez tome Ier, Lettre XXI.

Il l'exerça depuis la Hongrie et la Moscovie, jusqu'au fond de l'Indostan. Delhi, cette riche et malheureuse capitale, fut encore prise et saccagée par lui. Bagdad, Téflis, Arcingue, Sébaste, Damas, Álep, Memphis, remplies de cendres et de cadavres, attestèrent le passage de cet effroyable fléau.

Dans ces sanglantes annales, il n'y a guères à recueillir que la férocité du vainqueur et les calamités du vaincu. Le malheur d'une grande partie des peuples de l'Asie a été d'offrir à la pauvreté et à l'ambition des Tartares les richesses accumulées d'une partie du globe, et les ressources inépuisables du plus beau ciel et du sol le plus riche, tandis que la mollesse de ses habitans offrait aux ennemis une conquête facile. M. de Montesquieu a expliqué, par l'influence du climat, ces conquêtes si promptes, et toujours si universelles. Il est sûr qu'elles s'expliquent très-bien par cette raison; et quelque opinion qu'on veuille avoir sur toutes les conséquences qu'il tire de cette influence, on peut, ce me semble, lui attribuer, au moins en partie, le pouvoir moral que le pays conquis obtenait sur le conquérant aussitôt après la conquête. Toutes les hordes des Tartares ré-

pandues dans le midi de l'Asie, y sont tout-à-coup devenues asiatiques ; tellement que celles qui arrivaient après elles, les domptaient avec la même facilité qu'elles-mêmes avaient dompté les naturels du pays. Partout ailleurs, quand un peuple s'établit triomphant au milieu d'un autre, il reste encore long-temps des distinctions entre eux. Le vainqueur établit quelques-unes de ses lois et de ses usages ; il change ou il détruit quelque chose du gouvernement. Mais dans cette partie du monde, où rien n'a pu résister aux armes du vainqueur, celui-ci, comme je viens de vous le dire, et comme je vous l'ai fait observer dans la première partie, a toujours cédé à l'empire des mœurs, à la force de l'opinion, à l'autorité des lois, au pouvoir du climat ; ce qui prouve encore que ces lois sont telles qu'elles doivent être, puisqu'elles ont survécu à tant de révolutions.

Enfin, il est à remarquer que les terribles invasions faites tant de fois en Asie, sont toujours parties des mêmes contrées que celles qui autrefois s'étaient faites en Europe ; comme si toute la partie nord-est de la terre était éternellement destinée à en renouveler la population.

Mais comme on trouve rarement, dans l'histoire de toutes ces invasions, quelque chose de satisfaisant pour l'esprit (1), je crois qu'il suffit d'en savoir les principales époques et les principaux événemens; les époques, parce qu'elles tiennent à la distribution générale de l'histoire; les événemens, parce que le lecteur attentif apprend toujours par eux à juger et à comparer l'homme dans les différentes actions de la vie, et sous les différens degrés de latitude. C'est dans l'histoire des successeurs de Tamerlan (2), que cette étude peut se faire avec quelque fruit. Il n'y avait pas un demi-siècle que le destructeur de tant d'empires avait fermé les yeux, et déjà un de ses jeunes descendans, Abuchaïd, qui régnait à Samarcande et dans la grande Bucharie, est chassé de ses États. Trop de grandeurs avaient amolli ses premières années : le malheur lui rendit de l'énergie. Remonté sur le trône dont son frère l'avait fait descendre, il réunit la plupart des conquêtes de Ta-

(1) Il faut en excepter quelques lois sages données par Gengis dans les assemblées dont je viens de parler. On en trouve une Notice dans l'*Histoire Universelle*, tom. XVII, in-4°.

(2) Il mourut le premier avril 1405.

merlan. Ces conquêtes sont perdues encore une fois sous son fils Scheik-Omar. Les Tartares, tant de fois vainqueurs, dégénèrent avec une rapidité aussi étonnante que leurs succès. Sous Babor, ils n'ont plus la force de repousser les Tartares Usbecks : et chassés par eux, ils fondent dans l'Indostan une nouvelle monarchie, avec autant de facilité que Tamerlan.

Babor fait à l'extrémité des Indes ce que d'anciens Tartares, devenus Germains ou Francs, avaient fait dans les Gaules plusieurs siècles auparavant, ce que je vous ai déjà fait observer pour la Turquie. Il partage une partie des terres conquises entre les conquérans; mais ec n'est point une propriété héréditaire, c'est un simple usufruit qui revient au domaine à la mort des usufruitiers, et que le domaine transfère à d'autres, toujours avec la condition d'entretenir une force armée proportionnée à la quantité des terres concédées. Mais en même temps Babor établit ou conserve l'usage d'avoir toujours une armée nombreuse autour du palais impérial; ce qui produit les révolutions, ce qui les rend soudaines et fréquentes.

Son fils Homayum ne tarde pas à en faire l'é-

preuve. Shir-Kan, son ministre, issu des anciens rois patanes, se sert de cette armée pour le détrôner, et se faire proclamer à sa place. Qu'on le regarde ou comme usurpateur, ou comme ayant repris possession du trône de ses pères, ce Shir-Kan avait de grands talens. Son administration fut utile à l'Indostan; il y fit de sages réformes, de magnifiques établissemens. Il sentait la nécessité de donner à sa patrie l'existence dont elle était susceptible, en l'obligeant de prendre part aux connaissances et aux découvertes des autres nations. A sa mort, Homayum, réfugié en Perse, repasse dans l'Inde, rentre vainqueur dans Delhy, et laisse son fils Ackbar maître d'un empire florissant. Ackbar, courageux, actif, juste, prévoyant, aurait été le plus grand des princes tartares, s'il n'eût pas, à l'instar des monarques persans, joint des traits de cruauté à tant de qualités rares. Sous Jehan-Ghir commence cet enchaînement de révolutions, qui, en armant la race régnante contre elle-même, a donné à tous les rajahs de la presqu'île de l'Inde la facilité d'assurer leur indépendance. Lorsqu'on voit Sha-Jehan, sous le nom de Chorrom, armé contre son père; lorsqu'on voit les fils de

Sha-Jehan armés ou contre lui, ou les uns contre les autres, on se croit transporté au règne de Louis le Débonnaire ; on voit ce vice politique des grands gouvernemens trop éloignés, produire, au Mogol, comme en France, plus de maux, à mesure que les gouverneurs sont plus puissans, et devenir funeste à l'empire entre les mains des fils de l'empereur même.

Aurang-Zeb, un d'eux, finit par triompher de tout ce qui l'entourait. Il assure sa toute-puissance aux dépens du sang de ses frères, de son fils, de son père. Il agrandit ses États; les annales du Mogol sont remplies de ses conquêtes. Contemporain de Louis XIV et de Pierre Ier, il rivalise de victoires avec l'un, et d'entreprises avec l'autre. Il voulait chasser les Européens de l'Inde, mais en même temps il voulait s'approprier leur tactique, et créer une marine comme la leur. L'activité de son génie échoua devant l'indolence d'un peuple qui ne connaît pas de plus grand supplice que de faire aujourd'hui ce qu'il ne faisait pas hier. Si quelqu'un avait jamais été capable d'arracher ce peuple à son apathie, c'était, malgré tous ses défauts, cet Aurang-Zeb, dont l'énergie augmentait avec l'âge; qui, à

quatre-vingts ans, après avoir soumis Golconde et le Visapour, voulait assujétir le reste de l'Inde, n'avoir d'autres frontières que la Chine, et qui mourut à cent un ans, en laissant une nombreuse postérité.

Mais cette postérité se déchire et se détruit elle-même. Le malheureux Muhammed échappe seul; et c'est pour voir ce bel empire crouler sous lui, pour être le jouet, puis la victime de ses ministres, dont les intrigues ou l'ambition élèvent ou renversent ses successeurs. C'est un de ces ministres, le perfide Nizam, qui abuse de la faiblesse du souverain pour achever la ruine de l'État, en appelant les Marates, en introduisant le fameux Kouli-Kan dans les plus belles provinces, en confirmant tous les nabads dans les droits qu'ils avaient usurpés, et qui, par le fait, annulèrent entièrement la puissance mogole. Vous observerez que ce Nizam mourut aussi à plus de cent ans; et que les affreuses calamités de l'Indostan sont dues au règne ou au ministère de deux centenaires, dont la longue vie et les grands talens devaient affermir à jamais et la puissance des monarques, et la félicité des sujets.

Quoique, dans cette histoire, on soit quelque-

fois repoussé par les crimes qu'on rencontre à chaque pas, il faut la connaître pour s'expliquer à soi-même comment des contrées si continuement, si cruellement dévastées, fournissent toujours des hommes et de l'or aux massacres et aux pillages; comment la nature semble multiplier toutes ses productions au milieu de tout ce qui les détruit, et réparer par son inépuisable fécondité les ravages de la perversité humaine.

Mais cette histoire est surtout nécessaire à connaître, depuis que la majeure partie de la presqu'île est devenue province de l'Angleterre, et la source intarissable de ses plus grandes richesses. On y verra les prodigieux succès des Anglais expliqués par la faiblesse des habitans, par la mésintelligence des chefs, par la rivalité et la jalousie de ces petits souverains, et surtout par le défaut d'une force unique. Une poignée d'Européens attaquent et subjuguent constamment, depuis plusieurs années, des provinces situées à cinq ou six mille lieues d'eux, et défendues par une immense population. Elles servent successivement à s'asservir l'une l'autre. Et depuis que les puissances de l'Europe se disputent à qui établira dans l'Inde la souveraineté la plus vaste

et la plus absolue, il n'est pas encore tombé sous le sens des habitans de l'Indostan de se réunir pour se défendre, et pour jouir en paix des biens et des droits de la nature. Cette désunion n'est pas nouvelle, non plus que la faible défense qu'ils opposent à ceux qui viennent les attaquer de si loin. L'Inde était désunie, quand Alexandre y vint attaquer Porus; il la parcourut en voyageur plus qu'en conquérant; et avant lui Bacchus l'avait soumise avec encore plus de facilité; comme si la nature, en prodiguant toujours à ces peuples ses plus grands bienfaits, les eût éternellement condamnés à n'en jamais jouir que pour les autres.

Lorsqu'on aura, sur l'histoire de la Chine, des mémoires bien constatés, elle sera réellement digne de notre curiosité, par la singularité de ce peuple, par son incroyable population, par l'antiquité de son origine, par l'immuable ancienneté de ses lois, qui n'ont point changé sous plus de vingt dynasties, succédant les unes aux autres. Un peuple immense a toujours trouvé, dans une riche culture, de quoi satisfaire à ses besoins. La monarchie est toujours restée absolue. Le droit de représentation au pied du trône est tou-

jours resté le même : et lorsqu'un pareil droit ne dégénère ni en une licence séditieuse, ni en une vaine formalité, le temps lui assure l'avantage d'empêcher de grands abus. C'est ce qui a fait dire avec raison, que l'opinion publique est le janissaire des monarchies, mais janissaire utile et non dangereux, qui arrête et ne détruit pas.

A la Chine, toutes ces choses sont réellement étonnantes, et mériteraient d'être observées. L'histoire universelle des Anglais a recueilli ce qu'il y a de plus certain et de plus marquant : elle l'a recueilli moins d'après les relations des voyageurs, que sur les livres originaux. C'est en quoi l'étude des langues orientales a été très-utile. Elle a dispensé d'ajouter une confiance aveugle aux récits des missionnaires ou des voyageurs ; et pendant long-temps on n'a eu que ces deux guides pour s'instruire dans cette histoire. Tout le monde sait que par une des premières lois religieuses et civiles, la nation chinoise est presque entièrement isolée des autres peuples. Tous les moyens de communication lui sont interdits : et dans le peu d'endroits où les Européens peuvent commercer, on les astreint à suivre, avec la plus grande sévérité, des régle-

mens dont l'infraction leur coûterait la vie.

En parcourant le règne de tous les princes qui ont successivement rempli tant de dynasties, ce n'est pas cette longue nomenclature qui doit fixer votre attention. Il faut la reporter sur des points plus instructifs, que vous comparerez avec ceux des autres histoires qui peuvent y avoir rapport.

Vous verrez que le changement fréquent de dynasties a plus souvent été l'effet des troubles intérieurs que des invasions faites en Chine. Quand ce n'est pas la suite du soulèvement de quelques provinces, c'est l'ouvrage ou d'un ministre ambitieux, ou d'un eunuque perfide.

Vous serez étonné de voir plusieurs de ces dynasties fondées, quelquefois sans opposition, par des hommes de la plus basse extraction : telles que la cinquième, par Lieu-Pang, qui avait été simple soldat ; la huitième, par Lieu-Gu, qui avait été cordonnier ; la quatorzième, par Chu-Ven, qui était chef de brigands ; la vingt-unième, par Chu, qui avait commencé par être valet dans un monastère de bonzes.

Vous verrez cinq de ces dynasties se détruire et se renouveler en cinquante-trois ans ; et pendant ce bref espace de temps, couronner treize

empereurs, dont six périssent de mort violente, deux dans la province où ils sont relégués, et cinq seulement sur le trône.

A côté de tous les crimes, qui sont ou causes ou effets de tant de mutations, vous trouverez des traits d'attachement et de fidélité, tels que vous pourriez à peine les attendre de la nation jadis si glorieuse de son antique amour pour ses rois. Vous verrez des parens, des amis, des ministres, des généraux, faire serment à l'empereur détrôné, en présence même de l'usurpateur; refuser toutes les places, toutes les grâces offertes par un pouvoir illégitime à leurs yeux; préférer la mort, se sacrifier pour leurs souverains, ou s'immoler eux-mêmes pour ne pas leur survivre.

Le pouvoir des eunuques, dont je vous ai déjà fait voir l'abus et le danger, vous paraîtra à la Chine plus fatal et plus indestructible que partout ailleurs. Des princes éclairés donnent des réglemens pour les exclure de tout emploi public; et ces sages réglemens ne sont point, ou sont mal exécutés. Des princes violens qui ne savent pas distinguer la vengeance et la punition, qui se croient justes quand ils ne sont que barbares, les proscrivent, les vouent à un massacre pres-

que général ; et les règnes suivans n'en sont pas moins souillés par cette espèce d'hommes qui se renouvelle sans se reproduire (1).

Vous verrez que les empereurs chinois ont aussi connu l'heureux avantage de trouver dans l'opinion publique des récompenses pour de grands services, d'immortaliser de grandes vertus par ces grandes distinctions qui font sur les hommes une impression profonde, par ces monumens dont la vue seule est une leçon pour la postérité. La Chine entière eut ordre de porter pendant trois ans le deuil d'un premier ministre qui, sous quatre souverains, avait fait le bonheur de l'empire. Le second empereur de la treizième dynastie éleva un superbe mausolée pour un ministre, dont la sagesse et l'inflexible équité lui avaient fait souvent de justes reproches, et composa lui-même son inscription.

Enfin, vous observerez l'influence que dut avoir sur plusieurs révolutions cette multitude de

(1) « En examinant l'histoire générale de la Perse, de l'Inde, de la Chine, on remarque que la puissance des eunuques annonçait toujours le déclin et la chute de chaque dynastie. » *Gibbon*, tom. IV.

bonzes, de lamas, répandus tant dans les provinces qu'à la cour, accueillis avec excès par quelques empereurs, rigoureusement traités par d'autres; quels obstacles ils ont dû présenter à la religion chrétienne, quand elle s'est introduite à la Chine; les effets que cette religion y a produits, la conduite des missionnaires qui étaient parvenus à la faire connaître, et les superstitions par lesquelles elle y a été presque défigurée.

L'extrême difficulté de pénétrer au Japon nous a privés d'une suite de monumens certains sur son histoire. Cette histoire présenterait à l'observateur une étude intéressante, si elle pouvait faire connaître avec détail l'administration, les ressources, les révolutions d'une nation riche, industrieuse et insulaire, qui, supposé qu'elle ait fait partie de la Chine, a reconquis son indépendance, et la maintient non-seulement contre les Chinois, mais encore contre les Européens. A la vérité, la nature a pourvu à sa défense contre ceux-ci, en rendant la majeure partie de ses côtes ou dangereuse ou inabordable. Mais les Japonnais ont ajouté à cette défense naturelle toutes les précautions de la surveillance la plus rigoureuse, et d'une méfiance poussée quelquefois jus-

qu'à la cruauté. Depuis long-temps ces précautions se maintiennent sans aucune altération. Il n'y avait peut-être que l'infatigable patience, que la jalouse cupidité des Hollandais, qui pût se soumettre aux humiliantes vexations dont ils ont exclusivement obtenu le privilége. Ces républicains si fiers dans leurs marais, que vous avez vus, et que vous verrez encore (dans la quatrième partie) aveuglés par l'orgueil de leur politique, vont chercher à six mille lieues des outrages qui les avilissent, mais qui peuvent les enrichir. Si jamais on avait pu douter que la Hollande fût destinée à être commerçante, et à n'être que cela, on en trouverait la preuve écrite sur les murs du comptoir, ou plutôt de la prison de Nangesacki.

L'empereur du Japon, le daïro, autrefois revêtu de toute l'autorité, aujourd'hui n'en a plus que le nom. Elle est par le fait entre les mains du cubo, qui, plus heureux ou plus adroit que nos maires du palais, a commencé comme eux, mais a fini par s'associer à l'empire, disons mieux, par en être le véritable souverain. Quoique le daïro soit censé avoir conservé la puissance ecclésiastique, c'est le cubo qui a toujours conduit l'affreuse per-

sécution que le christianisme a éprouvée au Japon.

Elle a été décrite par un sage voyageur (Tavernier), auquel on peut ajouter d'autant plus de foi, qu'il était protestant, et qu'il ne dissimule pas que la cause de cette persécution fut la haine de la Hollande contre les Portugais. Que ce fût une antipathie religieuse, ou une jalousie de commerce, l'effet n'en fut pas moins horrible. C'est un des plus grands crimes qu'une nation ait jamais commis contre une autre et contre l'humanité entière. Les Portugais furent exterminés ; les nombreux prosélytes qu'ils avaient faits furent exposés, hommes, femmes, enfans, à des supplices qui duraient des mois entiers. Jamais les empereurs romains n'exercèrent une aussi effroyable tyrannie ; et jamais la persévérance chrétienne ne fut mise à une plus sanglante épreuve. C'est par ce moyen que les Portugais ont été chassés du Japon. C'est par ce moyen que les Hollandais s'y sont établis. Comment ont-ils détourné de dessus leurs têtes le glaive qui frappait leurs semblables ? L'histoire a sondé ce mystère d'iniquité, et a révélé la profanation sacrilége à laquelle les Hollandais se sont soumis pour conserver le commerce du Japon. En voyant à quel prix ils ont établi et acheté

ce commerce, on est tenté de hâter le moment où ils doivent le perdre.

Des relations que nous avons pendant quelque temps entretenues avec le royaume de Siam, il nous est au moins resté quelques connaissances sur cette partie de l'Asie. Quoique cette nation se ressente des vices des gouvernemens asiatiques, on aime à y retrouver une morale si belle, qu'elle se rapproche de celle de l'Évangile. On aime à y voir les religieux, connus sous le nom de Talapoins, ne point adopter le fanatisme des moines orientaux. L'austérité de leur vie n'est point une affectation; leur doctrine prêche plutôt les bonnes actions que des pratiques superstitieuses. Aucuns vœux ne les attachent à leur état; ils le remplissent par une vie toujours consacrée à la prière, à l'étude, à la contemplation, à l'instruction de la jeunesse, au soulagement des pauvres et des malades. Le respect pour les vieillards est prescrit et observé comme à Sparte. Le pouvoir des maris et des pères sur les femmes et les enfans s'étend à tout, excepté la mort. Rappelez-vous que les Romains n'avaient pas même mis cette dernière borne à l'autorité paternelle. Une loi, qui pendant long-temps aurait fait rougir l'Eu-

rope, ordonne de recueillir et de porter dans un dépôt public les effets des naufragés, pour leur être rendus.

Du reste, l'inaction, le besoin du repos, semble dominer à Siam plus que dans les autres contrées de l'Orient. Au moins, il en résulte que tout est immuable, que rien ne varie dans les mœurs, dans les lois, dans la religion, malgré l'affluence de toutes les nations que le commerce y attire. C'est ce qui fit le malheur du roi qui envoya une ambassade à Louis XIV. Instruit par quelques missionnaires, et par un Grec né dans les États de Venise, il travaillait à introduire des arts et des usages européens. Cette entreprise lui coûta le trône et la vie. Toute sa famille fut proscrite ou anéantie. La sage conduite des Français que Louis XIV y avait envoyés, ne put sauver ni le roi, ni sa famille, ni les chrétiens enveloppés dans cette proscription. Mais au moins elle servit à faire admirer le nom français, même par les régicides de Siam. Desfarges et Bruant, séparés l'un de l'autre, chacun à la tête de trois ou quatre cents Français, triomphèrent de toutes les trahisons par leur dévoûment, leur constance, leur héroïsme, et revinrent à Pondichéry sur

des bâtimens qu'ils avaient enlevés de vive force, ou qu'ils forcèrent les ennemis de leur fournir.

Il faut connaître plus particulièrement cette révolution, parce que la bravoure et la loyauté françaises y jouèrent un beau rôle, et eussent peut-être rétabli le pouvoir légitime, si elles n'avaient pas eu en même temps à se défendre contre les troupes que la Hollande et l'Angleterre envoyaient sous prétexte de la guerre de 1688.

LETTRE LXXIX.

De l'Afrique et de l'Amérique.

J'ai déjà observé que la plus grande partie de l'histoire de l'Afrique nous était peu connue. Dans l'histoire ancienne, il n'y a que l'Égypte et la partie de l'Afrique située devant les côtes d'Espagne, que l'on ait quelque intérêt à connaître. L'histoire moderne y a ajouté, à raison du commerce, et surtout de la traite des Nègres, presque toute la côte occidentale de l'Afrique. Mais les relations auxquelles ce commerce a donné lieu, ne nous ont transmis que des choses ou peu intéressantes, ou fabuleuses, sur l'histoire de l'intérieur du pays. Celle de l'Abyssinie n'est ni plus certaine, ni plus satisfaisante. Il est aisé de s'imaginer ce que peuvent être les récits de quelques personnes qui ont pénétré, en très-petit nombre, dans des pays dont ils ignoraient les

mœurs, les lois et la langue. Il est bon de parcourir quelques-uns de ces voyages, pour avoir une idée de la position des lieux; mais il ne faut pas s'attendre à y trouver la connaissance du gouvernement, et moins encore celle des hommes.

J'en dirai autant de l'histoire moderne de l'Égypte : on n'y trouve plus ce grand intérêt, ces grandes leçons que présente son histoire ancienne : c'est le sort de tout ce qui a été conquis par les Arabes. L'Égypte n'offre plus aujourd'hui que des objets de curiosité à ceux qui veulent y aller chercher les débris de ses plus antiques monumens, ou la solution du problème des sources du Nil : deux objets dont tout lecteur peut bien prendre un léger aperçu, mais dont l'étude approfondie ne peut convenir qu'à ceux qui travaillent sur la géographie ancienne, ou sur les monumens de l'antiquité.

Les côtes d'Afrique situées vis-à-vis de l'Espagne, si célèbres dans l'histoire romaine, ne le sont plus aujourd'hui que par la piraterie de tous les habitans qui les occupent. Toutes ces côtes ont été aussi soumises par les Turcs : quelques-unes forment aujourd'hui des souverainetés indépen-

dantes, ou du moins qui prétendent l'être, et qui ont à peu près le même genre de gouvernement que la Turquie.

Je ferai, sur tout ce qui tient aux États dont je viens de parler, tant en Asie qu'en Afrique, une observation générale. Ces États sont fréquemment et presque habituellement exposés à un des plus grands fléaux de l'humanité. La peste y fait souvent les plus grands ravages; et l'indolence des habitans, ainsi que l'insouciance du gouvernement, est telle, qu'on ne cherche point à se prémunir contre cette affreuse calamité. Elle enlève annuellement plusieurs milliers d'hommes : c'est un tribut qu'on lui paie, uniquement parce-qu'on a l'habitude de le payer.

Quand on songe que ce pays est le même qui a vu les plus beaux temps de la Grèce, et la vieillesse encore imposante de l'empire romain, il faut bien attribuer le changement moral qu'on y trouve, à la religion et au gouvernement du peuple qui l'a conquis. A la faveur de la séparation toujours subsistante entre les Turcs et les Grecs, ceux-ci ont conservé l'esprit de commerce, et cette finesse que l'on reprochait quelquefois aux

anciens Grecs. Mais ils n'ont conservé que cela; et la Grèce et l'Égypte sont du reste si loin de ce qu'elles étaient autrefois, qu'on serait tenté de douter de leur ancienne grandeur, si elle n'était démontrée par l'unanimité de l'histoire, et par la foule des monumens qui en sont encore aujourd'hui des preuves subsistantes.

Je ne parle point ici de toutes les îles asiatiques : c'est dans l'histoire générale des voyages qu'il faut prendre une première idée de ce qui les concerne; et c'est dans les histoires où l'on a plus spécialement recherché ce qui tient au commerce, qu'on trouvera ce que, sous ce point de vue, il est nécessaire de savoir. Mais il faut observer que tout ce que nous savons de ces pays, où le commerce seul nous a conduits, est souvent bien défiguré dans les relations qui en ont été données. Les voyageurs font quelquefois un roman : ils présentent tout en beau, pour frapper l'imagination des lecteurs et se faire regarder comme des hommes extraordinaires. Un peuple commerçant cherche, au contraire, à ne pas éveiller l'avidité des autres nations : il leur dérobe souvent une partie de la vérité, quelquefois même il la défigure, et se plaît à surcharger le

tableau des couleurs les plus propres à faire détourner les yeux.

Lors de la découverte et de la conquête du Mexique, les Espagnols firent absolument le contraire dans toutes leurs histoires; mais ce'st qu'alors ils se croyaient les maîtres du monde entier, et ils croyaient encore rehausser leur puissance, en exagérant celle des vastes pays qu'ils venaient de soumettre. Ils ont bien changé depuis; et l'histoire moderne de leurs établissemens et de leur commerce dans le Nouveau-Monde a été enveloppée de mystères, dès qu'ils ont redouté la jalousie des autres nations.

L'histoire de ce Nouveau-Monde serait peut-être le livre de philosophie le plus instructif, s'il eût pu être écrit avec vérité. Mais toutes les passions s'y transportèrent à la fois : elles nous ont inondé de leurs récits. C'était réellement un beau moment pour l'histoire de l'homme, que celui où on allait prendre, pour ainsi dire, la nature sur le fait, où on allait l'observer dans tous les âges de la vie sauvage et de la vie civile. Malheureusement les premiers Européens qui abordèrent en Amérique, frappés de l'or qui brillait à leurs yeux, n'y cherchèrent que ce métal,

et exterminèrent tout ce qui s'opposait à leur avidité. Lorsque les Espagnols eurent pénétré dans le Mexique et le Pérou, ils y trouvèrent des peuples plus avancés dans la civilisation; mais ceux-ci ne furent pas plus respectés que les autres. Et comme l'histoire des peuples détruits ne nous a été conservée que par les destructeurs, il est aussi difficile d'ajouter foi à ces récits, que de surmonter l'horreur qu'ils inspirent. La plupart des premières histoires qui ont été écrites, ne l'ont été que par des Espagnols; et celles que l'on a données depuis, ou n'étaient qu'une compilation de celles-là, ou les démentaient souvent avec vraisemblance, mais souvent aussi sans donner aucune preuve des faits contraires.

Parmi les historiens espagnols, il en est un dont la vertu, la véracité, la religion douce et bienfaisante, ont consacré le nom chez la postérité. C'est le célèbre évêque de Chiappa, *Barthelemy de Las Casas*, qui a eu le courage de prendre auprès de la cour d'Espagne la défense des malheureux Américains, et de dénoncer à l'humanité entière la barbarie avec laquelle elle était outragée dans un autre hémisphère. Ce vénérable prélat repoussait loin de lui le prétexte

superstitieux dont l'avarice se servait pour couvrir ses atrocités. On voulait faire comprendre les vérités du christianisme à des hommes pour qui les idées les plus simples étaient encore trop compliquées ; et pour les contraindre à embrasser une religion dont les missionnaires accompagnaient leurs bourreaux, on employa contre eux des persécutions mille fois plus affreuses et plus sanglantes que celles dont avaient triomphé les premiers siècles de l'église chrétienne. Las Casas a eu le courage de venger à la fois la religion et la nature (1) : et c'est dans son ouvrage que l'on peut se faire une idée de ce dont est capable une barbare cupidité, qui se masque sous les apparences d'une aveugle superstition. L'excès des atrocités exercées sur ces malheureux Indiens fut porté

(1) Il est bon de remarquer qu'un journaliste m'a reproché d'avoir rendu hommage au courage religieux de Las Casas ; et cela, parce que, dit-il, *tous les philosophes n'ont pas manqué d'en faire autant.* Si cette raison, alléguée vis-à-vis de moi, ne me dispensait pas de toute réponse, j'aurais cité ici quelques passages du docteur Sepulvéda, dans un ouvrage imprimé à Rome, et de la conférence que Las Casas eut avec l'évêque Don Juan de Quévedo.

à un tel point, qu'il étouffa, dans quelques contrées, ce charme de la nature, cet aimant si actif qui provoque l'union des deux sexes. Plusieurs peuplades renoncèrent à tout commerce conjugal, pour ne pas multiplier les victimes de la cruauté européenne. Ce trait, rapporté par Drack, est le dernier coup de pinceau que l'histoire puisse donner à cet effroyable tableau.

On aurait peine à croire, si on n'en était convaincu par ses propres yeux, qu'une grande partie du Nouveau-Monde n'est peuplée aujourd'hui que par des habitans de l'Afrique ou de l'Europe. Ceux que son sol avait produits, y ont vu périr avec eux toutes les espérances de leur postérité. Le mot terrible que Caton répétait sans cesse contre Carthage, dans le sénat romain, a été pendant plus d'un demi-siècle le mot d'ordre journalier de toutes les troupes espagnoles, *deleatur;* et ce mot d'ordre a été donné, jusqu'à ce qu'il ne se trouvât plus personne sur qui on pût l'exécuter, et qu'il ne retentît plus que dans l'écho des déserts. Ainsi, quand on a fini en Amérique l'histoire des habitans du pays, c'en est une autre qui commence. C'est une autre histoire de l'Europe. Elle y a fondé des empires et des établissemens,

dont la naissance, les forces, les progrès font une partie essentielle de l'histoire politique.

J'ai dit que la découverte de l'Amérique avait produit les plus grands effets en Europe. Ces effets ont été tels, qu'on regrette que le génie de Colomb ait rendu un si mauvais service à l'humanité. Mais aujourd'hui qu'il n'est plus possible d'en méconnaître les inconvéniens, il est important d'en tirer le meilleur parti possible, et c'est dans ce sens que l'histoire actuelle d'Amérique veut être étudiée. Après avoir frémi sur le sort de ceux qui l'ont habitée, il faut réfléchir sur la position et les intérêts de ceux qui l'habitent. Cette histoire appartient presque entièrement au commerce : mais par cela même elle appartient tout entière à la politique.

C'est dans la partie méridionale de ce Nouveau-Monde, qu'il était réservé à une société religieuse d'établir le gouvernement le plus singulier, le plus heureux, le plus paternel qui ait jamais existé. Tandis que la cruauté des Espagnols dévastait tout, les Jésuites avaient choisi le Paraguay comme leur terre de prédilection : ils ne parlèrent aux habitans que le langage de la douceur et de la raison. Ils furent aimés, ils furent

obéis. Ils firent parler ensuite la voix de la religion; et ses vérités consolantes furent adoptées. Alors ils établirent un empire dont eux seuls eurent le secret : ils le cachèrent surtout aux Espagnols, à qui ils étaient toujours censés soumis, mais dont ils étaient, dans le fait, absolument indépendans. L'ordre fut réellement souverain du Paraguay; il y disposa de tout avec le pouvoir le plus absolu et le plus juste. Les habitans n'avaient rien en propre, ils travaillaient pour leur souverain; mais celui-ci ne les laissait manquer de rien. Ils n'avaient vu autour d'eux que le carnage et la désolation; ils trouvèrent au milieu d'eux la certitude d'une existence heureuse et paisible : ils contribuèrent sans doute à augmenter les immenses richesses de cette société monastique; mais celle-ci les acquit sans qu'il en coûtât à l'humanité une larme ou une goutte de sang, pendant que les larmes et le sang ruisselaient de tous côtés. Lorsqu'après avoir lu les sanglantes annales de l'Amérique, on arrive à l'histoire du Paraguay, on se croit élevé dans une autre région; on croit respirer un autre air. On éprouve un bien-être plus délicieux encore après la terrible impression qu'ont laissée les lectures précédentes :

on retrouve là ce qu'eussent été les malheureux Indiens, si, dans toute l'Amérique on les avait traités comme sur cette terre privilégiée. Les Espagnols ont voulu les représenter comme des traîtres et des cruels. Ils n'avaient pour se défendre que les crimes dont on leur donnait l'exemple. Quand on leur a donné celui des vertus, ils l'ont suivi. Aucun d'eux ne s'est avisé de soupçonner qu'il n'était pas destiné à travailler pour enrichir les Jésuites; ils reconnaissent l'ascendant de l'Européen; ils consentent à le servir; et sans rigueur, sans contrainte, les Jésuites ont maintenu long-temps le Paraguay dans cette heureuse habitude.

Je vous exhorte à lire avec soin tout ce qui tient à l'histoire du Paraguay ; elle est la seule dans ce genre que nous trouvions dans les annales du monde. Tout y est intéressant, tout y est singulier.

Ce fut la rivalité de deux puissances européennes, leur jalousie, leur ambition, qui firent naître cette œuvre miraculeuse de concorde et de bonheur. Les Portugais et les Espagnols se trouvaient trop à l'étroit dans les vastes régions du continent américain. Le Portugal craignait que l'Espagne ne s'approchât du Brésil, et surtout des

mines de Saint-Paul, en s'établissant sur la rivière de Parava. L'Espagne craignait que le Portugal, en s'établissant dans le Paraguay et sur le Rio-della-Plata, ne s'approchât de la colonie de Buenos-Ayres, du Chili et des mines du Potose. Ne pouvant s'accorder sur le partage de ces immenses terrains, ils aimèrent mieux les concéder, moyennant quelques rétributions, à une société qui paraissait ne vouloir qu'y propager la foi chrétienne. En effet, la religion y fit des progrès rapides; et la civilisation de ce nouveau peuple éleva bientôt au rang des puissances séculières cette société monastique. En moins de cinquante ans tout le pays fut rempli de villages : chaque arrondissement était une famille gouvernée par un Jésuite.

Les richesses que cette souveraineté rapportait à un ordre qui déjà avait dans l'Europe les plus grandes possessions, étaient sans doute inconciliables avec le but de son institution. Elles en faisaient une puissance séculière répandue dans toutes les parties du monde. Cet ordre dominait dans les cours catholiques par le moyen de la confession; et cet ordre étant composé d'hommes, ces hommes devaient être d'autant plus tentés

d'abuser de leur pouvoir, que leurs talens et leur ambition étaient toujours maintenus dans une grande activité, par des chefs auxquels ils avaient voué une obéissance aveugle. Il n'est point de mon sujet de voir quelles raisons politiques ont demandé la destruction d'un ordre qui faisait un État dans tous les États. Mais ce fut son établissement dans le Paraguay, qui lui donna des relations, des habitudes, et peut-être des idées si contraires à la vie religieuse.

L'Espagne et le Portugal comparèrent enfin le modique tribut qui leur était payé par le Paraguay, avec les ténèbres dont on couvrait l'administration de ce pays, avec les dépenses excessives auxquelles l'ordre suffisait toujours. On voulut sonder et connaître la source de tant de richesses : et sur le refus des Jésuites, on entra à main armée dans le Paraguay. L'envie et l'animosité augmentèrent à chaque pas. Partout on vit combien ils étaient puisssans, mais surtout combien ils étaient aimés. Les malheureux Indiens ne pouvaient, ainsi que leurs souverains, résister aux forces que l'on déployait contre eux. La plupart abandonnèrent leurs possessions, et se retirèrent dans les terres, en suivant ceux qu'ils

regardaient comme leurs dieux tutélaires. Ils y firent de nouveaux établissemens ; mais le sort de ce peuple était attaché à celui de l'ordre qui le gouvernait, et il eut peine à se relever du premier coup qui avait été porté à celui-ci. Lorsqu'en 1756 les principaux Jésuites se trouvèrent impliqués dans l'accusation de l'assassinat du roi de Portugal, le Paraguay cessa d'avoir, pour l'observateur, cet intérêt qu'il avait eu jusqu'alors.

Si l'existence tout à la fois politique et religieuse des Jésuites n'eût pas donné d'ailleurs des armes contre eux, je crois que l'intérêt bien entendu du Portugal et de l'Espagne eût été de les conserver dans le Paraguay, en prenant des mesures pour que leur puissance fût plus connue, et que les deux États en retirassent une rétribution raisonnable ; et il me semble que ce point central de l'Amérique méridionale, entouré des forces de Lisbonne et de Madrid, pouvait leur offrir de grands avantages, sans jamais leur inspirer une inquiétude fondée.

Tout ce qui a rapport aux principaux établissemens des Européens en Amérique, a presque toujours donné lieu aux guerres qui ont agité l'Europe, et se trouve dans les historiens où ces

guerres sont racontées. Mais pour les lire avec quelque fruit, il faut avoir des premières notions sur les établissemens que chaque nation a faits en Amérique, et sur les droits qu'elle y prétend. Cette étude est même devenue plus intéressante, depuis qu'un nouvel État s'est élevé dans la partie septentrionale; et que, s'il sait se garantir des troubles intérieurs, il peut opérer un grand changement en Amérique, et par conséquent dans toutes les spéculations de l'Europe.

D'après le rôle que joue aujourd'hui, et que doit encore plus jouer par la suite ce nouvel État, c'est surtout sur le continent de l'Amérique septentrionale qu'il faut examiner et suivre les établissemens successifs qui, ont formé un nouveau peuple. Là, s'est fait un mélange fortuit de nations, qui, en Europe, étaient opposées les unes aux autres par les préjugés nationaux, par la religion, par le commerce. Là, des pauvres, des vagabonds, même des criminels, se sont réunis pour vivre comme amis et comme frères, et se sont habitués à des propriétés et à des idées nouvelles pour eux. Des bourgades, des pêcheries, où ne paraissaient d'abord que des pelleteries et des poissons secs, sont devenues des colonies flo-

rissantes. Tout cela s'est opéré sans autre effusion de sang, que celui que les métropoles mêmes y faisaient répandre. Entre ces nouveaux habitans, la paix et l'union semblèrent être le premier besoin, et étaient le premier instinct. Opinion, morale, intérêts, ambition, inquiétudes, jalousie individuelle, tout s'est fondu devant la loi de la nécessité, pour former avec le temps une masse imposante, dans laquelle on a peine à distinguer quelques-uns des caractères distinctifs des élémens qui la composent. Tant il est vrai que cette loi première de la nécessité, des convenances générales, de la patience et du temps, est la seule qui forme avec solidité les associations politiques; qui en resserre, relâche, ou en retranche les liens; et qui, malgré toutes les clameurs d'une fausse philosophie, puisse affermir ou détruire les constitutions dont les principes sont justes ou vicieux.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE ET DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.



